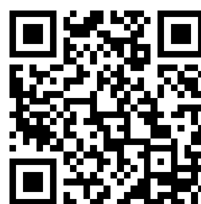
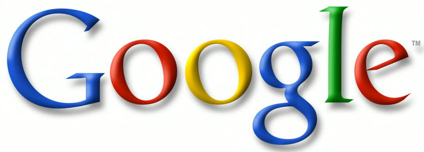
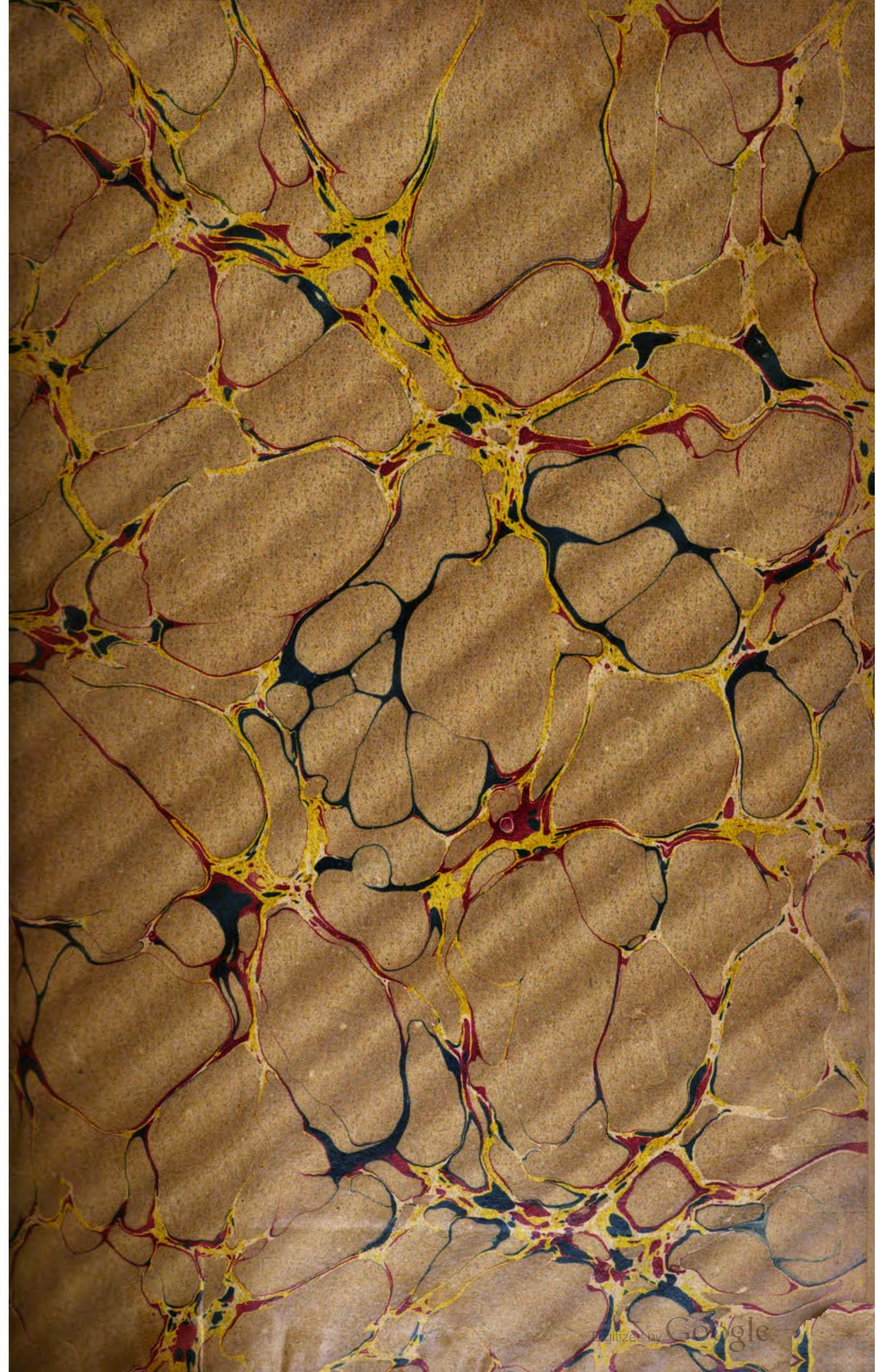




Nos D'ORDRE DES COUCHES	NATURE DES SÉDIMENTS	ÉPAISSEUR DES COUCHES	DIVISIONS DES PHASES	DÉBRIS ORGANIQUES	OBSERVATIONS
1	Limon marno-sableux (digue)	3,00	Phase actuelle	Faune actuelle terrestre et fluviatile.	Le couronnement de la digue du Rhône dans le Gard est à 4m90 au-dessus du niveau de la mer. L'étiage du rhonomètre est à 0m07 au-dessus du zéro d'Aiguesmortes.
2	Sable marneux grisâtre..	0,30	Phase paludéenne		
3	Marne sableuse grise....	0,80	id.		
4	Sable fin grisâtre (1)....	0,75	id.	Zone à *Cardium edule* avec *Scrobicularia, Lucina, Rissoa, Hydrobia, Chemnitzia*, etc.	(1) Ce sable contient 0,11 de matières terreuses; soumis à l'acide chlorhydrique étendu d'eau, ce sable nettoyé donne lieu à une nouvelle perte de poids de 0,13 représentant l'élément calcaire. Il renferme de nombreuses parcelles de mica.
5	Marne sableuse grise ...	1,05	id.		
6	Marne grise coquillière..	0,90	Phase saumâtre		
7	Marne compacte grise...	4,50	Phase fluviale	*Limnea palustris*, avec *Bythinia* et *Planorbis*.	
8	Tourbe noire compacte .	0,20	id.		
9	Marne tourbeuse	0,70	id.		
10	Marne sableuse noire...	2,80	id.		
11	Marne noire et parcelles de tourbe............	1,70	id.		
12	Marne grise............	0,80	id.		
13	Marne noirâtre.........	0,30	id.		
14	Tourbe maigre et débris ligneux..............	0,20	id.	Débris coquilliers appartenant à la faune palustre.	
15	Marne noirâtre graveleuse..	0,30	id.		
16	Marne sableuse grise avec				
	Profondeur totale...	19,10			


FIDE
REINAUD
GENAS
DA LABOREM DABO FRVCTVS
EX LIBRIS
P. GVIRAVDI
TESTV DE BALINCOVRT
POSTEA
REINAVDI
ET
R. DE GENAS
TANDEM
EX
HÆRED
CL. AL. EDG.
TESTU
COMTE
DE
BALINCOURT
VIS LEONIS
No D'ORDRE



REVUE DU MIDI

15me ANNÉE  JUILLET 1901

Revue du Midi

TOME TRENTIÈME



NIMES
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21

1901

LES ANCIENS PALAIS DE JUSTICE

DE NIMES [1]

Derrière la façade érigeant au midi, sur l'Esplanade, le haut fronton du Palais de justice, s'étend une île allongée de constructions, de cours et de jardins. Au levant, la rue Régale, au couchant, le boulevard des Arènes, et après les prisons, la rue de l'Aspic, font à cet îlot, avec la rue de la Violette, au nord, une ceinture de voies publiques qui le délimitent.

C'est un des coins de France, les plus saturés de vies anciennes, de ruines et de rénovations. Ce sol comme par une prédestination, porte depuis dix-huit cents ans, les monuments consacrés au culte de la justice. Nos juridictions contemporaines s'y rattachent aux plus lointains tribunaux du passé.

Appelé à y siéger, comme magistrat, dans le palais actuel, j'eus le désir de connaître les édifices qui avaient abrité nos prédécesseurs sur cette parcelle de terre nimoise, à côté de l'amphithéâtre romain toujours debout.

Dans ma recherche, je vis alors, à travers les âges,

(1) Cette étude, lue à la séance publique tenue le 23 mai 1901 par l'Académie de Nimes, sous la présidence de M. le marquis de Valfons, résume un plus important travail, qui sera publié dans les *Mémoires de l'Académie*. N. D. L. R.

les anciens Palais de Justice de Nimes se succéder à cet endroit, y naître, vivre et mourir avec les magistratures changeantes ; je pus évoquer ces formes lapidaires disparues où s'était incarnée, en ses métamorphoses, l'âme juridique de la cité. Ce sont leurs silhouettes éphémères que je vais sommairement retracer.

*
* *

Aux temps de la colonie gallo-romaine, une admirable *basilique,* prend, tout d'abord, possession pour la Justice, de ce sol où la Justice siège encore aujourd'hui. Il y avait là, loin de la divine *Fontaine*, à l'abri du rempart méridional, une étendue vacante que traversait la voie menant à la plaine par la porte *Anagia*. L'empereur Adrien y élève la Basilique, qu'il dédie à Plotine, sa mère adoptive. Presque à la même date, l'amphithéâtre se dressait à l'ouest du palais d'Adrien.

Les deux monuments dans tout le rayonnement de leur jeunesse, l'un à côté de l'autre, peuplaient ce quartier de la colonie, naguère désert, de leurs lignes puissantes et harmonieuses, dignes de la métropole romaine : l'amphithéâtre, consacré à la force, aux luttes des gladiateurs, la Basilique consacrée au droit, aux débats des jurisconsultes. Trois siècles plus tard, les barbares renverseront la Basilique ; mais sur son emplacement couvert de ruines, surgiront d'âge en âge, d'autres édifices, où, avec des rites divers, se manifestera le culte du droit.

C'est dans le palais d'Adrien que s'assemblent les juges de la colonie nimoise, les *quatuorviri juridicundo*. C'est là que les plaideurs viennent exposer

leurs différends. Dans les cryptes sont les prisons. Cette disposition s'est maintenue d'une certaine manière : les prisons de Nimes sont encore attenantes au Palais de Justice.

La basilique érigeait ses trois nefs, sur cet espace compris aujourd'hui entre l'Esplanade, la rue Régale et le boulevard des Arènes jusqu'à la rue de la Violette. Son portique, placé au nord, s'ouvrait sur des jardins, soutenu par d'énormes colonnes Corinthiennes, aux profondes cannelures. Construite avec des marbres d'Italie, elle était citée comme un des plus riches édifices de l'Empire. Des artistes envoyés de Rome, avaient merveilleusement sculpté ses corniches, ses pilastres, ses chapiteaux. Une frise devenue fameuse, ornait son entablement : un vol d'aigles ouvraut leurs ailes de marbre, tenant en leurs becs des guirlandes de laurier et de fruits, emblême de la victoire romaine apportant à la colonie la paix féconde.

*
* *

Maintenant la Basilique est renversée, au milieu des invasions des Vandales. L'amphithéâtre, sauvé de la destruction par sa masse demeure debout, transformé bientôt, par d'autres envahisseurs en une puissante forteresse. Deux hautes tours gothiques le dominent, à l'Orient, projetant leur ombre sur les ruines du palais d'Adrien. Puis une cité féodale s'y constitue, défendue par les *chevaliers des arènes* qui l'habitent. Le vicomte de Nimes occupe un donjon qu'il s'est taillé dans les énormes maçonneries : au-dessous des tours gothiques, ou a muré les arcades, disposé une chapelle dédiée

à Saint-Martin, patron des chevaliers, coupé les galeries en salles longues et étroites. Là est le *château des Arènes*.

En ce château se trouve la salle où se rend la justice. On voit encore aujourd'hui sur le contour oriental de l'amphithéâtre, vis-à-vis la prison et le palais modernes, quelques arcades murées. De grêles fenêtres géminées, ornées de colonnettes au fût tors, au chapiteau capricieux, y rappellent par leur élégante dissymétrie, l'époque où l'art des architectes romans les dessina. L'une d'elles éclaira l'obscure audience du XIIe siècle.

Les affaires les plus importantes ne se jugent point dans cette salle trop exiguë pour contenir tout le conseil de justice. Le *plaid* solennel se tient, de préférence, en plein air, soit « *in castro arenarum*, » soit devant le château, sur l'emplacement de la Basilique disparue. Un de nos savants confrères a publié une charte qui rapporte l'objet d'un de ces *plaids*, où se mesure bien l'abîme des temps écoulés : l'abbé de la Tourmagne et le prieur de Saint Baudile se disputent la *dîme du poivre*. Par l'effet d'un féminisme anticipé, qui paraîtrait fort révolutionnaire au palais actuel, une femme siège parmi les juges à côté de son mari : c'est la charmante Cécile, dame bienaimée du vicomte Bernard-Aton : *Cœcilia conjux vice comitissa*.

***

La féodalité décline devant la royauté. Simon de Montfort vient d'abattre les comtes de Toulouse. Le roi de France devenu maître de Nîmes, y installe son sénéchal, à la fois juge suprême et gouverneur

pour la vaste région dont l'antique colonie sera la capitale. Le magistrat royal évite de placer son audience au *château des arènes*. A côté du bourg féodal s'est développé le municipe nimois, où, dans l'institution des consuls, survit l'âme de Rome. C'est entre les deux cités, sur l'emplacement de la Basilique romaine, que le sénéchal bâtit la *maison du roi*. Là siègeront les juges royaux, légistes, « *chevaliers du droit* » rivaux des *chevaliers des arènes*. La royauté favorise les communes, s'allie à leurs bourgeois pour dominer les puissances seigneuriales.

Elle est très petite au début, cette *domus regia*. Déjà en 1330, il faut l'agrandir, par l'achat d'une maison appartenant à « Jean Caucinel, damoisel. » Auprès, se dresse la prison royale « *domus carcer regius :* » une vieille tour bâtie autrefois près des ruines de la Basilique. Aux pierres disjointes de son faîte, s'est implanté, par hasard un mûrier. On l'appelle la « *maison du môrier*. » La prison elle aussi, devient insuffisante. Le sénéchal la complète par un autre bâtiment voisin servant de geole municipale : *la violette*, dont une rue actuelle porte toujours le nom. Le *mûrier*, la *violette* ; sous ces vocables évocateurs de feuillages et de fleurs se dissimulaient des cachots.

Un ensemble d'édifices est ainsi créé en face de l'amphithéâtre, sur le sol de l'ancien prétoire romain, pour le service de la sénéchaussée. Appuyée aux prisons, protégée par le fort des arènes, la justice royale pourra y prendre ses développements successifs. Deux voies publiques qui n'ont pas cessé d'exister entourent cet îlot : à l'ouest, celle qui longe les arènes, à l'est, celle qui sera désormais

la rue Régale, comme conduisant à la maison royale du sénéchal.

L'audience attire en ce quartier de nombreux habitants. Des maisons d'officiers de justice, d'hommes de loi s'y construisent partout, envahissent le pourtour extérieur des arènes, finissent par enserrer le monument romain, les prisons, les auditoires de la sénéchaussée, dans l'inextricable réseau de leurs porches et de leurs ruelles. L'air manque, les eaux croupissent sous cet amas de bâtisses. Les hautes tours gothiques, les murailles de l'enceinte y étendent leur ombre malsaine. Des fossés du rempart, des cachots, de l'enclos des arènes, où, dans l'évolution des siècles, agonise la cité féodale, les contagions se répandent.

*
* *

Le fils de François Ier, Henri II, crée le présidial en 1552. Ce sera la nouvelle cour de justice de la sénéchausssée : une puissante compagnie judiciaire.

Une de ses premières délibérations est consacrée à demander le transfert de ses audiences dans un quartier plus sain, en un local mieux aménagé. Cette démarche n'aboutit point. Les magistrats durent se contenter de quelques réparations aux caduques bâtisses de la sénéchaussée. On édifiera, ensuite, suivant les besoins du moment, sans aucun plan d'ensemble, des constructions annexes, déclarées, d'abord provisoires, mais qui deviendront définitives, le malheur des temps n'ayant jamais permis au présidial, d'avoir un palais digne de lui.

Les guerres religieuses commencent. Elles obligent souvent les officiers de justice à suspendre le

cours de leurs audiences, même à quitter à Nimes, à s'abriter dans d'autres villes, en des locaux inattendus. En 1575, d'après M. l'avocat général Blanchard, on les voit siéger sur le Pont d'Avignon, en la chapelle Saint-Nicolas. Ils passent ensuite, à Tarascon et à Beaucaire. Au siècle suivant, fuyant devant la peste, la compagnie présidiale reprendra ses pérégrinations. On l'apercevra à Alais, à Bagnols, à Villeneuve d'Avignon, même à Besouce et à Bouillargues.

Anne Rulman, en un manuscrit de la première moitié du XVII[e] siècle, nous montre dans sa confusion et son désordre, le chaos de bâtiments qui forment à cette époque, ce qu'on nomme le « pourpris du *palais présidial.* »

Cela débute au bout de la rue Régale, près de la plateforme de la Couronne, « où sont les canons. » Là est l'office du greffier Tinel, avec sa basse cour. A côté, le « jardin de l'huisserie ; » un vieux pan de muraille romaine, une tour carrée bâtie de pierres de Barutel, en pointes de diamant. Vers le nord, le jardin et la chapelle de messieurs les conseillers, la cave du concierge. Une autre vieille tour qu'on appelle l'*Espadasse*, dépasse les toitures voisines, surmontée d'une cloche sonnant les heures d'audience. Du côté des arènes, le long de la ruelle qui contourne les maisons adossées à leurs portiques, sont les auditoires, les salles du conseil, les archives, les cachots.

C'est de ce côté que l'on entre au palais, par une porte étroite, qui sert également aux prisons, située à peu près au point où est actuellement l'entrée de la maison d'arrêt. En face à travers une arcade on pénétrait dans le bourg des arènes.

*
* *

Les règnes de Louis XIV et de Louis XV laissèrent le présidial dans la même misère architecturale, ne changèrent rien à l'état lamentable de son quartier. Ce fut seulement à la veille de 1789, sous Louis XVI, que commença par la démolition des remparts, la transformation de cette partie de la ville. Mais les agitations politiques, les guerres de la Révolution, suspendirent presquent immédiatement les travaux publics.

Bientôt on vit siéger dans les vieilles salles de la sénéchaussée abolie, des juges en carmagnole et en bonnet rouge. Personne en cette tragique époque, n'eut le temps de songer à transporter ailleurs les juridictions révolutionnaires. Personne non plus ne songea à un agrandissement et à une orientation possibles de l'édifice des tribunaux vers le sol vacant rendu disponible, au midi, à côté même du jardin présidial, par la chûte des fortifications. On n'imaginait pas qu'on pût quelque jour, accéder au palais rénové, du côté de l'Esplanade, qui était alors presque la campagne. Aussi aliéna-t-on l'emplacement du rempart. Il faudra bientôt le racheter. Le maire révolutionnaire de Nimes, Courbis, ex-procureur au présidial, devint acquéreur de l'angle où se trouve aujourd'hui la salle du conseil du Tribunal civil.

*
* *

L'histoire marche vite à cette fin du XVIII[e] siècle. Déjà Bonaparte est premier consul. La constitution de l'an VIII réorganise la magistrature. Un tribunal d'appel rend à Nimes, son importance judiciaire

antérieure. Le premier consul avec une activité prodigieuse, tandis qu'il lève des armées pour résister aux coalitions monarchiques, intervient aussi en vue d'assurer le bon fonctionnement des juridictions reconstituées. Lucien Bonaparte, son frère, devenu son ministre, écrit au préfet du Gard, l'invitant à s'occuper du local où siègeront ces juridictions. Nous arrivons au dernier des anciens palais.

En exécution des ordres de Lucien Bonaparte, le préfet charge l'ingénieur de l'arrondissement de lui présenter un projet pour l'assainissement des prisons et l'installation des divers tribunaux nimois.

Cet ingénieur esl un homme de haute valeur, d'imagination hardie, plein des souvenirs de l'antiquité gréco-romaine que la République faisait revivre dans les arts autant que dans les institutions sociales. Charles Durand, fils d'un greffier en chef du présidial de Montpellier, ingénieur de la province de Languedoc, appelé à Nimes depuis la réorganisation du génie civil, y avait fixé sa vie. Il ambitionnait la gloire de restaurer les admirables monuments romains et d'élever à leurs côtés des édifices modernes qui ne fussent point trop indignes d'eux. Il songeait à ramener aux aqueducs fameux l'abondance des eaux et à couronner d'un capitole l'une des sept collines.

Il conçoit un vaste plan de rénovation pour le quartier du Palais de Justice. Dans son imagination hantée par le rêve des illustres édifices de jadis, le souvenir de la Basilique d'Adrien s'impose, s'associe aux arcades indestructibles de l'amphithéâtre. Les grossières bâtisses de la sénéchaussée seront démolies. Tout l'ilot de la rue Régale aux arènes sera consacré au palais qui les remplacera, entouré

de voies publiques, indépendant des prisons en même temps assainies. Vers l'Esplanade, au midi, du côté où va s'étendre la ville agrandie, on fera au nouveau monument une superbe entrée, on dressera une colonnade, un portique, une silhouette évocatrice du prétoire romain. Le déblaiment des arènes sera achevé. L'ellipse colossale tout entière réapparaîtra dans la lumière et l'espace. Ce sera, à cet endroit de Nimes, comme la vision du décor lapidaire que créa le siècle des Antonins : l'amphithéâtre rendu aux jeux populaires, et en face, la Basilique moderne, le Palais de Justice rendu aux belles formes d'art.

Cette conception grandiose entraînait de trop lourdes charges pécuniaires pour qu'elle pût être intégralement adoptée. L'entretien des armées absorbait ce qui restait de ressources à la République. Une loi de Ventôse an XI (mars 1803), n'accorda à l'architecte qu'une centaine de mille francs. Charles Durand dut réduire ses plans au strict nécessaire, conserver, pour ne point dépasser les crédits, la majeure partie des anciens bâtiments du présidial, ajourner les travaux des prisons.

Il ne put, cependant, se résoudre à sacrifier tout son poème : un portique gréco-romain, rapetissé, remanié pour une moindre dépense, s'érigerait malgré tout, vers l'Esplanade. La parcelle vendue à Courbis, serait rachetée à sa veuve pour l'édification de la façade.

Les chantiers s'ouvrirent au milieu des chaleurs de messidor an XIII (juin 1805), maçons et magistrats mélangés, se gênant réciproquement. Un an après, en juin 1806, l'appui du préfet d'Alphonse permit d'obtenir des crédits supplémentaires. On

était au lendemain d'Austerlitz, en pleine épopée impériale. Il semblait que l'empire, riche de gloire, pouvait dépenser sans compter, que Napoléon comme Adrien, devait construire sa Basilique nimoise. A la session du conseil général, le préfet parle en termes lyriques des travaux du palais : « le Temple de la justice ne saurait être trop majestueux ! Quand on construit pour les siècles, ce ne sont pas des ouvrages imparfaits qu'on doit leur transmettre ! Ce serait se dévouer par avance, à leur accusation ! » Dans son zèle pour le « Temple de la Justice » le préfet d'Alphonse va jusqu'à lui faire affecter une somme de 40.000 francs votée pour le pont de Beaucaire.

Les travaux se poursuivirent jusqu'au début de 1809. La guerre avec l'Angleterre avait eu sur leur achèvement une répercussion inattendue, en retardant l'arrivée des « piédestaux et bustes de sa Majesté, commandés à Carrara, » dit le rapport officiel, qui n'avaient pu être transportés par mer, en temps voulu, à cause de la croisière anglaise sur les côtes d'Italie. On avait craint une humiliante capture des marbres impériaux par les frègates d'Albion.

Ils arrivèrent enfin, et leur inauguration consacra le nouveau Palais de Justice. Elle eut lieu le 18 avril 1809, très solennellement. Le *Journal du Gard*, relate que « les présidents et procureurs impériaux exprimèrent les sentiments d'amour, d'admiration et de respect que l'image du héros excitait dans l'âme de tous. »

L'œuvre de Charles Durand présentait, sur l'Esplanade, une harmonieuse façade d'un dessin architectural très rapproché de celui du palais actuel, mais en des proportions moindres de presque de

moitié, et d'une moins riche décoration. Au milieu, un portique d'ordre dorique vers lequel on monte par un large perrron. Six colonnes cannelées soutiennent son fronton où Thémis est sculptée, distribuant la Justice. Sur le palier supérieur du perron, des statues : la Vigilance, à droite, la Prudence, à gauche. Elles existent encore au palais actuel.Deux pavillons en avant-corps, encadrent le portique auquel ils se rattachent par des péristyles, dominent les degrés de l'escalier monumental, vont s'aligner sur le bord du trottoir de la route de Montpellier. Une grille ferme sur toute sa longueur l'entrée du perron, fixée à des pilastres que décorent des trophées d'armes et des aigles aux ailes dorées.

Le nouveau Palais de Justice fit sensation. C'était le premier édifice moderne relevant dans cette ville déchue de sa splendeur artistique,une de ces colonnades qui, aux temps romains, se dressaient partout dans ses murs. Certains lettrés affirmèrent qu'il rappelait les Propylées, la fameuse entrée de l'acropole d'Athènes. Vu de l'Esplanade,il produisait une impression très vive d'élégance sévère et sobre. Il valut à son auteur les éloges de l'archichancelier Cambacérès. Son plan fut gravé dans le *Recueil des modèles d'architecture de l'Ecole Polytechnique*. Enfin il fut cité dans les livres de voyage et dans les guides de l'époque à la suite de la description des monuments romains.

Mais de pénibles épreuves attendaient Charles Durand. Un an s'était à peine écoulé depuis la fête inaugurale de son cher palais, quand la législation de 1810 vint amplifier les cadres de la magistrature, ériger en cour impériale à trois chambres l'ancien tribunal d'appel pour lequel son édifice avait été

conçu. Aussitôt installée, la Cour protestait contre l'étroitesse de son local, réclamait deux nouvelles salles d'audience.

En même temps, le préfet d'Alphonse dégageait les arènes, démolissait toutes les bâtisses qui masquaient au midi la perspective de l'amphithéâtre. Une place magnifique communiquant avec l'Esplanade s'étendait devant le monument romain. Mais alors apparaissait lamentable, la façade décrépite de l'ancien Présidial. Dissimulée par les masures qu'on venait d'abattre elle était restée telle qu'au moyen-âge. Tout entier à son poème gréco-romain, Charles Durand ne s'était pas occupé des vieux bâtiments du couchant. Navré, il vit ces murailles délabrées, sans style, percées de fenêtres inégales, produire leur contraste choquant avec son péristyle dorique, détruire l'harmonie de ses architectures.

Le préfet d'Alphonse toujours ambitieux de léguer aux siècles futurs un « Temple de la Justice » digne de l'Empire, demanda à l'architecte des plans pour ce côté occidental du palais, un projet d'ensemble dans lequel serait aussi comprise la reconstruction des prisons. Sur cette immense ligne, allant de l'Esplanade jusqu'après les arènes, il fallait la magnificence d'une façade capable de supporter son vis à vis avec l'œuvre romaine. Charles Durand entrevit là un superbe achèvement de son palais. Un instant il refit le rêve des colonnades qui devaient rappeler la Basilique de jadis en présence de l'amphithéâtre indestructible. Mais alors commencèrent les revers de Napoléon, sonnèrent les heures terribles de 1813, 1814, 1815 : les invasions, les guerres civiles, la ruine du pays. Les grands travaux allaient être longtemps suspendus.

Désespérant d'achever son œuvre, Charles Durand abandonna, en 1820, ses fonctions d'architecte du palais. Les prisons ne furent reconstruites, telles que nous les voyons, par son successeur qu'au cours des années 1826 et 1827. Concuremment s'exécuta la réfection de la vieille façade du couchant, mais avec des ressources trop minimes. On évita toute décoration coûteuse, et pour plus d'économie on conserva l'antique toiture du Présidial.

Un jour de sa vieillesse, le bruit arriva jusqu'à Charles Durand que sa création la plus chère était menacée, que, comme il l'avait autrefois pressenti un plus vaste palais était déclaré nécessaire. On était en 1835. Avec la paix et la richesse revenues, les affaires soumises aux juridictions de Nimes avaient augmenté. L'insuffisance des salles d'audience, les proportions trop restreintes des locaux judiciaires suscitaient des plaintes, de jour en jour plus vives. Des plans, des expropriations se préparaient en vue de doubler les dimensions de l'édifice consacré aux tribunaux.

Sortant de sa retraite, malgré son âge, Charles Durand lutta désespérément pour sauver son œuvre, soumit des projets qui permettaient de la conserver. Mais sa défense fut vaine ; et ce monument qu'avec le préfet de l'empire, il aurait voulu bâtir pour les siècles, était détruit, ayant à peine duré trente ans. L'architecte ne put lui survivre. Il mourut en 1840, à l'heure même, disent ses biographes, où les démolisseurs abattaient les colonnes de son portique.

Maintenant un autre palais érige sur l'Esplanade, sa haute colonnade corinthienne. Les générations actuelles ne connaissent que lui. Elles ignorent l'architecte qui, aux lointains messidors du consu-

lat créa le premier, pour la gloire de Nimes, cette forme nouvelle, sur la ligne du vieux rempart aboli. Elles oublient les siècles de pensées, d'efforts accumulés, ensevelis dans cette parcelle du sol nimois que les promeneurs, allant de l'amphithéâtre à l'Esplanade, contournent indifférents. L'évocation que nous venons d'en faire n'aura pas été inutile, si cette commémoration a pu faire renaitre, un instant, dans dans le souvenir de quelques-uns, ces êtres et ces choses passées où germa la vie présente de la cité.

MICHEL JOUVE.

TROIS GÉNÉRATIONS (1)

I

MONSIEUR PUCELLE

La vie de Monsieur Pucelle fut unie au point de paraître plate. Je ne sais si tous y trouveront intérêt. Toutefois il la faut décrire. Un individu aussi bien conservé d'une espèce aussi rare ne se rencontrera plus dans vingt ans.

(1) Publiées pour la première fois dans l'*Action Française*, la vaillante revue d'Henri Vaugeois et de Charles Maurras, les pages que l'on va lire ont suscité des interprétations contre quoi les lecteurs de la *Revue du Midi* n'ont sans doute pas besoin d'être prémunis. Toutefois parce qu'une naturelle curiosité pousse les hommes à rechercher en tout des « clefs » mystérieuses, parce que certaines circonstances connues de quelques-uns ont fait croire que M. Pucelle et les siens avaient été exactement moulés sur la réalité, je déclare que j'ai voulu décrire, dans *Trois Générations*, des vies typiques nourries d'observations, puis combinées et recréées selon la méthode du roman de mœurs.

En particulier, il est faux que M. de la Roque soit, de tous points, identique à M. Numa Baragnon, membre comme lui de la commission des Neuf. Ceux qui ont connu mon père voient aisément en quoi les deux caractères et les deux vies coïncident, comme en quoi elles diffèrent. Mais il est vrai que la lettre écrite de Bordeaux « le jour même que fut consentie l'amputation de la France » le fut par le représentant du Gard. J'en suis trop fier pour ne le pas avouer. Je n'ai cessé de l'avoir présente aux yeux et à l'âme durant tout le cours de nos discordes civiles et de nos luttes contre les ennemis de la Patrie. (*Note de l'auteur*).

Louis-François-Aignan-Claude Pucelle naquit, l'an 1801, dans le château de la Roque, aux confins de l'Albigeois et du Rouergue. Sans prétendre en chevalerie, les Pucelle venaient de bon lieu. Un Charles-Claude, au sortir de pages, avait porté sous les Tournelles la bannière de Jeanne d'Arc. Il lui en était resté un surnom dont sa famille se para. Un Jean-Claude, fut tué à Cérisoles, écuyer du capitaine Rance. Vers cette date, le vieux tronc bifurqua. Une branche resta entée parmis les Châtaigniers paternels. Une autre fut transplantée dans Paris, au cœur de la Cité. Elle fleurit au Parlement. Elle se poussa jusqu'à la Grand'Chambre. Le célèbre abbé Pucelle, doyen des conseillers-clercs, fut son plus illustre représentant. Pendant que les Pucelle de Paris s'enrichissaient dans la robe, les Pucelle du Midi suivaient la décroissante fortune de la fidèle noblesse d'arrière-ban. Pauvre et fière, la province de Rouergue donna peu de courtisans. Elle garda jalousement des noms qui sont parmi les plus vieux de France. Encore aujourd'hui tel paysan des bords du Tarn et du Viaur se sait de meilleur sang qu'un duc de Luynes. Sans monter jusqu'à l'empyrée héraldique des Mostuéjouls, des Vézins, des Caltelnau, des Toulouse-Lautrec, les Pucelle, nobles dès Charles VII, faisaient assez bonne figure. L'un d'eux mit le sceau à la réputation de la famille en épousant une Sévérac riche de trois mille écus. Vers le milieu du XVIII[me] siècle, son fils aîné, Barthélemy-Claude, sieur de la Roque, hérita des biens considérables du dernier abbé Pucelle. Il servait alors sous Prague, avec son ami le chevalier de Vauvenargues et ses parents MM. d'Assas et de Bonald. Retiré après la campagne comme

commandeur de Saint-Louis, il répara et agrandit le vieux manoir dont il portait le nom. Il y mourut avant que la Révolution eût humilié ses tourelles, mais échoué devant son donjon.

Les biographies modernes commencent à la naissance du héros et se terminent à sa mort. On ne saurait traiter ainsi les gens de race. On me pardonnera de n'avoir point coupé de ses racines celui dont je veux dire la vie.

Cette vie remplit de mœurs et de pensers antiques tout notre moderne dix-neuvième siècle. A une ère d'individualisme, d'instabilité et d'inquiétudes, elle oppose un idéal réalisé de tradition, de fixité et de paix. Les seuls malheurs que dispense l'inévitable cours des âges l'assombrirent par moments. Aux intervalles réglés, la mort comme la nuit tombait sur les vieillards ; et bientôt rayonnait comme l'aube le sourire des nouveaux-nés.

Né à la Roque, M. Pucelle y est mort sans presque jamais l'avoir perdue de vue. Ses études s'y étaient achevées sous la direction d'un bénédictin survivant à l'insigne abbaye de Conques. L'enfant apprit de ce moine le latin, la théologie, la paléographie, l'histoire nationale et locale dans la perfection. Il possédait encore quelques notions de sciences mathématiques et naturelles. Plus tard, il apprit l'italien pour lire Dante. C'était là tout son bagage intellectuel. Ce qu'il savait, il le savait à fond : or, c'était la Sainte Bible, saint Augustin, saint Thomas, Bossuet, du Cange, Mabillon, dom Vaissette. Pour le goût, il l'avait simple, rude, franc, surtout chrétien. Il lisait Virgile, Horace, même Properce et Tibulle dans les éditions expurgées du père Jouvency, du père Tarteron et de leurs

confrères. Deux versets de l'*Epître aux Romains* le renseignaient sur la corruption païenne mieux que les églogues, les élégies et les épigrammes ; à toutes ces fadaises il préférait les *Géorgiques*. Il se les récitait au bord des claires eaux, sous les feuilles luisantes de ses châtaigniers centenaires. Je n'ai connu que lui pour dire avec un sentiment vrai :

Pator Aristœus......

Vers 1820, un grand événement se produisit dans la vie du jeune homme. Son père le conduisit au Monna. Déjà pair de France et l'un des Quarante, M. le vicomte de Bonald fit aux MM. Pucelle le plus aimable accueil. Il leur laissa parcourir le trésor des lettres de M. de Maistre. Il leur montra quelques pages enflammées de l'abbé de Lamennais : « Mais mon enfant, cet homme m'inquiète », laissa échapper le vieillard. M. de Bonald leur lut encore les belles pages des *Martyrs*. « Autant que je puis connaître les passions, » disait-il « ce récit d'Eudore me paraît leur plus sublime expression. » Un jour le courrier de Milhau apporta au Monna, avec le *Drapeau blanc*, un volume de vers. Le philosophe le parcourait d'un doigt négligent, lorsque soudain ses yeux se remplirent de larmes : il avait rencontré le *Crucifix*.....

Au long du Tarn et de la Dourbie, de belles promenades consumaient les jours. Là Claude Pucelle entendit développer les principes constitutifs de de tout ordre social. Il acquit ainsi la claire notion du Souverain, du Ministère public et du sujet. Qu'une nation pût exister, prendre conscience de ses intérêts permanents en dehors d'un chef, que ce chef pût être donné par une autre voie que l'hé-

rédité, cela lui parut aisément absurde. Mais l'idée de hiérarchie lui parut dériver non moins nécessairement de l'idée d'organisation. Il conçut tout aussi peu l'Etat sans Noblesse que sans Roi. Il comprit que ses aïeux n'avaient si longtemps peiné que pour élever leur race à l'honneur (ouvert à tous) de servir le public sans récompense. Cette utilité gratuite, lui parut le tout de la noblesse, sa raison d'être, en même temps que la condamnation des anciennes mœurs de cour, des ridicules usurpations mondaines et de l'ignoble ploutocratie en formation. Dès lors, il jura de consacrer tout son effort à l'œuvre de la défense monarchique et de la restauration organique de la France pour la gloire du Souverain, l'honneur du Ministère et la prospérité du sujet.

Cette visite au Monna fixa la vie de M. Pucelle. Il ne quitta depuis son foyer que deux fois, afin de saluer Monsieur le duc d'Angoulême passant à Montpellier et Monsieur le comte de Chambord exilé à Frohsdorf. Parmi tant de réparations sociales urgentes, il lui parut qu'il pouvait s'appliquer à celles qui intéressent la famille et la province. Il eut de Mlle deNant douze enfants en mémoire des douze apôtres. Sa dévotion avait bien voulu ne point viser au nombre des disciples. Il fit de ses fils des agriculteurs robustes et avisés. Avec le temps et beaucoup d'efforts, il parvint à transformer en terres arables des causses jusqu'alors incultes; mais jamais hêtres, châtaigniers, noyers ou chênes ne tombèrent sous ses coups. Il combattit comme une erreur fatale, presque comme une impiété, l'avaricieuse et funeste manie du déboisement. Ainsi aménagés, ses douze cents hectares de biens lui rendirent

jusqu'à cinq pour cent. En 1868, ils rapportaient encore quatre. La rente descendit à un et demi vers 1896, époque de sa mort. C'était assez pour assurer aux hôtes de la Roque une large et généreuse existence.

Le beau moment, l'heure véritablement sociale de M. Pucelle fleurit en 1871. Alors, sous une assemblée où il voyait honorées toutes ses doctrines, sous un régime dont il pouvait espérer le salut national, le solide vieillard ne refusa point sa part du service public. Juge de paix de son canton, il siégea comme l'image même de la Justice appuyée sur la doctrine. Dans la forte langue d'oc qu'il maintenait comme toute tradition, ses sentences se frappaient ainsi que dans le bronze. Durant les neuf ans de sa magistrature, il pacifia en effet. Au vif scandale des avoués, « le préliminaire de conciliation » ne fut pas un vain mot ; le « rôle » des affaires civiles tomba au dernier rang de la statistique.

Révoqué en 1880, comme il se devait, M. Pucelle sentit que le temps était venu « de mettre un intervalle entre la vie et la mort ». Ses quinze dernières années se passèrent surtout à méditer ce grand passage. Le reste du jour il instruisait ses arrières-petits-enfants ; à cette époque, il groupait autour de lui plus de soixante descendants. Il ne songeait point sans souci à l'avenir d'une si nombreuse lignée. « Mais, disait-il, si les conditions dans lesquelles j'ai continué la vie des miens ne sont plus réalisables, du moins n'est-il pas de données d'existence où ne se puisse maintenir une conscience droite et le sens de l'honneur désintéressé. » C'est dans ces sentiments qu'il mourut, un jour de Pâques fleuries, couché au lit même où il était né. Sans accident,

comme un fleuve calme va de lui-même s'unir à la mer immense, l'âme de Monsieur Pucelle était rentrée au sein de Dieu...

II

MONSIEUR DE LA ROQUE

Il est certain que plusieurs Messieurs Pucelle portèrent sous l'Ancien Régime, le nom de sieur de la Roque. Ce vestige de féodalité disparut de l'acte de naissance de M. Pucelle le patriarche, lequel naquit en 1801. Plus tard, il parut inutile à ce sage d'allonger son nom. Il savait à merveille (et l'on savait alors en France) que la particule n'a point à la noblesse un rapport de nécessité. Mais l'état civil de ses enfants, dont les premiers vinrent au monde entre 1825 et 1830, fut régularisé. L'aîné devint donc M. de la Roque. Il ne put s'élever à mieux. Un jour que, par pure jeunesse, il s'était laissé aller à se donner du M. le Comte sur ses cartes, M. Pucelle le père envoya tout le paquet dans la cheminée. Il conduisit par l'oreille le vaniteux bachelier dans sa bibliothèque et lui fit lire ces judicieuses paroles du second d'Hozier :

« Quelque constant qu'il soit que tout noble n'est qu'écuyer jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi de l'honorer d'une qualité suréminente, on parait dédaigner aujourd'hui ce titre pour recourir à des qualifications aussi vaines qu'illégitimes. C'est être modéré que de se contenter du titre de chevalier, quoique l'on doive savoir que personne n'est chevalier par sa naissance. Il est nécessaire de réprimer des excès si opposés au bon ordre ; la gloire du

Prince y est intéressée et l'honneur de la noblesse le demande. »

Tancrède-Claude Pucelle resta donc simplement Monsieur de la Roque, écuyer.

Quel que fût son parti pris d'enraciner tous les siens aussi fortement que soi-même, M. Pucelle jugea qu'il serait utile à son fils aîné d'étudier, pour un temps, hors de la Roque. Il n'était plus de précepteurs comme l'ancien moine de Conques. Le Concordat y avait mis bon ordre et le niveau intellectuel du clergé de France restait prudemment maintenu par tous les régimes au-dessous de l'étiage civil. Depuis 1830, toutefois, une renaissance catholique s'ébauchait. On était aux dernières années de l'ère orléaniste. De la chaire de Notre-Dame la voix de Lacordaire éveillait tous les généreux échos. M. Pucelle voulut procurer à son fils les émotions de cette grande parole et la vue de ce froc « qui était une liberté ».

M. de la Roque vécut quatre ans dans Paris. Sa première visite avait été pour l'illustre dominicain. Par lui, il découvrit des horizons nouveaux.

Il connut, il apprécia comme des primeurs, avec la vivacité d'un goût tout neuf, bien des principes sur leur déclin.

Le romantisme pâlissait : déjà l'habile Sainte-Beuve voyait poindre sur ses ruines une prose positive et une impassible poésie. Mais, à la Roque, on en était resté aux *Martyrs*, aux *Odes et Ballades*, aux *Méditations*. L'étudiant lut tout le reste en quelques mois. Il fut transporté. Il accommoda comme il put à ses traditions tout ce lyrisme débridé. Il crut mieux comprendre l'auguste cathédrale en lisant Hugo commenté par Montalembert. Il expédia

le livre à M. Pucelle, qui, dès les premières pages, le jeta au feu.

Le régime parlementaire ne paraissait pas moins décrépit à qui ne débarquait de l'Aveyron. Pourtant, que de voix sonores à écouter, que de regards dominateurs, que de beaux gestes ! M. de la Roque ne manqua pas une seule année la discussion de de l'Adresse. Il entendit rugir Berryer et glapir M. Thiers. M. Guizot l'irritait, tout en le subjuguant. Il vénérait en Monsieur le chancelier soixante ans de politique. Surtout il se laissa gagner à l'entregent, à la souplesse, à la grâce de M. de Falloux. Cet esprit qui embrouillait tout avec tant de clarté, qui de notion si nettes composait de si équivoques programmes, fut pour lui le *duca e maëstro* que pour son père, avait été le haut et grave philosophe du Monna.

Lorsque le temps fut venu de regagner son clocher, Claude de la Roque, ancien élève de l'École des Chartes, emportait des amitiés illustres, un savoir varié, un esprit assoupli, le goût des mots, la superstition de l'éloquence, un mystique optimisme et tous les penchants dont se composait en 1850 un catholique libéral. Ni sa foi, ni ses mœurs n'avaient souffert. Le métal restait aussi noble, mais la trempe s'était amollie.

Dans le grand silence politique de l'Empire, l'honnête, joyeuse et féconde vie des champs recommença. Sans qu'il sortît du manoir, par le seul jeu d'une active correspondance, M. de la Roque restait des mieux renseignés. Falloux, Montalembert, Cochin, Foisset acceptaient son hospitalité. L'impérieux libéral que fut l'évêque d'Orléans séjourna huit jours à la Roque. Il approuva fort un travail du

châtelain sur la question romaine auquel il ouvrit les portes du *Correspondant*. Par situation de famille, comme par ses qualités propres d'intelligence, de savoir, d'intégrité, d'active et discrète bienveillance, M. de la Roque devint aisément une de ces autorités sociales naturelles, telles que Le Play, « ce Bonald rajeuni et progressif », en souhaitait à la France. Il était désigné (après tant de désastres et son devoir de mobile accompli) pour représenter ses concitoyens à Bordeaux et à Versailles.

Toute la vie de cet honnête homme aboutit à ces trois années. Avant 1871, il se forme, il meurt (tout en se survivant) le 29 octobre 1873.

Avec quel sentiment de profonde et religieuse douleur il entreprend sa tâche ! J'ai sous les yeux une lettre datée de Bordeaux, du jour même que fut consentie l'amputation de la France. « Au moment où je vous écris, » dit-il à Mme de la Roque, « on scrutine à la tribune sur cette exécrable et nécessaire paix. Dans un instant, appelé à me prononcer par l'appel nominal, je voterai ce traité la mort dans l'âme ; mais du fond du cœur j'offrirai à Dieu tout ce que j'ai, tout ce que j'aime, jusqu'à nos enfants, pour que notre infortunée patrie reprenne un jour son rang dans le monde... »

On entend assez d'où un homme de ce caractère espérait le salut à venir. Il l'espérait de la grâce et d'un renouveau de vie chrétienne dans la société comme dans l'individu. Il l'espérait du Roi, et sa tâche politique fut de préparer l'avènement de Henry V. Mais que de difficultés à vaincre, que de malentendus à dissiper ! Un moment on a cru que le comte de Chambord allait, dès février 71, se montrer à Bordeaux et y proclamer son principe. M. de

Falloux a vivement combattu ce projet ; M. de la Ferté l'a fait rejeter. Puis le Roi est venu à Chambord ; il y a, par son premier manifeste, arboré le drapeau blanc. Aussitôt un autre drapeau est brandi et « chéri » à la tribune par le duc d'Aumale. Chaque fraction d'une assemblée si évidemment monarchiste se surveille, se suspecte, se dénonce. Une presse intempérante verse de l'huile sur le feu. A travers tout, M. Thiers intrigue. C'est dans ces conditions que doit négocier et agir M. de la Roque, membre de l'Assemblée nationale et l'un des directeurs de la Droite modérée.

Qu'eût fait en cette occurence M. Pucelle le père ? A coup sûr, il eut figuré aux « chevau-légers » plutôt qu'aux « Réservoirs », entre Franclieu et Belcastel plutôt qu'entre Broglie et Decazes. Pourtant il ne condamne point son fils. Assuré de sa droiture, confiant en son habileté, il attend d'elles un accord entre l'Assemblée et le Roi. Hélas ! les malentendus persistent : l'âme légitimiste et l'âme orléaniste s'affirment plus que jamais incommunicables. La contradiction éclate entre la Royauté et le Parlementarisme. Les parlementaires ont perdu le sens du Réel ; la vie pour eux sort du sein des commissions ; la France se limite aux portes de la galerie des tombeaux. Plus juste, plus profond, plus ferme politique, le Roi lui-même est-il sans erreurs ? Jadis le philosophe cher à M. Pucelle écrivait : « L'acharnement que des législateurs ont mis à conserver trois couleurs dans nos enseignes annonce un profond mépris pour une nation qu'on croit capable de se passionner pour de semblables puérilités. » Et c'est d'une puérilité identique qu'Henry V fait dépendre la fortune de la Monarchie !

M. de la Roque est à Lucerne ; il est à Anvers, à Goritz, à Frohsdorf ; il s'épuise en démarches, en visites en lettres et en discours. Un jour tout est perdu ; tout est gagné le lendemain. Pendant trois ans, il se représente la France comme une pyramide oscillant sur sa pointe. De quel côté va tomber notre mère ? Enfin l'union semble faite dans l'assemblée. La commission des Neuf est élue : pendant deux mois elle gouverne. Le 5 Août 1873, M. le comte de Paris salue M. le comte de Chambord à Frohsdorf. Le 14 octobre, M. Chesnelong est à Salzbourg. Le 22, les groupes de droite, dans la joie, apprennent que la monarchie est faite... Et le 27 éclate la lettre de « Celui qui fit le grand refus ».

Accablé du coup, M. de la Roque assista à la dernière réunion des Neuf. Il vit ses collègues se séparer dans les larmes. Il ne voulut pas les abandonner. Il était à son banc dans cette triste séance de novembre où fut voté le septennat. Un huissier vint le prévenir qu'un inconnu l'attendait au pied de la statue de Louis XIV. Il trouva Monsieur le comte de Chambord, la figure cachée d'un manteau : « Ah ! La Roque, tout est fini !... Comment ont-ils pu ?... »

Le lendemain de ce jour, après avoir entendu la messe aux Capucins du boulevard de la Reine, le Prince repartait pour l'exil et le député pour sa province. Ils n'en devaient plus revenir.

M. de la Roque vécut encore dix ans. Il se taisait. Le chagrin était en lui et, quoi qu'il fût sans faute, le remords. Il percevait confusément qu'il avait dégénéré de sa race et, par l'illusion libérale, nui, en une heure décisive, à cette France tant aimée !...

III

GABRIEL DE LA ROQUE

Dans la famille dont ces notes retracent l'évolution, parmi la pullulante lignée sortie de Monsieur Pucelle, Gabriel-Claude de la Roque, l'un des fils du député, m'apparaît le plus typique représentant du troisième degré. Mais parce qu'il vit sous mes yeux, peut-être le vois-je moins distinctement ; parce que la courbe de son existence n'est pas fermée, peut-être le dessin en paraîtra-t-il moins net. Je ne nierai pas qu'il soit autrement complexe que son honnête père et que son grand aïeul. Surtout il est moins « social ». Or c'est l'homme social qui nous intéresse.Par la façon tout ce caractère a pu s'affaiblir en un la Roque, on jugera des ravages d'un siècle abandonné au sens individuel.

Au fond d'un bar illustre entre les grands bars, à l'heure où les tziganes grincent avec le plus d'âpreté, où commence à défiler sa parade l'étincelant bataillon des grues, on voit, presque chaque nuit, s'attabler un haut et robuste garçon. Certes, il a fallu une forte race, bien des générations de vie rurale, active, continente et saine pour fabriquer l'estomac de ce soupeur, pour organiser les nerfs résistants de ce noctambule. La persistance du type mental n'est pas moins surprenante. Elle éclate lorsque, déviant de la grivoiserie imposée par le milieu, la conservation s'égare jusqu'aux grands sujets. Ce n'est point alors pour l'observateur un médiocre étonnement que d'entendre développer, entre deux cocktails, les théories de la *Législation primitive* et de la *Réforme sociale*.

Il y a mieux à faire qu'à se scandaliser d'un tel contraste : il faut analyser et comprendre l'antinomie des principes et des mœurs. Ce n'est pas qu'il convienne d'exagérer la valeur doctrinale du capitaine Gabriel de la Roque. On voit assez qu'il ne possède ni la solidité théologique du patriarche, ni la brillante instruction de l'orateur qui le formèrent. Mais ce qui, chez eux, était conviction est devenu instinct chez leur descendant. Lorsque M. Pucelle et M. de la Roque combattaient les sophismes philosophiques ou politiques aujourd'hui triomphants, ils luttaient avec les pures armes de la logique : leur raison seule s'indignait. En leur héritier, il semble que les sens eux-mêmes aient pris parti ; et l'on devine que les mots du langage démocratique blessent son oreille comme des coups.

L'hérédité mise à part, j'ai souvent essayé d'expliquer ce caractère par ses souvenirs de petit Versaillais. Les tragédies qui éveillèrent cette âme, qui l'*informèrent*, à jamais, entre la dixième et la treizième année, datent de ce Versailles de 1871 dont nous avons dit la confuse et ardente vie. Tous les principes,tous les rêves, toutes les convoitises,tous les sentiments divers qu'évoquent les mots de Patrie et de société, bouillonnaient dans cette fournaise et cherchaient à y ordonner une France nouvelle. Mais plus que toute autre cause la Commune enracina pour toujours en Gabriel l'horreur de cette anarchie qu'il aime à poursuivre jusque sous ses plus roses déguisements. Des hauteurs de Meudon, il vit flamber la ville. Dans la nuit claire, des colonnes de fumée montaient et tout à coup crevées s'épanouissaient en langues de pourpre. D'une voix étranglée un officier essayait de situer ces brasiers : « Ceci

c'est les Tuileries... cela le quai d'Orsay... la Légion d'honneur... » Les canons tonnaient encore, mais faiblement, dans le lointain. Les cœurs éclataient ! On ramenait l'enfant les dents crochetées, l'œil fixe, et toute la nuit il délira...

Il a raconté souvent qu'au lendemain de cette soirée, jouant avec ses frères sur l'avenue de Paris, un hideux cortège de prisonniers et d'incendiaires défila devant eux : « Voilà-t'il pas que, sur je ne sais quel ordre, un de ces gredins se redresse et crache à la figure de l'officier !... Mon cher, je n'étais qu'un bon petit gosse qui n'aurait pas fait de mal à une mouche... mais j'ai vu l'homme abattu d'une balle presqu'à mes pieds... Et nous nous sommes alignés, les cinq moutards, pour faire un beau salut militaire au lieutenant !... »

De telles visions interprétées par un esprit médiocre, mais sain, fournirent à l'adolescent ses premières données personnelles de politique positive. L'éducation bâtit sur ces pierres angulaires. Jamais Français n'atteignit à l'âge d'homme plus apte à servir son pays ; mais ce fut en un temps où les vaincus de l'Internationale prenaient leur revanche.

A vingt ans d'intervalle, nous retrouvons le petit Versaillais capitaine de spahis. La considération du service public le plus noble, le plus urgent et déjà le plus calomnié par les traîtres a déterminé les Pucelle à souffrir ce déracinement. On doit avouer que ce fut au préjudice de la traditionnelle austérité. Ainsi émancipé, le jeune homme mit du respect humain à démentir par des faits les plaisanteries faciles que son nom patronymique inspirait au *mess*. Ses parents étant morts, qui seuls le pouvaient amener au mariage, le Rouergue vit ce scandale : un La

Roque de trente ans célibataire ! Toutefois, il se battit bien. Il revenait, blessé et décoré, de Madagascar, lorsqu'il crut pouvoir solliciter un poste avantageux. On lui fit entendre qu'une affiliation à la loge des *Trinosophes et du Parfait Amour* avancerait singulièrement ses affaires. Il gratifia l'entremetteur d'un coup d'épée et se résignait, dès lors, à vivre dans la disgrâce d'Aïn-Sefra, lorsque l'éclat de « l'Affaire », l'emplissant d'un irrésistible dégoût, le contraignit de revendiquer sa liberté...

Ici s'arrête, dans le présent, la vie de Gabriel de la Roque. N'ayant point la tête philosophique, il occupe ses loisirs comme il le peut, il marque parmi nos sportsmen. Tout le monde sait que, par son poulain Bel-Abbès, il tenait à sa merci un prix illustre, lorsque l'effroi d'une présentation obligatoire pour le vainqueur le contraignit de déclarer forfait. Il fut des premiers à pratiquer l'enivrant automobile. Modérant d'une main la robuste et souple machine où frémit la force de vingt-quatre chevaux, on le voit, tous les matins, prendre avec autorité et précision le tournant de la rue Royale, et, devant lui, décroissent les triomphales avenues, les onduleux massifs, les côtes en un instant effacées. Enfin l'on affirme que, jaloux des lauriers de M. de la Vaulx et de M. de Castillon, un aérostat aux couleurs de la Roque va tenter le double record de la hauteur et de la distance. Ainsi trompe son chagrin et son ennui un homme né pour servir et commander, un être social rejeté comme tel par la force occulte dont le but en France est de tout dissocier...

LOUIS-NUMA BARAGNON.

L'AMPHITHÉATRE DE NIMES (1)

Ce vaste monument de forme elliptique, vulgairement appelé les ARÈNES, (*arena*, sable, d'où champ couvert de sable) fut élevé entre les années 140 et 160 de notre ère, c'est-à-dire, suivant Ménard, sous le règne d'Antonin. Son grand axe mesure exactement 450 pieds romains (133m, 38); le petit axe 342 pieds (101m, 40) ; la plus grande hauteur est de 72 pieds romains, 4 onces (21m, 41). Le périmètre extérieur des Arènes, suivant l'éllipse qui passe par les faces extérieures des pilastres, est de 1230 pieds, 10 onces (364m, 82) (2). L'arène proprement dite, mesure 69m, 40 dans sa plus grande dimension, sur 38m, 34 ; sa surface est de 2092 mètres carrés. L'épaisseur des contructions varie entre 31 et 32 mètres (31m, 52). C'est dans l'espace annulaire compris entre les deux courbes elliptiques, que l'architecte romain avait eu à combiner le système de voûtes, de galeries, d'escaliers, que réclamait la

(1) *Théâtre double.* — Ce mot indique la configuration d'un monument qu'on peut se représenter par deux théâtres, réunis sur la ligne de leurs diamètres.

(2) Le pied romain, au temps des Empereurs, correspondait à 0m,296 ; l'once romaine ou le pouce égale $\frac{0296}{12}$ ou 0m,0247; le doigt romain était la seizième partie du pied, $\frac{0296}{16}$ soit 0m,0185. La valeur du pied-de-roi est de 0m,3247.

construction de cet édifice colossal. L'orientation va du Nord-Ouest au Sud-Est. Le sol de l'arène est inférieur de 2m. 36 au sol extérieur, dont l'altitude est de 48m,25. L'entrée principale, au temps des Romains, regarde le Nord.

D'après les études métrologiques de M. Aurès sur l'*Amphithéâtre de Nimes*, l'ellipse primordiale, qui sépare le *podium* de la *cavea*, (ensemble des gradins au-dessus) et mesure 77m,06 sur 46m,24, a été établie dans des proportions telles que les axes et l'excentricité (distance du centre d'une ellipse à ses foyers) sont dans les rapports du triangle rectangle 3, 4, 5, en multiple exact de 13 pieds. De ses observations sur les nombres carrés ou impairs, M. Aurès est arrivé à déduire la valeur du *Module* de l'Amphithéâtre de Nimes, soit 2 pieds, 4 onces, ou 28 onces, ou 4 fois 7 onces. Ainsi, la hauteur des colonnes est égale à 9 fois 28 onces, l'assise supérieure de la façade à 28 onces, et le reste de l'édifice à 30 fois la même mesure, soit 31 modules ou 72 pieds, 4 onces, ou bien 21m,41, en nombre rond. L'intervalle entre l'ellipse primordiale et celle sur laquelle la façade a été établie, et qui mesure 131m,01 sur 100m,18 est de 26m,97, soit 91 pieds.

Extérieurement, l'édifice comprend deux étages ou ordres : l'inférieur de 34 pieds (10m08) de hauteur, le supérieur de 32 pieds (9m,48) ; l'attique qui le couronne a une hauteur de 6 pieds 4 onces (1m88). Chaque étage est percé de soixante arcades de 3m,70 à 3m,80 d'ouverture ; les quatre portes principales, communiquant seules avec l'intérieur de l'arène, ont 4m,40. Les piédroits qui leur servent d'appui ont de 2m,40 à 2m,50 de largeur sur 1m,50 d'épaisseur ; ils sont établis, au rez-de-chaussée, sur un fort

libage en pierre de taille, posé au-dessus d'un massif de maçonnerie qui règne sur le pourtour du monument, et dont la profondeur totale peut atteindre $2^m,50$. Les piédroits du premier ordre sont ornés de pilastres sans base de $0^m,94$ de large, sur $0^m,60$ de saillie ; ils supportent un entablement composé d'un architrave à trois faces, d'une frise unie et d'une corniche, formant une hauteur de $1^m,70$.

Le second ordre se compose d'un piédestal de $1^m,62$ de haut, d'une colonne de $6^m,19$ d'élévation, engagée d'un tiers de son diamètre, et d'un entablement de $1^m,57$ semblable à celui de l'ordre inférieur. Chaque arcade était garantie par un garde-corps d'une seule pièce, portant bas relief à l'extérieur. — Au-dessus du deuxième ordre règne l'attique décoré, à plomb de chaque colonne, de piédestaux, entre lesquels se détachent deux fortes consoles en saillie de $0^m,60$, percées d'un trou circulaire. Ces consoles, au nombre de 120, étaient destinées à recevoir les mâts de la grande tente du *velum* qui recouvrait l'aire occupée par les spectateurs. A chacun de ces mâts correspondait un poteau fixé sur le premier gradin, pour la manœuvre des cordes de traction.

(Ce velum, dont l'usage avait été introduit à Rome, par Quintus Catulus, imitant en cela le luxe des Campaniens, était composé, paraît-il, d'une partie fixe qui recouvrait la zone centrale de l'arène et de bandes mobiles appelées *velaria*, bordées d'anneaux, et que l'on dirigeait, à l'aide de poulies, sur tel ou tel segment de l'ellipse.)

La décoration de l'édifice est très sobre ; elle résulte, avant tout, de l'harmonie des proportions, d'après l'ordonnance *dorique-romain* ou dorique irrégulier. Cette ordonnance très simple, lui donne une

physionomie sévère. Toutes les arcades sont ornées d'archivoltes architravées ; celles des deux portes principales, sur le grand axe, ont un avant corps de 0^{m},40. La porte ouverte au Nord, se distingue par un fronton au-dessus du second ordre, et par deux consoles sculptées représentant des taureaux à mi-corps, ou *bucranes*, qui soutiennent l'entablement.

L'arcade inférieure, la porte proprement dite, présente, au-dessous de la partie saillante, deux fortes pierres en forme de consoles.—D'après Ménard, le taureau était le symbole ordinaire des colonies. — Sur un pilastre près de cette porte, on voit sculptée en demi-relief, la figure d'une louve allaitant Romulus et Rémus. Sur un appui du portique supérieur, on a représenté un combat de gladiateurs.

Examinons maintenant l'intérieur du monument.

L'*arène*, est circonscrite par un canal circulaire creusé dans le poudingue et maçonné, l'*euripe*, destiné à l'écoulement des eaux pluviales, d'une section de 1^{m}07 de largeur sur 1^{m}45 de profondeur, et dont le parement extérieur est à 2^{m}42 du *podium ;* celui-ci est défendu par un mur de 2^{m}40 de hauteur, revêtu en dalles verticales, faisant saillie de 0^{m}54 au-dessus du marchepied. Le milieu de l'arène est légèrement bombé. On a reconnu dans ses substructions la trace des canaux qui la traversaient. En 1870, la charpente qui recouvrait ces substructions, installée en 1866, et destinée à supporter ce qui constitue le sol supérieur, a été refaite en bois de chêne revêtu de goudron.

Le *visorium*, c'est-à-dire l'ensemble des gradins circulaires, au nombre de trente-quatre, était divisé

en quatre zones ou précinctions *(præcinctio)*. La division de ces zones était marquée par des gradins plus élevés, formant séparations. Les quatre gradins les plus rapprochés de l'arène constituaient ce qu'on appelle encore aujourd'hui le *podium*, ou la précinction du podium. La *cavea* comprenait les trois autres précinctions : *infima, media, suprema cavea,* ayant chacune dix gradins. — Le podium était réservé aux dignitaires ou à des corporations que la colonie voulait honorer ; il pouvait donner place à 1.570 spectateurs environ. La première précinction de la cavea, dont les gradins manquent totalement, était destinée à l'ordre équestre, aux chevaliers ; le nombre des places pouvait être de 5.340. La zone au-dessus était affectée à la classe moyenne des citoyens, galerie *popularïa* ; elle offrait environ 6.900 places. Enfin, la dernière précinction, la plus élevée de l'amphithéâtre, galerie *plebeia,* était occupée par les spectateurs de condition inférieure, les plébéiens et les esclaves ; le plus haut gradin appuyait contre le mur de l'attique, à 1^{m}20 en contrebas du couronnement. Les places de cette précinction devaient être au nombre de 8 190. Soit, ensemble, 22.000 places. Si l'on tient compte des places qu'on pouvait occuper sur l'attique ou autre part, on voit que l'amphithéâtre pouvait recevoir près de 24.000 spectateurs. Les gradins avaient une largeur de 0^{m}75 à 0^{m}80 sur 0^{m}45 à 0^{m}50 de hauteur. — Chaque précinction était desservie par un certain nombre d'ouvertures appelées *vomitoires,* qui communiquaient avec les galeries d'accès. Ces vomitoires, au nombre de 120, distribués à la partie supérieure de chaque précinction, permettaient d'évacuer rapidement l'édifice.

On accède aux quatre précinctions par cinq gale-

ries concentriques parallèles, logées dans l'épaisseur de la maçonnerie des Arènes. Le rez-de-chaussée a deux galeries : l'une extérieure, vu de dehors, l'autre intérieure, celle-ci, appelée galerie consulaire, assez basse pour qu'on ait pu, au-dessus d'elle, en établir une autre appelée galerie d'entresol, galerie équestre, qui atteint en hauteur la voûte de la galerie extérieure. Au-dessus de la galerie extérieure se développe la galerie monumentale du premier étage, surmontée elle-même d'une dernière galerie, celle du deuxième étage.

On circule ainsi, au travers de ce dédale. =

Les soixante arceaux du rez-de-chaussée conduisent alternativement dans la galerie d'entresol par une montée, et, de plein pied, dans la galerie intérieure qui dessert la première zone. La galerie d'entresol conduit par des montées dans la galerie du premier étage et au haut de la deuxième zone. La galerie de premier étage conduit alternativement à la partie supérieure et à la partie moyenne de la troisième zone, enfin, à la galerie du deuxième étage. Cette dernière galerie qui dessert l'ensemble des gradins les plus élevés, est formée d'une série de galeries encadrées d'escaliers ; l'éclairage est donné par une ouverture pratiquée à droite et à gauche des colonnes du second ordre.

La galerie intérieure du rez-de-chaussée est voûtée en plein cintre ; des arcs-doubleaux, portés par des consoles en saillie sur des piédroits de $3^{m}00$ d'épaisseur, en soutiennent la construction. La galerie du côté de l'arène est basse et mal éclairée. Des cinq galeries, la plus belle est, sans contredit, celle du premier étage, ouverte sur la façade du monu-

ment, et formant un vaste promenoir circulaire à l'intérieur de ce colosse de pierre. Elle est toujours d'un effet imposant, soit qu'on la parcoure en plein jour, soit qu'on la visite de nuit, aux pâles rayons de la lune.

« Sa construction est assez originale pour méri-
« ter de fixer un moment notre attention : Aux
« soixante arcades du second ordre supérieur cor-
« respond un pareil nombre de voûtes rampantes
« qui, du mur de face, se dirigent vers le centre de
« l'édifice. Les retombées de ces voûtes sont soute-
« nues, dans une partie de leur longueur, par d'im-
« menses linteaux architravés, et d'une seule pièce,
« dont la portée est diminuée par des consoles.
« L'espace compris entre deux retombées de voûte,
« et situé par conséquent derrière les gros piliers,
« est rempli par un arc doubleau appareillé dans le
« sens de la galerie (1). »

L'écoulement des eaux pluviales et d'intérieur était assuré par un système de conduites, d'aqueducs et d'égouts, qui les amenaient dans un collecteur dont la tête apparaît près de la porte du Sud. Cette partie de la construction, fort bien étudiée par l'architecte romain, est beaucoup trop compliquée pour être décrite ici. Disons seulement que dans les différents canaux qui les amenaient, débouchaient les tuyaux ou descentes traversant, sur divers points, toute l'épaisseur de la maçonnerie ; ils correspondaient, la plupart, avec 240 cuvettes ménagées dans les corridors de communication.

Tout l'appareil de l'Amphithéâtre est construit en

(1) Gailhabaud. — *Monuments anciens et modernes.* L'Amphithéâtre de Nimes. — Paris, Didot, 1846.

gros blocs de pierres des carrières de Barutel (1), posés sans ciment. Il en est de même des gradins dont quelques-uns sont en pierre dure de Roquemaillère (2). Les galeries et arcades intérieures sont généralement en pierre tendre des carrières de Sernhac, près de Lafoux. Enfin, toutes les constructions de remplissage, ou en moëllons smillés, proviennent des carrières de Roquemaillère, et sont établies sur une couche de ciment. La solidité de son ossature a permis à ce monument de durer jusqu'à nous, malgré les injures du temps et les dévastations des barbares.

A signaler, dans le sous sol de l'Amphithéâtre, l'existence en deux endroits de l'inscription suivante : T. CRISPIVS RVBERVS FECIT. Serait-ce le nom du premier architecte. Deux autres inscriptions gravées sur la bordure du podium, et conservées à la Maison Carrée, indiquent : la première que, par ordre des décurions de Nimes, il était donné 40 places aux Nautes du Rhône et de la Saône ; et, par la deuxième, 25 places aux Nautes de l'Ardèche et de l'Ouvèze.

Comme tous les autres Amphithéâtres construits par les Romains, en Italie ou dans la Gaule, celui de Nimes était destiné à donner au peuple le spectacle des fêtes et jeux en usage à Rome. Parmi les jeux, d'origine étrusque selon Tacite, il faut citer

(1) L'ancienne carrière située sur la route nationale n° 106, au quartier de *Barutel*, à 8 kil. de Nimes, a fourni les matériaux de la construction de l'Amphithéâtre, du Temple de Diane et de la Maison-Carrée.

(2) Cette carrière située à la sortie de Nimes, sur la route d'Alais, a gardé les traces des exploitations romaines.

les jeux sanglants des *Gladiateurs*, ou combat entre prisonniers, esclaves, hommes libres réduits à la misère, et faisant trafic de leur vie. C'était là aussi, paraît-il, le spectacle favori des Nimois gallo-romains, s'il faut en croire plusieurs inscriptions funéraires recueillies au Musée épigraphique, sur quelques-uns de ces malheureux ayant succombé dans la lutte : thrace (1), rétiaire (2), myrmillon (3), etc., de nationalités diverses. Une de ces stèles porte :

RET· | L: POMPEIVS | VIIII· N· VIANNES
SIS· ANN· XXV
OPTATA· CONIVX | D. S. D. (4)

« Gladiateur rétiaire — Lucius Pompéius, couronné neuf fois, né à Vienne, mort à 25 ans (repose ici). Optata sa femme, à ses deniers, fait faire ce tombeau. »

Il existe, dans la partie inférieure de l'Amphithéâtre, au niveau même du sol de l'arène, deux chambres qui devaient être spécialement affectées au service de ces jeux sanguinaires: la chambre *libitine*, destinée à recevoir les cadavres des gladiateurs, ou chambre des morts, signalée par les textes, et la chambre *sanavivaire* ou des vivants, dans laquelle s'accomplissaient les derniers préparatifs du combat, et où l'on accueillait le vainqueur.

(1) Ils étaient armés d'un coutelas ou cimeterre et d'un bouclier.

(2) Ils avaient un trident et un filet (*rete*).

(3) Ils avaient une faux, un bouclier et un casque surmonté d'un poisson.

(4) Germer-Durand et Allmer. *Musée de Nimes, coll. ép.*, p. 431.

A côté des luttes de gladiateurs, il faut signaler la course de chars ou de chevaux, ainsi que l'attestent les *phalères* ou plaques de bronze ciselées, trouvées dans les fouilles de l'arène et qui ornaient le front ou le poitrail des chevaux. On a aussi rencontré dans les déblais, des dents, des défenses et des bois d'animaux = Il est possible qu'on eût donné autrefois, en présence de la foule, des chasses de sangliers, de loups ou de cerfs capturés dans les forêts arécomiques, même des courses de taureaux. Il y a lieu de mentionner, aussi, les représentations scéniques avec changements à vue, déjà connues par les textes de Sénèque. (Nat. Quaest, II, IX).

Enfin, des représentations nautiques devaient être données dans l'arène de Nimes, comme au Colisée de Rome. C'est ce que donne à penser la découverte en 1865, par M. Henry Révoil, architecte des monuments historiques, d'une *naumachie,* sorte de bassin central construit en forme de croix, dans la direction des axes de l'ellipse, et dont la profondeur maximum est de $3^{m},50$. On y voit, d'un côté, le point d'arrivée par l'aqueduc qui passe sous la porte du Nord, amenant les eaux de la Fontaine, et dont les dimensions sont de $0^{m},80$ de large sur $1^{m},80$ de haut; et, de l'autre, la sortie sous la sixième arcade à droite de la porte du Sud, jusqu'à la rencontre d'un canal de ceinture de $0^{m},95$ de largeur, qui se trouvait à une certaine distance du monument.

Jusqu'ici rien ne prouve que les Arènes de Nimes aient jamais donné au peuple gallo-romain, le spectacle hideux des combats de bêtes féroces, soit entre elles, soit contre des êtres humains. Autrement, on ne comprendrait pas l'absence de *carceres* ou remises, capables de renfermer les fauves du désert,

et le défaut de grilles de protection scellées dans le mur du podium, comme à Rome et à Arles.

La pratique barbare des luttes d'esclaves subsistait au ve siècle ; elle cessa lorsque les Visigoths devinrent les maîtres absolus du pays. L'édifice changea alors de destination, et fut transformé en une forteresse, munie d'une garnison. On construisit deux énormes tours carrées au sommet des gradins, du côté de l'Est, et on entoura le monument d'un large fossé qui existait encore au XIIIe siècle. Ce fossé fut comblé en 1270, sur l'ordre de Philippe-le-Hardi. De la domination des rois Visigoths (472), le pays passa sous celle des Sarrasins. En 737, Charles-Martel les combattit à Nimes, fit démolir une partie des remparts, et incendier les Arènes, pour punir les habitants d'avoir favorisé ses ennemis.

En 1100, la garde de l'Amphithéâtre fut confiée à une communauté de Chevaliers appelés *Chevaliers du Château des Arènes* ; ils logeaient dans les maisons construites à l'intérieur. C'est pour faire droit aux réclamations de ces Chevaliers, que le roi saint Louis, au cours d'une de ses visites à Nimes, rétablit en leur faveur, par une ordonnance en 1270, le privilège de participer au Consulat. Plus tard son enceinte comprit une petite cité dans la cité ; des particuliers envahirent le monument, et y élevèrent des constructions ; ses arceaux furent transformés en maisons, et formèrent un quartier de deux mille âmes, qui avait son église placée sous le vocable de *Saint-Martin*. Cette chapelle, reconstruite au XIe siècle, était située dans la galerie du premier étage, et occupait deux travées du côté du Palais-de-Justice. On en voit les traces bien conservées dans les deux petites fenêtres géminées romanes qui éclairaient la chapelle. L'arceau correspondant à la porte Est, muré des deux côtés, devait supporter une des tours de défense ; il existe encore, dans le mur extérieur de cet arceau, deux ouvertures percées à des hauteurs différentes. Un autre oratoire dédié à *Saint-Pierre* avait été construit dans le cirque de l'arène.

Lorsque, en 1538, François Ier vint à Nimes, il ordonna la

démolition de ces logements parasites ; les arceaux supérieurs, seulement, furent débarrassés. En 1786, les consuls résolurent de jeter bas ce foyer de pestilence ; ce ne fut qu'en 1809 que l'on reprit le dégagement de l'Amphithéâtre.

La première restauration du monument, après l'exécution des travaux de déblaiement et de consolidation prescrite par décret impérial de 1809, date de 1822. Elle fut confiée à l'Ingénieur Grangent, suivant l'inscription gravée sur le couronnement au-dessus de la porte Ouest.

REGIS MVNIFICENTIA ET CIVIVM ÆRE VOTIVO.
MDCCCXXII

Une deuxième restauration, poursuivie activement depuis 1858, a eu lieu sous la direction de M. Révoil : C'est ce que relate l'inscription gravée en 1870, sur le parapet de l'une des arcades restaurées du premier étage, du côté du Palais-de-Justice.

Sur cet ensemble de travaux évalués à plus d'un million, la ville de Nimes a contribué pour près de 300.000 francs. Maintenant, l'Amphithéâtre, isolé sur une place spacieuse, et déblayé jusqu'à sa base, reparaît dans toute sa grandeur.

On peut admirer au Musée (salle Pelet) une fort belle *Etude générale de la construction de l'Amphithéâtre romain,* d'après les découvertes faites jusqu'à nos jours, offerte à la ville par l'auteur, M. Alphonse Paul Simil, architecte du Gouvernement. C'est ce dessin inédit que nous reproduisons avec autorisation.

Au voisinage de l'Amphithéâtre, dans la rue de l'Aspic, se voient l'*Homme aux quatre jambes,* sorte de cariatide, assemblage de deux corps humains, et

la frise dite des *Aigles,* en très haut relief, d'une délicatesse exquise. Ces restes antiques pouvaient appartenir à un monument situé sur l'emplacement du Palais de Justice actuel; peut-être la *Basilique ou Temple de Plotine,* qualifié par Spartien d'œuvre admirable, *opus mirabile.*

Dans son Histoire des *Antiquités de la ville de Nimes,* Ménard parle d'un fragment d'inscription trouvé « près de l'église de Saint-Bausile. On y lisait ces mots :

....
DIVI AVGV
....AERISTERIA D.... »

Notre historien en conclut l'existence à Nimes, d'un *sphéristère* (Jeu de Paume), dont la construction doit être rapportée, d'après lui, au règne de Tibère, entre l'an 17 avant Jésus-Christ et l'an 39.

Une inscription très incomplète, mais qui a pu être reconstituée, révèlerait également l'existence d'un *xyste* (portique couvert pour la gymnastique) qui devait se trouver au voisinage de la porte de la Magdeleine, en voici la traduction : « Caïus César, fils d'Auguste, consul désigné, patron de la colonie *Augusta* de Nimes, donne ce xyste (1). » — En 1742, on a trouvé près de cette porte, une autre inscription en grands caractères qui, paraît-il, devait se rapporter à ce monument.

M : AGRIPPA. L. F. CO ///

que l'on interprète ainsi :

(1) Germer-Durand et Allmer, *Musée de Nimes, collect. épigr.*, p. 118.

« Marcus Agrippa, fils de Lucius, consul... (1). »

Ménard, qui ne partage pas cette opinion, applique cette nouvelle inscription à l'édifice des *Thermes*.

A l'appui de sa version, il rappelle que des fouilles pratiquées dans un jardin situé *rue des Vieilles-Étuves* hors de la porte Saint-Antoine, avait amené la découverte de « débris de bâtiments romains, « d'aqueducs et de voûtes qui se rapportaient à des « Thermes. » La proximité de ces anciens vestiges dont il indique la trace, et la dénomination même de la rue, viendraient corroborer cette dernière version.

THÉODORE PICARD.

*
* *

Ces pages sont extraites d'un ouvrage que notre érudit collaborateur M. Théodore Picard va publier à la Librairie Gervais-Bedot, sous le titre de « *NIMES, Autrefois, Aujourd'hui* ». Ce volume est un guide attrayant à travers les Monuments de notre vieille Cité, qu'il étudie dans leurs trois époques successives : 1° *Epoque Gallo-Romaine ;* 2° *Moyen-Age ;* 3° *Moderne*. Nos lecteurs sauront gré, comme nous-mêmes, à M. Picard d'avoir bien voulu leur donner la primeur de son intéressante publication.

(1) Ibid., p. 115.

LES RYTHMES

Un rythme sans fin cadence le monde,
En l'immense éther, son berceau d'azur,
Le jour radieux et la nuit profonde,
Lent oscillement traversant l'air pur.

La mer à son tour ondoie en un rêve,
Le flux, le reflux, frissons argentins,
Cadencent ses flots, qui frôlent la grève :
Puis les font pencher vers des bords lointains.

Le rythme aussi vient en de frêles ondes
Enlacer l'enfant dans son tiède abri,
Pour le rattacher à l'âme des mondes
Dont il se sépare à son premier cri.

Et tout près de nous, les fuyantes heures,
Dans leur doux tic-tac, nous semblent flotter,
Rythme familier, qui dans nos demeures,
Vient de l'infini se répercuter.

O Rythme fatal ! cadence éternelle !
La main qui t'imprime, a-t-elle voulu
Bercer l'Univers, pour la nuit cruelle,
Où va s'abîmer le temps révolu ?

Non, car ton écho, de l'onde vibrante
Fut dans l'âme humaine enfin recueilli
Et ton harmonie à jamais vivante
Dans la poésie un jour a jailli.

Le rythme dès lors s'emplit de lumière
Le Verbe divin sur lui rayonna,
Et l'humanité frôla le mystère
Qui suspend la Terre à son au-delà.

C.-B.

L'ENCHANTEMENT (1)

•

La poésie est une force neutre en elle-même qui peut être bienfaisante ou malfaisante selon l'usage qui en est fait et selon la nature de l'influence qu'elle exerce. Donner une forme attrayante à des pensées viles ou malsaines ; surexciter les imaginations par des images séduisantes et immorales, n'est-ce pas prostituer un des plus beaux dons auquel l'homme puisse prétendre ? — Mais, sans aller jusque-là, sans secréter je ne sais quel poison plus ou moins subtil, n'y a-t-il pas aussi une prétendue poésie, trop bien nommée décadente, qui, par sa forme, déroute toute intelligence saine et, par son fond, manifeste, en la propageant, une sorte de décomposition affectée, à certains moments, comme un snobisme bien porté.

M. Février n'a cédé à aucune de ces tentations. Il avait déjà à son actif quatre volumes de vers. Il vient de publier le cinquième sous le titre d' « Enchantement ». N'est-ce pas là un acte de courage ? Eh bien, non, car on sent que chez M. Février bouillonnent des flots de poésie qui ne demandent qu'à s'épancher. Aussi ne répondrai-je pas que l'auteur de l'*Enchantement*, récidiviste convaincu ne méditât

(1) Poésies par Raymond Février, 1 vol. chez Fischbacher, rue de Seine, 33 à Paris.

accroître avant peu, le nombre, déjà considérable des enfants de sa muse.

Empressons-nous d'ajouter que chaque publication de M. Février a marqué un progrès nouveau. Cette fois on le sent maître de sa forme. Son vers est généralement ample, sonore, harmonieux ; son élan, dans un nombre assez considérable de pièces, nous apparaît soutenu. Souvent, dans les « sommets », il nous emporte très loin vers les sphères de l'infini ; son spiritualisme le soutient dans les régions parfois aveuglantes, de l'Idéal. Aussi, à le suivre si haut, se sent-on un peu pris de vertige et serait-on tenté de lui reprocher une sorte de monotonie du sublime. Que de sommets, en effet, que d'aubes, que d'ailes, que de cîmes, que de séraphins, que de vols d'aigle et d'ange, que d'éblouissements, que d'infinis ! Je sais bien que nous voici dans le domaine du rêve et de l'imprécis ; mais cette imprécision ne se reflète-t-elle pas un peu trop dans des épithètes comme splendide, magnifique, magique, sublime, magnanime, resplendissant etc.

Je regrette que M. Février, dans l'intérêt même de ses envolées, ne se soit pas et ne nous ait pas ménagé quelques haltes durant lesquelles nous eussions repris haleine en écoutant le modeste pépiement de quelques « moineaux francs » de la famille de ceux de Jacques Normand. Et, puisque j'en suis au passage, toujours délicat, les réserves, que M. Février me permette de remarquer que le trait final manque parfois à ses strophes. On dit que Boileau commençait ses distiques par le second vers, au risque de lui donner un jumeau moins bien constitué ; pourquoi notre poète ne s'en tiendrait-il

pas à ne mettre sa flèche sur l'arc qu'après en avoir aiguisé la pointe.

Mais gardons-nous de nous attarder à de mesquines critiques, alors que le livre dont nous parlons nous prouve une fois de plus qu'à certaines hauteurs se produit la communion des âmes. Ici, on perd de vue les luttes mesquines, les soucis terre-à-terre, l'ardeur militante qui, là-bas, nous préoccupent et nous absorbent. Là, plus de divergences, plus de haines : les murs de clôture qui, d'ordinaire nous paraissent infranchissables, ont disparu dans de lointains horizons ; en dépit des nuages qui rampent dans la vallée, le ciel est profond et pur ; toutes les âmes s'éclairent et se réchauffent aux rayons du même soleil. Ne devons-nous pas quelque reconnaissance au poète qui nous ouvre ainsi les radieuses et apaisantes perspections de l'Idial ? n'oublions pas qu'alors,

> La mort sera pour l'homme une berceuse
> Qui chante à ses enfants sur son sein dévoilé,
> Et les dépose enfin, vigilante passeuse,
> Par delà les néants, sous le ciel étoilé.

Suivons maintenant M. Février « devant la mer. » Si les pièces réunies sous ce titre sont d'inégale valeur, on y rencontre souvent des strophes remarquables par la justesse de l'impression et le fini du rendu :

> Le ciel est inondé de lumière et de joie.
> La clarté de l'azur vibre au sommet des monts.
> La mer *nonchalamment onduleuse* déploie
> Son royal manteau vert tissé de goémons.

....

Elle vient dans les airs la grande nuit divine
Dont la paix solennelle endort les matelots.
Sur la côte le phare éclatant illumine
De ses brusques jets blancs la surface des flots.

Puis quand le vent se tait, que la vague vermeille
Baise le sable fin d'un frisson amoureux,
C'est un soupir qui glisse à mon oreille...

Voici des couchers de soleil qui rappellent — sans les effacer — ceux de Victor-Hugo, mais qui se tiennent dans ce redoutable voisinage. Ailleurs ce sont, condensés en un sonnet, les impressions des plongeurs qui ont contemplé

..... Dans un jour vitreux d'étranges floraisons.

Signalons la gracieuse villanelle intitulée : « Le Pêcheur » :

Dans les caresses de la brise
Un bâteau de pêche s'enfuit
Sur les flots que le soleil irise

Un rayon de soleil se brise
Aux crêtes des lames et luit
Dans les caresses de la brise.

J'aime moins, je l'avoue, « l'Océan Merveilleux » avec ses légions d'astéries, ses méandrines, ses roses nullipores, ses élégantes millépores, ses explanaria et autres bêtes marines aux noms savants, inconnues du vulgaire. M. Février me semble ici s'être inspiré des plongeurs de tout à l'heure et avoir plongé lui aussi dans les gouffres d'un dictionnaire d'histoire naturelle pour en rapporter cet

étincelant butin. Il est vrai que nous sommes dans les parages de Ceylan et que Leconte de Lisle nous a acclimatés à ces descriptions exotiques devant lesquelles on rougit de son ignorance.

Dans les « Mélanges » qui constituent la troisième partie du volume, se trouvent quelques pièces d'une remarquable venue. Ce sont surtout celles où peut se déployer le talent descriptif de notre poète. Lisez entr'autres « l'Hiver » qui est à savourer tout entier et dont voici les deux premières strophes :

Au fond des noirs vallons l'herbe des prés frissonne.
Epais rideau, la brume enferme le pays.
Nulle chanson d'oiseau ne monte des taillis,
Seul l'âpre vent du Nord comme un clairon raisonne.

Le gel dans son filet a saisi les ruisseaux ;
Et soudain, suspendant leur course familière,
Ils demeurent figés sous les vieux ponts de pierre,
Dont un lierre vivace a verdi les arceaux.

J'aime aussi beaucoup « Le Papillon ».

Au lac dormant
Il va gaiement
Quêteur d'une nouvelle offrande
Le nénufar
De son nectar
Parfume sa trompe gourmande.

Et tout le jour
En plein amour
Il se délecte de caresses,
Baisers subtils
Où les pistils
Lui versent leurs douces ivresses,

Qu'on me permette encore de citer le début de « Paysage cévenol » où M. Février se montre paysagiste accompli :

Lentement le soleil derrière les montagnes
Dans l'infini s'enfonce, et les vertes campagnes,
Par ce beau soir de Juin, clair comme le cristal,
Dévoilent la splendeur de mon pays natal.
Voici les châtaigniers au penchant des collines,
Et les prés fleurissants pleins de sources calines
Où les pommiers ployés tremperont leurs rameaux,
Et le long du chemin les paisibles hameaux
Avec leurs murs blanchis et leurs ardoises grises
Que l'Aigoual mord en vain de ses stridentes bises.

En intitulant son volume « l'Enchantement, » M. Février n'a certainement voulu parler que de celui du poète. Nos citations prouvent que, ses lecteurs pourront aussi se sentir parfois enchantés. Qu'il nous permette, en le quittant, de lui adresser ces simples mots : c'est la grâce que je vous souhaite !

L. Enjalbert.

LOU LEBRAUT ET LA TARTUGA

Se vos ana ben liuen, te foou leva matin :
En partiguènt proun lèu, as pas besoun de courre.
Mais te pauses pa trop, n'on se gandis pa' nsin,
Et se vos pa quand pos, après voudras sans poure.

Un Lebraut de Junas, sec couma 'na brouqueta,
Sounna per esquinnoum Jano l'Escambarla,
Escanlava li roc, sautava li vala
Et per sauta, per escanla,
Jamai res poudié pa ye faire la barbeta.
L'avièn nournma pourtur... Entre que lou sourel
Fasiè pinchoun en-n-haut sus la gariga,
Sans carga sis souyè, sans cura sis artel
Et sans agudre poou d'acampa de boufiga,
Zou ! landava descau
Et dinc lis mas, dinc lis oustau,
Pausava lis paquet, lis lettra, lis gazeta.
Alor, per s'amusa fasènt cambavireta
Sus lis arjalas, lis avau
Barrunlava d'amountd'haut
Partissiè couma 'n fun,
Partissiè..... Pa toujour pamen et se quauqu'un
Lou couvidava a prene un grun,
Lou Lebraut qu'era houneste, un moument s'assetava
Beviè soun gob et se fretava
Ende sa pata d'arrebous.
Beviè lou fort, beviè lou dous
Aimava un pauquet trop carthagèna et ginèbre
« Y a pa ren couma aco, disiè, contra li fèbre
« Di pauris Lèbre »
Aco ye pourtè tort.

Un jour
A Couvisson avièn la vota,
« Foudra que y'ane faire un tour
« De vespre », noste Lebraut s'ou dis,
« Dansarai un pau la gavota,
« Ma menaira m'espera et crese que languis.
« Piei, mis camba belèu soun un pau rouvillada
« Et quauquis escarlimpada
« Graissaran mis boutel que croucinoun un pau ».
Y'anè... dansè... gagnè lis tres saut
De sabe pa de quant de mestre.
Piei jougueroun la coussa : « Holà ! quau n'en voou estre»?
Disiè l'Escambarla galejant mai que mai.
« Parten d'eici. La toca es eilamouant ou mai.
« Quau voou courre ende ieu, lis panard, lis tartuga,
« Ou ben lis arna, ou lis aruga ? »
— « Et perdeque pa lis tartuga, »
Ye dis en se grattant lou coutet, à la fin,
Una Tartuga vieilla et qu'aviè d'agassin,
« Vous fariei veire de camin,
« Et vous jogue dès soou ». — « Dès soou, pardi, misen,
Ye faguè lou Lebraut, « s'avès pa proun de sen
« Et s'aves trop de renta
« Aco pagara moun assenta.
« La voou beure paura innoucenta
« A vosta santa !
« Et davant de parti. Poudès trouta.
« Anas, anas ! Eici m'arrestè
« Pa qu'un moument, per beure un cop
« Et me refresca lou coco ».
La Tartuga aduja, marchava, caminava
Planplanet. pau à pau, et toujours avançava
Et s'arrestava pa, mema per prene alen.
Se foou mounta, mounten, davala, davalen.
Entre tems, lou Lebraut, bouja l'aiga que gypa,
Et fai foundre soun sucre, et teta un pau sa pipa.
« Ah ! quanta se ! Pamen ai pa manja de sau.
« Es d'agudre dansa, es aqueli tres saut ».
Et la Tartuga camina
Un pas, un autre, un pas, eici sen, un pau mai

Et vai quasi touca lou mai
De la pouncha de sa babina,
Quand lou Lebraut la vei. Paure Jano !
S'epgavacha de soun Pernod.
« Boudiou ». Fusa couma l'iau
Is quatre saut ! Oh quanti saut !
Souta sis ped, lis gros caiau
S'envpuloun couma pous de civada
Que lou mistrau dinc l'aira emporta après caucada.
« Vouè ! ye cridé d'amount la Tartuga, ai touca ! »
Lou Lebraut s'arrestè, que n'era estoumaca
Ye fouguè desnousa lis dous lian de sa boussa.
Lis darriè gagnoun pa la coussa.

Nen counouisse d'aquela mena
Que toujour an lou tèms, et que tout ye fai pena.
Davant de se metre ou traval
Miquèu cinquanta fes badailla
Espincha d'eici, d'aval
D'amount. Oh ! quand travailla,
Travailla...... mais travailla pa souvèn,
Travaillara lou mes que vèn.
Fai lou dilus, de fes fai lou dimar. La cassa
Y'agrada miel. S'en vai ende soun pau de biassa
Couris tout lou matin et tuia de sisi.
A paga soun port d'arma et sabe pa coussi.
Vè lou, paure que jangla. Et sis enfant, péchaire !
Qu'an toujour l'er de veni de Beucaire.
Fagues pa couma aquel, Pierota : lou bèchard
Es pa grèu lou matin, lou pausaras pu tard.
Lou repaus lou miour es après la journada
L'hiver, l'estiou, ou cau ou fre
Travailla tis siei jour de semmana adere
Et lou Dimencbe ouras festa bona et gaguada.

JULES GAL.

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Directeur,

Donc, il est dit qu'on ne pourra s'absenter de Nimes six mois sans trouver au retour quelque horreur toute fraîche! Quand ce ne sont pas les ruines qu'on refait, ce sont les arbres qu'on défait ! Ah ! MM. les Congressistes des *Congrès d'art public*, voilà qui vous montre vos béjaunes. Prêchez, dissertez, encouragez, entassez les rapports, les projets, les vœux, pendant ce temps, les bons conseillers municipaux, eux, agissent ; et pif ! le monument est démoli ; paf ! la ruine est complétée ; pouf ! les arbres sont jetés bas !

Il faut que, grâce à la *Revue du Midi*, et pour l'édification de nos petits neveux, on sache les belles choses qu'on fait à Nimes, l'an 1901. Donc nous avions un « jardin de la Fontaine » que tout passant, depuis cent cinquante ans, avait admiré ; dans les deux fer-à-cheval de ses bosquets latéraux, plantés d'ifs taillés entre les grands arbres, et sillonnés de minuscules sentiers à bordure de buis, il gardait encore le charme capricieux et harmonieux du style Louis XV ; tout cela était un peu vieillot, un peu caduc, les bordures de buis çà et là un peu chauves, et les ifs taillés sans plus dans la plénitude de leurs jeunes formes ; mais tout était si d'accord, si d'ensemble avec les beaux vases de marbre et les faunes clodionesques ! En vérité, cela ne pouvait durer. Il restait quelque chose de goût à Nimes ; pour mettre fin au scandale, on a fait venir les embellisseurs.

Et ils sont venus, et ils ont vaincu ! Plus de jardins fran-

çais, plus de bordures de buis ni d'ifs taillés, plus d'arbres même ! Mais à leur place, nous aurons paraît-il, des pelouses avec des palmiers nains et des corbeilles de fleurs dessinant peut-être les armoiries de la ville, le rêve de tout épicier retiré, pour sa villa ; pourvu qu'on oublie pas la boule de zinc, au milieu !...

Faire comprendre à ces gens là et à leurs admirateurs, que c'est ici de la sottise parfaite, que, sous notre latitude, on a besoin d'ombrages et non de pelouses, que, de par la suppression des massifs de verdure, on verra d'un bout les maisons de l'autre bout, et que le jardin s'en trouvera ridiculement rapetissé, que, quand on a un bijou de style pur, il est grotesque de le mutiler pour le mettre à la mode, essayer, dis-je, de faire comprendre tout cela, je ne m'en sens pas le courage. Et puis, à quoi bon ? S'il prenait fantaise à la municipalité nimoise de raser tous les arbres qui restent, ou de peindre en tricolore les monuments romains, est-ce vous ou moi qui pourrions l'en empêcher? Et, vrai, ne l'a-t-elle déjà pas à peu près fait ? Nos beaux arbres du boulevard sont transformés en poteaux, les peupliers et platanes du jardin de la Couronne sont rasés comme des pontons, et quant aux Arênes, à la Cathédrale, au Temple de Diane et « nos autres monuments, » ils sont, grâce aux hommes de science et de goût, bariolés de rapiéçages si saugrenus qu'on regrette les vrais sauvages à plumes et à anneau dans le nez qui les auraient, du moins, tatoués de loufoqueries pittoresques

Pauvre jardin de la Fontaine, voilà bien des années qu'il est mis à de rudes épreuves ! S'il y a dans un coin un creux mystérieux plein d'herbes, que domine un grand rocher, vite on comble le creux, on enterre le rocher, et par dessus on plante des pelouses avec des palmiers nains et des images en choix de couleur (toujours !). S'il subsiste ailleurs une ruine auguste, charmante et rêveuse, on s'empresse de la déshonorer de hideux « pétas » inutiles, stupides, criminels. S'il y a autour de ces ruines, ou dans un îlot inaccessible, celui du Nymphée, des plantes du bon Dieu qui poussent à l'aventure, et mettent là un peu de mystère, vite on les fauche, on détruit toute cette vie vierge et toute cette beauté de nature. Et par compensa-

tion, on maçonne d'un côté, une statue de Reboul à vous faire prendre en horreur cet honnête homme, d'un autre, une fontaine en rocaille chassieuse à vous faire pleurer, comme elle, mais de honte !

Et l'exaspérant, c'est qu'on ne sait à qui s'en prendre ici ! Quand on se trouve en face de l'abominable tour d'angle du Lycée, on sait quel en a été l'architecte, et de se dire : « Ça, c'est l'œuvre de Feuchère ! » cela soulage. Mais quels sont les auteurs de la fontaine en rocaille suintante, des beaux arbres transformés en poteaux ou débités en bûches, des pelouses ornées de dessins en choix de couleur ? Le nom de ces balourds vaudrait pourtant d'être connu : quelque jardinier en mal frénétique de génie ? quelque membre bouffi de commission artistique ? Quelque conseiller municipal inspiré par le saint Esprit des urnes électorales ? Et dans le doute, n'est-ce-pas au Maire que nous devons, nous autres les simples passants, nous en prendre ?

Nos pères, tout de même, faisaient mieux. Quand M. d'Haussez a voulu embellir la Fontaine, est-ce qu'il a détruit ou mutilé l'œuvre de Maréchal ? Il a eu le bon esprit de faire autre chose, et le mont boisé qui porte son nom est aussi charmant dans son fouillis romantique que le jardin d'en bas dans son ordonnance classique. Si les chefs de la Municipalité tenaient à continuer l'œuvre, que ne faisaient-ils de même ? Il ne manque pas de mazets autour de la Tour Magne, du côté de Cantaduc et du chemin d'Alais, notamment, dont l'achat eut constitué un meilleur emploi des fonds disponibles. Quand on pense à l'énorme étendue des garrigues sans valeur, qu'il serait facile, à peu de frais, de transformer en beaux bois de pins et de cèdres, on enrage de voir sottement gaspiller l'argent en réfections de ruines ou en niaiseries horticoles !

Ma voix sera-t-elle entendue ? j'en doute, si peu elle l'a été jusqu'ici. En ce moment même, on continue à rapetasser sottement la façade des Arènes, et l'argent qu'on y emploie fut voté, je crois bien, pendant que je m'efforçais de montrer au lecteur la vanité et la laideur de l'œuvre. N'importe, pour l'honneur de Nimes, il faut que quelqu'un

parle et dise leur fait à tous les Vandales. Depuis que je suis né, je n'ai vu les édiles nimois, ceux de droite comme ceux de gauche, agir que contre le beau. C'est sous Blanchard que fut gâtée l'admirable façade dôrée des Arênes qui regarde le couchant, et c'est sous son successeur Margarot que furent supprimées les processions, pourtant si belles, si poëtiques (vous rappelez-vous le groupement final de la procession de Sainte Perpétuo, sur l'Esplanade, à l'heure exquise où les martinets se jouent dans le ciel du soir ?). Le même Margarot a laissé bâtir, ô compensation, les façades de la place des Halles. Puis d'autres sont venus, les Numa Gilly, les Pascal, que sais-je, qui ont saccagé la Fontaine, déshonoré le temple de Diane, massacré la Maison Carrée. Et voilà le docteur Croûzet qui continue la série avec les beaux grands arbres qu'il déracine et les pelouses banales qu'il plante. Non, la mairie de Nimes doit être ensorcelée, ma parole !

HENRI MAZEL.

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

LE COUSIN VALMAJOU

Le voyageur débarquant à Aix, en Provence, en le courant de mai 18..., aurait été stupéfait des airs mystérieux tant des employés que des curieux ou cochers stationnant dans la cour de la gare.

Prêtant alors l'oreille aux conversations, à tout moment, l'étranger aurait entendu, revenant comme un *leit motiv*, ces mots : « *Pas moinss*, *le célèbre avocat Grondent* arrive ici dans deux jours. Quel événement, *Boudi !*

Pour plus amples détails, achetant alors la gazette d'Aix, où, entre deux insertions de jugement et la réclame du pâtissier Gourmando, vantant la suavité de ses *canissons*, le nouveau venu aurait lu la biographie complète du célèbre avocat surnommé le *Torrent des Cévennes*, — vu ses flots d'éloquence. Au surplus, un cliché reproduisait les traits du sympathique défenseur.

Taille bien découplée, mais qu'on jugeait au-dessus de la moyenne, physionomie éclairée par le regard de deux yeux pétillant d'intelligence malicieuse ; telle est rapidement esquissée l'impression qui s'en dégageait.

Comme complément de renseignements, car on sait que la curiosité humaine n'a aucune borne, on n'avait qu'à s'adresser au cocher de l'hôtel *Négril*-

lon, où des appartements étaient retenus pour le futur hôte.

Briqueton, tel était le nom de l'automédon qui avait transformé son siège en véritable tribune cicéronienne. De haute corpulence, le visage coloré, son verbe déjà haut, en temps ordinaire, était devenu suraigu. Pensez donc, c'est lui qui allait conduire le landau affecté au service de M. Grondent.

Qui plus est, à cette occasion, il allait, suivant son expression, étrenner une livrée ultra-moderne, galonnée, cela va sans dire, sur toutes les coutures.

En attendant, le brave homme récitait, suivant son habitude, son chapelet de curiosités devenu rosaire depuis la grande nouvelle.

A notre gauche, nous laissons la route d'Avignon, qui conduit aux fontaines thermales, encore un endroit, si on a des douleurs, que çà vous passe comme par *enchantemin !*

A droite, vous voyez la route de Marseille, on dit que c'est par là qu'arrive Grondent. Les étudiants doivent aller l'attendre à l'orée d'un petit bois de pins.

Ainsi, que pouvez-vous en rendre compte, à gauche, la ville affecte la forme d'un monticule tandis qu'à droite tout doucettement elle s'aplanit.

L'omnibus entrait sur le cours du bon roi René.

« Tenez, vous le voyez, ce veinard de roi ; il a même de l'agrément, après sa mort. » De fait, l'ex-roi, son buste, pour mieux dire, était juché sur une colonne, elle-même posée au centre d'une vasque aux eaux jaillissantes. Dame, il a *fratchou*, c'est ce que ne pouvait digérer Briqueton, républicain farou-

che, tout en s'épongeant avec un mouchoir à carreaux multicolores.

Des deux côtés du cours, de magnifiques platanes épandaient une pénombre bienfaisante.

« Pour sûr, qu'il va en avoir du monde, quand passera ici mon landau, » et, prenant son fouet, Briqueton essayait de joyeux claquements.

Mais une ombre, sous la forme d'un invalide, le père Croustemagne, fit disparaître subitement l'exubérance du cocher. Dame, nous nous chamaillons à propos du grand homme. Lui prétend que le « pékin » quel qu'il soit ne l'émotionne pas; quant à moi, je soutiens que lorsqu'il l'aura vu et surtout entendu, une force mystérieuse le poussera à lui adresser le salut militaire. Nous avons parié une bouteille de *Château-Neuf.*

Un brusque arrêt, et l'omnibus s'arrêtait juste en aval de la statue, devant le premier hôtel de la ville.

...... Les voyageurs débarqués, l'omnibus, s'il n'avait pas une tournée en ville, reprenait la direction de la gare.

Croustemagne, alors, s'avançait sous le porche de l'hôtel et attendait le client. Vous l'avez déjà deviné, Croustemagne, pour occuper ses loisirs et augmenter son pécule, s'était en effet improvisé cicérone. Il ne fallait donc pas être grand clerc pour comprendre, dès lors, la véritable raison de l'animosité entre Briqueton et lui.

Mais laissons les voyageurs quelconques aux bons soins du vieux brave, pour ne nous occuper plus maintenant que des habitants de l'endroit.

Dans les salons, les dames ne s'entretenaient que des toilettes qu'elles devaient porter à l'audience.

Une discussion assez vive, bien que courtoise,

avait lieu entre la famille de Saint - Gratin et de Volevert, toutes deux habitants de superbes hôtels en la rue des Quatre-Nations. L'une de ces dames reprochait à l'autre d'avoir fait gâter les prix à cette occasion par les couturières, et l'on ne savait pas encore si cette affaire ne serait pas « portée en champ clos, » car on a le sang vif là-bas !

A l'heure de la musique, sur la place du Palais-de-Justice, ancien palais des Comtes de Provence, les papotages allaient aussi leur train, par exemple, là on savait par avance les toilettes de Madame telle ou telle. Ainsi, Mme Gomédon, l'épouse légitime du pharmacien, devait arborer une toilette ainsi connue : jupe rouge écarlate, boléro jaune, et pour compléter cette harmonieuse gamme de « couleurs, » chapeau, souliers, gants et ombrelle gris-souris. Quant à son mari, fournisseur attitré du premier Président de la Cour, ce qui lui valait ses grandes et petites entrées au Palais, le seigneur de l'officine, dis - je, allait lancer le « bonbon Grondent, » pectoral exquis.

« Moi, Mesdames, glapit dans un coin la voie aigrelette de Mme Gascok, dont la nationalité ne laissait aucun doute après l'examen de son appendice nasal, « je fais à cette occasion *oune bonne petite affaire*, j'ai loué 200 francs à des Anglais deux fenêtres de mon appartement du cours. »

Le directeur du théâtre n'avait pas perdu non plus la tramontane et escomptant, à juste titre, sur l'affluence des étrangers, il avait fait apposer sur les murs de gigantesques affiches annonçant « *une grande représentation de gala*, » sous la présidence effective du grand orateur. Quitte à excuser plus tard l'absence de ce dernier.

Évidemment, la réputation oratoire de M. Gron-

dent n'était pas surfaite. Je sais bien qu'il y avait un certain laisser aller dans ses affaires. Mais même en roulant des yeux hors de l'orbite, tout en faisant voler avec éclat son verbe imagé; il n'en restait pas moins *bon garçon*. Et ce qui contribuait, au cent du cent, pour sa renommée, selon l'expression du charcutier Gradouble, c'est que l'avocat venait prendre la parole en le procès politique Besoulet contre *Badingot*. Un tripatouillage d'urnes... funéraires, ajoutait le malicieux Blanquefort, ex-capitaine au long cours, candidat perpétuellement retoqué à n'importe quelle élection.

Les environs avaient été aussi gagnés par cette fièvre de curiosité et se déversaient en masse dans la ville.

Le maire, M. des Lois, avait réuni en session extraordinaire son conseil, « on craignait que les hôtels ne fussent insuffisants pour loger cette population flottante. Les motions les plus extravagantes furent présentées. L'adjoint Carrigoule, — un rouge enragé, — demandait à ce que les églises fussent désaffectées pour pouvoir y loger les voyageurs.

Quant à un adjoint, chef égouttier de son état, répondant au nom de Fuitedo, il proposait de faire mettre à sec les vasques du Cours et au besoin les Thermes, à seule fin d'y mettre des lits de camp.

Enfin, on arriva à s'entendre, et l'afficheur municipal placarda en bonne place l'arrêté suivant :

Mairie de la ville d'Aix,

Nous, des Lois, maire d'Aix, après en avoir délibéré avec les conseillers, que, vu le séjour dans nos murs de l'illustrissime avocat Grondant, il y a lieu de prendre des mesures énergiques de police, tant pour la sécurité que pour la salubrité publique.

Arrêtons :

Article Premier. — Que les étrangers qui n'auront pas trouvé place dans les hôtels, seront logés dans les greniers publics, en des salles respectives pour la bienséance des sexes !

.... A mesure que les heures s'écoulaient, la ville prenait les allures d'un vrai champ de foire.

Les places de l'Université et de Saint-Honoré, par exemple, étaient encombrées de paysans campant à la belle étoile. De rares privilégiés avaient pu s'installer dans la cour du Palais de Justice, doté d'une superbe colonnade.

Une odeur de victuailles, où dominait l'arome de l'ail, saturait l'atmosphère.

A tout instant, on était menacé d'être écrasé par des voitures de toutes formes, et souvent on devait céder le pas à une jolie mule à pompons, faisant retentir fièrement ses sonnailles, ce, pendant que, sous le jonc de son propriétaire, assis sur une selle aux couleurs vives, la bête faisait jaillir des étincelles, en martelant le pavé de son pas relevé !

Le Mistral s'étant mis de la partie, enveloppait bêtes et gens d'une auréole grise, où en prisme venaient se briser les rayons du soleil.

Au Zénith, les hirondelles, on était au printemps, semblaient, dans leurs pépitements, entonner les louanges de l'attendu.

Mais comme partout, il y a des contrastes, l'occasion paru bonne, pour la famille Barriquant, ex-épiciers retirés après fortune faite, d'aller passer ces journées, à jamais mémorables, chez le cousin Valmajou, paysan lettré et de goûts paisibles, qui faisait valoir une *bastide* située à quelque distance du village du Tholonet.

Ne pas le rencontrer chez lui était une hypothèse inadmissible. Il détestait d'instinct la ville. Aussi, à toutes les invitations de sa famille, avait-il opposé une fin de non recevoir.

Pourtant, ce n'était pas un loup-garou ; loin de là, très sociable à sa manière, on était sûr de recevoir chez lui une franche hospitalité.

Certains d'être bien accueillis, les Barriquant : père, mère, enfants, voire même la toute dernière Lison, qui marchait sur ses onze ans, se mirent donc en route, dès 4 heures du matin, pour la bastide des Estelles.

On ne s'était pas embarqué sans biscuits, pour parer à la première surprise de l'arrivée. Aussi, ce fut dans une carriole surchargée de provisions, entre un jambonneau, un saucisson d'Arles et des cannettes de bière, que les membres de la famille prirent place.

Rien de charmant comme ce départ ; dans l'air soufflait une petite brise fraîche, — ce qui obligea Lison à rajuster, dans un geste de coquetterie émue, — son fichu de laine rose.

Au levant, les teintes de l'aurore commençaient à étendre leurs gammes sous la voûte des cieux.

Au loin, la route déroulait son long ruban blanc, et de chaque côté les oliviers, alternant avec des pins, dodelinant la tête sous la brise, semblaient saluer les voyageurs en vieille connaissance.

Car selon une tradition locale, comme tout bon Aixois, ils venaient, dès les premières sorties printanières, boire le vin cuit traditionnel à Tholonet. Quittant la grande route qui conduit à cette localité, nos voyageurs prirent un chemin de traverse, courant à travers des champs de culture,

Maintenant plus que jamais, les branches des arbres ployent à tel point, que l'une d'elles abaissée jusqu'à terre, soulevant la poussière en se relevant, la renvoie sur le bourriquet traînant le véhicule et sur les voyageurs. — « Ah ! diable, voilà une *saute* de vent, s'écrie Adéodat, l'aîné de la famille, coquin de Mistral. » Du midi s'élancent des tourbillons épais, tandis que le ciel, auparavant si serein, se couvre de nuages couleur d'encre, d'où s'échappent quelques gouttes d'eau. La pluie tourne à l'orage. Le tonnerre fait entendre de plus en plus ses coups sinistres ; les éclairs zèbrent la nue. Au moment où la voiture passe devant un pin, celui-ci apparaît comme un if illuminé. Un bruit sourd retentit, auquel répond le cri apeuré de la petite Louison, et l'arbre gît maintenant de tout son long au milieu de la route. A cette vue, l'âne, tout en faisant retentir les airs de ses hi-han les plus désespérés, fait un écart qui jette les voyageurs les uns sur les autres.

Force est à Barriquant, malgré la pluie battante, de prendre l'ânon par la bride pour faire détourner l'animal de l'obstacle ; heureusement que nous ne sommes pas loin du mas, s'écrie Mme Bénuzette, Barriquant continue d'avancer tout en ouvrant un vaste parapluie rouge pour abriter sa progéniture.

Le mas des Estelles se montre bientôt, comme dans un décor de féérie. Les murs, sur lesquels courent des guirlandes de glycines aux pousses verdoyantes, apparaissent en un halo violet strié d'or.

Sur le pas de sa porte, attiré par le bruit de la voiture, qui vient de s'engager dans les sentiers pierreux où de superbes chardons mettent des éclairs de convoitise dans les yeux du baudet, le cousin

Valmajou, vêtu d'une peau de bique, les pieds chaussés de sandales et la pipe à la bouche, profile sa haute stature, tout en se demandant qu'est-ce qui peut bien affronter ainsi les éléments.

Ses mains mises en abat-jour sur le front, il cherche à dévisager les arrivants qui, têtes basses, ne laissent voir que leurs dos moutonnants sous d'épais carricks.

« Bonjour cousin ; c'est la petite Lison qui pousse cet appel. — « Té les Barriquant parce temps à ne pas mettre un chien dehors. »

« Nous-mêmes, mon brave Valmajou et le père Barriquant donne l'accolade à Valmajou qui se voit entouré par toute la famille.» — « Si, je m'attendais à avoir votre visite ; pour une bonne idée, ça en est une ; mais je suis bête, au lieu de vous faire rentrer, je vous laisse jaser sur le pas de la porte. Arrondissant son bras, Valmajou l'offre à sa cousine Benuzette et l'introduit dans la pièce principale du Mas. Cette pièce est un vrai capharnaüm ; en un coin tout un attirail de pêcheurs. Ah ! c'est que le cousin aime à taquiner le goujon et la carpe ; il n'est personne qui ne l'ait vu, le chef abrité sous un large chapeau de paille, un complet de coutil de 45 francs de la maison Bouscagne, — rester immobile pendant de longues heures aux bords de l'Arc. Face à la porte, une cheminée dont la tablette est surchargée de coquillages et d'une énorme corne d'amphytrion, avec laquelle le propriétaire rassemble ses ouvriers pour l'heure « des goûters ».

Contre la muraille de droite, une bibliothèque où pêle-mêle sont jetés quelques ouvrages philosophiqnes, — car Valmajou se pique de libre-pensée, — voisinent avec des traités d'apiculture.

Le bonhomme a aussi cette passion et il faut le voir la tête garantie par un ancien masque d'escrime, et les mains protégées par des gants ad hoc, — le tout souvenir de son séjour au camp des Lanciers où il était prévôt d'armes, fureter dans les cages à la recherche des rayons de miel. Quelle joie quand il en a découvert, de pouvoir ensuite les conserver comme une relique...

« Par exemple, que je suis simple de vous laisser sans feu, quand vous grelottez comme des barbets.»

De fait, les Barriquant grands et petits secouent leurs vêtements, sans plus se soucier du parquet. D'ailleurs, ne sont-ce pas des tomettes rouges, où un coup de chiffon passé, il n'y paraîtra plus.

« Francisquine, apporte des sarments. » La nommée Francisquine, bonne à tout faire, répondant à l'appel tonitruant de son maître, apparaît. Sa figure de jeune chatte éveillée, son jupon jaune lui battant les mollets et son caraco violet obtinrent un vif succès auprès des cousins de la ville. Elle ne s'émeut pas pour cela et aux œillades que lui lancent l'audacieux fils Barriquant elle répond par un clignement non moins malicieux.

Enfin, Valmajou tire de sa poche un briquet, il n'a jamais voulu d'allumettes chez lui, le bat et en fait jaillir l'étincelle qui va mettre le feu aux sarments. Un crépitement se fait entendre et la flamme s'élève haute et claire.

« Pendant que vous vous réchauffez, je m'en vais chercher du vin vieux à la cave. Mais comme j'ai besoin de quelqu'un pour porter la lumière, je prends avec moi la petite Lison. » Et la petite toute contente de changer de place, s'en va derrière le grand cousin.

Au dehors, la pluie tombait avec plus de violence que jamais, « Si elle ne cesse pas, nous ne pourrons pas nous en retourner, se mit à dire Mme Barriquant.

» Papa, regarde donc le ruisseau qui est en contre bas du mas, reprend Adéodat, le voilà qui gagne jusqu'au dessus des fenêtres. « Zou, mes enfants, repartit Anthyme Barriquant, calfeutrons les fenêtres pour qu'il ne vienne pas jusqu'ici. » Tous s'activent à cette besogne.

Pendant ce temps, les victuailles apportées par les excursionnistes, sont mises sur la table par Francisquine, qui maintenant pose sur la toile cirée, tout un poëme de géométrie, des assiettes à rébus. Ah! Valmajou ne donnerait pas pour un empire, ces assiettes très économiques, pense-t-il, car tandis qu'on a l'esprit occupé à déchiffrer les énigmes on ne pense pas trop à manger.

A table maintenant, on n'entend que le bruit des fourchettes et le claquement de langue du cousin, buvant à petites gorgées son fameux vin de derrière les fagots. Du vin de 1870, la dernière cuvée de mon *povre* père Adéat qui est mort chez les Prussiens. En ce souvenir, les yeux de Valmajou s'emplissent de larmes furtives. Il les essuie hâtivement, car Valmajou pleurait comme une femmelette. Ah! mais non.

Sauve qui peut, c'est la servante qui rentrant en coup de vent, pousse ce cri d'alarme. L'eau a envahi l'entrée. « Ah ! diable et notre âne, il faut aller le retirer de l'écurie : et pendant que les femmes montent les provisions au premier et unique étage, les hommes courent à l'écurie. L'eau avait déjà fait son œuvre, il fallait en tirer quand même la bête qui

avait de l'eau jusqu'au poitrail. Poules et poulets furent enlevés dans la basse-cour ; les canards seuls y restèrent les plus heureux du monde pouvant enfin nager tout à leur aise.

Mais où mettre l'âne ? Je ne vois que la cuisine qui est plus surélevée que la salle à manger ; ça va faire un joli vis-à-vis à Francisquine, et, Valmajou tenant ferme l'âne, lui fait gravir les quelques marches de l'entrée.

Maître Alibaron ne savait que penser de cette nouvelle gymnastique, aussi ne retrouva-t-il sa quiétude que devant une ample provision de fourrage mise à sa portée sur la huche à pain et qu'il se mit à dévorer sous l'œil de la servante.

De la chambre de Valmajou, la famille contemplait les progrès de l'orage. Cette pièce méritant une nomenclature spéciale, la voici aussi succincte que possible. Au-dessus du lit de camp du maître de céans on voyait un vieux fusil dit *tromblon* ; sur la tapisserie des images d'Epinal représentant Gambetta, Mac-Mahon, Grévy attestaient les sentiments républicains de leur propriétaire. Sur le carrelage était une simple natte tressée de paille, un lavabo rudimentaire aurait donné un faux air de cellule monacale, si ce n'était le râtelier où des pipes de toutes dimensions, attendait le bon plaisir du fumeur ?

« Si ce temps continue, le célèbre Grondent n'aura pas beau temps, émit Mme Barriquant, et quant aux dames qui s'étaient commandées de belles toilettes, pour s'asseoir à son arrivée sous les ombrages du cours, elles en seront toutes désolées.

« Té, j'ai bien vu annoncer dans la *Gazette des deux grillons* l'arrivée de cet *avocasson ;* mais j'a-

voue que je l'avais totalement oublié, reprit le cousin Valmejou.

« Pourvu que le grand père Bincol n'ait pas idée de venir voir ce que nous devenons, si nous ne pouvons rentrer ce soir à Aix, se mit à dire Lison.

— « Cela m'étonnerait, repartit sa mère, car enfin *tu n'es pas seulette*. Il est vrai que quand tu n'es pas près de lui, il te croit toujours morte, pécaïre.

Et l'eau montait toujours. Gare au mur de la basse-cour, il ne va pas pouvoir résister. Heureusement que ce ne fut pas celui-là qui inspirait de la crainte à Valmajou qui fut endommagé. Le torrent faisant une brêche au mur longeant la propriété, donna une issue à l'eau qui s'écoula dans les terres.

Dès lors, nous sommes préservés d'une crue plus considérable ; mais nous n'en étions pas moins bloqués. Que le mur croulât ou non, il fallait rester.

La nuit commençait à venir, on se réunit autour d'une table à jeu et à la lueur d'un maigre éclairage à huile on entama une partie de trente-et-un. Mais les partenaires, distraits jouaient mal et Valmajou, malgré son air triomphant en abattant des trente et un et des mistis encadrés, n'arrivait pas à empêcher tantôt les uns, tantôt les autres à se lever pour voir si l'eau montait ou descendait.

Au dehors le temps d'orage était aussi affreux ; rien ne faisait prévoir s'il cesserait dans quelques heures.

« Ma foi, vous ne pouvez pas vous pourfendre contre les éléments, à la guerre comme à la guerre, vous coucherez ici, les uns sur des matelas par terre ; j'abandonnerai mon lit à ma cousine et à Lison ; et les hommes, à tour de rôle, monteront la

garde et puis maintenant pensons à souper. « Que dites-vous, cousine, d'une omelette à l'huile, d'un poulet avec des olives noires, d'un dessert de noisettes et de raisins secs. Un chanoine de la cathédrale Saint-Sauveur s'en lècherait les cinq doigts et et le pouce pas vrai ? Et se disant, Valmajou caressait doucement son estomac.

On s'active à qui mieux mieux pour la confection de ce repas de Lucullus ! Malgré les plaisanteries de Valmajou, ce fameux dîner fut loin d'être gai ; on mangeait du bout des lèvres, dame, ne fallait-il pas ménager les provisions et ce fut le premier soir de sa vie que la petite Lison n'eût pas une cuisse de volaille ; sa mère lui ayant donné seulement « les lunettes du poulet » à grignoter.

On organise ensuite le coucher et ma foi malgré la belle assurance de Valmajou, il ne se trouve pas assez de matelas et le cousin fut obligé, ainsi qu'Adéodat, de coucher sur des bottes de paille, dont le grenier était amplement pourvu.

..... Cinq heures du matin sonnaient au coucou posé dans un angle de la salle à manger, quand les dormeurs furent réveillés par des cris venant du dehors.

« Ohé ! Ohé ! Valmajou. Ohé ! les gens du mas montre-vous. »

Lison que ces cris avaient effrayée, reprit néanmoins assez vite son sang-froid.

« Tu vois maman que j'avais raison ; voilà le pépé qui vient à notre secours. Comme bien on pense, tout le monde se trouva vite debout et le maître de la maison, le buste enfoui dans une couverture bariolée, ouvrit une fenêtre et d'une voix formidable s'écria : *Qué vouley ?* que voulez-vous.

Sous le jour levant on apercevait, venant droit au mas, deux hommes nageant à force de bras, tout en chassant devant eux une planche supportant une immense couronne de pain. Il y en avait une autre autour de leur cou, moins grosse cependant, pour pouvoir soutenir la tête hors de l'eau.

Cette bouée de sauvetage d'un nouveau genre eut paru du dernier comique si l'on avait eu la moindre envie de rire. Ah ! les braves gens, ils viennent nous ravitailler et Valmajou, d'un geste théâtral, rejetant en arrière la couverture de son lit dont il s'était drapé, leur tendait des mains tutélaires.

Quand ils furent assez près de nous, pour qu'on pût les reconnaître, notre lueur de gaieté fit place à l'attendrissement.

La petite Lison ne s'était pas trompée, cet homme c'était le grand-père.

« Vite une flambée pour les réchauffer, Francisquine, clama le cousin, avec un bol de vin chaud. Et à nouveau, la servante ralluma le feu. Le grand-père, sans se soucier davantage de ses vêtements mouillés, prenant dans ses bras sa petite-fille, se mit à raconter à l'assistance les multiples émotions par où il avait passées.

Mais quoi qu'il en soit, il ne s'était pas expliqué, pourquoi ses enfants avait déserté la ville, juste au moment où cette dernière attendait, fébrile et anxieuse, l'arrivée du fameux *torrent des Cévennes*.

« Est-ce qu'il rendrait des points à celui-là, » et Valmajou montrait le torrent qui roulait des eaux saumatres.

« *Povre Mossieur, parfaitemain* à eux deux, ils feraient les chutes du Niagara, ni plus, *ni moinss*. »

Le cousin, l'index appuyé sur le front restait songeur.

La pluie continua pendant toute la journée, mais le lendemain celle-ci ayant cessé, les hôtes du mas tinrent conseil pour savoir si l'on devait se mettre en route.

Les chemins doivent être dans un piteux état et on doit se crotter jusqu'aux chevilles, s'écria Mme Barriquant.

« Vous craignez pour votre jupon blanc, lui rétorqua Valmajou. »

L'entourage n'avait pas l'air plus pressé que cela de s'en aller; après tout, l'accueil du cousin avait été si avenant, qu'on pouvait bien rester.

« Voyons, voyons Lison, ne serais-tu pas contente de voir le grand avocat, lui demanda son grand-père.

« Puisque nous avons fui la ville justement pour l'éviter, repartit Adéodat, tout en roulant une cigarette. »

Mais la curiosité féminine devait reprendre le dessus.

« J'aurais bien voulu le voir pépé : Eh ! bien il faut partir et ce faisant, M. Bincol fit mine de se diriger vers la porte d'entrée. Dans tous les cas, pas sans moi, clama Valmajou, en secouant sur sa chaussure les cendres de sa pipe. Endossant sa peau de bique et le chef orné d'un monumental chapeau de paille à ruban vert, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, le cousin, à l'ahurissement général, ouvrit toute grande la porte du mas.

« Eh ! bien quoi ? vous me regardez comme si je sortais du ventre d'une baleine. J'ai dit partons et nous partirons ; vous ne voulez pas pourtant, cousine que je vous prenne par les épaules et revenant sur ses pas, il posa ses mains velues sur les épaules de cette dernière.

« Vous êtes peu parlementaire, cousin, s'écria Anthyme.

« Ah! que diable, a-t-on jamais vu des gens quitter leur cité, quand il y a une célébrité qui y vient; entendez-vous, je veux le voir en chair et en os ce fameux Grondent, Valmajou avait donc tourné casaque, d'idées, veux-je dire, on ne pouvait le croire.

Comment Valmajou consentait à venir à Aix? Eh! bien oui, il y allait : *Grondent* avait opéré ce miracle!

Le cousin avait peu de fantaisies; mais quand il en avait une, elle était tenace. Celle-là couvait sourdement depuis qu'à l'arrivée, tout en faisant cercle autour du foyer, on avait parlé de l'enthousiasme indescriptibles des Aixois pour l'orateur.

Leur fanatisme, même à distance, avait été contagieux.

Le craintif (!) Valmajou n'avait pas cru, tout d'abord, s'en ouvrir à personne; mais peu à peu, l'idée avait fait son chemin, et malgré les éléments déchaînés, il s'était de plus en plus affermi dans son projet.

Cela devenait une idée fixe, et pendant que tout bas chacun d'entre nous implorait le ciel en sa faveur, lui ne cessait de répéter, en manière d'oraison jaculatoire : « Pourvu que l'eau baisse et que l'on puisse s'en aller à temps. »

Il n'y avait plus à barguigner. On hâta donc les préparatifs du départ. Mais j'y pense, comme très probablement nous n'allons pas cheminer sur un parquet de salon, en cas de chute, il faudrait prendre d'autres effets et garder les propres pour faire une entrée convenable en ville. « Vous avez raison, cousin; mais où trouver tout celà, répliqua Madame

Benuzette ? Ma garde-robe ne compte-t-elle donc pour rien ? »

L'accoutrement des hommes fut des plus réussis, car les vêtements du cousin parcouraient la gamme des plus extravagantes couleurs. On retouchait à grands coups de ciseaux, pantalons et vestes, donnant de l'aisance aux entournures. Quand arriva le tour des dames, ce ne fut pas sans de longs éclats de rire et en prenant des mines effarouchées, que le beau sexe, — représenté par deux personnes, — dut se déguiser en hommes. Un complet de Valmajou, sur ses ordres formels, fut complètement sacrifié pour arriver à revêtir la petite Lison.

On aurait pu, semble-t-il, faire appel à la garde-robe de Francisquine, mais la pauvrette n'avait juste que ce qu'elle avait sur le dos, en plus une douzaine de chemises écrue ; la domestique économisait sou par sou pour se payer, — comme les filles de son beau pays d'Arles, — la jupe en soie noire, le tablier de couleur et la fameuse *chapelle* à damner tous les saints du Paradis.

A propos, et Francisquine, qu'en ferons-nous ? Elle gardera la bastide, répliqua Valmajou. Ah ! cousin, laisser une jeunesse toute seulette, répartit sa cousine, ce n'est pas prudent. Eh ! bien, emmenons-là et mettons le clef sous la porte.

Dans sa joie d'aller voir la ville, Francisquine esquissa un pas de deux qui, découvrant de jolis mollets, fit cligner de l'œil, — qui l'eût cru, — à ce diable de Valmajou.

.... *En route*, et nous voilà en file indienne, sortant du mas, portant chacun, sur l'épaule, le paquet contenant nos hardes respectives. « On va nous prendre pour des bohémiens, hasarda Adéodat, il ne manque que la roulotte. »

Halte, commanda soudain Valmajou, et fier comme Artaban, il se met sur le front de notre petite troupe. « Nous devons indubitablement, poursuivit le cousin, rencontrer des torrents sur notre route ou pour le moins des chemins effondrés, il faudra bien les franchir. Donc, mes enfants, il faut que je me munisse d'engins. » Alors, ayant pris une grosse corde, dont il s'en ceignit les reins, une longue échelle et des planches solides, d'une voix de stentor, notre chef commanda la marche en avant.

« Mais vous ne pourrez pas porter tout cela sur votre dos, répliqua le grand-père Bincol. Tout de même, reprit Valmajou, vous voulez rire. »

A ce moment, le cousin buta contre les pierres du mur écroulé, et sans Adéodat, il se serait laissé choir de tout son long. — « Vous voyez bien que c'est impossible. » Forcé d'en convenir, Valmajou tendit un bout de l'échelle à Adéodat. Il la portait toujours, ne fût-ce que par un bout !

.... A peine avions-nous franchi, aux prix de combien d'efforts, le fameux mur ; qu'au bout de l'allée, nous trouvions, creusé par la violence des eaux, un fossé entre nous et la route départementale.

Il fallut avoir recours au matériel de sauvetage de Valmajou, dont on loua la précaution. Il fallait voir avec quelle autorité il commandait la manœuvre et de combien de précautions il entourait nos planches de salut.

Les voyageurs durent recommencer cette manœuvre plusieurs fois, car la route vicinale n'était plus la route ; mais bien une rivière au courant très rapide à fleur de terre.

Il fallut la traverser, gravir des talus à moitié effondrés, et les larges chaussures, — vieux souliers de Valmajou, — étaient loin d'en rendre l'escalade facile.

Quelquefois, de malencontreuses chutes nous retardaient, au grand désespoir du cousin.

Lui si prompt au début à nous faire franchir des précipices (!) selon sa propre expression, ne nous aurait pas tendu l'auriculaire pour nous aider à nous relever.

Etait-ce la vue d'Aix que l'on apercevait dans le lointain qui fascinait à ce point les facultés philantropiques de Valmajou !

Nous avions terminé cependant la partie pittoresque et fantaisiste de notre exode. La grande route, aux abords de la ville, mieux entretenue, était pratiquable dans les conditions ordinaires. « M'est avis, opina M. Bincol, que nous devrions songer à faire un brin de toilette, car avec notre accoutrement, nous risquons fort de voir la maréchaussée nous demander nos papiers. Et comme un hasard providentiel, une cabane de cantonnier -- quelques planches mal équarries —surmontées d'un toit de feuilles de maïs, s'offrit à nos regards.

Voilà qui fera l'affaire.

Tandis que les uns à la suite des autres, nous pénétrons dans l'étroit réduit pour changer de vêtements, nous *démasculaniser*, suivant Valmajou, ce dernier, sous prétexte de gagner du temps, se faufilait sous l'ombre d'un petit bois de pins.

« Ma foi, je me sens mieux dans mon costume, » s'écria Lison, et l'enfant, ses blonds cheveux épars sur le dos, courait çà et là sur la route, comme un papillon ivre de lumière et de soleil.

D'autant plus qu'en laissant ces hardes, nous avons fait une bonne œuvre, repartit Mme Barriquant. Mais que diable fait le cousin. Comme s'il n'eût entendu que ces mots, tel un diable sortant d'une boîte à carton ; Valmajou apparaît à l'orée du bois, l'œil en feu et le geste menaçant. — « Mais qu'avez-vous donc ? » Le cousin n'écoutait plus la voix du sang, et traversant, — en éclair, — la route, il se mit à détaler à travers champs.

Est-ce que, par hasard, le soleil lui aurait tapé sur la tête, se mit à dire le fils Barriquant..., cela se peut, un accès de fièvre chaude, *povre* cousin.

Tenez, regardez Monsieur, qui rentre de l'autre côté du bois, s'écrie Francisquine.

Décidément il en sort, il y rentre, c'est tout au moins singulier, écoutez, mes enfants, s'il vient vers nous, laissez moi lui parler tout doucement, et M. Bincol attend à la tête de tous les siens, sous un soleil implacable, l'infortuné parent.

Valmajou, essouflé, haletant, se jette au milieu du groupe.

— « Mais qu'avez vous, mon pauvre ami ? » Et le malheureux de répondre d'une voix bâchée : « *Vindjous*, trouvé gendarmes..., fait du zèle ces idiots..., dressé procès-verbal. Ce que je m'en f..., peuvent me courir après, avec leurs bottes de sept lieues, s'ils veulent. »

Nous partîmes, au scandale de Valmajou, d'une formidable risée. Nous l'avions échappé belle. Allons, reprenons notre route.

Nous pénétrâmes en ville par la route d'Italie, on aurait cru pénétrer dans un désert ; les maisons étaient fermées ; à peine de ci de là on entrevoyait quelque visage derrière les persiennes baissées,

« Ma foi, les voleurs auraient beau temps pour cambrioler, tout de même ce que c'est que la *Renommée*, » et ce faisant, Valmajou, mettant ses mains en porte-voix, allait entonner une bruyante fanfare.

Heureusement que sa famille ne lui en laissa pas le temps. « Ce n'est pas le moment de faire remarquer que toute la famille Barriquant n'est pas au Palais de Justice, répartit M. Anthyme ; tenez, cousin, pendant que nous allons rentrer en catimini chez nous, en tournant à main gauche ; continuez tout droit, vous tomberez sur le cours, à la hauteur du café des *Deux-Fils*, là vous demanderez qu'on vous conduise au Palais et vous nous en rapporterez des nouvelles ?

— « Mais comment vous retrouverai-je ? J'irai vous chercher à la terrasse de ce café, où se réunissent d'habitude une catégorie d'étudiants, répliqua le jeune Adéodat.

— « Pourvu que j'y rentre à ce palais; çà doit être bourré de monde, et il faut avoir, pour sûr, des recommandations.

— « Ne m'aviez-vous pas dit que vous aviez l'avoué Caillasson comme ami, répliqua le grand père ?

— « C'est vrai, mes enfants, je vous laisse et à tout à l'heure ; tiens Lison, voilà deux sous pour acheter un sucre d'orge à la marchande qui s'avance vers toi en criant : « Les bons sucres d'orge à la vanille, à la *minthe !* »

Après avoir parcouru la faible distance qui le séparait du cours, Valmajou déboucha sur cette splendide promenade, et de suite chercha l'enseigne du café des *Deux-Fils*.

Il ne tarda pas à le découvrir, reluisant de tous ses ors.

La terrasse était déserte, — dame, quoi d'étonnant, tout Aix n'était-il pas à cette heure là au Palais.

Aussi, le cousin ayant pris à la hâte une absinthe gommée *pour se donner du ton*, et ayant glissé un bon pourboire au garçon, se fit-il conduire tout *dré* (droit) au Palais. Les abords du temple de Thémis étaient noir de monde. « Nous allons marcher sur une fourmillère, s'écria le garçon de cafe, tout en s'épongeant le front avec sa serviette. « — Tout de même, il ne faudrait pas écraser ce brave monde, » répliqua Valmajou, — qui avait bon cœur, — tout en regardant si les clous de ses souliers n'avaient pas bougé.

A ce moment, 10 heures sonnèrent au clocher de la Madeleine, le tribunal est en séance pour la fameuse affaire, se mit à dire le cicérone du cousin, qui ne se souciait pas d'avancer plus avant. Ici on va commencer à ponter.

De fait , dans la foule déjà , les paris étaient ouverts, qui pour l'un, qui pour l'autre plaignant.

« Ce Besoulet, — ex-marchand de vins, blackboulé, grâce aux maléfices de ce *réac* de Badingot, — pâtissier du monde smart, — aura gain de cause.

Du camp opposé, Badingot n'aurait jamais mieux préparé de *brioche* que celle qu'il destinait à son rival

.... Valmajou, cloué maintenant sur place, prenait grand plaisir à écouter tous ses soliloques. Il aurait bien voulu, tout de même, essayer d'entrer dans le prétoire.

Son guide voyant le moment où, malgré ses rai-

sonnements, son client allait continuer de marcher, l'arrêta par ces paroles : « Qui vous dit, Monsieur, que le procès soit fini aujourd'hui, cela ne se serait jamais vu ici, surtout dans une belle affaire avec un avocat pareil.

D'ailleurs, si vous n'avez aucun appui pour assister aux audiences suivantes, vous pouvez en faire votre deuil.

Mais il a raison, le *pitchouné* (le petit). Je connais l'avoué Caillasson, savez-vous où il demeure ?

— « Vous me demandez çà, si je le connais, crut devoir répartir d'un ton scandalisé Cachemire, — prénom du garçon. — C'est l'avoué du patron, et il vient tous les jours faire sa partie de billard avec les étudiants en droit pour les guider dans le *maquis de la procédure*, selon sa propre expression.

— « Eh ! bien, allons-y, répliqua Valmajou, tout en faisant volte-face. Chemin faisant, nos deux personnages tombèrent nez à nez sur Adéodat.

— « Où donc allez-vous comme çà, cousin, demanda celui-ci. — « Chez mon ami l'avoué pour tâcher d'avoir une carte d'entrée, car, mon ami, imagine-toi qu'on ne peut plus passer sur la place du Palais, c'est un torrent humain. »

Malheureusement l'avoué n'y était pas, Valmajou dut se contenter de lui laisser un mot lui fixant un rendez-vous pour le lendemain, à 9 heures 1/2, au café des *Deux-Fils*. Après avoir procédé à un rapide déjeûner, le lendemain matin, dès 7 heures, Valmajou se trouvait attablé audit café, au grand ébahissement des garçons, qui, consciencieusement, soupoudrant le bitume de sciure de bois, en épandaient sur les souliers de leur matinal client. Vous croyez que notre ami s'en offusquait ? Pas du tout,

et pour faire un peu d'exercice, car le vent avait fraîchi, il prit des mains d'un garçon le balai et se mit à tracer fièvreusement des arabesques sur la sciure.

« Tout de même, où est donc votre collègue Cachemire , demanda à brûle pourpoint l'inénarrable campagnard.

— « Depuis hier il n'est pas rentré ; ce procès lui a aussi tourné la tête, pour sûr qu'il parie...

— « Il en perdra sa place et son argent, » répliqua sentencieusement le cousin d'un ton de basse profonde.

Soudain, une voix bien connue le fit retourner.

— « Tu es donc passé garçon de café, mon vieux Valmajou. » Devant deux absinthes, les deux amis — car on l'a deviné, l'interpellateur n'était autre que l'avoué Caillasson, — se remémoraient leurs jeunes années. — « Alors, tu es venu pour entendre *le torrent des Cévennes ?*... Eh ! que oui.

Eh ! bien, mon bon, pour aujourd'hui, sache que l'audience est renvoyée à demain. Deux paroles, mais quels mots, les murs de la salle en suintèrent, prononcées hier par Grondent ont suffi pour l'indisposer et les juges, le public, les gendarmes chargés de la police, les plaideurs, d'un commun accord, ont remis la suite de l'affaire à demain.

On raconte même que l'architecte départemental a reçu l'ordre d'étayer les murs du palais !

« Puisque je suis ici, j'y resterai, c'est pas pour un jour de plus, pour ma pièce de cent sous plutôt que je reculerai et Valmajou ayant payé la consommation, prenant le bras de son mari, firent un tour de ville par la promenade de la cheminée du roi René.

Le lendemain, Valmajou, à l'heure indiquée, se trouva aux abords du palais. Il ne tarda pas à apercevoir sur les marches du splendide escalier son ami l'avoué, se défendant des ardeurs du soleil avec un parasol blanc.

Par des couloirs détournés, l'homme de loi ayant fait passer son ami, l'introduisit dans la salle d'audience par la porte ordinaire des accusés, ce qui provoqua un mouvement de curiosité parmi le public debout. Vé! les brigands ils me prennent pour un assassin, clama Valmajou, en roulant des yeux furibonds. Caillasson le calme en le plaçant au premier rang du prétoire. Le nouveau-venu jette un coup d'œil maintenant sur la salle. Au fond les sièges du tribunal surmontés de l'effigie du Christ; à droite et à gauche de spacieuses stalles attendent leurs hôtes. Un jour de plomb descendait des hautes fenêtres munies pourtant de rideaux verts.

Derrière le cousin, on entendait le grouillement de la foule. L'horloge sonnait une demie; dans un quart d'heure, l'audience devait être reprise, aussi Valmajou se donnant un air des plus respectabilly, attendait les yeux hypnotisés sur les sièges des magistrats.

« Pardon, Monsieur, êtes-vous témoin, pas du tout, Monsieur, répondit Valmejou à son interlocuteur; vous pourriez bien ajouter huissier, car ce n'était autre que l'huissier Belladon qui interpellait en faisant force gestes avec les manches de son épitoge. Son rabat mal noué flottait comme un drapeau désemparé autour du cou décharné de l'homme de loi. Nous ne parlerons que pour mémoire de la toque qui avait toutes les peines du monde à se tenir sur la

chevelure absalonienne de son propriétaire. « Veuillez donc vous retirer et chercher une place ailleurs. » Valmajou ne crut pas devoir résister à ce commandement impératif et ayant en vain cherché une place de libre fut forcé de rester debout.

Bientôt après un gendarme arriva. Etes-vous témoin ?

Décidement ils tiennent donc tous à ce que je sois quelque chose dans le procès ; rusons donc et Valmajou regardant froidement le Pandore dans le blanc des yeux, paya d'audace. « Et pourquoi donc ne le serais-je pas ?

Mais il avait à faire à forte partie ; pensez donc le gendarme qui l'interrogeait était proposé pour les sardines de brigadier ; aussi relevant fièrement sa moustache et la main appuyée sur le pommeau de son épée, le gardien de la force publique rétorqua.

« Pas d'ambiguité, sacrebleu, une question n'est pas une réponse, répondez avec *correctitude* et compréhension, oui ou non êtes-vous témoin ?

Pour le coup, Valmajou sent sa belle assurance l'abandonner, un significatif tremblement parcourt ses membres et d'une voix blanche il répond : « Eh ! bien, non, je ne le suis pas, qu'est-ce ça peut bien vous faire tout de même? » Vous mériteriez subséquemment que je vous arrête pour vous être flagorné de la gendarmerie nationale en ma personne ; allons videz les lieux car vous êtes encore au milieu des bancs réservés aux témoins. »

Il y en a donc partout des témoins ?

— Vous avez encore le toupet de me répondre, repartit l'irascible gendarme.

« Ah! si l'on ne peut pas faire ses petites réflexions, insinua le pauvre interpellé ; après tout, la

moutarde vous monte au nez ; je m'en vais, car j'aurai certainement le dessous ; je reviendrai pour l'audience du soir.

Tout de même, si Caillasson savait ça ! mais où le trouver, et Valmajou, tout en monologuant, s'éclipsa du prétoire. Nous n'étonnerons personne en disant que l'infatigable cousin, rendu plus entêté que jamais par sa mauvaise fortune, se trouva l'après-midi dans le premier flot populaire qui devait déferler dans l'espace réservé au public.

Au moins comme ça me démocratisant, me mettant dans la foule je serai bien sûr de pénétrer et d'être surtout tranquille.

A l'heure fixée, pour la reprise de l'audience, le gardien du palais avec une sérénité olympienne ouvrait les grilles à deux battants.

Valmajou dans son empressement à escalader les marches, glisse sur une pelure et si une dame ne lui avait pas tendu son ombrelle, il se serait étalé tout de son long. Le cousin la remercie et tout en se faisant son cicérone pour la diriger, dame ne connait-il pas assez maintenant les dédales du palais, arrive avec elle au premier rang de l'enceinte publique. Comme ça nous verrons très bien, et la jeune femme de le remercier d'un long regard. Elle n'est vraiment pas mal, malgré une toilette assez tapageuse, aussi le cousin prend-il des airs de féroce Don Juan.

Du diable, si l'on vient me chercher noise, il ne manquerait d'ailleurs plus que ça, quelle fâcheuse opinion aurait de moi cette dame, si comme il faut. Une seule chose fait ombre à son bonheur.

Une escouade de gendarmes vient de rentrer dans la salle. Ah ! ces maudits tricornes, ils vont nous empêcher de voir, s'écrie la voisine de Valmajou.

Oh ! avec ces gens là, il faut tout prévoir, reprit Valmajou aussi ai-je apporté une lunette d'approche et tend galamment à sa voisine la jumelle qu'il a achetée le matin même.

Celle-ci sans se faire prier, la prend comme une chose due. Elle pourrait bien me remercier, pense Valmajou, mais la femme est si bizarre.

« Dites donc, Monsieur, on dirait qu'il y a un gendarme qui s'avance vers nous « Je ne crois pas, c'est votre... ma lunette qui le rapproche, elle est excellente, dame, elle m'a coûté deux louis. L'opticien prétend qu'avec elle du clocher de la cathédrale, j'apercevrais tout Marseille.

Une lourde main s'abat sur l'épaule de Valmajou, ce pendant qu'une voix de basse s'écrie : « Ah ! c'est vous mon gaillard qui changez de pantalon sur la voie publique et qui narguez l'autorité ; venez donc vous expliquer illico devant M. le Juge d'instruction. »

Pour le coup, Valmajou est totalement abasourdi, on le serait à moins. Du regard, il cherche sa voisine, celle ci s'est prudemment évadée. « Vous cherchez un appui nonobstant pour lors que vous êtes coupable ; allons ousque, franchissez la barrière et ne dégradez rien. »

Une fatalité pèse donc sur l'homme probe du mas des Estelles. Si au moins sa famille était là ; mais personne et l'autre qui l'a campé en emportant sa jumelle.

Faut-il que je vous aide ? reprend le gendarme. Valmajou escalade aussi rapidement qu'il peut la balustrade et est entraîné au dehors juste au moment fatidique où l'huissier de service annonce : « Le Tribunal, Messieurs, chapeau bas.

Inutile d'ajouter que devant la bonne foi de Valmajou le juge d'instruction relâcha le malheureux.

Rentré chez ses cousins, il les met rapidement au courant de ce qui lui est arrivé. Ce qui lui est le plus sensible ce n'est pas pourtant comme on pourrait le croire la perte de sa lorgnette, il pourrait bien déposer une plainte, mais la dame était si *poulide* (jolie !) c'est d'avoir râté ce fameux avocat.

Ayant entendu dire que souvent les procès reprenaient devant d'autre juridiction, cela devient un baume à ses déboires. Aussi retourne-t-il chez lui, non sans s'être abonné au *Moniteur judiciaire* pour être averti officiellemant quand l'affaire viendra en appel.

Ce jour là le pavé d'Aix résonnera à nouveau sous les pas du fameux cousin !

 RENÉ DES POMEYS.

POÉSIES

I

AUX CHAMPS

J'aime à considérer dans la grande campagne
Le laboureur traçant son sillon lentement ;
Les bœufs à l'œil songeur, majestueusement,
Bavent sur le sentier qui longe la montagne !

On dirait qu'une étrange allégresse les gagne
A tirer ce bois dur qui leur est un tourment,
Et que dans leur esprit perce le sentiment
Qu'ils font heureux le maître et sa douce compagne !

La belle vision passe de l'avenir :
L'épi partout jeté, la récolte à venir,
L'abondance et la joie intime de se dire :

« Je suis pour quelque chose en ce parfait bonheur :
Par mon petit effort, j'ai chassé le malheur ;
J'ai fait s'épanouir en gerbes le sourire ! »

II

UN VŒU

Non, ne m'apportez pas l'inutile couronne
Quand vous saurez, amis, que je viens de mourir !
Sur mon pauvre tombeau ne faites pas fleurir
L'arbuste jeune et vert qui de regrets rayonne !

Les fleurs me font plaisir, certes, quand on m'en donne ;
Mais je sens leur parfum,.... et je les vois périr !
Pourquoi les condamner sur ma tombe à souffrir
Quand je n'entendrai plus leur plainte monotone ?

A cette heure où, tout seul, on s'en va pour jamais,
La gloire et les honneurs sont vides désormais ;
On ne couronne pas un corps fait de souillure !

Je ne veux qu'une fleur ; l'austère souvenir,
Le bien que je semai pour ma seule verdure,
Pour parfum, le pardon, si l'on ma fait souffrir !

ANDRÉ JALAGUIER.

UN PRÉCURSEUR

« Nihil novi sub Jove »

Je dois à l'obligeance de notre confrère M. J. Simon la communication d'un petit in-12 d'environ 72 pages, imprimé à Paris, en 1726 (1) et je viens vous en entretenir quelques instants (2).

L'auteur, un inconnu jusqu'ici, pour moi du moins, y expose le Système d'un soi-disant médecin Anglais « sur la cause de toutes les espèces de maladies... « et sur leur guérison par certaines espèces de « végétaux et de minéraux », système, qui reproduit de nos jours, avec des variantes sensibles et une méthode, cette fois rigoureuse, a bien fait du chemin, depuis cette date éloignée.

Notre Éditeur, comme il s'appelle lui-même, m'apparaît tout de suite comme un esprit à la fois sceptique à l'endroit des doctrines médicales régnantes, épris de la nouveauté, malheureusement quelque peu hâbleur, pour ne pas dire charlatan et trop avare de notices vraiment scientifiques, dans l'exposé de ses « surprenantes découvertes ». Tout chez lui sent le boniment, la réclame et est pure assertion.

(1) Système d'un Médecin Anglois, recueilli par M. A. C. D., à Paris, chez Alexis-Xavier-René Mesnier, MDCCXXVI. (Bibliothèque Municipale de Nimes, 23715. — M. J. Simon, conservateur).
(2) Académie de Nimes. — Séance du 10 mai 1901.

« J'ai une terre, nous dit-il, dans un des plus « beaux pays de Normandie ! J'y fais mon séjour « ordinaire... et j'invite presque toujours à souper « et à coucher chez moi, les passants qui me pa- « raissent être de quelque considération. »

C'est ainsi qu'il a eu, comme par hasard, des conversations extraordinaires avec ces sortes de Conviés, qui la plupart du temps sont des voyageurs de toutes les Nations et de toutes conditions, et entr'autres avec un Médecin Anglais, retour d'Ispaham avec l'ambassade de Perse en 1715. Ces entretiens soigneusement recueillis « dans sa solitude » ont fait le sujet des quatre systèmes, qu'il compte publier un jour.

En attendant il a fait imprimer le troisième de ces quatre systèmes qui traite « de la cause de toutes « les espèces de maladies, etc. Et ce système a été « si bien reçu, que la première édition a été enle- « vée, que nombre de visiteurs sont accourus à « l'Hôtel du Grand Louis, rue de Grenelle, où il « loge et qu'à un moment donné :

« Il a eu jusqu'à une douzaine de carrosses à « sa porte et cinquante à soixante personnes dans « son appartement auxquelles il faisait voir, au « moyen de ses microscopes, des choses tout à fait « singulières, qui les surprenaient agréablement. »

« Je dis qui les surprenaient agréablement, « parceque, sans l'avoir vu, il est impossible de « s'imaginer de ce que je fais voir distinctement « à savoir plus de cent mille petits animaux d'un « seul coup d'œil dans la centième partie d'une « goutte d'eau, nageant avec autant de facilité que « cent mille poissons nagent dans la mer... « J'avoue que j'aurais eu de la peine à quitter cet

« agréable passetemps et cette illustre compagnie « de curieux. Mais malheureusement il y avait là « beaucoup de malades qui voulaient absolument « me faire Médecin malgré moi.

« J'avais beau leur représenter que je n'avais » point l'honneur d'être de la Faculté, que j'avais » celui d'être né d'une condition qui ne me per» mettait pas, ayant du bien, d'exercer *aucune pro» fession* (1) et de m'exposer en public, toutes ces » raisons ne les rebutaient pas et plusieurs pous» saient même la chose, jusqu'à soutenir, que dans » un État bien policé tel que la France on devrait » me forcer à faire valoir ce talent si précieux au » public ou à le communiquer à quelques per» sonnes. » (2).

Que faisait donc voir notre savant à ses visiteurs?

« La cause de toutes nos différentes espèces de « douleurs qui ne sont autres choses que nos diffé« rentes espèces de maladies c'est-à-dire autant de « petits insectes, perceptibles néanmoins à la vue « lors qu'elle est aidée d'un bon microscope, les« quels se communiquent et se génèrent, comme « tous les autres animaux, dans le corps et dans cha « que partie d'icelui propre à la nourriture de chaque « espèce. » (3)

Notre Savant va peut-être un peu loin lorsque déjà il s'applique à figurer les 92 petits insectes qui causent nos maladies, et à dénommer les 92 infu-

(1) Ce qui ne l'empêche pas de dire plus haut 1re partie, p. 22, qu'il a eu occasion de faire les expériences précitées en exerçant sa profession. Et plus loin (quatrième système p. 21) qu'il a, en exerçant sous la discipline du vieux Médecin d'Ispaham, gagné plus d'un million.

(2) Suite du système, p. 5 et suiv.

(3) Système etc. p. 1 et suiv.

sions qui donnent naissances à leurs antagonistes directs.

Il y a là de quoi rendre jaloux nos contemporains inventeurs des bacilles, microsymas, échinoccoques, phagocytes et autres aérobies ou anaérobies.

J'aimerai mieux, si j'en avais le temps, le suivre dans sa campagne, un peu vive, contre mes confrères du XVIIe siècle dont il critique non pas toujours sans raison, les théories un peu légères sur la fièvre, le rhumatisme, les maladies épidémiques — (pour nous, maladies contagieuses) — théories auxquelles il oppose victorieusement son système des petits insectes, j'allais dire, encore un peu, des infiniments petits.

Voici en quelques mots ses conclusions :

« Puisqu'il est vrai, *selon moi*, que la cause des « maladies a toujours été ignorée et l'est encore « aujourd'hui comme l'était, il n'y a pas longtemps, « la circulation du sang ; il est vrai aussi, *selon moi*, « que si l'on en guérit quelquefois quelqu'une, ce « n'est que parce qu'on saigne beaucoup. En tirant « une grande partie du sang du malade, le médecin « tire en même temps, sans le savoir, une grande « partie des insectes qui causent sa maladie.

« Ce qui fait encore, *selon moi*, qu'on en guérit « quelquefois quelqu'une, c'est qu'on donne à ceux « qu'on traite, tant de différentes sortes de drogues, « qu'il n'est pas possible, que dans le grand nombre, « il n'y en ait quelquefois quelqu'une qui, soit, sans « qu'on le sache, un poison pour les insectes qui « causent les maladies qu'on a dessein de guérir.

« Si donc, *selon moi*, l'on guérit quelque mala- « die, ce n'est que par hasard, s'il est permis de se « servir de ce terme et sans aucune science qui as-

« sure de rien, au lieu que par ce nouveau système, « l'examen de l'urine ou du sang de son malade (que « n'a-t-il ajouté des diverses sécrétions des glan- « des, le pus, etc.) l'on y aperçoit l'espèce d'insecte « qui cause la maladie, sauf à chercher et trouver « telle simple ou tel minéral, qui, *pris soit en* « *breuvage*, *soit par insertion*, est un poison pour « telle espèce d'insecte... Si le Roi, dit-il encore, « voulait établir à ce sujet une compagnie à l'Hôtel- « Dieu, je donnerai alors, en faveur du public, la « clef de ce système afin que par un travail assidu « chacun puisse pousser à bout une découverte qui, « sans contredit est la plus curieuse et la plus impor- « tante qui se soit faite dans les arts et dans les « sciences. Car quoique le médecin d'Ispaham, le « médecin anglais et moi ayons déjà fait des progrès « considérables dans cette sorte de recherche, je « conviens qu'il y en a encore cent mille fois plus à « faire que nous n'en avons fait (1). »

Il me semble, Messieurs, qu'on ne saurait mieux dire en terminant.

Voyons donc quel est ce système ? le troisième de notre écrivain... Je laisse à dessein de côté, avec lui, le premier système « sur la nature de Dieu et des « âmes parce qu'il ne me semble pas, — c'est lui qui « parle, — tout-à-fait assez s'accorder avec les « vérités révélées de notre Religion. Et le second « système traitant de la génération de toute chose, « pourrait, en quelque façon, blesser la pudeur des « oreilles chastes. »

» Représentez-vous donc, Messieurs, première- » ment la divisibilité de la matière à l'infini, secon- » dement que toute la Nature est animée...

(1) Suite du Système, p. 9 et suiv.

» Représentez-vous encore que la corruption ne
» produit point d'animaux, comme l'ont prétendu
» plusieurs anciens philosophes (et j'ajoute nombre
» de savants contemporains) à moins que vous n'en-
» tendiez par ce mot de corruption ce qu'on en-
» tend ordinairement par celui de génération, c'est-
» à-dire que rien ne se produit que par semence,
» comme je l'ai de même clairement et distinctement
» démontré.

» Mais sans répéter des spéculations, qui sans
» doute vous paraissent encore des paradoxes, et
» que vous ne pourrez vous bien imaginer qu'après
» avoir fait les expériences que je vous ai indi-
» quées (dans mon second système en traitant de la
» génération de toute chose), vous ne pouvez pas
» vous douter :

» Premièrement que chaque Simple et chaque
» Minéral, ne soit la nourriture particulière et
» agréable de quelque espèce de petits insectes.

» Secondement que chaque Simple et chaque
» Minéral ne contienne en soi tant extérieurement
» qu'intérieurement grand nombre de tels petits
» animaux, avec encore un bien plus grand nom-
» bre de leurs œufs ou si l'on veut de leur semence.

» Et troisièmement que chaque espèce de petits
» animaux, ne soit le fléau particulier de quelque
» autre espèce de petits animaux, de la même sorte
» que les loups le sont des moutons, les renards
» des poules, les chats des souris, les furets des
» lapins, les éperviers des perdrix, les brochets des
» carpes et les hirondelles des moucherons, etc. »

» Pour peu du reste que vous doutiez de ces trois

» vérités, faites les expériences suivantes avec un » bon microscope et vous vous en convaincrez. (1)

Changeons, Messieurs, quelques expressions a cet exposé. Donnons une tournure un peu plus moderne à certaines phrases. Ne croirons-nous pas entendre nos grands contemporains : Béchamp, Lister, Pasteur, Davaine, etc. ?

Voyez plutôt. Notre inconnu, se rémémorant le vieil axiôme *Ex nihilo nihil*, déclare hardiment que rien ne se produit que par semence, que toute la nature est animée, il faut entendre par là pleine, bondée d'organismes vivants, et que ces organismes petits insectes pour lui, microbes pour nous, pullulent au sein de la corruption c'est-à-dire par le fait de la fermentation des matières organiques en voie de décomposition. Il en vient même à vous parler de la phagocytose au sein des tissus ; en termes plus clairs, de la destruction des infiniments petits les uns par les autres , toutes choses — après trente ans de controverses — admises aujourd'hui par l'universalité du monde savant.

Enfin lorsqu'il aborde la question du remède a opposer à ces petits, infiniment petits insectes, c'est-à-dire l'usage de telle simple ou de tel minéral leur antagoniste particulier, il en vient à préconiser leur emploi *soit en breuvage*, *soit par insertion*, sorte d'injection sous-cutanée ou sous musculaire sans doute ?

C'est donc au moyen des microscopes « de ses « microcospes tout différents de ceux qu'on a vus « jusqu'ici ou en tous cas de microscopes aussi

(1) Suite du Système p. 12 et suiv.

(1) Syst. d'un médecin Anglais 1re partie p, 33 et 34

« bons que les siens, que les personnes qui sauront « s'en bien servir au cours de toutes ces expé- « riences » seront étonnées qu'un fait si vraisemblable (La présence de petits insectes dans le sang, les urines, la salive, la sueur, le pus et autres excrétions, quand on sait les chercher), « si réellement « démontré et si utile au progrès de la médecine « ait été depuis tant de siècles ignoré des plus « habiles médecins et soit encore aujourd'hui mé- « connu par nos plus grands docteurs. »

En citant ce passage j'entends comme un écho de l'ardente lutte entre le microscope et la clinique, engagée devant l'Académie de Médecine en 1869 et dont les principaux tenants furent alors Verneuil et Nélaton.

Celui-ci, arrivé à l'apogée des honneurs et de la fortune se prenait à dire : « Je suis heureux de « voir la génération qui nous suit, renoncer à ce « faux semblant d'une science exacte et profonde, « empruntée presque exclusivement aux recherches « microscopiques, pour se rattacher à l'étude de la « chirurgie basée sur les grandes indications four- « nies par la clinique. »

Et Verneuil de lui répondre : « M. Nélaton con- » sidère comme un faux semblant de science exacte » et profonde, les merveilleuses découvertes de » l'Histologie (étude des tissus organiques), c'est » que son âge, ses occupations ou la tournure de » son esprit ne lui ont pas permis de se tenir au » courant des conquêtes scientifiques récentes. Mé- » connaître les services rendus à l'art de guérir » par les savants contemporains c'est nier l'évi-

(1) Système etc. p. 23, 24 etc.

» dence... a-t-il bien songé d'ailleurs à quelle » conséquence conduit la proscription des recher- » ches microscopiques ? » (1).

Verneuil a raison. Comment oublier en effet que nous devons à l'emploi du microscope la connaissance des nombreux microphytes et microzoaires qui caractérisent nombre de maladies végétales ou animales, et par exemple la moisissure du pain, le dépérissement de la vigne par l'oïdium et le phylloxéra, la maladie des vers-à-soie, le choléra des poules, la rage du chien, le rouget du porc, le charbon dans l'espèce ovine et bovine et chez l'homme le muguet, la diphtérie, la gonorrhée, l'infection puerpérale... J'en passe et des pires.

Et cependant, je dois le dire de suite, Nélaton n'a pas tout à fait tort.

Je crois avec lui et avec Depaul (2), non pas certes qu'il faille laisser de côté les expériences de cornues et les acquisitions du microscope, comme ils semblent le dire, mais qu'on aurait grand tort tout de même de mépriser le résultat des observations prises au lit du malade. Ces études cliniques, ainsi que nous les dénommons, ont une grande importance et suffisent, dans bien des cas, à l'art médical.

Au reste le Maître, M. Pasteur, a mis lui-même loyalement les choses au point. Dans certaines circonstances, nous dit-il, et par exemple quand la bactéridie est isolée le Microscope est insuffisant pour la découvrir. Il faut alors semer des substances incriminées, dans un milieu favorable ; si elles contiennent des bactéridies celles-ci ne tardent pas à se développer et on les observe facilement (3).

(1) Journal de méd. et chirurg. pratiq., 1869, p. 478.
(2) Juin 1880, Journ. de méd. pratique, p. 246.
(3) Avril 1878. Journ. de méd. pratiq., p. 246.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque la culture bactéridienne ne produit rien — la clinique reprend ses droits en vertu de cet adage séculaire : *ars tota in observatione.*

Mais il me semble, Messieurs, que sans le vouloir je suis entraîné, à vous exposer ici les merveilleuses conquêtes Pasteuriennes sur l'atténuation des virus, sur les vaccinations préventives qui en sont la conséquence pratique, et à qui nous devons tous les jours la conservation de millers et de millers d'existences animales ou végétales.

Or, ce n'est pas le but que je visai en commençant cette lecture. J'ai voulu vous démontrer une fois encore que la science, ainsi qu'on vous l'a dit dans notre dernière réunion, ne se révèle pas d'ordinaire à notre entendement comme la Minerve émergeant toute armée du cerveau de Jupiter.

Le poète a dit dans un autre ordre d'idées: « Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes ». Il en est de même de toutes les découvertes humaines, depuis l'origine du monde.

Prométhée, sur le point de ravir la foudre aux Dieux de l'Olympe, Numa Pompilius mourant au cours d'un entretien secret avec Jupiter Ægidius, me représentent des essais imprudents sur la puissance du fluide électrique, avant l'expérience décisive qui a immortalisé le nom de Franklin.

Il faut en dire autant du légendaire constructeur Dédale inventeur de la voile nautique et de son fils Icare, précurseur malheureux de Montgolfier, victimes tous deux de leurs grandes découvertes.

Si j'en viens à aborder plus particulièrement la cause immédiate ou prochaine des grandes épidémies, au cours de l'histoire, je la trouve désignée,

point toujours avec une suffisante précision je l'avoue dans les écrits d'Hippocrate et des médecins Grecs, chez Galien, les auteurs Arabes et notre Gui de Chauliac au XIV[e] siècle. On l'a appelée tour à tour miasme, semence vicieuse, air corrompu, venin accompagné de qualité occulte, contage, *fomes*, corps subtils et spirituels, insensibles (c'est-à-dire non perceptibles aux sens) qui ne peuvent être *aperceus de la veue*, petits vermisseaux etc.

Je relève dans un curieux travail, remontant à la fin du XVI[e] siècle (1), le passage suivant :

» De ce que nous avons dit jusques à présent il
» sera facile de colliger qu'il y a deux sortes de
» contagion, l'une immédiée, qui infecte par le
» seul attouchement, l'autre médiée que nous ap-
» pelons *ad distant*... ; l'immédiée est un corps
» plus crasse, la médiée consiste en un corps plus
» subtil et spirituel. Et ne faut pas douter que ce
» soient des substances, puisque les accidents n'agis-
» sent qu'en vertu des substances et que les qua-
» lités présupposent des substances et sont atta-
» chées à leur sujet. » P. 27.

Ceci était écrit au lendemain et peut être au cours même des épidémies de peste qui se succédèrent presque sans interruption dans notre Midi de 1516 à 1579 et 1616.

Un siècle plus tard, presque jour pour jour, le docteur Joseph Bardon, de Beaucaire (2), abordant

(1) L'Œmologie où sont esclaircies plusieurs difficultés touchant la nature, préservation et curation de la Peste, par M. Etienne Dufauc, docteur en médecine, habitant de Rabastens. A Tolose, par la vefue de i Colomiez, imprim[r] ord[r] du Roy... M.D.C.XXX.

(2) Tractatus medicus de morbo Massiliensi... Auctore D. D. Josepho Bardon, doctore medico Monspeliensi. — (Nemausi, apud G. Belle, typographum, etc., M. D. CC. XXI).

à son tour, l'étiologie de la Peste de Marseille se demande si « après Dieu, le Maître Souverain et » l'Ordonnateur de toutes les choses ici-bas » il ne faut pas incriminer l'air, les eaux stagnantes, les émanations des cadavres abandonnés sans sépulture, les immondices de la Grande Ville, l'usage de viandes avariées, celui de fruits, végétaux et légumes impropres à une saine alimentation ? Il en vient à émettre l'opinion que les émanations des corps pestiférés peuvent occasionner un véritable empoisonnement autour d'eux et déterminer des morts subites. Nous savons en outre, ajoute-t-il, que des marchandises avariées, venues de l'Orient, peaux, lainages, cotons, tapis « *Villis suis continent ovula* » *quœdam in quibus concluduntur vermiculi, quos* » *solâ expositione ex ovo emergentes unâ cum aere* « *inspiramus* ; *quive inspirati omnes illas edunt* » *strages quales in Massilia produxisse evidens est.* »

Je passe sur les élucubrations de notre docteur au sujet de l'origine première de ces vermisseaux pestilents, de leur habitat, de leur conservation et de leur façon de se reproduire. Comme il ne conclut pas sur ce difficile problème je dirai avec lui : *Sed de his Hactenus ?* N'insistons pas (1).

Avouons cependant que si les théories timidement émises par nos devanciers et par exemple les opinions du P. Jésuite Allemand Kircher les idées des docteurs Italiens Lancisi et Vallisneri sur le néant de la génération spontanée et l'ovologie (2)

(1) Le P. Kircher (Histoire de toutes les pestes qui ont paru depuis Moïse jusqu'à l'année 1656) attribue le développement du fléau à l'existence dans l'air d'animalcules vivants qui absorbés par l'économie deviendraient ainsi une cause de propagation de la maladie. Linnée semble avoir adopté cette manière de voir.

(2) De paludis effluviis.... De vermi pestilensiali (1670).

avaient fortement fixé l'attention des contemporains et provoqué un contrôle sérieux... J'ajoute, pour en revenir à notre auteur inconnu, que si ses prétendues observations,si ses essais vrais ou supposés avaient été repris par un observateur patient et sagace guidé par une méthode rigoureusement scientifique de même que si quelques années plus tard les successeurs immédiats de Jenner avaient eu la pensée d'appliquer son idée vaccinale au traitement de nombreuses maladies contagieuses,il y a beau temps que les grandes acquisitions préservatrices et hygiéniques de notre époque contemporaine seraient tombées dans le domaine public.

Non il n'est pas exact que : « Tout est dit, et que » l'on vient trop tard, depuis plus de sept mille ans » qu'il y a des hommes et qui pensent... que l'on » ne fait que glaner après les anciens et les habiles » d'entre les modernes. »

En s'exprimant ainsi, La Bruyère entend parler de ce qui concerne les mœurs, le goût, les arts. Mais lorsqu'il s'agit des sciences et des sciences d'observation, dirai-je à mon tour, il faut certes chercher à parler et à penser, mais surtout à voir juste.

C'est pour cela que bien qu'il soit vrai de dire qu'il n'y a rien d'absolument nouveau sous le soleil, on peut supposer, sans immodestie, que nos pères n'ont pas tout vu ni tout connu, et que dans ce domaine de l'expérimentation et de l'observation attentive et quotidienne, il y a plus qu'à glaner après les anciens. J'en appelle aux nombreuses et importantes découvertes du siècle.

C'est une raison de plus sans doute de rendre justice à nos devanciers, à tous ceux qui, comme

Moïse, ont entrevu, sans l'atteindre, la terre promise de la Science et de la Vérité. La liste de ces Précurseurs connus ou à connaître serait encore bien longue et je n'essaierai pas de la dérouler devant vous. Elle prouverait une fois de plus que la tendance ou si vous préférez l'effort qui appelle et provoque enfin l'invention ultime, se forme peu à peu grandit et se développe par un long travail à travers les générations successives. La résultante qui, à un moment donné, semble jaillir spontanément à nos regards, suppose toujours, qu'on s'en souvienne, une incubation antérieure, lente et progressive.

C'est pourquoi honneur aux ouvriers de la première heure quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent ! Il est de notre devoir de retenir pieusement le nom des moins inconnus avec le souvenir de leur apport au succès définitif.

Élie Mazel.

NAISSANCE DU ROI DE ROME (1)

(FÊTES ORGANISÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DU VIGAN A L'OCCASION DE LA)

1811

L'impératrice est accouchée le 20 Mars.

La préfecture du Gard en est avisée par courrier extraordinaire arrivé dans la soirée du 23.

Le Préfet écrit le lendemain au Sous-Préfet du Vigan :

« La joie qu'inspire ce grand évènement à tous les peuples de S. M. l'Empereur et Roi, sera partagée par les habitants de ce département. Je vous adresse en conséquence des imprimés d'une adresse. Hâtez-vous d'en faire part aux administrés de votre arrondissement. Recueillez avec soin les témoignages publics de satisfaction, qu'aura inspiré cette importante nouvelle et veuillez bien me les faire connaître en détail pour me mettre à même de les transmettre au gouvernement. Je vous autorise, par la présente, à convoquer les conseils municipaux des principales villes de votre arrondissement, pour qu'ils puissent, à leur tour, exprimer leur vœu sur cet évènement. »

L'adresse du Préfet à ses administrés porte :

« Nous ne saurions perdre un instant à vous annoncer un évènement qui comble de joie notre Auguste Souverain,

(1). Tous les documents invoqués ou cités dans cette note se trouvent aux *arch. dép.* du Gard, 4, Z, 77, à moins d'indication contraire.

la Capitale et la France entière, l'heureux accouchement de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, et la naissance d'un Prince auquel les constitutions décernent le titre de *Roi de Rome*. Vos vœux sont donc accomplis, et il ne saurait être de bornes à l'enthousiasme que doivent exciter chez vous, dans cette circonstance, l'amour de la Patrie, la reconnaissance pour le Souverain qui en est le père, et l'assurance de la paix qui en sera le soutien. Livrez-vous donc à la joie que doivent faire naître des sentiments aussi purs ; il n'en fut jamais de plus juste. L'amour du Souverain pour ses Sujets reçoit maintenant la récompense la plus précieuse. La race des *Napoléon* doit se perpétuer parmi nous, et la France devra sa prospérité et sa gloire à une suite de héros auxquels le fondateur de leur dynastie servira toujours de modèle. Voyez, dans cet enfant qui vient de naître, le lien des deux familles les plus puissantes de l'Europe, et, dans l'instruction qu'il recevra de son Auguste père, le bonheur des générations futures. Que votre joie éclate donc par des transports qui répondent à la grandeur de l'évènement le plus important pour vous, et que la fidélité que vous avez toujours témoignée pour le trône impérial s'augmente sans cesse en proportion des moyens qui se multiplient pour son affermissement (1). »

Trois conseils municipaux seulement expriment « leur vœu sur cet événement. »

Celui de St-Hippolyte délibère « avec enthousiasme et à l'unanimité » l'adresse suivante, le 5 avril : « Sire, vos vœux et ceux de la France sont remplis, le Ciel vient de vous donner un fils. Il étouffe en naissant l'espoir de nos ennemis dans les déchirements qu'occasionnent souvent les changements de dynastie. Vous avez environné son berceau de gloire. Héritier de votre génie et de vos vertus, il marchera sur les traces de son Auguste Père. »

(1). A Nismes, le 24 Mars 1811. Pour le Préfet en tournée pour la conscription, *Le Secrétaire général*. VIGNOLLE. Affiche, imp. veuve Belle.

Le lendemain, 6 avril, le conseil municipal de Quissac écrit au préfet :

« Nous nous empressons de vous témoigner la satisfaction que nous avons éprouvée en apprenant l'heureuse délivrance de Sa Majesté l'Impératrice et Reine, notre Auguste et bien-aimée souveraine. Il nous serait impossible de vous donner une idée des transports de joie que cette heureuse nouvelle a fait éclater.

« Le conseil municipal s'estime heureux de pouvoir dire à Monsieur le Préfet que tous nos vœux sont maintenant comblés. L'heureuse naissance de S. M. le roi de Rome remplit les vœux de tout l'Empire et même celui de toute l'Europe. Puisse ce Prince impérial, digne fils du plus grand des hommes, réaliser toutes nos espérances en faisant le bonheur de son Auguste Père notre gracieux et cher souverain.

« Oui, ce gage précieux sera un nouveau lien qui réunira plus fortement encore les deux plus puissantes monarchies du monde.

« Oui, le fils de Mars et de la Victoire nous donnera la paix. Il saura forcer notre cruelle ennemie à rendre la tranquilité au monde. Digne émule de son Auguste père, il fera tout le bonheur de sa grande nation.

« Le conseil municipal n'espère pas que l'expression de ses vœux aille jusqu'au-pied du trône, — il faudrait y porter ceux de tous les français, — mais il est bien aise de faire connaître au magistrat immédiat qui le régit quels sont ses sentiments pour S. M. le roi de Rome et quel est son dévouement pour son Auguste père Napoléon le Grand.

Quinze jours plus tard, le 22 avril, le conseil municipal du Vigan « sensiblement affecté de l'espoir de bonheur qui donne à la postérité la naissance du Roi de Rome, heureux de la joie que cet événement a répandu dans tous les cœurs français et de la satisfaction personnelle de Leurs Majestés, forme les vœux les plus ardents et les plus sincères pour la conservation et la prospérité du précieux héritier

du plus grand des héros, invoque la protection du ciel sur l'Auguste famille du Prince qui dirige les destinées de l'Europe et qui ne veut vivre que pour le bonheur et la gloire des peuples soumis à ses lois. »

Dans l'intervalle, le préfet avise les maires (12 avril) qu'une fête solennelle aura lieu, à cette occasion, à un jour qui sera ultérieurement indiqué et, le 25 avril, il les informe que la date choisie est celle du Dimanche 2 juin, jour où le roi de Rome sera baptisé (1) :

(1). Le baptême fut remis au 9 juin et aussi les fêtes données à cette occasion, conformément à une lettre ministérielle insérée dans le *Journal du Gard* du 1er juin 1811, n° 331, et à une circulaire du préfet aux sous-préfets du 24 mai.

Empruntons à ce journal des 25 mai, 8 et 15 juin, les détails suivants :

A Nimes, la fête fut annoncée, dès le matin, au son des cloches, des tambourins, des clarinettes et des hautbois. A 9 h., les rosières dotées par la ville se rendirent à la mairie et y furent mariées civilement, en présence du corps municipal. Immédiatement après, on distribua un *Napoléon d'or* à dix femmes accouchées d'un enfant mâle dans le courant de mars 1811. A 11 h. les autorités constituées, escortées d'une musique militaire, se rendirent à l'église Saint-Castor pour assister au *Te Deum* chanté à grand orchestre. (Il « fut également chanté dans le temple des protestants). » A 1 h., un bureau de loterie de comestibles fut établi sur la place de la Maison-Carrée. La course de taureaux à laquelle « assistèrent de douze à quinze mille personnes, » commença à 4 h., en même temps que les jeux des mats de cocagne. Le soir, danses et illumination générale. A la nuit close, on devait lancer un ballon agrémenté de plusieurs pièces d'artifice, mais un violent vent du Nord ne le permit pas. Le lendemain lundi, les fêtes recommencèrent à 7 h., au son des hautbois et des tambourins. A 10 h., course des hommes sur le cours Bonaparte (prix une tasse en argent) suivie d'une course d'enfants de 12 à 15 ans (prix un gobelet en argent). A 11 h., « course des anes, à défaut de local propre pour la course des chevaux ; prix un âne de la valeur de 100 f.. A 2 h., on tira le globe au jeu de Mail ; » prix 6 mails et 12 boules. A 4 h., seconde course de taureaux. Le soir spectacle gratuit : la salle fut remplie.

Pendant les deux jours, bals publics, fanfares et farandoles sur les boulevards et autres points de la ville. Les curés et les pasteurs firent «une abondante distribution de pain aux pauvres. »

A Sommières, il y eu festin à l'Hôtel de Ville, et bal. A Vauvert, la fête dura plusieurs jours ; le corps municipal inaugura dans la salle de ses séances, le portrait de l'Empereur par J.-J. Reboul, élève de Regnault.

« Il devra, ce jour-là, — leur dit-il, — indépendamment de toutes autres cérémonies, être chanté dans toutes les communes, un *Te Deum*. Vous aurez soin de vous concerter avec MM. les ministres des cultes pour que ce cantique d'actions de grâce soit exécuté avec toute la solennité dont l'église sera susceptible.

« Vous avez dû vous occuper de la fête qui devra avoir lieu dans cette circonstance ; je vous prie d'en envoyer de suite un programme à M. le sous-préfet...

« S. M. verrait avec intérêt que l'on saisit cette occasion pour marier des filles pauvres et orphelines avec d'anciens militaires. Je vous autorise à convoquer extraordinairement le conseil municipal pour me faire des propositions à ce sujet et pour m'indiquer sur quels fonds votre commune pourrait assurer à chacune de ces filles une dot de 600 fr. »

Puis, il écrit au sous-préfet (1er mai) :

«... Je vous observe que pour la principale ville vous devez faire rédiger ce programme avec soin et assez proprement pour être présenté au ministre ; quant aux petites communes, il suffira que vous m'adressiez une simple analyse générale de ce qui aura été délibéré à ce sujet. »

Nous n'avons pas cette analyse, mais nous possédons, — ce qui vaut mieux, — les documents officiels eux-mêmes : délibérations des conseils municipaux, programmes, lettres et arrêtés des maires. Ils témoignent du peu d'enthousiasme de nos populations cévenoles pour la dotation de rosières... du moment où la dot doit être fournie par les fonds communaux. Les prétextes ne manquent pas : ici, il y a bien des « pauvres filles, » et pas « d'an-

ciens militaires » ; là, ce sont les filles à marier qui font défaut ; partout on invoque l'insuffisance des revenus. Dans la seule ville du Vigan on se conforme — par ordre — aux intentions de l'Empereur non sans avoir déclaré d'abord « que toutes les démarches faites pour trouver des filles pauvres et orphelines à marier avec des militaires ayant fait la guerre ont été sans succès (1). »

De plus, les programmes « indiquent les anciens usages, » le caractère, les habitudes, les goûts, les mœurs des populations. A ce titre, ils sont d'un intérêt historique sur lequel il serait puéril d'insister. Les voici d'ailleurs :

Alzon. — « La fête a été célébrée le jour d'hier avec beaucoup de pompe et de solennité. C'était véritablement un jour de fête, et depuis longtemps on ne s'était pas diverti dans la commune comme on le fit ce jour-là. On semblait être aux premiers jours de la Révolution : la joie était peinte sur tous les visages, on n'entendait de toute part que chants d'allégresse, l'on ne voyait que danses et farandoles qui avaient lieu au son des tambours, flageolets et hautbois.

« Le mouton joué au quilles, en présence d'un grand concours de monde, a été gagné par M. Laroque. La garde nationale a été régalée sur la place publique ; d'autres banquets y ont également eu lieu ; pendant le repas, on a porté plusieurs toasts à la santé de Leurs Majestés et des autorités administratives de ce département.

« Tout s'est passé avec le plus grand ordre » (2).

Arphy. — « Il sera chanté dans l'église catholique et au temple protestant, un *Te Deum*... Après ce cantique d'actions de grâce, il sera fait, par M. le Maire, assisté de son

(1). Délib. du 6 mai.

(2). Lettre du Maire du 10 juin. Le programme avait été arrêté le 4 mai par le Conseil municipal, et le Préfet avait mis à la disposition du Maire, sur les fonds libres, un crédit de 100 francs.

Conseil, une distribution publique en pain, en viande et en vin à tous les pauvres indigents de la commune » (1).

Arre. — « Le 1er juin, à 9 heures du soir, la fête sera annoncée au son de la cloche pendant une heure. Le 2 juin, à 10 heures du matin, MM. les Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal, escortés par 50 gardes nationaux armés, se rendront à la maison commune. De là, ils iront, au son du tambour et flageolet, à l'église pour assister au *Te Deum.*

« La cérémonie finie, on rentrera à la maison commune.

« A 4 heures du soir, MM. les Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal se rendront sur la grand route pour jouer et faire jouer au public un chapeau, usage que l'on pratiquait lors des fêtes votives.

« A 8 heures du soir, MM. les Maire, Adjoint, Conseil municipal et garde nationale se rendront sur la place publique pour allumer un feu de joie. Les gardes nationales auront quatre coups à tirer chacun. L'on dansera jusqu'à 11 heures du soir » (2).

Avèze. — « A 10 heures du matin, MM. les Maire et Adjoint, décorés de leur écharpe, assistés de MM. les Membres du Conseil municipal et de 80 gardes nationaux armés, se réuniront à la maison commune ; de là ils iront, au son des flageolets et tambours, à l'église pour assister au *Te Deum.*

« La cérémonie finie, on rentrera à la maison commune.

« A midi, 30 pauvres, désignés par M. le Maire, se réuniront à la maison commune pour assister à un repas que la commune leur donnera.

« A 5 heures, MM. les Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal se rendront sur la place publique pour faire jouer, par tout le public, aux quilles, un mouton qui sera orné de rubans et fleurs, usage que l'on faisait lors des anciennes fêtes votives.

« A 8 heures du soir, MM. les Maire, Adjoint, le Conseil municipal, assistés de la garde nationale, se rendront sur

(1). 19 mai. Dépense votée 100 francs

(2). 4 mai. Dépense 40 francs, dont 7 fr. 32 cent., seule somme disponible, prise sur le budget, le surplus étant fourni par les membres de l'assemblée communale.

la place publique pour allumer un feu de joie... On dansera jusqu'à minuit » (1).

Aulas. — « Il sera chanté, dimanche 2 juin, dans l'église des catholiques et au temple des protestants, un *Te Deum*...

« Immédiatement après, il sera fait, par M. le Maire, assisté de son Conseil municipal, une distribution publique en pain, en viande et en vin à tous les pauvres de cette commune... » (2).

Aumessas. — « A 10 heures, *Te Deum* dans les églises.

« Le restant de la journée sera terminé par un bal qui aura lieu dans la maison commune » (3).

Bez. — « La fête sera annoncée, le 1er juin, à 6 heures du soir, par les autorités locales, décorées de leur écharpe et au son de la cloche et du tambour.

« Le 2 juin, la garde nationale se rendra en armes, à 10 heures du matin, à la mairie pour accompagner les autorités locales et le Conseil municipal ; ils se rendront à l'église, avec la musique...

« A 8 heures du soir, il y aura illumination, feu de joie, bal et danses, et la fête sera terminée avec des chants d'allégresse et autres divertissements permis » (4).

Blandas. — « A 10 h. du matin, MM. les Maire, Adjoint, Membres du Conseil municipal et 60 gardes nationaux armés se réunirait à la maison commune et de là ils iront, au son des flageolets et tambours, à l'église pour assister au *Te Deum*.

« La cérémonie finie, on rentrera à la maison commune.

« A midi, 20 pauvres désignés par M. le Maire se rendront à la maison commune pour assister à un repas que la commune leur donnera.

« A 4 h., MM. les Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal se rendront sur la place publique afin de faire jouer par le public, aux quilles, un mouton qui sera orné

(1). 4 mai. Dépense 50 francs.

(2). 19 mai. Dépense 150 francs.

(3). 5 mai.

(4). 12 mai.

de rubans, usage que l'on pratiquait lors des anciennes fêtes votives.

» A 8 heures, MM. les Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal, assistés de la garde nationale se rendront sur la place publique pour mettre le feu à un feu de joie (1). »

Bréau. — « Il sera fait à 5 heures du soir, sur la principale place du village, un grand feu de joie où toute la municipalité assistera accompagnée de quelques musiciens et d'un nombreux piquet de la garde nationale auquel on distribuera quelques cartouches à poudre.

« Dès que la municipalité sera rendue sur la place, elle fera distribuer du pain et du vin à tous les assistants pauvres qui en voudront.

«... Il y aura sur ladite place un grand bal après l'extinction du feu ; l'on dansera jusqu'à 10 heures du soir.

« Dès que le bal sera commencé, la municipalité sera reconduite avec toute l'escorte à la maison commune (2). »

Canaule. — « J'ay fait assemblé mon Conseil municipal... Mon Conseil ayant désidé de faire un fut dartifice ou de joie, de donner un bail donc les junes gens qui joue de certain instrument doivent sy rendre, de faire jouer un mouton dans le courent de la journée au ju de quillées le tout et au frais de chaque particullier qui ont fait une souscrption volontaire à lexetion du mouton qui le pris pouroit être pris sur un fond disponible de la somme de 32 fran qui et entre les main du percepteur, le Conseil nayant décidé autre chose que cest qui désigné dans la lettre et suis Monsieur avec respet vote tres humble serviteur (3). »

Colognac. — « Le Maire demeure chargé d'acheter un gros agneau appelé vulgairement *pérot*. Cet agneau sera remis à des jeunes gens de la commune qu'il choisira et sera ensuite délivré à celui de la commune qui l'aura gagné au jeu de quilles.

(1). 4 Mai. Dépense. 60 fr.

(2). 25 mai. Dépense 150 fr.

(3). Lettre de Dumazer, maire, 24 mai.

« Tous les habitants seront invités par le Maire de se réunir dès 8 heures du matin au quartier de la Mouleirette. Un bal champêtre aura lieu ; le Maire demeure chargé d'avoir un ménétrier qui jouera du violon pendant toute la journée.

« Sur les 6 heures du soir, il sera allumé un feu de joie et des couplets analogues de la fête seront chantés, s'il est possible d'en avoir (1). »

Corconne. — « Au lever du soleil, le son des cloches et le bruit des tambours annonceront cette grande solennité. Il sera tiré des artifices ou pétards des rochers qui dominent la commune.

« A 10 h., le corps municipal se rendra chez M. le maire, d'où il s'acheminera vers l'église, précédé et suivi de la garde nationale.

« La messe sera chantée en grande cérémonie. Pendant le *te deum* et la bénédiction on sonnera la cloche et l'on fera éclater des artifices. Le cortège sortira de l'église dans le même ordre qu'il y était entré.

« A 6 h., M. le maire accompagné du corps municipal se rendra au jeu de paume pour y décerner les prix des courses : Course des garçons, prix un chapeau ; course des filles, prix un mouchoir.

« La fête se terminera par un feu de joie, artifices, danses et illuminations dans toute la commune. » (2)

Crieulon. — « Le 2 Juin, un feu de joie sera allumé, sur les 8 h. du soir, par le maire et l'adjoint accompagnés du conseil municipal.

« Les habitants illumineront au même moment la façade de leurs maisons. » (3)

Cros. — « Le 1er Juin, M. le maire invitera MM. les membres du conseil municipal et le percepteur à vie à se rendre le lendemain, à 10 h. du matin, chez lui pour assister à la cérémonie religieuse.

« La garde nationale prendra les armes.

(1). 2 Mai. Dépense 50 fr.

(2). 5 Mai.

(3). 12 Mai. Dépense 15 f.

« Après la cérémonie, le cortège se rendra à la maison commune où un banquet sera préparé.

« Après le banquet, il sera allumé un feu de joie sur le sommet de la montagne de la Fage. Pendant que le feu brulera, la garde nationale fera une décharge de mousqueterie.

« La journée sera terminée par des danses. » (1)

Durfort. — « Les habitants seront invités à se réunir au son du tambour...

« Toute la journée sera consacrée aux jeux d'exercice, aux danses, farandoles et autres amusements...

« Cette journée sera annoncée par douze coups de pétards à défaut d'autres grandes bouches à feu, pratiqués sur une hauteur pour être entendus de toute la commune, qui seront tirés le matin par des mineurs.

« Le soir, illumination et feu de joie. La garde nationale rassemblée se rendra au devant de la maison commune pour y prendre et accompagner la municipalité et autres fonctionnaires publics de la commune au lieu où on aura bâti le feu de joie. Le maire y mettra le feu aux cris répétés de: Vive le roi de Rome, vive l'Empereur et son auguste épouse.

« Il sera chanté le même jour un *te deum* en actions de grace, tant à l'église qu'à l'assemblée. Ce *te deum* sera exécuté avec toute la solennité possible. » (2)

L'Estréchure. — Voy. *Saint-Martin-de-Corconac.*

Fressac. — «... Il sera chanté un *Te Deum*, après lequel il sera tiré plusieurs salves de mousqueterie, et, le soir, il sera brûlé un feu de joie » (3).

Lanuéjols. — «... Un *Te Deum* sera chanté à l'issue de la grande messe.

« Après nous être concertés avec le Conseil municipal, le succursal et les principaux habitants de la commune, il a été reconnu... qu'il fallait signaler ce jour-là par un

(1). 14 Mai.
(2). 10 Mai.
(3). 10 mai.

acte de bienfaisance envers les pauvres. En conséquence, l'assemblée a offert de se *quotiser* pour acheter une quantité de blé suffisante pour en être distribué la veille au moins deux décalitres par individu indigent. De même il leur sera distribué une livre de viande par personne, ainsi que du vin...

« Les cloches sonneront la veille à l'entrée de la nuit et le matin à la pointe du jour.

« Tous les fusils qui existent dans la commune seront distribués à la jeunesse avec de la poudre. A la sortie de l'église, on fera une décharge. Les cris de vive l'Empereur ! vive le Roi de Rome ! vive l'Impératrice ! seront mêlés au bruit de la mousqueterie. En même temps que le peuple se livrera à la joie, on dressera des tables sous les ormeaux de la place publique, et il sera mis des couverts suffisamment pour que la jeunesse des deux sexes puisse s'y placer ; on servira des viandes et du vin en assez grande quantité pour que tous ceux qui voudront y participer puissent se rassasier. Le repas fini, on fera la farandole, où les hommes et les femmes mariés seront invités à se joindre à la jeunesse. Ainsi, on passera la journée dans la joie et les amusements villageois, autant qu'est susceptible un peuple d'agriculteurs. A l'entrée de la nuit, la fête se terminera par un feu de joie, auquel les autorités locales assisteront. Tous les frais de la fête seront supportés par les plus aisés de la commune qui ont déjà fait leur soumission volontaire sans y avoir été contraints... » (1).

Lasalle. — « 1° Il sera dressé un état de tous les malades de la commune, d'après lequel il sera pris les mesures nécessaires pour que le samedi 1er juin il soit fait une suffisante quantité de soupe et de bouillon pour être distribués le lendemain ;

« 2° Il sera également dressé un état des nécessiteux valides, d'après lequel il sera donne ordre aux boulangers de préparer chacun la quantité de pain qui lui sera désignée et dans la forme qu'il leur sera prescrite, pour la distribution en être faite au jour indiqué ;

(1). Lettre du Maire, s. d.

« 3° Il sera acheté un tonneau de vin qui sera porté sur le lieu du rassemblement général et distribué à tous ceux qui se présenteront ;

« 4° Le dimanche 2 juin, la générale sera battue à 6 heures du matin, pour avertir la garde nationale de se préparer ; à 7 heures l'on battra le rappel, et la garde nationale se formera sur la place publique ; à 9 heures deux piquets accompagneront les fonctionnaires publics et militaires retirés réunis dans la maison commune, soit à l'église du culte catholique, soit à l'assemblée du culte protestant, où un *Te Deum* en actions de grâce sera chanté solennellement ; après le service divin, les distributions de pain, de soupe et de bouillon seront faites par des commissaires nommés *ad hoc*. La garde nationale se séparera jusqu'à 2 heures de l'après-midi, où elle se rassemblera encore pour fournir les piquets qui seront nécessaires pour la police et qui ne seront pris que parmi ceux dont l'âge avancé ne leur permettra pas de concourir aux jeux dont il sera parlé ci-après.

« 5° A 3 heures de l'après-midi, le Conseil municipal se rendra avec le Maire et l'Adjoint et le Juge de Paix à l'endroit préparé pour les recevoir sur le chemin de la Baraque, où il aura été tracé une lice pour les courses.

« Les mesures seront prises à l'avance avec les propriétaires des prairies qui avoisinent la grande route, pour que les foins soient coupés et retirés, afin que les spectateurs puissent se placer dans ces prairies le long des murs qui bordent la route et laisser la lice libre. Les Juges de Paix seront placés aux deux extrémités de la lice pour veiller à ce que l'ordre soit exactement observé, et ils auront auprès d'eux des piquets de la garde nationale. A 4 heures précises, les courses commenceront, les garçons courront les premiers et disputeront trois prix qui seront des chapeaux de différentes valeurs, les filles courront ensuite et disputeront également trois prix qui seront des mouchoirs. Pendant et après les courses, il y aura dans la prairie des ménétriers qui feront danser tous ceux qui ne seront pas curieux de voir les courses ;

« 6° A la réunion des deux chemins d'Anduze et de Saint-Hippolyte, il sera dressé un feu de joie qu'on allu-

mera à l'entrée de la nuit et autour duquel le peuple chantera des couplets analogues à la fête, composés en langue vulgaire et sur les airs des rondes les plus familières et les plus usitées dans le païs ;

« 7° Le feu brûlé, les autorités rentreront dans la ville précédées et suivies parla musique, et après avoir joui de l'illumination de la ville, le peuple continuera ses danses sur la place publique » (1).

Le 25, un habitant de Lasalle écrivait à M. de Saint-Paul, sous-préfet du Vigan :

« Bien ou mal, mon cher Monsieur, j'ai fait une ronde patoise, et je vous la soumets avant de la chanter. Etudiez un peu le patois du pays, il varie d'un village à l'autre. Je suis ici et j'ai taché d'écrire le patois de Lasalle, mais cela n'est point aisé. Il me paraît qu'elle n'est pas tout à fait vide d'idées, mais je n'ai pas toujours eté content de la manière de les rendre. Vaille que vaille, elle est déjà distribuée, et le peuple l'étudie. Ainsi, elle sera chantée. Mais après cela, elle restera dans l'oubli, ou sera insérée au procès-verbal suivant votre avis. Je n'y attache aucune importance comme auteur ; ainsi vous pouvez me dire très librement ce que vous en pensez... (2) »

Voici cette « ronde en patois cévenol » chantée sur un air « familier et usité dans le pays, » celui de l'*Amitié vive et tendre...*

L'empĕrur toujour lou mêmĕ
Ses dounat un hĕritié ;
Qua-yĕ quĕ son diadéme
Restessï toujour entié.
Faguet bĕ despousa Louïse,
A'co-es un mollĕ parfait ;
Lou ciel que lou favorisĕ,
Ly done tout à souhait.

(1). 1er mai. Dépense 600 francs, autorisée par le Préfet le 15 mai.
(2). Signature illisible.

Pĕr célĕbra la naïsencĕ
D'aquĕl Efan tant chiĕrit,
N'aven pa bĕsou dĕ siencĕ,
N'aven pas bĕsou d'ĕsprit ;
Livrĕn nous à noste zèlĕ,
Et lous airs rĕtentiran
Des veux qu'un puple fidèlĕ
Forme per a-quel Efan.

Quĕ l'hĕritié de la terrĕ
Visquĕ pĕr fa son bonhur ;
Quĕ din la paix, din la guerĕ,
Egalĕ noste Empĕrur.
Visquĕn lou fil et lou pérĕ,
Gran Dieou tĕ lou dĕmandan,
Et visque-ai ta bĕ la mérĕ,
Per n'y fa-un autre din l'an.

Et pĕr completa la feste,
Sériĕ d'avis d'ajŭsta
Ce-que trotï din ma testĕ
Et nĕs pas à rĕjita :
Vautrĕs géntilles fillietĕs,
Quan pourĕs maridas vous,
Laissas à qui las flouretĕs
Et fasĕs l'y de garçous.

Mars. — « Cette fête sera annoncée la veille, 1er juin, par les sons des tambours et des instruments.

« Un piquet de la garde nationale sera commandé pour escorter les Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal réunis.

« Invitation sera faite aux habitants d'assister au *Te Deum*.

« Des danses animées par le son des instruments auront lieu dans les divers hameaux.

« Du pain et du vin seront distribués aux pauvres.

« Cette heureuse journée sera terminée par un feu de joie et une illumination (1). »

(1). 25 mai. Dépense 11 fr. 74.

Monoblet. — »... Les maire et Adjoint en costume, accompagnés d'un détachement de la garde nationale sédentaire se rendront en cérémonie au sein de l'assemblée religieuse du culte protestant pour, de concert avec M. le Ministre, chanter le *Te Deum*.

« Immédiatement après cette cérémonie, les magistrats, toujours accompagnés du même détachement se rendront sur la place publique où il sera fait plusieurs décharges de mousqueterie, ensuite desquelles il sera permis à tous les citoyens et citoyennes de participer à un bal public· ainsi que de se livrer à la joie et à l'allégresse.

Le soir dudit jour sera terminé par une illumination générale et par un feu de joie au milieu de la place publique où les mêmes fonctionnaires aesisteront en cérémonie avec un flambeau allumé à la main, destiné à allumer le feu de joie, accompagnés du même détachement qui terminera la fête par plusieurs décharges de mousqueterie (1). »

(*A suivre*). F. ROUVIÈRE.

(1). 2 mai,

LES ANCIENS CHIRURGIENS & BARBIERS

DE MARSEILLE

Le docteur Alezais qui se délasse de ses travaux physiologiques par des recherches d'histoire locale vient de donner un important ouvrage sur les Chirurgiens et les Barbiers de Marseille depuis le XIII[e] jusqu'au XVIII[e] siècle. Il est à peine besoin de faire observer que ce qui a été publié sur les corps de métiers parisiens avant la centralisation Ludovicienne n'est pas toujours applicable, tant s'en faut, à nos villes du midi. C'est ce qui rend si difficile l'étude des conditions de la Société au Moyen Age et frappe de stérilité tant de généralisations aventureuses sur cette période plus méconnue qu'on ne le croit.

Aussi ne doit-on négliger aucune lumière et faut-il accueillir avec plus de faveur les renseignements que les professionnels nous donnent sur l'exercice de leur état à travers les âges. On trouve dans ces études plus d'impartialité et de sereine indulgence que dans les ouvrages des compilateurs officiels. Elles nous font grâce de l'abusif souci de louanger le présent au détriment du passé ou de comparer ce

qui fut à ce qui est, comme si notre époque devait servir de commune mesure à l'avenir et au passé.

En réalité, les hommes ont eu de tout temps les mêmes besoins et les mêmes aspirations, des désirs et des regrets analogues. Ils ont satisfait les uns et les autres dans la mesure de leurs moyens, en harmonie avec les conditions actuelles de leur existence sans plus se préoccuper des nuages de l'avenir que nous ne nous doutons nous mêmes de ce qui adviendra dans quelques siècles.

L'organisation diffère dans sa forme, mais non dans son essence, selon les temps et les latitudes. Des règlements ont toujours régi chaque profession, qu'elle qu'en ait été la teneur, conservée par l'usage la tradition, la coutume ou l'écriture.

Ce fait paraît bien démontré par les recherches modernes en ce qui concerne notre profession, puisque les Statuts de la Confrérie des Barbiers Chirurgiens de Paris datent de 1268. Or à Marseille déjà en 1255, des Statuts municipaux, édités sous Charles d'Anjou, règlementaient la profession médicale. Et ces prescriptions sont d'une telle netteté que la plupart sont encore observées de nos jours, et témoignent de l'esprit d'organisation pratique de nos aïeux.

Une nuit de deux siècles s'étend ensuite sur l'exercice de notre profession : il faut venir à 1440, à l'issue de la Guerre de Cent ans, pour trouver mention des SS. Come et Damien dont le patronage officiel ne s'étend sur nos confrères qu'en 1443. Mais cette mention précoce prouve que le Luminaire ou Confrérie de St-Cosme et St-Damien existait bien avant 1443 : il est clair que le patronage suppose la confrérie et cette opinion s'étaie, comme le remarque

le Dr Alezais, sur ce fait que l'acte de 1443 fait allusion à une reconstitution plutôt qu'à une création de la Confrérie. Et cependant ni le Livre des Mestiers d'Etienne Boileau, ni la liste des 26 corporations de Marseille en 1319 ne font mention des Barbiers Chirurgiens. Faut-il supposer que l'*invidia médicorum* n'est pas une herbe nouvelle et que les médecins des XIIIe et XIVe siècle en étaient encore à se manger entre eux quand la plupart des corps d'état avaient cimenté ces corporations qui devaient durer plus de quatre siècles. Ne voyons-nous pas de nos jours nos Syndicats médicaux péricliter entre la puissante organisation des Syndicats agricoles et l'agitation féconde des Syndicats industriels ?

Les comptes de l'Hôtel Dieu de Marseille établissent dès l'an 1414, la distinction entre les Barbiers et les Chirurgiens. Tandis que les documents abondent sur les Chirurgiens de cette ville, le silence absolu couvre l'histoire des Barbiers jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Il faut en conclure que les Barbiers de Marseille, plus sages que leurs confrères de Paris, ne s'avisèrent pas durant trois siècles, d'envahir le domaine de la Chirurgie. Chose curieuse, ils eurent plutôt à se plaindre que leur art fût illégalement exercé par quelques chirurgiens peu fortunés et par les galériens de la chiourme marseillaise. Ce qui prouve que ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les protestations contre le travail des prisons.

Un fait curieux mis en lumière par le Dr Alezais, c'est que, contrairement à ce qu'on est tenté de croire, les chirurgiens ont eu d'autres patrons que SS. Cosme et Damien. Il est probable, sinon certain, qu'à Marseille avant 1525, MM. les Chirurgiens eu-

rent quelque temps pour patron St-Laurent, et à Arras, ils eurent St-Dominique. Quant aux Barbiers, ils mirent leur confrérie sous le vocable de St-Louis tout en conservant St-Come, St-Damien et St-Laurent parmi leurs jours fériés.

Enfin il est à remarquer que les consultations gratuites ne sont pas un bienfait de la solidarité contemporaine, puisque les maîtres Chirurgiens étaient tenus tous les lundis d'assister à la messe patronale et, sous peine d'amende de dix sols, « de faire consulte et visite charitable de tous les malades et pauvres nécessiteux qui se voudront présenter. »

Sous l'impulsion puissante donnée par Richelieu aux choses du royaume, un ferment de progrès travaille au sein des communautés et des corporations. Le Luminaire de St-Cosme s'en ressent. On s'achemine vers la centralisation du Grand Règne. Les documents deviennent abondants et précis. Les Chirurgiens de Marseille veulent conquérir le droit que possédaient les Chirurgiens de Toulouse dès l'orée du XVI[e] siècle, d'élire leurs conseillers ou maîtres jurés. De leurs discussions qui remplissent les ans 1627-1628 naît un règlement en 41 articles qui détermine très nettement les conditions de l'exercice de la Chirurgie. L'on y voit définis les droits des chirurgiens ; la curieuse licence laissée aux veuves de maistres de chef-d'œuvre de faire régir leur boutique par un compagnon capable et suffisant, examiné à cet effet par les maîtres jurés ; l'institution étrange des Chirurgiens de Peste, infirmiers bénévoles qui s'enfermaient dans la ville durant

les épidémies meurtrières et recevaient, en prime de leur dévouement, le titre de Chirurgien et le droit d'exercer leur art sans satisfaire à un examen probatoire. Enfin il est question des compagnons ou élèves chirurgiens tant navigans que aultres et l'on n'a pas oublié qu'il a fallu une loi toute récente pour que les navires des Compagnies et ceux de l'Etat fussent pourvus de Docteurs en Médecine et non d'officiers de santé, que dis-je ? de simples étudiants de troisième année !

Le règlement de 1628 persista jusqu'en 1668, 28 août, date où la centralisation Ludovicienne imposa à tous les Chirurgiens du Royaume la suprématie du Premier chirurgien du Roi représenté dans les Communautés de Province par son Lieutenant. L'autorité civile qui s'était substituée à l'autorité ecclésiastique se trouvait centralisée dans la capitale. Le premier effet de cette réforme fut de distinguer entre l'exercice de la chirurgie de ville qui devenait subordonnée à des examens et à l'obtention onéreuse de lettres du Lieutenant, et l'exercice dans les faubourgs qui restait libre; prélude lointain de la différence qui séparait naguère les docteurs des officiers de santé et, au XVIIIe siècle, les maîtres reçus par la grande et par la petite expérience. La fureur égalitaire a passé là-dessus : nous avons vu hisser à la dignité doctorale les derniers représentants de l'officiat : mais il reste incertain si le niveau des connaissances médicales s'est élevé ou abaissé.

L'évolution de la chirurgie se continue par étapes que marquent les édits et règlements de 1689, 1723,

1769. A la veille de la Révolution, le collège de chirurgie de Marseille nous apparaît avec une organisation compliquée mais très remarquable que le docteur Alezais étudie longuement. Il est présidé par le lieutenant du premier chirurgien du roi assisté d'un greffier, de quatre prévôts, du doyen et du trésorier; ensuite viennent les membres du collège c'est-à-dire les maîtres reçus par grande expérience et les agrégés. Au collège se rattachaient les maîtres reçus par la légère expérience, qui ne pouvaient exercer leur art que dans les bourgs et hameaux du district ; les élèves en chirurgie, qui devaient prendre leurs inscriptions en partie triple, ce qui prouve que la paperasserie n'est pas une découverte de notre époque ; les experts, qui s'occupaient d'orthopédie et de dentisterie ; les sages-femmes, qui devaient être astreintes à certains examens. On voit abolir à cette époque le privilège des chirurgiens de Peste qu'illustra le nom de Jacques Daviel, et la tolérance jadis laissée aux veuves des chirurgiens de faire gérer leur boutique par un compagnon. En revanche, les garçons gagnant-maîtrise à l'Hôtel-Dieu continuent à bénéficier de l'exemption de frais et de chef-d'œuvre : ces garçons gagnant-maîtrise sont les ancêtres des internes en chirurgie ; les recteurs de l'Hôtel Dieu avaient le droit de choisir parmi leurs élèves un garçon chirurgien qui devenait, après six ans d'internat, chirurgien au prix d'un simple examen.

Il faut lire les documents donnés par le Dr Alezais, pour voir de quelles sérieuses garanties était entourée l'admission des maîtres par grande expérience. Je passe sur la complexité des formalités : elle était telle que chaque aspirant devait faire choix, parmi les

maitres, d'un conducteur qui devait l'accompagner dans tous ses actes et lui servir de tuteur : c'est un peu cette idée qu'à reprise notre confrère le Dr Dumas de Lédignan dans ses dernières communications. Les examens débutaient par deux actes que l'on soutenait a deux jours d'intervalle et qui comportaient des interrogations par onze juges, pendant une demi-heure chacun, sur les principes de la chirurgie et la pathologie en particulier. Le candidat reçu devait subir les actes des cinq semaines: semaine d'osteologie en deux actes ; semaine d'anatomie et d'opérations qui durait 8 jours ; semaine des bandages en deux actes ; semaine des saignées et semaine des médicaments en deux actes chacune. Enfin venait le dernier examen, examen public devant un jury plus nombreux encore et qui décidait de l'admission définitive du candidat. L'agrégation était conférée aux maitres après un examen de trois heures en présence des maitres du Collège.

La réception par simple expérience ne nécessitait que deux examens de trois heures chacun devant un jury composé du Lieutenant, des Prévots, du Doyen et d'un Maitre. Les experts et les sage-femmes n'étaient soumis qu'à des examens très sommaires; mais on n'oubliait pas les droits qui étaient vraiment onéreux. Ils s'élevaient à 1000 livres pour la grande expérience ; 115 livres pour la légère expérience ; 265 livres pour l'expertise et 165 livres pour les sage-femmes. Les droits d'agrégation s'élevaient au tiers des droits fixés pour la grande expérience. Ces sommes étaient vraiment très considérables pour l'époque et nous aurions mauvaise grâce à critiquer nos modernes et modestes droits

d'inscription, de bibliothèque, de travaux pratiques et d'examens.

Comme nous le disions plus haut, on ne voit paraître à Marseille une communauté de maîtres perruquiers, barbiers, baigneurs et étuvistes qu'en 1684: leur nombre était réduit à six. En 1701 on créa 20 nouvelles places de Barbiers a raison de 1200 livres l'une. Ce prix élevé rendit les nouveaux titulaires féroces contre tout exercice illégal : ils s'en prirent aux rentiers c'est-à-dire aux individus sans titre qui tenaient boutique d'une veuve; aux chambrelans, ouvriers en chambre qui ne pouvaient tenir boutique; aux chirurgiens, qui mettaient du beurre dans leurs épinards en fabriquant des perruques ou en frisant les cheveux; aux droguistes et surtout aux forçats de galère, les plus redoutables de ces concurrents illégaux. En 1722 on crée quatre places de maîtres perruquiers pour obéir à l'Edit royal portant établissement de maîtrises d'arts et métiers, et l'année suivante les Barbiers se virent imposer la juridiction du premier chirurgien du Roi.

Les Barbiers de la capitale qui s'étaient haussés dans l'exercice chirurgical jusqu'à devenir les Chirurgiens de St-Cosme acceptèrent sans difficulté cette juridiction qui les rapprochait encore de la Faculté et du Collège de chirurgie. Mais les Barbiers de Marseille résistèrent tant qu'ils purent par résistance passive d'abord, puis par procès devant le parlement d'Aix, enfin par l'achat au profit de la communauté de la charge de lieutenant du premier chirurgien qui se trouva ainsi virtuellement supprimée.

Leur communauté n'en fut pas plus prospère pour cela. Les procès leur avaient coûté cher et les poursuites contre l'exercice illégal de la Barberie par les garçons chirurgiens étaient d'autant plus onereuses à la Corporation des Perruquiers que le Collège de chirurgie soutenait les contrevenants de toute son influence et qu'il fallait de grands frais pour actionner les délinquants devant la Cour d'Aix. En fin de compte en 1776 quand on supprima les maîtrises, le relevé des dettes des corps d'arts et métiers indiqua pour les Perruquiers de Marseille la somme de 50.400 livres.

Tel est le résumé de l'importante et très instructive étude du Dr Alezais. Une foule de détails curieux seraient encore à citer sur les mœurs médicales de nos devanciers. On trouve des spécimens très réussis de réclame médicale au siècle dernier; des mémoires instructifs sur les honoraires médicaux, les salaires des témoins et des experts, le prix des bains et d'un grand nombre d'objets intéressant ou non notre profession. On voit aussi que les oculistes, les dentistes et les masseurs ne datent pas d'hier. Les grandes villes pensionnaient des spécialistes et se les attachaient pour un temps : les certificats que leur décernaient les municipalités satisfaites de leurs cures leur servaient à se faire agréer des cités voisines. Nimes eut ainsi des spécialistes nomades qui furent pensionnaires transitoires de la ville. Il est enfin intéressant de retrouver en foule au cours de cette étude des noms d'hier et d'aujourd'hui comme si les familles médicales se continuaient jusqu'à nous, les Bertrand, les Roland,

les Auphan, les Goyrand, les Aillaud, les Roux, les Ebrard, etc.. Seul l'écho de ces noms suffirait à nous rattacher au passé. Si notre profession s'est améliorée depuis, c'est aux efforts obscurs et patients de ces ancêtres que nous le devons en partie Et cette considération consolante doit nous encourager à laisser à nos successeurs des conditions d'exercice meilleures que celles que nous avons reçues.

Dr Fortuné Mazel.

L'Administrateur-Gérant : Gervais-Bedot.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

LETTRES ET MATHÉMATIQUES (1)

Messieurs, mes Amis,

Socrate dit quelque part à son disciple Phèdre qu'après le plaisir d'entendre des discours, il mettait au premier rang celui d'en composer. Ni vous, ni moi, je pense, ne sommes aujourd'hui de son avis : ce n'est pas sans raison que vous voyez en moi un importun, ce n'est pas sans scrupule que je retarde vos légitimes impatiences.

Rassurez-vous cependant. D'abord, je ne serai pas long. Puis, je vous parlerai de ce qui a le plus de chance de vous intéresser, de vous-mêmes ; et non pas même de l'élève en général, mais de l'élève particulier que vous êtes, de l'élève de ce lycée scientifique par excellence, du lycée Saint-Louis.

Enfin je ne vous imposerai pas la fatigue d'un sujet inconnu. Nous parlerons, si vous le voulez bien, des raisons que peut avoir un mathématicien, même et surtout parvenu à l'âge d'homme (et à partir de cette année la plupart d'entre vous vont commencer à devenir des hommes), d'aimer et de

(1) Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le Discours prononcé à la Distribution des Prix du Lycée Saint-Louis, à Paris, le 31 Juillet 1901, par notre cher Directeur honoraire, discours qui a obtenu un vif et légitime succès.

cultiver les lettres. En ma qualité de professeur de littérature, dès que j'ai été chargé du discours des prix, je songeai tout de suite à ce sujet. Possédé, comme tous mes contemporains, de la manie de l'inédit, j'ai voulu, avant de l'adopter, me rendre compte s'il n'avait pas été déjà traité devant vous, en pareille circonstance, à une date trop récente. Qu'ai-je vu ! Depuis 1892, ici même, il l'avait été trois fois ! Un professeur de mathématiques lui-même s'en était mêlé. Sur le moment je l'abandonnai, comme le plus rebattu des lieux communs, lorsque, en y réfléchissant, je me demandai si tant de prédilection pour le même sujet n'était pas plutôt la marque indubitable de son intérêt, et dans un milieu comme le vôtre, de son opportunité évidente. Et comme, après tout, il me sembla que mes prédécesseurs m'avaient laissé encore à dire, j'y suis revenu.

*
* *

Mes amis, je ne vous ferai pas l'injure de vous engager à aimer les lettres. Mieux que personne je sais par expérience qu'en général vous les aimez ; plusieurs d'entre vous en ont même un sentiment très vif. Accueillez avec orgueil, je ne dis pas cet aveu, cette déclaration d'un de vos maîtres qui a été pendant quinze ans professeur de rhétorique : les plus belles compositions françaises qui aient été soumises à mon jugement ont été faites au lycée Saint-Louis. Ça été l'exception, bien entendu, mais c'est la règle que vous aimiez les lettres, et que vous considériez la classe de littérature comme une agréable distraction.

Seulement il faudra continuer. Hors du lycée comme dans le lycée, vous aurez besoin de distrac-

tions. Sans que je veuille nier, parce que je suis incapable de l'éprouver, le bonheur, l'enchantement, les délices, que vous procurera, je l'espère, le monde des nombres et des formes géométriques, — si je les niais, votre ancien camarade, aujourd'hui professeur éminent en Sorbonne, qui préside cette cérémonie (1), m'en demanderait tout à l'heure la raison — comme vous êtes pourtant de simples mortels comme les autres, il arrivera des moments où vous sentirez le besoin de vous reposer de tant d'abstractions. Vous ne trouverez pas de meilleur délassement que les lettres et les arts. De la belle musique, profane ou religieuse, la peinture, la sculpture, vous détendront l'esprit, mieux que ne sauraient le faire tous les plaisirs des sens, qui laissent le trouble dans le corps et le regret dans l'âme. Et, aussi bien, si non mieux que ces arts, l'éloquence et la poésie vous aideront à vous évader de vos occupations habituelles, rafraîchiront votre cerveau par le contraste d'idées et d'images qui auront pour vous le charme de la nouveauté. Les lettres sont l'école buissonnière du savant. J'ajoute qu'elles sont un remède infaillible contre l'ennui et la mélancolie, si pénibles à l'adolescence. Montesquieu disait qu'il n'avait jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait consolé. Et cela prouve peut-être seulement qu'il n'eut jamais de chagrins bien profonds. Moi du moins je ne vous parle que de la fatigue et de l'ennui : contre ces maux plus modestes le remède est plus sûr.

*
* *

Vous pensez bien que ce n'est pas moi qui con-

(1) M. Kœnigs, professeur de mécanique à la Sorbonne.

sentirais jamais à réduire les lettres à un simple art d'agrément. Je suis persuadé que votre intelligence profitera beaucoup à ne jamais perdre le contact avec les chefs-d'œuvre de la littérature.

L'éducation littéraire n'étant pas plus sans objet réel que l'éducation scientifique, si vous la négligiez, vous n'auriez qu'un esprit fragmentaire, incomplet. Vous ressembleriez à l'athlète qui ne se serait exercé à développer qu'une partie de son corps, le jarret ou le biceps. Napoléon vous aurait même dit qu'il vous manquerait le principal, car il aimait à répéter que si les sciences sont une partie de l'esprit humain, les lettres sont l'esprit lui-même. Et de fait, ce sont les lettres qui sont en date ses premières institutrices ; c'est par leur moyen qu'il prend à l'origine les qualités de clarté, d'ordre, de précision, dont les mathématiques profitent ensuite, et qu'elles développent à leur tour, et à leur façon.

Ce qui est certain, c'est que, si je plaindrais de tout mon cœur l'homme qui n'aurait reçu qu'une culture littéraire, parce qu'il serait comme séquestré de cette nature au sein de laquelle il vivrait sans en rien comprendre, celui qui n'en aurait pas connu d'autre que la culture scientifique me paraîtrait encore plus exceptionnel, et, au sens étymologique, plus monstrueux. Isolé dans un canton de la vérité, il demeurerait étranger à tout le reste, à la vérité elle-même, puisqu'il ne saurait à peu près rien de lui-même, de ses semblables, de Dieu, et je crois bien que pour nous, humains, tout cela est l'essentiel.

Il y a des qualités plus spécialement littéraires, dit-on, l'esprit de finesse et l'imagination. Mais il

me semble que leur collaboration à l'œuvre scientifique n'est pas si vaine qu'il convienne de la dédaigner.

Il est classique, depuis Pascal, d'opposer l'esprit de finesse à l'esprit de géométrie. Et je vois bien que ce n'est pas la même chose ; mais lequel d'entre les mathématiciens si distingués qui m'entourent tolérerait que je soutienne l'inutilité de l'esprit de finesse en mathématiques ? S'il sert, en lettres, à épier le sens exact d'un mot latin et la juste expression pour le traduire, à découvrir en vue de les persuader le chemin des cœurs : en mathématiques, le le choix de la méthode pour résoudre un problème la dextérité à la suivre, l'interprétation des résultats, me semblent être des opérations où c'est la finesse qui l'emporte sur la logique.

L'imagination aussi joue un assez grand rôle dans les mathématiques pour que vous négligiez pas de cultiver la vôtre. Pas plus la géométrie ne trouve dans la nature les figures parfaites dont elle a besoin que l'arithmétique les nombres. C'est l'imagination qui les fournit. Sa collaboration est encore plus importante dans la création des hypothèses. Le savant observe, expérimente, raisonne, mais jamais au hasard. Il a un but, la vérification ou la démonstration d'une idée, qui n'est presque toujours qu'un rapport. Cette idée, qui la lui a suggérée, que l'imagination ? Si Newton a franchi l'espace qui sépare la chute d'une pomme de la marche d'une planète, Watt celui qui sépare la vapeur de la force qui est contenue, ce n'est que par un bond prodigieux de l'imagination. Au-delà des avant-postes actuels de la science, s'étend un champ immense où l'imagination peut se donner libre carrière. Déve-

loppez la vôtre, mes amis, si vous voulez être de ces esprits privilégiés qui peuvent y faire des découvertes nouvelles.

Les lettres ne vous prêteront pas seulement le concours des facultés qui leur sont propres ; il y en a, parmi celles qui semblent plus exclusivement votre apanage, au moins une qu'elles contribueront beaucoup à développer, je veux parler de l'analyse. L'analyse est la première méthode des sciences mathématiques aussi bien que des sciences du réel. Physiciens et géomètres, vous allez des composés aux composants, des mouvements aux forces, et en général des effets aux causes et des causes aux lois. Eh bien, nous non plus nous ne sommes pas étrangers à l'analyse. Depuis le rhétoricien qui traduit un texte ancien ou moderne, par la décomposition du sens de chaque mot, puis de chaque phrase, pour aboutir à l'idée générale du morceau, jusqu'au psychologue qui démonte les ressorts de l'esprit humain et ceux de notre cœur, nous sommes tous des praticiens de l'analyse. Croyez-vous que, dans des genres sans doute très différents, il y ait beaucoup d'analyses géométriques ou physiques supérieures par la finesse et par la logique aux analyses morales de Racine et à celles de la Rochefoucauld ?

Le style lui-même n'est qu'analyse, comme l'a très bien vu Condillac. Pour se traduire par des mots, la pensée dont tous les éléments, quand elle naît, coexistent et se mêlent intimement, est obligée de s'analyser, si elle veut se communiquer à autrui. Dans la phrase la plus simple, il faut isoler le sujet de l'attribut, isoler de l'un et de l'autre le rapport conçu entre les deux. Dans les phrases des maîtres,

cette analyse est portée d'instinct, à un degré inouï de subtilité. Quand nous nous les assimilons, cette forme analytique que leur style a reçue de leur pensée, il la transmet plus ou moins à la nôtre. Aiguisez votre faculté d'analyse sur les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains.



Voulez-vous que nous passions maintenant de l'ordre intellectuel à l'ordre moral ? Nous trouverons autant de raisons, et non moins décisives, pour que le divorce ne soit jamais consommé dans votre esprit entre les sciences et les lettres.

L'étude exclusive des sciences, surtout des mathématiques purement théoriques, risque de vous donner du monde une idée fausse. Vous ne sortez pas de l'absolu. Un problème est juste ou ne l'est pas. Si vous avez employé une bonne méthode, et que vous l'ayez bien appliquée, vous êtes matériellement sûrs d'arriver au résultat. Les mathématiques, parce qu'elles forment un ensemble parfait, vous inclinent à croire à la perfection. Aussi à peine débarqués dans le monde, infortunés idéalistes, vous êtes tout désorientés par le spectacle de la vie réelle, qui est le royaume du relatif et de l'imparfait. De deux choses l'une : ou vous vous entêtez, en dépit des expériences répétées, dans la poursuite de votre idéal, et alors vous vous repliez en vous-mêmes et vous devenez de ces chercheurs solitaires, sourds et aveugles, qui traversent la vie comme en rêve ou bien, plus impressionnables et moins héroïques, vous tombez des régions de l'absolu dans les bas-fonds du désenchantement et du doute.

Vous en tombez rapetissés à vos propres yeux, humiliés, candidats au scepticisme et à toutes les maladies de la volonté.

Une forte éducation littéraire, jamais interrompue, sera l'antidote de cette crise. En vous apprenant que l'homme est un être mêlé, ange et bête à la fois, et que la vie des nations, comme celle des individus, pour de rares coups d'ailes qu'elle offre vers l'idéal, se compose d'un plus grand nombre de chutes dans les ornières, l'histoire, le roman et le drame remettront dans votre esprit les choses au point. Sans que vous renonciez à votre idéal, vous serez prévenus que vous n'en rencontrerez jamais ici-bas la réalisation, et vous en aurez dans le jugement plus de justesse, dans l'âme moins de rancœur.

Il y a encore un vice de l'éducation trop exclusivement scientifique dont les lettres peuvent vous préserver, j'entends de cette sècheresse fataliste qu'il est facile d'apercevoir chez des savants, évidemment prédisposés. Le physicien et le chimiste constatent que tous les phénomènes de la nature sans exception obéissent à des lois immuables et nécessaires ; le mathématicien, s'il a la curiosité d'étudier le mécanisme de son raisonnement, arrive à la même conclusion. A force de vérifier partout, dans la matière comme dans l'instrument de la science, dans le monde extérieur comme dans leur propre intelligence, hors d'eux et en eux, ce déterminisme universel, par une pente naturelle, la plupart de ces terribles logiciens l'étendent au cœur et à l'âme, à tout l'être moral. Ils nient la liberté humaine, en dépit des démentis qu'ils s'infligent à eux-mêmes plusieurs fois par jour. Ils nient le

sentiment, qui est la moitié de nous-mêmes, et dont les aspirations, pourvu qu'il ne sorte pas de son domaine, sont aussi légitimes que les démarches de la raison. C'est à quoi les lettres vous aideront à remédier.

Avec elles et par elles vous croirez à la liberté morale, parce qu'elles vous montreront l'homme occupé sans cesse de choisir entre plusieurs résolutions, de distribuer l'éloge ou le blâme. Vous croirez au sentiment, aux raisons du cœur, parce que vous les verrez à chaque instants primer la raison, ce qui prouve bien la réalité autant que de marcher prouve le mouvement. Et alors vous ne rougirez plus de laisser à votre tour votre cœur duper noblement votre esprit, et vous permettrez aux sentiments les plus tendres, les plus délicats, les plus fous en apparence, de pousser librement dans le jardin de votre âme, fruits étrangers à toute logique, mais que vous n'aurez que plus de plaisir à savourer.

*
* *

Je finirai sur un dernier avantage, de caractère très moderne, que vous recueillerez dans la culture des lettres : elle vous rendra capables de publier vos travaux, dont vous me permettrez d'espérer qu'ils seront tous très remarquables. On parle beaucoup aujourd'hui du devoir social. C'est une manière de le pratiquer, quand on est détenteur d'une parcelle de vérité scientifique, de s'employer à la répandre par la plume et par la parole, dans les revues, dans les journaux, dans ces conférences populaires qui se multiplient de tous les côtés. Tous les mathématiciens n'ont pas fait les découvertes d'un Arago ou

d'un Ampère, tous ne sont pas capables de les exposer avec le même talent. Mais les vérités que j'oserais appeler de consommations courante, ne courent pas tellement les rues qu'il soit inutile que des savants plus modestes cherchent à les propager. Vous ne seriez pas de ces savants si vous aviez rompu de bonne heure tout commerce avec les lettres. Aimez-les donc, mes amis, cultivez-les à l'avenir comme dans le présent, vivifiez la science par les humanités, alliez dans une juste harmonie la vérité de l'une et la beauté des autres : vous gagnerez dans cet alliage, non seulement toutes les qualités d'intelligence et de cœur que j'énumérais tout à l'heure, mais encore l'heureux privilège, le plus beau qui soit pour un homme, d'être utile à ses semblables et de servir l'humanité.

JACQUES ROCAFORT.

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE

UNE ÉDUCATION LIBÉRALE AU XVII[e] SIÈCLE

(Suite)

A Montauban comme à Nimes, les succès de Jean de Plantavit se soutinrent jusqu'au bout et, après un an d'études, lorsqu'il quitta l'école de théologie calviniste, il emporta les regrets, l'estime de ses maîtres, l'admiration et l'amitié de ses condisciples : « Il a vécu ici dans une édifiante régularité de mœurs, » attestent ses professeurs (1).

Un manuscrit de 1602 (2), nous a conservé le cours entier de cette année de travaux théologiques. Nous nous bornons à le mentionner, car l'intérêt qu'il présenterait au lecteur est faible. Les questions y sont posées avec une remarquable sureté de méthode ; les subdivisions sont nombreuses ; les témoignages bibliques y abondent.

Ainsi, prenons pour exemple le traité des *commandemens de Dieu ;* nous trouvons en premier lieu

(1) Joann. Plantav. Pausanus, Occitanus Monspeliensis, annum et trientem plusve in hac Ecclesia et Academ. piè ac probè vixit ; a nobis discedens *sui desiderium relinquit*, (attest. de l'Eglise de Montauban, donnée le 1[er] mai 1602 ; signée Tenans, Beraut et Sonis).

(2) Grand in-8° carré, relié parchemin, sans titre, en très mauvais état, à peu près illisible.

l'exposé sommaire du précepte ; puis l'examen du côté négatif : « ici sont défendus tels actes »... Enfin, le commentaire du côté positif : « ici sont prescrits »...

Nous ne suivrons pas le théologien sur le terrain des controverses ; mais pour traiter tout notre sujet sans fatiguer le lecteur nous indiquerons la tactique du polémiste discutant pied à pied les « erreurs papistes. » Il formule l'*erreur* en propositions nettes ; il établit la doctrine adverse ou *antithèse ;* après la revue des quatorze « erreurs reprochées aux papistes » sur la justification, — par exemple, — il établit au nombre de huit, les règles sur lesquelles nous devons, selon lui, asseoir l'opinion individuelle de notre prédestination. L'ensemble est étayé de textes empruntés à S. Paul.

La doctrine luthérienne n'est pas plus ménagée que le dogme catholique, et Plantavit relève soigneusement, mais toujours avec courtoisie, les erreurs de « certains théologiens allemands, » comme il les appelle.

Signalons une curiosité polyglotte ; discussion comparative sur les noms de la divinité (*de Dei nominibus*) ; dans quatre paragraphes, il cite le nom divin en Grec, en Latin, en Espagnol, Italien, Français, *Provençal* et Languedocien, Allemand, Hébreu, Chaldéen, Arabe, Ethiopien, Egyptien, Assyrien, Persan, Slave, Turc et dans une langue « des mages » qui n'est autre que le Sanscrit. On remarquera que l'Anglais manque à cette nomenclature. C'est, en effet, la seule des grandes langues européennes avec laquelle Plantavit ne fut point familiarisé. Il connaissait et parlait toutes les autres.

Comme il tenait à s'armer de toutes pièces pour

lutter contre le « papisme » il prit ses licences doctorales devant l'Université-mère de Genève.

*
* *

Genève, la Rome, ou « la Mecque protestante, cette petite république têtue et violente, (1) » que Calvin avait façonnée à sa rude image, n'était pas encore en 1602, la confortable ville aux quartiers populeux, aux riantes promenades, aux délicieuses villas englobant dans un périmètre toujours trop restreint des bourgades entières. C'était l'asile austère du Réformateur français, réduite de force à d'âpres mœurs, mal hospitalière, défiante, à l'étroit au pied d'une montagne qui n'était pas à elle, cerclée de maussades remparts. Les lettres étaient son unique plaisir et formaient le meilleur de sa gloire. Lorsque notre jeune ami y entra, Théodore de Bèze, après Calvin, en était le maître, depuis près de quarante ans.

Si, dans l'histoire de la Réformation, Luther est la pensée, Calvin incarne l'administration et de Bèze représente l'homme. Avec lui, on dirait qu'un rayon de soleil, d'art et de poésie traverse la polémique du fougueux saxon et réchauffe la froide érudition de Calvin. Luther est l'idée première, Calvin le bras qui organise, Bèze est la langue qui propage. Dans sa lutte contre Rome, le moine Allemand voyait avant tout le côté dogmatique ; le philosophe de Noyon y déposa la pensée politique, l'esprit d'indépendance ; Théodore de Bèze continua Calvin en l'humanisant. Né à Vézelay, en Bourgogne, la première commune affranchie au moyen-âge, il joua dans nos

(1) P. de S. Victor : Hommes et Dieux.

troubles religieux du XVIe siècle, le rôle d'inspirateur secret. Il avait la figure spirituelle, le front ouvert et large du penseur. Par un privilège commun à beaucoup d'érudits de son temps, il parcourut une longue carrière ; l'étude occupa plus de soixante années les loisirs de son esprit cultivé ; dans sa vieillesse il se rappelait le passé et ne conservait plus aucun souvenir du présent. En état de réciter sans hésitation tout le psautier de David en Hébreu, ou de fournir, avec la même assurance le texte grec intégral des Epitres de S. Paul, il oubliait sur le champ ce qu'il venait de dire. Les ténèbres qui enveloppaient sa mémoire ne se dissipèrent plus jamais. Cette nuit intellectuelle dura deux ans. Une attaque soudaine l'emporta le 13 octobre 1605, au moment où il se rendait en chaire. Il avait dépassé sa quatre-vingt-sixième année, puisque sa naissance remontait au 24 Juin 1519. Depuis 1564, il remplaçait Jean Calvin dans la direction des affaires. Antoine Faye, dont le nom se lit à la suite de celui de Théodore sur le diplôme doctoral de Jean de Plantavit, prononça son oraison funèbre. Nous taisons ici les violences du sectaire qui contrastent si péniblement avec l'aménité de l'homme et suffisent à expliquer l'apparente disproportion entre les éloges et les calomnies tour à tour prodiguées à Théodore de Bèze par des amis intéressés ou des adversaires prévenus. Ses écrits sont nombreux et solides ; son style a puissamment contribué à la renaissance des lettres françaises ; les œuvres (1) fort libres de sa jeunesse ont pu sans injustice servir d'arme aux détracteurs de

(1) *Juvenilia* ; on ne les rencontre que dans les plus anciennes éditions.

sa vie ; mais l'exemple de Rabelais son contemporain, prouve que les licences de l'imagination n'impliquent pas fatalement le dévergondage des mœurs domestiques.

Quoi qu'il en soit, nous nous sommes arrêtés un instant devant cette figure historique qui eut une réelle influence sur la jeunesse de Plantavit. L'érudition, la gaieté, la politesse expansive de Théodore de Bèze, sa vieillesse entourée d'honneurs frappèrent l'étudiant calviniste.

Jean de la Pause, après dix mois de séjour à l'Académie de Genève, reçut vers la fin de 1602 le titre de docteur en la sainte théologie (1).

Son éducation, il le croyait du moins, était terminée.

L'initiation intellectuelle semblait complète pour lui. Il avait eu dans sa famille les exemples de la plus austère honnêteté. Dieu, sur son chemin, s'était plu à mettre dans les diverses écoles qu'il fréquenta, ce que rencontrent tous les hommes supérieurs, des maîtres éminens. La vie s'annonçait à lui sous les plus doux auspices ; il était noble, riche, intelligent, instruit. Ceux qui l'avaient approché ne lui connaissait qu'une passion. Mais cette passion devait durer autant que son existence : Jean de Plantavit comme Pascal, « ne pouvait se rendre qu'à ce qui lui paraissait vrai évidemment ; de sorte que quand on ne lui disait pas de bonnes raisons, il en cherchait lui-même. »

(1) Attest. de l'Academ. de Genève pour le s[r] J. de P. de la Pause. Donnée l'an du Seigneur 1602, le 20 déc. Elle est signée : Theodorus Beza, Anton. Fayus, Joan. Deodatus, Carol. Perrotus, parisinus peccator, Simon Goulartius, Jacomotus. (mmss. de Pl.).



Au mois d'Avril 1603, le synode provincial d'Uzès élisait Jean de la Pause en qualité de ministre du S. Évangile pour Béziers, en remplacement du pasteur François Croy :

« Le S[r] de la Pause est un fort honneste jeune « homme, âgé d'environ vingt-six ans, d'extraction « noble, bien apparenté en tout ce païs, quoyque « fils et neveu de ministres instruicts et constitués « tels par l'induction de Calvin, destiné dès le « berceau à mesme office que ses père et oncle, et « à cet effect, entretenu et eslevé aux plus fameu-« ses Escoles de la prétendue Réformation ès villes « de Montpellier, Nismes, Montauban et Genève, « connu et chéri de leurs plus signalés professeurs « et ministres. Pour son âge, il a estudié des « mieux. Sa vie est incoulpable devant les hommes ; « aymé, au surplus, de tous pour sa douceur, hay « de nul (1). »

Ce portrait du pasteur de Béziers, tracé au lendemain de sa « déclaration catholique » par le vicaire général de Mgr de Bonzy, évêque de Béziers, nous apprend comment Jean de Plantavit remplit durant un an son ministère. Toujours doux et modeste, ne faisant paraître aucune supériorité, il écartait avec soin les controverses inutiles ; on louait sa modération et sa tolérance à l'égard des catholiques.

Obligé par ses fonctions de combattre l'Eglise Romaine, il résolut de l'étudier à fond. Pour mieux assurer les coups qu'il voulait lui porter, il se mit cette fois à l'école des Pères latins et grecs (2) ;

(1) Relation de Guill. Fabry, à l'Evêq. de Béziers. Toulouse, 1604, in-32.

(2) V. ci-après *Mémoire et Rolle de mes livres*. 1604. (mmss. de Pl.).

Tertullien lui apprit que l'Eglise ne redoute rien tant que d'être mal connue. Mais les travaux, alors récents, du Cardinal Bellarmin semblent surtout l'avoir captivé. Peut-être avait il entendu Th. de Bèze dire à propos du *Corpus Controversiarum* son mot célèbre : « Ce seul livre ruine toute la Réforme. » Il le tenait en tout cas pour le plus entier et le plus solide manuel d'Apologétique (1).

Il alla plus loin encore, et se mit ouvertement en relations avec les Jésuites, qui, depuis cinquante ans, avaient eu à Béziers une maison de leur Institut. En décembre 1556, cinq ans à peine après l'établissement en France du premier Collège de la Compagnie de Jésus, Henry II, octroyait des lettres de fondation « pour un collège à l'instar de celui » de Nismes,avec jouissance des mêmes privilèges, » droits et franchises. » (2).

Un arrêt du Parlement de Toulouse autorisa depuis l'acquisition pour le collège d'un immeuble adossé au rempart, du côté du Nord, et qui appartenait à M. Jacq. de Lotenay, receveur des deniers communaux (12 mars 1598); ce bâtiment s'accrut par le déplacement du rempart et l'achat des maisons adjacentes. Le 4 mai suivant, MM. les Consuls, au nom de la ville, signaient un contrat avec les PP. Gonteri et Alex. Georges, provincial des Jésuites. Les religieux, pour six mille livres (3), s'engageaient à réédifier les bâtimens et à fournir, moyennant une rente annuelle de quatre mille livres, huit

(1) Corp. Controvers. Rob. Bellarmini, s. j. 4 vol. in-f°. Paris, 1608. Edit. antér.

(2) Archiv. munic. Hôtel de Ville de Béziers.

(3) En livres tournois ces sommes représentent à peu près 19000 et 12000 fr. Les cours étaient gratuits.

« régents » pour la morale, la philosophie et la physique, la rhétorique, les humanités et les trois classes inférieures formant alors le cours de grammaire, comme nous l'avons vu plus haut, dans notre premier article.

Les bâtimens de l'ancien Collège ainsi constitué à frais communs par les Pères et les Consuls, forment actuellement la majeure, en tout cas la plus remarquable partie des constructions affectées de nos jours au Collège communal de Béziers. La chapelle, dans sa façade surtout, offre un spécimen assez curieux de l'architecture religieuse au commencement du XVIIe siècle. Elle porte encore les images des saints Jésuites du siècle précédent. On a même conservé, par une tradition qu'on ne s'explique pas une chapelle dédiée à Saint François-Xavier, patron des missionnaires. Sur la porte principale on lit, avec la date de la fondation, le nom de Henri IV (1).

On achevait la construction de cet édifice, lorsque Jean de Plantavit en franchit le seuil pour s'aboucher avec le P. Jacquinot, prédicateur ordinaire de l'Évêque de Béziers.

Ce religieux instruit et qui eut, à Paris, au commencement du règne de Louis XIII, un moment de célébrité, mit la bibliothèque des Pères à la disposition de M. de la Pause. Nous avons déjà eu l'occasion de citer la liste des livres que le jeune pasteur possédait alors, ainsi que le « *mémoire* » des livres à lui prêtés. Parcourons ce mémoire. Presque tous les ouvrages qui y sont portés se rattachent à la controverse. Sans vouloir fastidieusement imiter la liste « des beaulx livres de la *librairie* (bibliothè-

(1) Henri IV rendit le Collège aux Jésuites en 1603.

que) de Sainct-Victor, » que Rabelais détaille au second livre du Pantagruel, nous signalerons le titre des principaux auteurs dont la lecture intéressait Plantavit. L'inventaire de ses livres nous aidera à dresser l'inventaire de ses idées, un peu son « état d'âme » à la veille de sa conversion.

Nous relevons sur le « Rolle » au moins quatre grammaires hébraïques, notamment celle de Pagnini, imprimée en 1548 ; — le Catéchisme « des Jésuites, » d'après le concile de Trente ; — Virgile, Homère, Platon et Montaigne, dont les *Essays* avaient alors tout l'éclat de la nouveauté ; — les *Colloques* d'Erasme, dans l'édition de Froben ; — le traité de la foudre et le grand art, des deux Cardan, Nuremberg, 1550 ; — la démonomanie, de Bodin ; — l'art de lire les Rabbins, de Génébrard (1) ; — plusieurs Bibles en hébreu, entre autres celles de Plantin, in-4°, 1575, et de Rob. Estienne ; — les « psaumes de David, » en Italien, Grec, Hébreu et Français ; — la Bible polyglotte d'Alcala ; — Josèphe, S. Cyprien, S. Augustin, S. Jean Chrysostôme ; — les œuvres de Calvin et le Missel Romain ; — Bellarmin, Maldonat, Pierre Lombard, appelé le *maître des sentences* ; — Tertullien ; — le « traité de la Cène, » par Th. de Béze ; Perse avec Juvénal ; le dictionnaire français de J. Nicot (2) ; — la pragmatique sanction ; — « l'aiguillon de l'amour divin, » la « Gerbe des Curés, » et le Glaive du Géant Goliath, recueil de vilains canons par lesquels le

(1) Le vrai titre est : *Isagoge Rabbinica ad legenda Hæbreorum Scripta*, in-4° 1563.

(2) Jean Nicot, de Nimes, qui importa le tabac en France, composa le premier dictionnaire de la langue française : *Trésor de la lang. fr.*, in-4°, 1530 à 1600.

pape se couppe la gorge lui-mesme ; » — les « travaux sans travail, » — Platina : Vie des papes (1) ; — les poésies de Torquemada, poète espagnol de la première moitié du XVI[e] siècle ; les « *Colloquios Satiricos* » d'Antonio Torquemada sont mentionnés dans la revue de la bibliothèque de *Don Quichotte* (2) ; — Mélanchton, le seul luthérien que possédât Plantavit (3) ; — divers opuscules de controverse contemporaine ; — la « Religion Chrétienne » de Duplessis-Mornay ; — les œuvres du Card. Duperron ; — la manière de célébrer les sacremens ; un recueil d'homélies latines « par mon très illustre Père Christophe de Plantavit de la Pause ; » — les emblêmes d'Alciat, in-8°, avec figures, imprimé à Paris en 1581 et si recherché par nos bibliophiles ; — les « miracles et merveilleux effets de la nature, » par Giambatista della Porta, inventeur de la chambre noire ; texte italien ; — le *Roland furieux*, aussi dans la langue originale, et le Dante, sous le titre de *tierces rimes*, Enfer, Purgatoire, Paradis ; — les « eaux du Siloé pour éteindre le feu du Purgatoire, » par M. du Moulin, contre un Cordelier ; — enfin, une vieille bible *manuscrite* en catalan, etc.

Le lecteur aura remarqué qu'aucun livre frivole ne figure dans le *mémoire* ; le plus léger est l'*Orlando furioso*, ouvrage qui se rattache à l'étude de la langue italienne.

Le 8 avril 1604, Plantavit se déclara catholique ; il avait résigné depuis le mois de septembre précédent ses fonctions de pasteur. Le 11 avril, diman-

(1) Titre véritable : in vitas summ. Pontif. ad Sixtum IV Venise. 1479, in-f°.

(2) Ch. 3, 1[re] partie.

(3) Rédacteur de la célèbre *Confession* d'Augsbourg.

che des Rameaux, il prononçait, dans la Cathédrale Saint-Nazaire de Béziers, son abjuration solennelle.

Il se rendit ensuite au Collège de la Flèche, pour y étudier la théologie catholique. Cette fois, il parcourait la dernière étape de sa longue éducation.

***

Guillaume Fouquet de la Varenne, « serviteur officieux des plaisirs du Roi, (1). » avait, depuis peu, obtenu d'Henri IV, la fondation d'un collège de Jésuites à la Flèche, son pays natal. Cette autorisation constituait un privilège véritable, car l'Institut de S. Ignace, en 1594, époque de sa suppression après l'attentat de Jean Châtel sur la personne du Béarnais, ne comptait en France que onze maisons d'éducation de son ordre (2).

S'appuyant sur le crédit de Fouquet et de M. de Villeroy, les Jésuites reçurent au mois de septembre 1603, des lettres de rétablissement partiel pour les provinces de Guyenne, Gascogne et Languedoc. Dans les premiers jours de l'année suivante, Henri IV « pour faire plaisir à Sa Sainteté » (Clément VIII, Aldobrandini) permit aux pères de s'établir à la Flèche, en Anjou et d'y ouvrir un collège ; le même édit créait les collèges de Lyon et de Dijon. Un article spécial de l'ordonnance royale exigeait que tous les professeurs, Recteur et Procureur du collège fussent de nationalité française. Le Recteur, dans les maisons de la compagnie a le rang d'un proviseur de Lycée ; et le procureur, doublé d'un père Ministre, remplit la charge d'économe.

(1) Bazin, tome I, p. 81.

(2) Celles de Toulouse, Auch, Agen, Rodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Le Puy, Aubenas et Béziers ; aucune au-dessus de la Loire. (Cf. de Thou. t. XIV, p. 132. 1604).

Fouquet céda aux Pères de la Flèche le propre château de sa famille (1); le Roi dota princièrement la maison, à la seule charge que son cœur, celui de la reine et ceux de ses successeurs reposeraient dans l'église du collège, qu'il promit de faire construire à ses frais : « les Pères, dans le plus grand cortège « qu'ils pourront, seront tenus de les y porter de- « puis le lieu du décès, *à pied* (2), et toujours « priant Dieu, et d'y faire dresser en marbre les « portraits des Rois et des Reines avec des inscrip- « tions ; pour laquelle dépense on leur paiera « mille écus par an pendant vingt ans. »

Pour couvrir les frais de première installation, Henri IV demanda au clergé de France, assemblé à Paris, et en obtint une somme de *neuf cent mille francs* (valeur actuelle) à titre de subside extraordinaire. Fouquet de la Varenne fut charger de régler à son gré l'emploi de cette riche offrande.

Henri IV comptait des Jésuites, aussi bien que des Calvinistes, au nombre de ses conseillers privés (3). Il n'ignorait donc pas que S. Ignace de

(1) Aujourd'hui, le *Prytanée militaire* pour les fils d'officiers. La porte monumentale date du XVIe siècle. Le reste des bâtimens de l'ancien collége a été profondément remanié.

(2) La première occasion de tenir les conventions stipulées ci-dessus se présenta le samedi 15 mai 1610, après l'assassinat de Henri ; la clause peu pratique que nous soulignons ne put être remplie ; il y a plus de deux cent cinquante kilomètres de Paris à La Flèche par Le Mans. — Les pères s'y rendirent en carrosse. Ce fut précisément le P. Barthél. Jacquinot, que Plantavit avait connu à Béziers, qui, devenu supérieur de la Maison de Paris, eut l'honneur de porter le cœur du feu roi et de le déposer dans la chapelle du collège.

(3) Notamment le fameux père Pierre Cotton, que Plantavit connut intimement (V. lettres, 9 août 1616. Archiv. des Pl.) En 1604, l'épigramme suivante courait Paris :

Autant que le Roy fait de pas,
Le Père Cotton l'accompaigne ;
Mais le bon Roy ne songe pas
Que le fin Cotton vient d'Espaigne.

L'histoire réclame contre cette boutade ; Pierre Cotton était

Loyola impose à ses disciples, autant que le permettent les circonstances, l'obligation d'instruire gratuitement la jeunesse, dans leurs écoles. Les largesses éclairées du bon Roi assuraient la gratuité des études sans grever le rôle des taxes ni le Trésor, puisque le clergé de France faisait sienne, en quelque sorte, cette fondation, par l'apport libéral de cent mille écus ; de leur côté, les Pères prenaient à leur charge « la nourriture et habillement » de vingt-quatre boursiers ; plus, la dotation annuelle, — environ mille francs pour chacune, — de douze filles pauvres » de vertu reconnue. » Le roi assignait des honoraires « aux médecin, apothicaire et chirurgien » attachés au service de l'Ecole.

Les Jésuites de la Flèche, outre les cours de grammaire, de lettres, de philosophie, instituèrent quatre chaires de droit, quatre de médecine et un amphithéâtre d'anatomie (1). Aussi leur collège compta-t-il bientôt plus d'élèves que les bâtimens n'en pouvaient contenir.

Attaché à l'idée de retracer l'image du siècle au cours duquel se déroule l'histoire de Jean de Plantavit, nous avons relevé les détails matériels d'une fondation scolaire sous le règne de Henri IV, à la prime aube du siècle de Louis XIV. En y joignant ce que nous avons rapporté au sujet de l'enseignement secondaire classique, le lecteur aura sous les yeux un tableau complet de l'instruction publique

français, et forézien ; mais, en somme, l'auteur du quatrain n'est pas fâché de rappeler les jours de la Ligue où le « *Catholicon d'Espaigne* » tint une place si grande. (Cf. L'Estoile, *Journal*, 22 janv. 1604.)

(1) Avec deux professeurs. Tous les cours étaient gratuits ; le roi fonda, pour les Maîtres de l'enseignement supérieur, droit et médecine, des honoraires considérables. (V. de Thou, op. cit.)

sous l'ancien régime avant que l'exercice exagéré de l'autorité absolue eût faussé le mécanisme et préparé la suppression totale de tant d'institutions, vieillies sans doute, mais où tout n'était pas à détruire.

Si nous avions quelque goût pour les rapprochemens rétrospectifs, nous pourrions, pendant son séjour en Anjou, prêter à Jean de La Pause une amitié illustre. Notre héros, sa vie le montre, est assez riche sur ce point ; il n'a pas besoin qu'on augmente sans preuve la liste des hommes remarquables qui l'ont approché. Descartes, qui allait renverser l'idole scolastique d'Aristote (1), vivait à La Flèche au moment où de Plantavit y étudiait la théologie ; mais l'un n'était qu'un enfant,tandis que l'autre atteignait déjà l'âge d'homme. En 1612, —quatre ans à peine après le départ de celui qui devait être l'Evêque de Lodève, — le jeune Descartes terminait sa philosophie avec Marin Mersenne. Né le 31 mars 1596, il comptait seize ans au plus. Sans doute, Plantavit a salué le frêle adolescent qui partageait le même toit que lui ; mais il n'a jamais établi de relations avec l'auteur du *Discours de la Méthode*.

(1) Le terme d'*idole* n'a rien d'exagéré. Quant à la lutte qui allait s'engager, nous en recueillons l'écho jusque sur la scène des théâtres. Qu'on se rappelle les traits nombreux que Molière, un peu partout dans ses pièces, décoche contre Aristote et sa docte cabale. Le comique, qui prend, dit-il, son bien où il le trouve, raille dans le *Bourgeois gentilhomme* la méthode scolastique du temps et cherche contre elle, des armes dans les auteurs contemporains. Le Maître de Philosophie s'escrimant à expliquer à M. Jourdain les beautés de la phonétique cite, en le parodiant à peine, le « *Discours physique de la parole* », publié en 1668 par Gérard de Cordemoy (1620-1684) philosophe, historien, avocat, qui écrivit pour le Dauphin une *Histoire de Charlemagne* et collabora avec Bossuet, son ami, dans l'éducation du fils de Louis XIV. Cordemoy appartenait à l'Acad. franç. — Ailleurs dans la *Comtesse d'Escarbagnas*, Molière s'en prend au grammairien Despeautère. — Etc.

*
* *

Devenu prêtre, Jean de La Pause suivit à Rome le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse. Il entra dans la prélature à la Cour Pontificale ; puis, revenu en France sous la Régence de Marie de Médicis, il obtint en Picardie l'abbaye de S. Martin aux bois. Il devint aumônier de la Reine-Mère, ensuite de Madame Isabelle, sœur de Louis XIII, épouse de Philippe IV d'Espagne. Il suivit cette princesse à Madrid. Rentré en France, il remplit les fonctions de Vicaire-Général auprès du Cardinal de la Rochefoucauld. Nommé évêque de Lodève en 1625, il se démit de son siège en 1648. Il mourut à Pézenas (Hérault), le 28 mai 1651, jour de la Pentecôte, à l'âge de 75 ans. On conserve son tombeau dans l'ancienne Cathédrale de Lodève. La Révolution a dispersé ses restes. De la ligue (1576) à la Fronde (1649) sa vie comprend les règnes d'Henri III, d'Henri IV, de Louis XIII et l'orageuse minorité de Louis XIV.

En mourant, il souhaitait à son petit-neveu de voir « des jours moins troublés que les siens. »

Descendant direct des Plantaviti — Strozzi de Florence, Mgr de Plantavit portait dans ses armes de famille un écu écartelé au 1er et 4e : d'azur à l'arche de Noé d'or ; au 2e et 3e : de gueules à trois fleurs de lis d'argent. Sa devise : IN NAVI NOE NATUS UT PLUS SAPIAS, joue sur le nom florentin de « plante — vigne, » qui rappelle Noé.

FIN. J. BALLIVET.

DELECTAT !...

Pour mon ami Albert Théron, compositeur organiste

La Musique sans fin des êtres et des choses,
Dans le temple idéal qui s'élève à nos yeux
En descendant sur nous de l'infini des Cieux
Du Bien ! du Vrai ! du Beau ! dit les apothéoses

Et, tout en apaisant nos sens mystérieux
— Qu'alanguit lentement l'*arrêt final des causes*, —
Emmi le doux parfum exalé par les roses,
Elle berce d'espoir notre esprit orgueilleux.

Sur la rapidité de ses ailes légères,
Dans le rayonnement des intangibles sphères,
Les *Ames-Sœurs* s'en vont vivre leurs songes d'or :

Par ton souffle de Vie et d'espoir ranimées
Après avoir souffert les affres de la Mort,
Dans la Volupté-Sainte elle tombent pâmées !

Ant. Chansroux.

NAISSANCE DU ROI DE ROME

(FÊTES ORGANISÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DU VIGAN A L'OCCASION DE LA)

1811

(suite et fin)

Montdardier. — «... A 10 h. du matin, les autorités civiles se réuniront à la maison commune ; de là, elles se rendront, au son des flajolets et tambours, à l'église pour assister au *te deum*... La cérémonie finie, on rentrera à la maison commune ; il y aura à icelle une table mise pour 20 personnes pauvres désignées par M. le maire. Le repas donné auxdits pauvres sera payé par la commune.

« M. le commandant de la garde nationale sera invité à assister au *te deum*... et de faire trouver 60 gardes nationales en armes à la maison commune...

« A 4 h., MM. les maire, adjoint et membres du conseil municipal se rendront sur la place publique pour faire jouer un mouton qui sera orné de rubans, usage que l'on pratiquait lors des fêtes votives.

« A 8 h., MM. les maire, adjoint et membres du conseil municipal, assistés de la garde nationale, se rendront sur la place publique pour allumer un feu de joie... Les gardes nationaux feront plusieurs décharges de leurs armes ; il leur sera donné quatre coups à tirer à chacun. » (1)

Peyroles. — « Il sera, le 2 Juin, chanté un *te deum* et brulé un feu de joie précédé et suivi de danses et farandoles. » (2)

(1). 4 Mai. Dépense 70 fr.

(2). 16 Mai.

Pomiers. — « A 9 h. de matin, MM. les maire et adjoint, décorés de leurs écharpes, assistés de MM. les membres du conseil municipal et des gardes nationaux armés, se réuniront à la maison commune. De là, ils iront au son des tambours à l'église pour assister au *te deum*. .

« La cérémonie finie, on rentrera dans la maison commune.

« A midi, des pauvres désignés par M. le maire se rendront à la maison commune pour assister au repas que la commune leur donnera.

« A 5 h., MM. les maire, adjoint et membres du conseil municipal se rendront sur les places publiques pour faire jouer, par tout le public, aux quilles, un mouton qui sera orné de rubans et fleurs, usage que l'on faisait lors des anciennes fêtes votives.

« A 8 h., MM. les maire, adjoint et conseil municipal, assistés de la garde nationale, se rendront sur la place publique pour allumer un feu de joie... et on dansera jusqu'à minuit. » (1)

Puech-Redon. — « A 8 h. du soir, au hameau de Puech-Redon, feu de joie allumé par le maire et l'adjoint accompagnés des membres du conseil municipal.

« Après avoir allumé le feu, il sera fait une distribution de trois décalitres de blé de mixture à une famille reconnue gênée momentanément. » (2).

Quilhan. — « Les cérémonies à faire consisteront en un *te deum* qui sera chanté dans les églises de cette commune et après cet exercice il sera fait une course et une lutte dont les prix seront aux frais des habitants. » (3).

Rogues. — «... A 10 heures du matin, les autorités civiles se réuniront à la maison commune ; de là, elles se rendront au son des flageolets et tambours à l'église pour assister au *Te deum*.

« La cérémonie finie, on rentrera à la maison commune où seront placées, à table, 20 personnes pauvres désignées

(1). 4 Mai. Dépense 36 fr.

(2). 12 Mai. Dépense 6 + 9 = 15 f.

(3). 3 Mai.

par le Maire et qui doivent être régalées aux dépens de la commune.

« Il y aura bal sur la place publique jusqu'à 10 heures du soir.

« A 4 heures, MM. les Maire et Adjoint, décorés de leur écharpe, assistés de MM. les Conseillers municipaux, se rendront sur la place publique afin de faire jouer en leur présence, au jeu de quilles, un mouton qui sera paré avec des rubans et des fleurs, usage qui se pratiquait autrefois les jours de fête votive.

« Il sera joué à la course, pour les jeunes gens ayant l'âge de 17 ans et au-dessous, un agneau paré avec des rubans et des fleurs.

« A l'entrée de la nuit, il sera allumé un feu de joie. Il sera fait cent décharges de coups de fusil. Il y aura illumination générale. » (1)

Saint-André de Majencoules. — « A 2 heures de l'après midi, un *Te deum* sera chanté dans l'église paroissiale.

« La garde nationale sera mise sous les armes et tenue de se rassembler au chef-lieu, et tous les fonctionnaires publics et militaires retirés et autres citoyens invités de s'y réunir.

« Après quelques décharges de mousqueterie, il sera allumé sur la principale place un feu de joie.

« La journée sera terminée par des danses. Dépense 8 fr. 08 « accordée à cette commune dans le budget de 1811 pour la célébration des fêtes publiques. » (2)

Saint-André-de-Valborgne. — « Le dimanche 2 Juin, au point du jour, une musique militaire annoncera aux habitants la solennité qui se prépare; les musiciens de la ville sont invités à y prendre part.

« A 9 heures du matin, les autorités constituées de la commune, les membres du conseil municipal, le juge, ses suppléants et le greffier de la justice de paix, le président du canton et le receveur de l'enregistrement se réuniront à la maison commune et de là se rendront à l'assemblée protestante pour y entendre le *Te deum* qui y sera chanté.

(1). 4 Mai. Dépense 72 fr.
(2). 5 Mai.

« Le commandant de la garde nationale sera invité à fournir un détachement de 50 hommes, avec un officier à la tête, pour servir d'escorte aux autorités ; ils seront rendus avant 9 heures du matin au devant de la maison commune.

« Les citoyens illumineront la façade de leurs maisons à la nuit tombante...

« Les danses et principalement les farandoles, ainsi que les autres démonstrations de la joie publique, auront lieu et sont autorisées dans le cours de cette journée. » (1)

Saint-Bonnet. — «... Il sera dressé un feu de joie sur le lieu le plus apparent de la commune et le plus propre à cet objet. Il y sera mis feu, à l'entrée de la nuit, par M. le Maire en présence du Conseil municipal. Les habitants de la commune seront invités à venir faire autour de lui des danses et farandoles et à chanter des couplets analogues à la fête. Un piquet de la garde nationale veillera à ce que le bon ordre soit exactement maintenu. » (2)

Sainte-Croix-de-Caderles. — «... Dès 8 heures du matin, au chef-lieu de la commune, un bal champêtre aura lieu, et dès les 6 heures du soir un feu de joie sera préparé.

« Attendu que la commune, n'a aucun fond disponible, la dépense relative à cette fête sera supportée par tous les membres du Conseil municipal par égale part. » (3).

Saint-Félix. — «... Le culte fini, le restant de la journée sera employé à des réjouissances...» (4)

Saint-Hippolyte-du-Fort. — Deux programmes de fête furent dressés par Joseph de la Peyrouse, maire : l'un approuvé par le Conseil municipal le 2 mai et un autre (destiné au Ministre de l'Intérieur) envoyé au sous-préfet le 16 mai par le maire avec cette note : « Je vous prie d'observer qu'il est bien difficile de faire de belles fêtes lorsqu'on n'a que 100 fr. sur le budget pour toutes celles qui ont lieu dans l'année. » Ce dernier comportait une dépense

(1). 11 Mai. — On a illuminé et dansé le dimanche 21 Mai.

(2). 2 Mai. Dépense 36 fr,

(3). 3 Mai.

(4). 4 Mai.

de 300 fr. que le préfet refusa d'autoriser (27 mai) en ordonnant l'exécution du premier programme. (1)

Saint-Laurent. — Le maire demande l'autorisation de dépenser 60 fr. pour :

« 1° Poudre pour deux charges de mousqueterie pour annoncer la fête le 1er Juin soir, et le 2 au lever du soleil, et pour fusées ou serpentaux, 1 kilog.

« 2° Pour un joli belier orné de rubans qui sera le prix du jeu de quilles offert au public.

« 3° Pour violons et bal.

« 4° Pour illumination à la Mairie et feu de joie. » (2)

Saint-Marcel-de-Fonfouillouse. — Le Conseil municipal «... invite le Ministre du culte et tous les habitants à célébrer la fête à l'ancienne place du culte, chanter le *Te deum* et dire cent fois répétés : Vive, vive, vive le nouveau prince, le bonheur de nos descendants. » (3)

Saint-Martial. — « Les Maire, Adjoint et Membres du Conseil municipal se réuniront à la Maison commune, le 2 juin, à 2 heures après-midi. A 3 heures, qui est celle des vêpres, une compagnie de la garde nationale viendra les prendre avec armes et les accompagnera au son du tambour à l'église pour assister au *Te Deum*... Les Maire et Adjoint seront décorés de leur écharpe.

« Immédiatement après la cérémonie, le conseil se rendra de nouveau à la Maison commune avec la garde nationale.

« Il sera de suite distribué aux pauvres les plus nécessiteux de la commune du pain que M. le Maire demeure chargé de faire cuire jusques à concurrence de dix décalitres de blé.

« L'usage dans cette commume étant jadis que les jeunes gens se livraient à des jeux d'exercice à l'époque annuelle de la fête locale, on ne saurait le renouveler

(1). L'état des archives municipales n'a pas permis à M. Bosquier, directeur d'école publique, qui avait bien voulu se charger de la recherche, de retrouver le programme dont il s'agit, lequel n'existe pas davantage dans le dossier des Archives Départementales.

(2). 13 Mai.

(3). 4 Mai.

dans une plus belle circonstance. En conséquence, à 4 heures, MM. les Maire, Adjoint et Membre du Conseil municipal se rendront sur la place publique pour faire jouer un chapeau garni en rubans, au jeu de quilles. Cet exercice sera commun à tout le public, surveillé par MM. les Maire, Adjoint et Membres du Conseil, afin que tout se fasse avec ordre et équité.

« A l'entrée de la nuit, un feu de joie aura lieu sur la même place... Les danses pourront se prolonger jusqu'à 10 heures et la fête sera terminée, par les plus vives acclamations de joie réitérées de : Vive le Roi de Rome. » (1)

Saint-Martin-de-Corconac. — « Le peuple sera invité à se rendre au lieu où se célèbre le culte protestant (n'ayant point en ce moment de culte pour les catholiques) un peu plus matin qu'à l'ordinaire. Le Maire et l'Adjoint s'y rendront aussi en costume.

« Il sera formé un chœur de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe qui se placera dans le parquet.

« M. le Ministre prononcera un discours analogue à la circonstance et, à la fin de l'office, un *Te Deum* sera solennellement chanté.

« Sur les 2 h. après-midi, les citoyens et principalement la jeunesse se rendront sur la voie publique au lieu de l'Estréchure où se trouveront le Maire et l'Adjoint ; l'on s'y exercera au son du tambour, fifre et du violon, aux danses, farandoles et autres amusements en usage dans la commune, pendant tout le reste de la journée. » (2)

St-Nazaire. — La commune, « composée de maisons éparses et isolées » ne se prête pas à la célébration de fêtes.

Il sera fait « un feu de joie allumé à 8 h. du soir par M. le maire suivi de l'adjoint et du conseil municipal. »

Ensuite il sera fait « un don de quatre décalitres de blé mixture à une famille qui est momentanément dans le besoin. » (3).

(1). 4 Mai. Dépense 72 fr.

(2). 6 Mai. — Le 13, on ajoute : « Il n'y a ni filles orphelines pauvres, ni anciens militaires à marier. »

(3). 19 Mai. Dépense 12+15=27 fr.

St-Roman. — « Le conseil municipal s'est transporté au chef-lieu où, après avoir chanté un *Te Deum* dans l'église succursale, il s'est transporté sur la place publique, suivi d'une grande foule d'habitants, où il a procédé aux fêtes ordonnées : un feu de joie a été allumé aux cris répétés de *Vive le roi de Rome*, et tout s'y est fait avec le meilleur ordre, et après toutes les cérémonies finies chacun s'est retiré en manifestant la plus grand joie sur la cérémonie importante qui venait d'avoir lieu. » (1).

St-Théodorit. — « Il sera fait une assemblée de tous les habitants où il sera chanté un *Te Deum*.

« A la suite de cette cérémonie, il sera fait une course pour un prix quelconque.

« On se procurera des instruments pour contribuer aux divertissements et à la solennité. » (2).

Saumane. — « Un *Te Deum* sera chanté solennellement dans l'assemblée du culte protestant.

« Tous les citoyens et citoyennes seront invités à se rendre sur la place publique, à 1 h. après-midi, à l'effet de se livrer à la danse et autres amusements publics pendant le reste de la journée. » (3).

Sauve. — Lettre du maire Salèle :

« Le conseil municipal de cette commune désirerait exprimer comme les autres des sentiments de joie ce jour-là. Il aurait aussi une grande satisfaction ce jour-là de pouvoir soulager plus de 200 personnes qui mendient journellement leur pain faute de travail. Mais la commune ***d'après la saisie de ses revenus par le gouvernement***, n'ayant aucun moyen, ne peut présenter que sa bonne volonté et le désir qu'elle aurait de pouvoir se conformer à l'intention des autorités supérieures.

« Je me borne donc, Monsieur le sous-préfet, à vous dire qu'il sera chanté un *Te Deum*, du côté des catholiques et du côté des protestants, que j'inviterai mes concitoyens à faire ce qu'ils pourront chacun en particulier, j'ordonnerai ce jour-là une illumination générale et j'en-

(1). 9 Juin. Dépense 12 fr.

(2). 7 Mai.

(3). 5 Mai.

gagerai les particuliers à fournir ce qui sera nécessaire pour faire un feu de joie. » (1).

Soudorgues. — « Tous les habitants seront invités de se réunir dès 8 h. du matin au quartier de la place. Un bal champêtre aura lieu ; le maire demeure chargé d'avoir un ménetrier qui jouera du violon pendant toute la journée.

« Le maire est chargé d'acheter un gros agneau appelé vulgairement *perot*. Cet agneau sera remis à des jeunes gens de la commune qu'il choisira et sera ensuite délivré à celui de la commune qui l'aura gagné au jeu de quilles.

« Sur les 6 h. du soir, il sera allumé un feu de joie qui sera préparé et des couplets analogues à la fête seront chantés, s'il est possible d'en avoir. » (2).

Thoiras.— « Tous les habitants seront invités à se réunir dès huit heures du matin au quartier du Puech. Un bal champêtre aura lieu ; en conséquence, la maire demeure chargé d'avoir un menetrier qui jouera du violon toute la journée.

« Le maire est chargé d'acheter un gros agneau appelé vulgairement *perot*. Cet agneau sera remis à des jeunes gens de la commune qu'il choisira et sera ensuite délivré à celui de la commune qui l'aura gagné au jeu de quilles.

« Sur les six heures du soir, il sera allumé un feu de joie.

« Des couplets analogues à la fête seront chantés, s'il est possible d'en avoir. » (3).

Trèves. — « M. le curé sera invité de chanter un *te deum* solennel, à suite de la messe, à laquelle assisteront MM. les membres du conseil, le juge de paix, le greffier et la garde nationale qui se rendra au son du tambour et des flagolets accompagnant les autorités constituées.

« A l'issue de la messe, les autorités constituées se rendront sur la place publique accompagnées de la garde nationale. On y trouvera une table garnie de plusieurs

(1). 2 Mai.
(2). 2 Mai. Dépense 50 fr.
(3) 1er Mai. Dépense 50 fr.

litres de vin et de gâteaux ; les autorités boiront mangeront ; les spectateurs seront invités d'en faire autant.

« A chaque instant, les airs retentiront des cris de : Vive l'Empereur, vive l'auguste fils que la providence lui a donné, et à nous et à l'Italie pour leur souverain. Des danses auront lieu et la cérémonie finira à regret à la fin de la course du soleil dont l'éclat sera remplacé par un feu de joie autour duquel se renouvelleront les danses de la journée. » (1).

Vabres. — « Tous les habitants de la commune seront invités de se réunir le 2 juin au quartier de l'église, sur les 8 h. du matin.

« Le maire demeure chargé d'avoir un menetrier qui se rendra ledit jour audit lieu afin de pouvoir accompagner les spectateurs dans les danses et les jeux qu'ils feront.

« Sur les 6 h. du soir, il sera allumé un feu de joie au même quartier. » (2).

Valleraugues. — « A 10 h. du matin, toutes les autorités se réuniront dans la grande salle de la mairie et se rendront à l'église et au temple pour assister au *Te Deum*, escortés par des piquets de la garde nationale en bonne tenue.

« Dans la journée, des tambours seront distribués dans les différentes places et promenades publiques pour faire danser le peuple.

« Le soir, il y aura illumination générale.

« Avant l'illumination, il sera allumé, par les autorités escortées de la garde nationale, un feu de joie sur la place dite du temple.

« Les danses continueront dans la soirée et se prolongeront bien avant dans la nuit.

« Il y aura grand bal paré à la mairie sur invitation personnelle de M. le maire.

« Rien ne sera épargné pour seconder la joie et l'allégresse publique. » (3).

(1). 12 Mai.
(2). 2 Mai. Dépense 18 fr.
(3). 4 Mai.

Vigan (*Le*). — Un programme de fêtes « indiquant les anciens usages, » dressé par le maire le 5 mai, avait été approuvé le 6 par le conseil municipal ; la dépense prévue, autorisée par le préfet le 15, s'élevait à 242 fr.

Mais un décret du 12 du même mois *autorisait* la ville du Vigan à dépenser 4.200 fr. dont 3.000 fr. pour frais de fêtes et 1.200 f. « pour mariages de militaires en retraite ou réformés avec des filles honnêtes » ; cette dernière partie devait être « entièrement employée à sa destination. »

On demanda au maire un nouveau programme que nous ne connaissons pas (1). Nous savons seulement qu'un mariage, un seul, fut célébré le 9 juin, jour de la fête, entre François Compan, militaire retraité, âgé de 29 ans, né dans la commune d'Alzon, résidant au Vigan depuis environ deux ans, et Louise Fourcoual, faiseuse de bas, âgée de 17 ans, née au Vigan, et que les témoins de cette union furent « Louis-Alexandre d'Albignac, général divisionnaire retiré, chevalier de l'Empire, âgé de 72 ans, Joseph-Louis Ginestous des Gravières, colonel de cavalerie retiré, âgé de 79 ans, François-Alex. Rougé, docteur en médecine, âgé de 70 ans, et Jacques Recolin, négociant, âgé de 51 ans, membres du conseil municipal. »

Vigan (*Paroisse du*). — «... Après le *Te Deum*, le peuple ayant à leur tête le maire, l'adjoint et les membres du conseil municipal se rendront à la métairie de Roudoulouze, lieu le plus central de la commune, et y joueront aux quilles un mouton gras. Des musiciens seront placés dans un endroit préparé et feront danser le peuple. On y distribuera du vin gratis.

« Le soir, tous les villages et hameaux composant la commune seront illuminés. La fête sera terminée par un grand feu de joie. » (2).

(1). A titre d'indication, voici le programme de 1810 pour l'anniversaire du couronnement de l'Empereur : « 1er décembre ; la fête sera annoncée par le feu des boëtes qui sera renouvelé le 2 au matin, ainsi que pendant le temps qu'on chantera le *Te Deum* ; le soir, il y aura bal et illumination sous la halle. » Communiqué par Randon, directeur d'école publique, auquel nous adressons nos sincères remerciements.

(2). 5 Mai. Dépense 50 f., dont « 18 pour le mouton, 12 pour les musiciens, 12 pour le vin, 8 pour le bois du feu de joie. » — La *paroisse du Vigan*, c'est-à-dire la banlieue, formait une municipalité distincte du chef-lieu d'arrondissement.



En résumé, la fête fut annoncée au son des cloches, tantôt au son des tambours et des flageolets, là par des pièces d'artifices et des pétards, ailleurs par des salves de mousqueterie; presque partout, un rôle important fut réservé à la garde nationale ; dans 31 communes (1) il y eut des bals, des danses, des farandoles, sans compter un « bal paré à la mairie », et dans 3, un banquet général (2) ; une commune offrit un repas à « la jeunesse » des deux sexes seulement. — Les pauvres ne furent pas oubliés ; on leur distribua du pain dans 2 communes, du vin dans 2, du pain et du vin dans 2, du pain, du vin et de la viande dans 2, du vin, de la viande et du blé dans 1, du blé dans 2 ; la distribution ne fut générale à tous les pauvres que dans une commune ; dans 5 autres enfin on offrit un repas à un certain nombre d'entre eux. — Une commune distribua de la soupe et du bouillon aux malades. — Pour prix du jeu de quilles, on donna un chapeau dans 2 communes, un mouton dans 8, un perrot, et un bélier dans la douzième. Trois communes distribuèrent des chapeaux ou des agneaux aux vainqueurs des courses de garçons, et deux communes des mouchoirs pour prix des courses de filles (3). — Une commune organisa une lutte. — Le soir, il y eut feu de joie

(1) Le Vigan, dont nous n'avons pas eu le programme, n'est pas compris dans ce relevé.

(2) Dans une commune, ce banquet fut composé seulement de vin et de gâteaux.

(4) Dans deux autres communes, il y eut « course » sans autre indication.

dans 32 communes, feu d'artifice dans 2, illuminations dans 12.

Ajoutons que, dans bon nombre de communes, les membres du conseil municipal, les plus imposés ou de simples particuliers consentirent à couvrir les frais de la fête en raison de la pénurie des fonds municipaux.

F. Rouvière.

UNE STATUE A FLÉCHIER

En rappelant aux habitants de Nimes la figure immortelle de Fléchier, dont le rayon brillera longtemps aux frontons de notre Basilique et de notre Evêché, une étrange idée s'empare de l'esprit au souvenir des œuvres brillantes du littérateur, de l'apôtre et du poête aimable. Dans cette ville de Nimes ouverte à tous les progrès, dans laquelle de si brillants esprits se donnent toujours la main pour l'élégance et l'honneur de la cité, on cherche vainement les traces de l'évêque fameux, qui si longtemps, illustra ses murailles. Où trouve-t-on un monument qui parle de Fléchier? Il y a bien sur l'un des murs de la chapelle du St Sacrement une épitaphe qui rappelle qu'il repose là, et c'est tout. Pas le plus simple monument sur une de nos places publiques ! Peut-être quelque portrait caché dans le fond d'une galerie ou d'une sacristie.

Mais, dans cette Académie qu'il releva de son talent, sous les voûtes du Séminaire dans lequel sa parole éloquente fit si longtemps germer le véritable esprit de Dieu, dans nos places ou nos forums, pas une statue qui rappelle au souvenir du pays, les traits de celui qui fut, dans un temps difficile, l'apôtre de la tolérance, la consolation de tous les malheureux, la gloire de la chaire. Marseille a ré-

veillé noblement le souvenir de l'immortel Belzunce, Rodez de ce martyr de la fraternité que fut Monseigneur Affre, Nimes garde encore le silence pour l'un de ses plus magnifiques prélats.

Est-ce à dire que l'érection de cette évangélique figure pût froisser une foi contraire ? Nous croyons, nous, qu'elle serait une leçon vivante pour tous. On aimerait à rappeler qu'au temps de Fléchier le sacerdoce n'était pas toujours entouré de ces sévérités ardues qui font quelquefois reculer les plus dévoués. Sous la robe de l'apôtre, on rencontrait l'amabilité de l'homme du monde, l'esprit du savant, la science de l'archéologue, le poète plein d'épanchement. On redirait encore ses beaux traits d'humanité qui rappellent l'indulgence du divin Maître envers Magdeleine et que Chénier mit en évidence dans sa tragédie des *Religieuses de Cambrai*. Et puis, au temps où nous sommes, qui a la prétention d'être une époque d'impartiale justice pour tous, où les principes de conscience les plus contraires trouvent des tribunes pour les prêcher, des hommes pour les écouter, les combattre ou les propager, qui donc s'offenserait d'une manifestation toute au profit de nos mœurs, de la civilisation et de la véritable foi ? Et puis, si pour rendre hommage à un autre caractère aussi vertueux, dont le souvenir rappelle ce que la probité chrétienne a de plus sacré, un jour la Cité voulait élever un piédestal à l'homme qui célébra dans sa chaire les vertus du vénérable prélat Mgr de Becdelièvre, à Rabaut Saint-Étienne, qui fatigué dans sa charité, de la part de tyrannie qu'il exerçait, disait-il, dans la Convention, paya de sa tête la protestation de sa conscience, quel est celui qui n'applaudirait à cet hommage tardif rendu à sa mémoire ?

Il serait superflu de rappeler ici, même sommairement quel homme illustre fut l'immortel Fléchier. Pauvre, sorti des rangs les plus humbles de la société, ne devant qu'à lui-même son élévation, sa grandeur et ses dignités, il s'éleva par son propre mérite, grandit sous l'œil de Dieu qui le protégeait, devint membre de l'Académie française, fut choisi parmi les orateurs les plus brillants pour être l'orateur de la Cour, se rendit célèbre surtout par la pompe éloquente de ses oraisons funèbres, et dans cette cour de Louis XIV où tant de gloire rayonnait, il ajouta l'éclat de ses vertus évangéliques à toutes les gloires du monde.

Une certaine affinité, on pourrait dire un véritable sentiment d'intuition céleste, unit profondément l'orateur chrétien à ce noble et dévoué duc de Montausier, qui fut pour lui un Mécène, et qui était à la Cour le symbole vivant de toutes les vertus chrétiennes ; aussi, sous ce patronage élevé, Fléchier put grandir successivement dans les dignités de l'Église. Après s'être fait connaître par des écrits infiniments recommandables, en prose aussi bien qu'en vers français et latins, et parmi ces derniers le *Cursus regius* (le carrousel), qui commença sa réputation, il entra à l'Académie le même jour que Racine, et si l'on en croit les éphémérides du temps, il brilla dans sa réception bien plus que l'immortel auteur d'*Athalie*.

Nommé successivement aumônier de la Cour, docteur de Sorbonne, évêque de Lavaur, il fut enfin promu au siège de Nimes, dans lequel pendant plus de vingt ans, il répandit l'éclat de sa parole et de sa charité.

Littérateur, poète ou pontife, Esprit Fléchier (1). répandit alors sur notre cité ces rayons immortels qui le rendent sublime aux yeux de la postérité. Arrivé dans nos contrées durant cette époque néfaste de la guerre des Camisards, il révéla dans ses mandements, comme dans sa conduite, cet esprit de charité qui le fit bénir des malheureux de toutes les nuances. Sa nombreuse correspondance, témoigne de son esprit évangélique et l'on peut lire encore dans une de ses lettres autographes, gardées avec soin à la Bibliothèque nationale, qu'une fois il s'éleva vivement contre la facilité de la Cour de Rome à créer et à constituer des saints qui n'avaient même pas reçu le baptême.

Les lettres pastorales de Fléchier sont de purs chefs-d'œuvres de style, de logique et d'esprit véritablement chrétien. Mais en exhumant cette grande figure qui plane lumineuse sur notre basilique, qu'il nous soit permis de citer quelques-unes de ses exhortations dans le mandement publié au sujet de l'érection de la croix de Saint Gervasy :

« Nous avons eu soin de vous annoncer, dit-il, une religion pure et sans tâche, également contraire à l'incrédulité des uns, à la superstition des autres, afin que ceux qui sont avec nous fussent instruits et consolés et que ceux qui sont hors de l'Église fussent édifiés de nous, ou du moins n'eussent rien à nous reprocher.

« Notre sollicitude n'a pas été moindre quand nous avons appris les hommages précipités qu'une foule empressée allait offrir à la croix nouvelle, de crainte

(1) La vie de Fléchier a été admirablement racontée par l'abbé Delacroix, curé de Bagnols, chanoine.

que l'erreur ou l'illusion se glissât dans l'esprit du peuple, et que l'homme ennemi, dans l'obscurité de cette dévotion naissante, ne semât quelque ivraie parmi le bon grain.

« Nous avons instruit, exhorté, envoyé sur les lieux et aux environs des prédicateurs et des catéchistes et remis dans l'ordre ceux qui, trop zélés ou trop crédules, pouvaient en être sortis. Heureux, après avoir vu dans cette contrée tant de profanations et de sacrilèges, dont ni les remontrances des pasteurs, ni les lois divines et humaines ne purent arrêter le cours, de n'être présentement occupé qu'à régler certains excès de religion dans des gens de bonne volonté, toujours prêts à se corriger.

« Nous ne prétendons pas par là diminuer l'indignation qu'on doit avoir contre ceux qui mettent leur confiance en du bois, qui s'extasient sur des signes et des prodiges menteurs et qui détournent sur la créature l'encens réservé pour le Créateur. Nous avons déclaré et nous le déclarons encore que nous ne souffrirons rien de semblable et que pour peu que nous connaissions qu'Israël devienne idolâtre nous briserons le serpent d'airain ».

(Mandement de Fléchier, édition de 1710, p. 112 et 113.

Il nous serait plus agréable de suivre le littérateur et l'élégant poète au sein de l'Académie de Nimes, dont il était un des fleurons les plus brillants. On aimerait à rappeler avec quel charme d'esprit, quel atticisme et quelle pureté de langage, il relevait cette société littéraire qu'il excitait constamment de son exemple et de son talent. Peu de nos concitoyens connaissent cette phase de la vie

de l'illustre prélat (1). Aussi croyons-nous, qu'il serait digne du Clergé du diocèse de Nimes et des membres de l'Académie, de s'entendre pour lui élever une statue.

Il y a dans le Gard 300,000 catholiques en supposant que seulement 50,000 prennent part à la souscription et versent en moyenne 0 fr. 50 c., on aurait de ce chef, 25,000 fr., somme amplement suffisante pour mettre à exécution ce projet. Le Clergé et les Catholiques de France enverraient bien de leur côté 5.000 fr. ; on pourrait ainsi faire face aux frais imprévus et en tous cas organiser à l'occasion de l'érection de ce monument une magnifique fête de l'esprit. Voilà la pensée que je soumets aux admirateurs de Fléchier et à tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'art et de la littérature.

ADOLPHE PIEYRE

(1) M. Charles François de Trinquelague a publié en 1776 l'éloge historique de Fléchier.

LES COUTUMES DE CANDIAC

Le hameau de Candiac, situé dans la commune de Vestric, était, avant la révolution, une seigneurie assez importante régie administrativement par les consuls de Vauvert, quoique formant un lieu séparé.

Il se compose, aujourd'hui, d'un grand château quadrangulaire, flanqué de quatre tours carrées, dont deux situées au nord, ont été rasées jusqu'au premier étage ; d'une vaste ferme avec ses dépendances ; de deux moulins à eau sur la rivière du Vistre, et d'un moulin à vent.

C'était, autrefois, un village, et le siège d'un prieuré avec une église dédiée à Saint-Pierre.

La seigneurie de Candiac appartint, pendant plusieurs siècles, à des co-seigneurs ; au xve, elle entra dans la maison de Levis-Lautrec, dont un membre la vendit, en 1459, avec les baronnies de Vauvert et de Marguerittes, à Jean le Forestier ; Marguerite de Joyeuse, sa femme, remariée à Gaillardet de Montcalm, fit ce dernier son héritier, et c'est ainsi que cette terre a été possédée par la famille de Montcalm pendant plus de trois siècles.

PROSPER FALGAIROLLE.

Cries et proclamations annuelles du Seigneur de Candiac.

L'an 1684, et le second jour du mois de febvrier, jour de feste de Nostre Dame, au devant la porte du chasteau de Candiac,

S'est présenté Me Cephas Valette, procureur juridictionnel de Candiac, disant que de toute ancienneté est accoustumé tel jour qu'est aujourd'huy, jour et feste de Nostre-

Dame, de procéder aux cries et proclamations annuelles de messire Pierre de Montcalm de Gouzon, seigneur et baron de St-Veran, Mellac, St-Victor, Montredon, Candiac, Tournemire, Castellet et autres lieux, Conseiller du Roy en la Cour de parlement de Toloze, ayant à ses fins fait assigner les consuls du lieu de Vestric, et autres habitans du dit Candiac, par cry public, par Jean Martin, huissier au seneschal d'Uzès, résidant à Aymargues, qu'ilz heussent à se trouver aux présens jour, lieu et heure pour y voir procéder, et attandu que la plupart diceux sont icy presans, ledit me Vallette a requis y estre procédé tout presentement, lecture des dites proclamations ayant été faicte par moy François Augier greffier soubsigné :

« Premièrement est enjoint à tous et chacuns les habitans et autres, résidant au dit Candiac, de recognestre le dit messire Pierre de Montcan, pour seul seigneur du dit lieu de Candiac, haut, moyen et bas, et luy rendre les honneurs et homages à luy deubs, à payne de cent solz damende et de la prison ;

Est aussy deffandu à toutes personnes de pecher aucun poisson dans la dite terre de Candiac, en aucune fasson que ce soit sur mesmes peynes.

Item, il est défendu et inhibé aux dits habitans et autres residans au dit lieu de Candiac, de renier et blasphemer le saint nom de Dieu, à peyne de cent sols damande et de la prison pour la premiere fois, pour la seconde le fouet, et pour la troisième d'avoir la langue percée ;

Item, est deffandu aus dits habitans et autres residans dans le dit Candiac, dentretenir dans le dit lieu aucune p....., ny gens de mauvaise vie, à peyne de cinquante livres damande ;

Item, est aussi deffandu aus dits habitans, de tenir aucun jeu public, ny de jouer en aucune sorte de jeux, lhorsque le prêche (1) se dira au dit Candiac, estant enjoint à chacun dy aller faire leur devotion, à peyne de cent sols damande et de la prison ;

Est aussy deffandu aux dits habitans et autres personnes, de porter aucune espée, sauf ceux quy de droit ont

(1) Après la révocation de l'édit de Nantes, on remplaça le mot *prêche*, par *le service divin*.

privilège de le porter, ne de se battre de nuit ny de jour, à peyne de cinquante livres damande et de la prison ;

Item, est aussy deffandu aus dits habitans du dit lieu que autres estrangers, de porter aucunes armes à feu dans le dit terroir de Candiac, ny de chasser à aucune chasse que ce soit, sur mesmes peynes, et particulliere-ment dy tendre aucuns lacs ;

Est aussy deffandu aux dits habitans de couper ny emporter aucun bois du terroir et juridiction du dit Candiac sur mesmes peynes ;

Encores est deffandu aus dits habitans de fere aucuns chemins nouveaux dans le terroir du dit Candiac, sur peyne de dix livres damande et de la prison ;

Item, est aussy deffandu aux habitans de fere entrer aucun bestail dans le terroir du dit Candiac, tant qu'il y aura de gerbes et gerberons, ou autrement, sur mesmes peynes ;

Encores est deffandu aus dits habitans de mettre feu dans les restoubles tant qu'il y aura des gerbes dans les champs sur les mesmes peynes ;

Est aussi deffandu aux couriolz (1), et autres personnes quy leveront le disme dans la juridiction du dit Candiac, de fere la levée dicelluy que nayent presté le serement devant les officiers du dit seigneur.

Est aussy enjoint à tous les habitans de recognoistre les officiers du dit seigneur pour leurs juges naturelz et légitimes, leur portant lhonneur et reverance à eux deub, à peyne de dix livres damande et de la prison ;

Est aussy deffandu aus dits habitans, de recourir ailheurs en premiere instance, que par devant les officiers du dit seigneur sus mesmes peynes ;

Est aussy deffandu aus dits habitants, de fere depaistre aucun bestail dans tout le debvois du dit Candiac, sur peyne de trois livres damande pour chacune beste quy sy trouvera ;

Item, est fait inhibitions et deffances à toutes personnes de mettre le feu en fasson que ce soit aux bois ny garrigues du dit Candiac, sur peyne de cent escus damande, et autres peynes corporelles telles que de droit ;

(1) **Courriers, messagers.**

Item, est prohibé et deffandu à toute personne, de mettre aucun bestail gros ny menu, pour le fere depaistre, dans le terroir et juridiction du dit Candiac, sans la licence du dit seigneur, ses rantiers et officiers ayant puissance de ce fere, sur la même peyne de payer un cartier de chaque grosse beste quy y sera trouvée, et dix solz pour chacune beste menue, et sur autres peynes que de droit ;

Item, est prohibé et deffandu à toutes personnes de prendre, couper, ny emporter aucun bois gros ny menu du bois et garrigue du dit Candiac, sans permission, ny licence, sur les peynes du fouet et autres peynes que de droit ;

Et d'autant que les habitans de Vestric tant seullement et non autres, par privilege espres, ont faculté de fere depaistre leur bestail gros et menu, dans la prade du dit Candiac, contenue entre le Viel Vistre et le Valat Ribieyré, despuis le 15e jour du mois daoust, les fruits hostes et cullis, jusques au second de febvrier, leur est prohibé et deffandu ny contrevertir au dit privilège, et de ne fere depaistre aucun bestail, hormis dans le dit temps, dans le dit terroir de la Prade, sur peyne du dit cartier de chasque beste grosse, et de dix solz pour chasque beste menue et autre amande que de droit ;

Et finallement est enjoint aux dits habitans de se trouver annuellement aux presens lieu et heure, pour ouyr les presentes cries et proclamations, sur peyne de cent solz damande. »

Le dit M. Vallette, procureur sus dit a requis acte des dites proclamations, presans sr Anthoine Lautier, du Caillar ; sr François Paul, de Nismes ; Jean Roussel, d'Aymargues ; Pierre Jalaguier, d'Anduzé ; Noël Alteyrac, de Vauvert ; Jean Martin, du dit Aymargues soubsignés.

Jalaguier, Lautier, Paul, J. Roussel, Martin, Vallette, procureur juridictionnel.

Par Madame de St-Véran
Augier greffier (1).

(1) *Arch. communales d'Aimargues*, II, 38.

HISTOIRE DE LA VILLE D'UZÈS

SES ORIGINES

LES ANCÊTRES DES HABITANTS D'UZÈS

(Avant Jésus-Christ)

L'origine de nos ancêtres se perd dans la nuit des siècles. S'il faut en croire certains historiens, quelques Phocéens qui avaient fondé la ville de Marseille (600 ans avant J.-C.) se seraient écartés des bords de la Méditerranée pour se répandre dans nos contrées. Quelques-uns auraient établi leur demeure sur le versant du plateau d'Uzès qui va du rocher que nous appelons *Roc Sarbonnet* jusqu'à la route d'Avignon au quartier du Pont-des-Charettes, et comprenant entr'autres choses, le parc de l'ancien évêché récemment acheté par le duc d'Uzès et le bois de pins dépendant du domaine du château Bérard.

Lorsqu'il y a quelques années le duc d'Uzès fit faire des travaux de défoncement dans le parc de l'Évêché on découvrit en effet un très grand nombre de débris d'ustensiles qui prouvaient à n'en pas douter qu'à une époque très ancienne ces lieux avaient été habités.

Ce qu'il y a de certains avec les données de l'histoire c'est que les ancêtres des habitants d'Uzès étaient d'origine Celtique et faisaient partie du

grand peuple Gaulois dont le pays était compris entre les Pyrénées, les Alpes, le Rhin et la mer.

La population du Midi était composée de Gallo-Kinriques venus du Nord de l'Europe et d'Ibéro-Ligures venus d'Espagne. Ceux qui s'établirent dans l'ancienne province du Languedoc prirent le nom de Volces et se partagèrent cette vaste province. Il y eut les Volces Tectosages occupant le haut Languedoc avec Toulouse pour capitale et les Volces Arécomiques qui eurent Nemos (Nimes) pour métropole du bas Languedoc.

Ces peuples se subdivisèrent en tribus et se distinguèrent par le nom de leur territoire. Le nôtre s'appelait Ucetio d'où est venu le nom d'*Uzetio*, Uzès (1).

Les Volces Arécomiques étaient robustes et de haute stature. Ils avaient le teint blanc, les yeux bleus, les cheveux blonds ou châtains qu'ils portaient dans toute leur longueur, tantôt flottants sur les épaules tantôt relevés et très en touffe au sommet de la tête.

Le peuple avait toute la barbe, les nobles se rasaient le visage à l'exception de la lèvre supérieure où ils entretenaient d'épaisses moustaches.

L'habillement commun à toutes les tribus se composait d'un pantalon ou *braie*, d'une chemise à manches descendant au milieu des cuisses et d'une

(1) Plusieurs localités grandes ou petites nous donnent des similitudes nombreuses du nom d'Uzès. Mentionnons Uzule en Afrique, Uzéda en Espagne, Usseau (Deux-Sèvres), Ussel (Allier), Uzer (Ardèche), Uzel (Côtes-du-Nord), Saint-Uze (Drôme).

Uzès doit s'écrire avec un accent grave et se prononcer en ouvrant la bouche avec l'*s*. A Paris on avait l'habitude de prononcer le nom d'Uzès comme s'il n'y avait qu'un accent aigu, le duc d'Uzé, le château d'Uzé. La duchesse d'Uzès actuelle née Mortemont Rochechouart fait prononcer son nom avec un accent grave suivi d'une *s*.

casaque ou *soie* qui couvrait le dos et les épaules et s'attachait sous le menton avec une agrafe en métal. Les dernières classes du peuple les remplaçaient par une peau de bête fauve ou de mouton ou par une couverture en laine appelée Lenu.

Les habitations des Volces Arécomiques de la tribu d'Ucetio étaient ordinairement de forme ronde et surmontées d'un toit conique, bâties en bois et quelquefois en pierres brutes jointes avec de la terre glaise comme on en rencontre encore aux environs d'Uzès.

C'est là qu'autour d'une table basse on trouvait disposées en ordre des bottes de paille ou de foin qui servaient de sièges aux convives. Les mets consistaient d'habitude en un peu de pain et beaucoup de viande bouillie, grillée ou rôtie à la broche. On prenait les mets découpés dans les plats avec la main ainsi que cela se pratique encore en Orient ; les assiettes ne datent que du XII[e] siècle et la fourchette du XVII[e] (1).

C'était toujours à la suite d'un grand festin qu'étaient célébrés les mariages.

« Lorsque le barde avait fini de chanter Teust ou la guerre, la porte de la cabane s'entr'ouvait ; tout à coup on voyait cesser le tumulte et une jeune fille vêtue de sa plus belle tunique, les cheveux retombant de chaque côté du front en deux longues tresses, venait, toute rouge, apporter la coupe d'eau à celui qu'elle choisissait pour époux » (2).

En cas de guerre nos pères se faisaient un point

(1) *La cuillère à travers les âges*, par M. de Saint-Venant, p. 17.

(2) Marc Lafont. *Le Midi de la France*, p. 18. Cette coutume subsiste encore aujourd'hui dans plusieurs cantons du pays basque en France et en Espagne. La boisson était de l'eau parceque la vigne n'était pas encore introduite en Gaule.

d'honneur de n'avoir aucune arme défensive. Ils combattaient nus et s'avançaient en face couronnés de fleurs.

Ils n'avaient pour armes qu'une longue épée droite suspendue au côté droit par une chaîne de fer et une longue lance en bois portant au bout un morceau de fer pointu.

La ruse et la perfidie triomphaient facilement de leur aveugle impétuosité. Ils semblaient plus que des hommes au début du combat et moins que des femmes s'il survenait un revers (1). C'est encore un peu le caractère du soldat Français.

LE DRUIDISME ET LE TEMPLE DES DRUIDES A UZÈS

(Avant Jésus-Christ)

La religion des Volces arécomiques était le Druidisme qui avait remplacé le culte fétichiste des forces de la nature pratiqué par les populations primitives (2).

Les prêtres de cette religion étaient choisis parmi les meilleures familles. Ils se divisaient en prêtres, devins, bardes ou poètes. Ils jugeaient toutes les causes, punissaient les crimes et étaient chargés de l'éducation de la jeunesse. On regardait leurs volontés comme des lois, leurs paroles comme des oracles.

Ils avaient une vénération profonde pour les forêts et honoraient le chêne d'un culte particulier.

(1) Tite-Live à Sext. Livre X, cap. 28.

(2) Une des pratiques les plus répandues étaient les feux allumés à l'occasion du solstice d'été.
Ne pouvant vaincre ce culte fétichiste du soleil, l'Eglise l'a résorbé dans les fêtes chrétiennes des feux de la St-Jean.

En France, encore l'usage général de planter des « Mai » en est une réminiscence.

On sait que la récolte du gui était l'occasion d'une grande fête. Le prêtre revêtu d'une robe blanche montait sur le chêne et se servait d'une serpe d'or pour couper le gui qui était reçu sur une toile blanche. Malheureusement dans les grandes solennités ou pour détourner les fléaux dont ils étaient menacés, les prêtres faisaient des sacrifices humains à leur dieu Teutales, ce qui rendait ce culte horrible.

En outre des Druides, il y avait les druidesses qui passaient pour avoir le don de prédire l'avenir de déchaîner ou de calmer les tempêtes.

Les ancêtres des habitants d'Uzès eurent leur temple qui existe encore sous le nom de temple des Druides.

Ce monument est situé dans le bois de pins dépendant du domaine du château Bérard sur le versant oriental du plâteau d'Uzès dont avons nous parlé etqui était autrefois couvert de chênes. C'est une sorte d'excavation creusée primitivement par la nature et contre laquelle un bloc énorme de calcaire détaché de la masse est venu se placer à une époque immémoriale en formant un vide agrandi ensuite par la main de l'homme.

En entrant à droite on remarque un vaste autel creusé dans toute l'épaisseur du rocher à deux mètres au-dessus du sol où l'on ne peut arriver qu'à l'aide d'une échelle. Il existe dans le sens de la profondeur de cet autel deux rigoles, un trou en élipse et au-dessus une fenêtre longitudinale en forme de meurtrière.

C'est là, suivant la tradition, que les Druides immolaient des victimes humaines.

Les rigoles étaient destinées à recueillir le sang qui s'échappait de leurs blessures et le trou en élipse contenait l'eau lustrale. Puis les cadavres étaient brûlés et la fumée s'en allait par la fenêtre en forme de meurtrière au-dessus de l'autel.

On voit encor des anneaux taillés dans la vive arête des angles saillants de l'excavation qui devaient servir à attacher les victimes avant de les immoler.

Au fond de la caverne se trouvait un escalier représenté encore par quelques marches à peu près détruites qui permettaient d'aboutir au sommet du monument formé d'un bloc en forme de table couchée à plat et reposant sur des piliers verticaux.

C'est là le *dolmen* de nos ancêtres. C'est là aussi le signe le plus carastéristique du monument druidique.

L'INVASION ROMAINE

(Avant Jésus-Christ)

Les Romains après avoir détruit Carthage, soumis la Grèce, dompté l'Asie ne voyaient plus autour d'eux d'ennemis redoutables que les Gaulois. Cette nation guerrière qui avait si longtemps combattu les Romains et souvent avec avantage, qui leur avait dicté des lois et imposé même un tribut au pied du capitole devait être pour ces maîtres d'une partie du monde un sujet d'ombrage continuel.

Ils résolurent d'envahir notre pays affaibli du reste par des émigrations perpétuelles, des conquêtes lointaines et des guerres intestines.

A peine arrivés dans les Gaules ils occupèrent

le littoral de la Méditerranéée et pénétrèrent dans les terres.

Tandis que nos pères vivaient assez paisiblement autour de leur temple druidique ils virent tout à coup leur pays envahi par ces redoutables ennemis qui n'eurent pas grand peine à les vaincre.

Les Romains prirent possession du plateau sur lequel est bâtie notre ville. Ils tenaient à occuper cette position élevée dominant toute la vallée de l'Eure non seulement à cause de la salubrité de l'air mais aussi pour surveiller la ville de Nemaus (Nimes) qui était érigée en république et n'était pas encore en leur pouvoir.

Ils établirent sur ce plâteau un camp qui fut appelé castrum Ucetiense du nom celtique Ucetío. Tout porte à croire que ce camp occupa l'emplacement où se trouve le château ducal actuel. On dit même que la Tour Bermonde a été bâtie sur les bases d'une Tour romaine. C'est d'ailleurs le point le plus élevé de notre ville qui sous la première république était appelée *Uzès la montagne.*

Le camp romain ne contenait d'abord que des logements pour des troupes, mais peu à peu les vaincus vinrent s'établir autour de ce camp.

Sur ces entrefaites Nimes ayant été soumis aux romains était devenue une cité des plus florissantes.

Le célèbre Agrippa gendre et ministre d'Auguste voulut y faire arriver les eaux de la fontaine d'Eure au bas de notre ville.

Ces travaux considérables qui nécessitèrent la construction de notre beau Pont-du-Gard attirèrent au tour du camp romain un très grand nombre de personnes dont quelques-unes s'y fixèrent définitivement.

Tout en étant un poste militaire bien fortifié, Uzès ne tarda pas à devenir une ville importante ainsi que le prouvent les mosaïques, les autels, les tombeaux, les médailles trouvés dans notre sol et qui provenaient des Romains (1).

Plusieurs pierres tumulaires ont été conservées. On peut y lire les inscriptions qui se rapportent les unes à des romains d'une naissance élevée, d'autres à des soldats enrôlés dans la légion romaine, ou bien à des patrons ou affranchis.

Les Romains grâce à une paix profonde qui dura deux siècles purent embellir et les villes et les campagnes. Leurs charmantes villas autour d'Uzès sont devenues des villages tels qu'Arpaillargues, Aubussargues, Foussargues, Valerargues, etc.

Ces propriétaires de maisons de campagne avaient propagé dans la Gaule la culture de la vigne qui donnait mieux qu'aujourd'hui de beaux résultats, mais Dominitien à la suite d'une disette publique s'imaginant que le mal provenait de la multiplicité des vignobles et de la diminution des terres à blé fit arracher toutes les vignes qui ne furent replantées que deux siècles après sous Probus.

Une fois bien établis à Uzès et dans les environs les Romains firent disparaître peu à peu les derniers vestiges des coutumes Gauloises et dans le cours du troisième siècle toutes les cités de la Gaule furent régies par des curies nommées à l'élection mais les petits propriétaires (possessores) et les artisans libres (opifices) étaient exclus des droits municipaux.

Pour être membre de la curie il fallait posséder au moins 25 arpents de terre.

(1) Ménard, T. 1, p. 7.

La curie chargeait du pouvoir exécutif des magistrats qu'on appelait à Uzès ainsi que dans quelques autres localités des *consuls.*

Par ordre de l'empereur Valentinien en date de l'an 365 on plaça dans presque toutes les villes un défenseur (défensor) de la cité, magistrat nommé par le peuple entier (1) chargé au besoin de protéger contre le gouvernement lui-même les intérêts de la population, de défendre les humbles contre les puissants, les contribuables contre les exacteurs.

Les consuls avaient entr'autres employés sous leurs ordres, le *susceptor* percepteur d'impôts le *curator* chargé des eaux, rives et routes et les *tabellions*, les notaires de nos jours.

On voit par là que si Rome soumettait les peuples par les armes elle se les attachait par les institutions La civilisation romaine marchait derrière ses légions.

Au bout de quelques siècles la société romaine disparut, mais en se dissolvant elle légua à l'avenir les débris de trois grandes forces : 1° le pouvoir central, 2° le gouvernement des provinces par les délégués de ce pouvoir central, 3° le régime municipal mode primitif de l'existence de Rome.

LE PAGANISME

Nous avons déjà vu que la religion de nos ancêtres était le Druidisme. Par sa nature même comme religion sacerdotale, comme doctrine scientifique régulatrice des lois civiles et morales, comme magis-

(1) Justin, libe 1 Titre 55 L 2.

trature divine et humaine, le Druidisme était incompatible avec toute civilisation étrangère, quelle qu'elle fut.

L'empereur Auguste déclara cette religion contraire aux croyances romaines. Il en interdit les cérémonies aux Gaulois qui ne tardèrent pas d'ailleurs à préférer le matérialisme du culte romain à la spiritualité Druidique. Aussi la Gaule méridionale se couvrit d'édifices consacrés aux dieux des romains. C'est ainsi qu'à Toulouse s'éleva un capitole dédié à Jupiter, à Nimes, un temple de Diane, à Uzès un temple de Mars (1).

Une inscription portant ces mots : DEO MARTI DICATUM, trouvée près de la Cathédrale porte à penser que ce temple avait été construit sur l'emplacement même de cette église, qui détruite plusieurs fois, fut réédifiée à la même place.

C'est même en souvenir de ce temple dédié à Mars, que la tour des chanoines aujourd'hui pavillon Racine située près de là, s'appelait autrefois Tour Martine. En même temps que ce temple de Mars, on avait admis comme divinité topique dans la famille du Lares Augustes, une fontaine, une eau vive et limpide au bas d'Uzès, la Fontaine d'Eure si gracieusement reproduite par Pradier dans le groupe qui décore l'Esplanade à Nimes.

Elle eut dans cette dernière ville des prêtres consacrés à son culte. Près du temple de Diane, on trouva en effet, un petit autel votif, élégant de forme sur lequel était représenté un prêtre voilé tenant à la main une patère et faisant une libation.

(1) Mémoire du peuple français par Challemel, p. 277.

Au-dessus de sa tête on lisait :

AUGUST
LARIBUS

et sous ses pieds :

CULTURES VRÆ TONTI

Ce qui indiquait que les prêtres de la Fontaine d'Eure avaient élevé cet autel aux Lares d'Auguste. Cet autel est aujourd'hui au musée de Lyon.

Une inscription rédigée en distiques trouvée, au dire de Ménard près de la Fontaine d'Eure, témoigne encore du culte dont cette même source fut l'objet non plus de la part d'une confrérie, mais d'un simple particulier.

La pierre de cette inscription encastrée dans le mur de la deuxième cours du château ducal près d'un puits, mesure 1m30 de longueur sur 0m35 de largeur. En voici la traduction :

« Sextus Pompéius surnommé Pandus, possesseur de ce fonds par héritage de mes ancêtres, ai élevé ce modeste temple aux nymphes de cette fontaine dont j'ai souvent fait, tant vieux que jeune, un salutaire usage. »

Il est probable aussi qu'en souvenir de la paix qu'avait donné l'Empereur Auguste, on éleva des temples à ce dernier à Uzès comme à Nimes et à Béziers. Ce temple devait avoir été élevé à Uzès sur l'emplacement de l'église des capucins où furent trouvées les colonnes de granit qui décorent l'entrée du château ducal.

Le clergé se divisait en trois classes : les Pontifes, les Augures et les Aruspices.

A un degré inférieur se plaçaient d'autres prêtres entr'autres les Sevirs Augustaux.

Uzès en possédait quelques-uns ainsi que le constatent diverses inscriptions découvertes par Ménard.

LE CHRISTIANISME ET LA CRYPTE D'UZÈS

(IIe Siècle)

Durant la guerre Franco-Allemande, le commandant d'Albiousse recevant des mains du colonel de Charette blessé, le commandement de la Légion des Zouaves Pontificaux, après le combat de Loigny 3 décembre 1870, adressait à ses compagnons d'armes, un ordre du jour qui se terminait ainsi : « *C'est par un acte de foi que la France est née sur le champ de bataille de Tolbiac, c'est par un acte de foi qu'elle sera sauvée, et tant qu'il y aura dans notre beau pays un Christ et une épée, nous avons le droit d'espérer.* »

Avant la bataille de Tolbiac suivie du baptême de Clovis, la ville d'Uzès jouissait des bienfaits du christianisme. C'est par le Rhône que dans l'antiquité toutes les civilisations, comme tous les cultes, se sont infiltrés peu à peu dans la Gaule.

L'église d'Arles fut fondée par Saint Trophime envoyée par Saint Pierre, celle de Vienne par Crescens, disciple de Saint-Paul et un peu plus tard Saint Pothien, disciple de Saint Polycarpe établit son siège épiscopal à Lyon.

Notre ville dut profiter de son heureuse situation près du Rhône pour attirer les regards évangélistes, mais les persécutions ne tardèrent pas à se produire partout.

Les Gaules eurent leurs catacombes et Uzès sa

crypte. Nimes devait avoir la sienne. On la découvrira peut être un jour.

La crypte d'Uzès (1) classée parmi nos monuments historiques est située à l'Est et à proximité du château ducal.

Elle se compose d'une nef et d'un sanctuaire. On y remarque deux figures sculptées en demi relief sur le rocher : l'une dans le sanctuaire représente un orante, l'autre dans la nef la figure de Saint Jean-Baptiste entourée d'un nimbe. Chose curieuse les yeux de cette figure sont représentés par deux morceaux de verre bleu coupés grossièrement en pentagone irrégulier. C'est là un souvenir de l'usage des Romains de représenter les yeux de leurs statues avec des pierres précieuses.

Au pied de cette statue a été trouvée une cuve baptismale servant à donner le baptême par immersion, usage qui s'est perpétué jusqu'au XII[e] siècle.

Un petit trou assez profond creusé un peu au-dessus de la figure de Saint Jean-Baqtiste était destiné à recevoir une tringle, le long de laquelle glissait un rideau pour le baptême des femmes ou des jeunes filles. Une diaconesse les plongeait dans l'eau, tandis que le prêtre de l'autre côté du rideau procédait aux prières d'usage.

Ces diaconesses instituées pour déshabiller les femmes et les filles causèrent du désordre. Elles furent supprimées par le concile de l'an 532.

« C'est dans notre crypte qu'a dû s'arrêter Saturnin après avoir quitté les bords du Rhône, quand il se

(1) Ce précieux monument dévasté par les Sarrasins était tombé dans l'oubli, lorsqu'il fut découvert en partie vers la fin du XVII[e] siècle par les Jésuites. A l'aide d'une souscription, j'ai pu en 1877, le découvrir entièrement et le restaurer, et Mgr Besson, évêque de Nimes vint solennellement le rendre au culte.

frayait un passage à travers les montagnes et qu'il portait à Toulouse le siège de sa mission. Dans ce lieu ont prêché Saint Martial en évangélisant les Gaules jusqu'à Limoges dont il est devenu le premier évêque, Saint Martin dont la grande voix s'est fait entendre dans toutes les hauteurs célèbres des Gaules.» (Discours de Mgr Besson, évêque de Nimes).

Bien des martyrs ont dû tomber au sortir de la crypte. En sortant du baptême ils couraient au martyr.

Ce ne fut qu'au moment où Constantin le Grand se convertit par l'apparition miraculeuse d'une croix dans les nues l'an 312, que les chrétiens purent exercer leur culte en toute liberté.

LES JUIFS (1)

(IIIe Siècle)

Du temps des Gallo-romains, les juifs étaient nombreux dans notre midi. A Uzès, ils possédaient d'importants établissements. Grâce à leur activité, à leurs relations, ils étaient comme aujourd'hui les premiers négociants et les principaux capitalistes.

On les avait relégués comme des lépreux, dans un quartier appelé la juiverie près la place de l'Oume et la rue de la Monnaie. Ils étaient obligés de porter sur leurs habits par devant et par derrière, comme un stigmate, une rondelle d'étoffe jaune les désignant de loin à la répulsion publique.

(1) Lors de l'avenue de Jésus-Christ, les juifs étaient répandus par toute la terre. De l'étroite vallée où sa loi religieuse l'avait longtemps renfermé pour les desseins de Dieu, ce peuple de peu de territoire avait débordé par tout.

Il était d'usage de donner un soufflet à un juif à la fête de Pâques devant la porte de l'église. Un jour celui qui était chargé de souffleter le juif donna un coup si fort qu'il lui fit sauter la cervelle et les yeux. Le pauvre juif expira sur le champ. Depuis lors on supprima cette barbare coutume.

On raconte qu'un jour le gouverneur du Languedoc vint à Uzès.

Les juifs se présentèrent pour le saluer comme tous les autres.

Quand on lui dit qu'ils étaient dans l'antichambre : « Je ne veux pas recevoir ces marauds-là, dit-il, ce sont eux qui ont fait mourir Jésus-Christ mon Maître. »

On leur rapporta ce propos. Ils répondirent qu'ils en étaient fâchés et qu'ils lui apportaient un présent de 4.000 pistoles. Le gouverneur ayant été informé de ce propos répondit : « Faites-les entrer, ces pauvres diables, ils ne connaissaient pas le Christ quand ils l'ont crucifié. »

Un décret fameux a relevé les juifs de leur longue déchéance, en leur accordant les mêmes droits qu'aux autres citoyens.

A les voir aujourd'hui dans toutes les citadelles gouvernementales, dans toutes les directions des intérêts et des services publiques, on se demande avec un certain effroi le rôle qu'ils vont jouer dans l'évolution économique qui emporte le monde dans des destinées inconnues.

LES VANDALES ET LES WISIGOTHS

(IVe et Ve Siècles)

La Gaule était une contrée des plus attachantes.

On pouvait lui appliquer ce que de Maistre a dit de la France. « Elle est le plus beau royaume après celui des cieux. »

Le bruit de sa prospérité s'étendit parmi les hordes barbares qui après s'être ruées sur l'Italie vinrent dévaster la Gaule, au commencement du ɪvᵉ siècle.

Notre ville qui étaient entourée de remparts fut assiégée et prise par Crocus roi des Vandales, qui employaient un moyen féroce pour réussir.

Ils égorgeaient les prisonniers autour des remparts et la putréfaction des cadavres portait la mort parmi les assiégés.

On avait vu, comme signe précurseur de l'invasion, le ciel du côté du levant, devenir après le coucher du soleil, rouge comme le feu et le sang, et ces plaques couleurs de flammes étaient divisées par des bandes plus claires, au milieu desquelles des personnages armés de lances de fer paraissaient se livrer à de terribles combats. Je me rappelle avoir vu un pareil phénomène au début de la guerre Franco-Allemande en 1870.

Crocus, roi des Vandales, qui fut plus tard vaincu par Marius détruisit tous les monuments d'Uzès construits par les Romains.

Peu après Uzès passa sous la domination des Wisigoths. Ceux-ci venus en 412 de la Toscane où ils campaient depuis Alaric, s'emparèrent de toute la Narbonnaise qu'ils ravagèrent entièrement, et leur chef Ataulphe, mettant fin à un curieux roman, épousa à Narbonne même, avec toute la pompe du cérémonial romain, la princesse Placidie sa captive dont il avait enfin gagné le cœur (414). Du reste, ce mariage ne porta pas bonheur aux Wisigoths.

Le patrice Constance très amoureux de Placidie assiégea Narbonne avec des forces si imposantes que les Wisigoths abandonnèrent le pays. Ils y revinrent peu après. Mais les ravages des Vandales et des Wisigoths furent tels qu'un historien a pu dire de nos contrées que si elles avaient été inondées de tout l'Océan elles n'auraient pas été réduites à un plus pitoyable état.

Uzès ne redevint français que sous Théodebert petit-fils de Clovis qui en 532 arriva dans nos contrées. Après s'être emparé de Nimes il s'avança sur Uzès. Une bataille sanglante eut lieu entre son armée et les Wisigoths dans la plaine de Saint-Eugène, près de notre ville (1).

Ceux-ci furent vaincus et Théodebert entra dans Uzès précédé de son étendard de couleur bleu en souvenir du manteau de Saint Martin.

L'ÉVÊCHÉ D'UZÈS

(Ve Siècle)

L'empereur Constantin après sa victoire sur Murence en 312, donna la liberté à l'église et fit naître en même temps cette grande et éternelle question du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel.

Les premiers chrétiens d'Uzès sortirent avec une vive joie de leur crypte et leur évêque put désormais exercer librement son ministère.

On ne sait pas le nom de cet évêque ni de ceux qui l'ont suivi.

(1) Charvet. Maison d'Uzès, p. 102.

Le premier que mentionne l'histoire est Constance ou Constantin que le pape Hilaire nomma métropolitain de la province en remplacement d'Hermés usurpateur du siège de Narbonne, au v[e] siècle. Depuis cette époque 64 évêques se sont succédés sur le siège d'Uzès jusqu'à la révolution de 1789. Quelques-uns devinrent illustres notamment St Firmin et St Férréol.

St Firmin était par sa mère petit-fils de Clovis.

Né à Narbonne il vint encore enfant à Uzès en 528 auprès de Morice évêque son oncle.

A cause de ses vertus et de sa science il fut élevé à la prêtrise dès qu'il eut atteint sa vingtième année. Deux ans après son oncle étant mort le peuple et le clergé furent d'accord pour l'élever à l'épiscopat, et pendant 16 ans que dura son ministère sa réputation de sainteté se fit connaître jusque dans les pays étrangers.

C'est ainsi que sous l'épiscopat de Vigile, le poëte Arator, sous diacre de l'église romaine qui avait mis en vers hexamètres le livre des actes des apôtres, écrivit à un de ses amis des Gaules, au patrice Parthénien, qu'il rangeait St Firmin parmi les plus illustres évêques de l'église catholique.

St Firmin mourut à 37 ans et il fut inhumé à l'église St Baudile qu'il avait lui-même fait construire au quartier appelé aujourd'hui la Périne.

Son glorieux sépulcre acquit bientôt une grande réputation par les nombreux miracles qui s'y produisirent. On y vint en foule en pèlerinage. Ce qui donna naissance à une foire qui dure encore. On l'appelle la foire de St Firmin et a lieu le 11 octobre.

A St Firmin succéda son neveu St Ferréol. Il était

fils du fameux sénateur Ausbert duc d'Austrasie et de Blitide dont le père était Tonnauce Ferréol, préfet des Gaules. Une des premières occupations de St Férréol fut de construire au nord et tout près d'Uzès une église sous l'invocation de St Pierre et St Paul. C'est sur le même emplacement que l'on a bâti les casernes actuelles auxquelles on a donné le nom de Brueys en souvenir de l'amiral Brueys d'Uzès tué à Aboukir.

En même temps St Férréol songeait à la conversion des Juifs qni étaient alors fort nombreux dans notre ville. Comme il avait le don de la parole il cherchait à les ramener par ses discours et pour les instruire plus facilement il les faisait venir chez lui et les admettait à sa table. Ce commerce avec eux n'avait pour but que la gloire de Dieu et non point un intérêt personnel. Néanmoins il fut dénoncé par ce fait en 556 à son souverain le roi Childebert qui le manda à Paris et le retint en exil.

Trois ans après un évènement singulier qui se produisit à Uzès eut pour résultat de changer les dispositions du roi Childebert à son égard.

Un jour causant avec le roi il pâlit tout à coup et éprouva une vive émotion. Le roi lui en demanda la cause. « C'est, dit-il, qu'une voûte de l'église que j'avais fait construire à Uzès vient de s'écrouler. (C'est Dieu qui lui révélait cet accident).

Le prince fit vérifier ce fait qui se trouva exact. Il conçut dès ce moment une si grande vénération pour lui et fut si convaincu de la calomnie de ses accusateurs qu'il le renvoya dans son diocèse après l'avoir comblé de présents et s'être recommandé à ses prières.

Ferréol fut reçu par son clergé et par le peuple

avec les plus vives acclamations. Peu après il convoqua un synode dans sa cathédrale et réunit tous les juifs de son diocèse. Il parvint à en convertir un grand nombre et les autres furent exilés.

Ce saint prélat fonda au midi d'Uzès sur un mamelon qui porte encore son nom et où l'on se rend en procession à l'époque des rogations un monastère qui fut plus tard transformé en citadelle et démoli par ordre de Louis XIII.

St Ferréol mourut à l'âge de 60 ans, le 4 janvier 581, après 28 ans d'épiscopat.

Il fut enseveli dans le tombeau qu'il avait fait construire lui-même dans son église St Pierre et St Paul. L'église d'Uzès honore publiquement sa mémoire.

Dès les premiers temps de la création de l'évêché d'Uzès les évêques jouèrent un rôle considérable.

L'accroissement de leur puissance coïncidait avec la décadence de toutes les institutions publiques ; tout ce qui restait de vie dans la Société romaine se retirait dans le sein du clergé et la force de celui-ci se concentrait à son tour dans l'épiscopat où affluait l'élite de l'ordre sénatorial.

Les hommes des grandes familles, apportaient la richesse qui devenaient entre leurs mains un levier formidable. Aussi peu à peu les évêques envahirent les fonctions de défenseur de la cité (institution créée en 365, par l'Empereur Valentin, en faveur des citoyens dans chaque cité) et devinrent les premiers magistrats des villes concentrant ainsi entre leurs mains le pouvoir ecclésiastique et séculier.

Les cités (civitates) gallo-romaines jadis organisées par Auguste servirent de cadre aux diocèses. Les divisions ecclésiastiques de l'époque ressem-

blèrent assez aux circonscriptions existantes encor avant le concordat de 1801.

L'évêque élu par le peuple qu'on l'appelait à diriger, devait faire consacrer cette élection par les suffrages du clergé et des évêques de la province. Les temples païens ne furent fermés par mesure générale que sous Théodore à la fin du IVe siècle, mais sous Constantin toutes les curies où dominaient les chrétiens s'emparèrent des temples romains. C'est ainsi que le temple de Mars, à Uzès, dût être démoli ou transformé en église.

A cette époque on établissait au fond de l'église la *cathédra* ou siège de l'évêque ou du maître ecclésiastique qui le remplaçait, dominant les sièges du clergé à droite et à gauche.

L'autel n'avait pas de rétable de sorte que l'évêque ainsi placé pouvait être vu et de son clergé et de ses fidèles.

Ces derniers, dans les cérémonies religieuses, étaient obligés de se tenir debout et de se mettre à genoux sur les dalles. Ils n'avaient à leur disposition ni chaises ni bancs.

Ce ne fut qu'au XVe siècle qu'on plaça des bancs dans les églises, des prie-Dieu dans les oratoires et chapelles du château pour les seigneurs.

Dans les églises les hommes se tenaient à droite et les femmes à gauche dans la nef. On se plaçait ainsi parce qu'à la fin de la messe il était d'usage de s'embrasser.

L'église contenait une urne pour le baptême par immersion.

A l'extérieur était une fontaine pour se laver les mains et le visage avant d'entrer dans le lieu saint.

C'est de là qu'est venu l'usage de placer des bénitiers aux portes des églises catholiques.

Peu à peu les dieux de Rome furent balayés et à chaque carrefour une croix remplaça à Uzès comme ailleurs les dieux.

Il n'y eut plus de peuple romain mais un peuple chrétien et du quatrième au treizième siècle ce fut l'église qui marcha la première dans la carrière de la civilisation.

LES MONNAIES D'UZÈS

(VIe Siècle)

Dans les premiers siècles de la monarchie on battait monnaie à Uzès ainsi que le prouve la découverte de plusieurs pièces de monnaies notamment celles qu'on trouva dans un vieux ravin à Genève et qui fut décrite par M. Firmin Abauzit, bibliothécaire de cette ville. Elle représente une tête de roi surmontée d'une petite croix, au dessous un javelot et un petit bâton ou sceptre entouré d'un ruban, et pour légende UCETIA CIT qui signifie à la ville d'Uzès, CIT étant l'abrégé de CIVITATI.

Don Vaissette pense que cette pièce représente Théodebert I, petit-fils de Clovis.

On trouve aussi d'autres pièces de monnaies du temps de Charlemagne.

Vers le milieu du xe siècle le droit de battre monnaie fut usurpé comme tous les autres droits régaliens.

On ne sait à quelle époque les évêques d'Uzès

prirent ou obtinrent le droit de battre monnaie. Leur privilège à ce sujet fut confirmé par Louis le Jeune en 1156 et par Philippe le Bel en 1211.

Les évêques d'Uzès avaient fait construire dans notre ville un Hôtel de la Monnaie qui subsiste encor entre la rue de la Monnaie et la rue de Rafin.

LES SARRASINS A UZÈS

(VIII° Siècle)

Ce fut au VII° siècle sous le règne de Clotaire II que Mahomet fonda son empire en Orient. Ses successeurs profitant du fanatisme de leurs soldats pénètrèrent en Espagne et vinrent dans le midi de la France.

C'étaient des cavaliers en turban, portant le sabre et l'arc, une masse suspendue à l'arçon et brandissant de longues lances où flottaient des banderolles. Les Wisigoths ayant à leur tête Roderic voulurent les combattre, mais ils furent vaincus près de Xérès de la Frontera, le 17 Juillet 712. Roderic fut tué et avec lui le royaume des Wisigoths prit fin.

Il fut ensuite facile aux Sarrasins de s'emparer de toute la Septimanie, Nîmes et Uzès tombèrent en leur pouvoir.

D'après la chronique du chapitre d'Uzès ils détruisirent les églises, chapelles et monastères de cette ville et aussi le monastère des Augustins au quartier de Saint-Ferréol, celui de Mayae, l'église et le cloître de femmes de Saint-Geniès, un autre monastère de femmes situé sur la montagne de

Notre Dame entre Fontcouverte et le hameau de Brucys qui suivait les règles de Saint Augustin.

On peut y joindre aussi la crypte, car en 1875, lors des fouilles qui y furent pratiquées on trouva près de l'entrée de ce monument un squelette recouvert de briques sarrasines qui indiquait la sépulture d'un sarrasin.

A toutes les calamités de la guerre ils apportèrent une affreuse maladie, la peste que l'on appelait poétiquement « le fils aîné de la mort ».

Ils ne furent vaincus plus tard que par Charles Martel qui les poursuivit jusque dans notre pays où il les battit dans la plaine située au pied du village de Rochefort dans l'arrondissement d'Uzès. Et c'est en souvenir de cette victoire que Charlemagne passant dans nos contrées fonda la chapelle de Rochefort qu'il plaça sous l'invocation de la Sainte Vierge et qui est encor de nos jours un lieu de pèlerinage.

LE COMTÉ D'UZÈS

(IXe Siècle)

Après le départ définitif des Sarrasins, Uzès commença à renaître d'abord sous Pépin le Bref et puis sous son fils Charlemagne (1). Ce grand monarque mit ou conserva dans chaque diocèse, un comte chargé de son gouvernement, de sorte que tous les pays de la province du Languedoc renfermèrent

(1) Ce nom qui ferme l'ère des grandes invasions, rappelle l'avènement d'une société nouvelle appuyée sur des principes tout différents de ceux qui avaient fait la base de l'empire romain.

autant de comtés ou gouvernements particuliers que de diocèses. C'est ainsi qu'à cette époque, Uzès fut érigée en comté.

En même temps qu'il nommait un comte dans chaque diocèse, Charlemagne exemptait du service militaire les évêques dont l'absence avait au point de vue spirituel de grands inconvénients(1). Il exemptait aussi les nouveaux mariés durant la première année de leur mariage pour ne point les empêcher de se réjouir pendant ce temqs avec leurs femmes.

C'était à cette époque que le duc Bernard de Septimanie exila à Uzès, sa femme Dhuoda, qui lui donna un fils dans notre ville, le 22 mars 842. Il fut appelé Bernard qui est bien notre plus ancien compatriote connu.

Sa mère avait déjà eu le 20 novembre 826, un fils Guillaume pour lequel elle composa à Uzès, un manuel de morale chrétienne qui est de tous les écrits dus à des femmes nées en France, le plus ancien qui nous soit parveuu (2).

La duchesse de Septimanie mourut à Uzès où elle avait aussi composé son épitaphe.

Après la mort de Charlemagne la faiblesse et l'incapacité de ses successeurs plongèrent la France dans le chaos.

Le comte, comme le duc et le baron, qui était

(1) Ce ne fut que plus tard sous Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, que les évêques et les clercs consentirent à déposer ceinturons, beaudriers d'or, poignards ornés de pierreries, éperons et habits précieux. Alors ils adoptèrent ou gardèrent la ceinture que les Franck appelaient *honneur* et dont la perte équivalait à celle du beaudrier, chez les Romains.

La crosse n'était pas encore en usage les évêques avaient à la main la verge, tige de ferule selon Fleury.

(2) Il a été complété par les soins de M. Bondurand, archiviste du Gard, membre de l'Académie de Nimes.

autrefois un magistrat dépendant du roi et à sa nomination, en même temps juge et commandant militaire, s'affranchit peu à peu de toute subordination et substitua sa volonté arbitraire aux lois qu'il était obligé autrefois de respecter dans ses jugements.

Aussi il n'y avait plus d'autorité surtout dans le Midi où l'on datait les actes « du règne de Jésus en attendant un roi. » On ignore les actes des comtes d'Uzès, mais ils étaient constamment en lutte avec les évêques qui possédaient plusieurs châteaux, villes, villages, abbayes et aussi des droits importants comme ceux de battre monnaie.

Par suite des évènements politiques, le comté d'Uzès appartint aux comtes de Toulouse. L'un d'eux désigna pour gouverner à sa place dans Uzès, Gobert marquis de Gothie, fis de sa sœur.

Ce comté s'éteignit en Août 1065, en la personne de Berthe, marquise de Gothie qui décéda sans postérité. Ses états furent recueillis par son parent au IVe degré, Raymond IV de Toulouse.

Dès cette époque, Uzès perdit son titre de comté et devint une simple seigneurerie qui fut inféodée par le comte de Toulouse à Remond Raymond un des ancêtres du duc d'Uzès actuel.

Telles furent les origines de la ville d'Uzès.

Au moment où nous allons dans le chapitre suivant continuer cette histoire, Uzès va se trouver sous la puissance de trois autorités, le roi, l'évêque, le seigneur.

Un quatrième pouvoir ne tardera pas à prendre rang parmi les trois autres, le pouvoir consulaire destiné à devenir le Tiers État.

Uzès offrira ainsi dans son sein comme un reflet

de l'image de la patrie à travers les siècles : la royauté, le clergé, la noblesse et le tiers état, avec les guerres de religion qui lui donneront encore plus d'importance. C'est dire par là, avec M. de Lamothe, l'archiviste bien connu, que le passé de notre ville ne manque, ni d'intérêt, ni de grandeur (1).

L. d'Albiousse.

(1) Notice sur les archives de la ville d'Uzès, p. 3.

BIBLIOGRAPHIE

Le Gouvernement de l'Église, ou principes du droit ecclésiastique exposé aux gens du monde. Tome II. — *Droit privé*, un beau volume in-8°, 7 fr. 50.

Déjà paru : Tome I. — *Droit public*, un beau volume in-8° 7 fr. 50, par M. l'abbé LAFARGE, du clergé d'Orléans, et précédé d'une lettre de Sa Grandeur Monseigneur TOUCHET. Chaque volume peut être demandé séparément. Bien que les deux constituent un ensemble de fonds doctrinal, le nouveau paru traite plusieurs questions d'une saisissante actualité.

Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

S'il est vrai que l'opportunité de la défense se mesure à la violence et à la généralité de l'attaque, il faut dire du présent ouvrage de M. l'abbé Lafarge qu'il arrive à son heure et qu'il serait bien désirable que les gens du monde, auxquels l'auteur s'adresse particulièrement, que les ecclésiastiques eux-mêmes, auxquels il pourrait également s'adresser, se pénètrent de la moëlle de sa doctrine.

Le précédent ouvrage du même auteur traitait du *Droit Public Ecclésiastique*, ce volume, qui complète le premier a pour titre *Du Droit privé*.

L'ouvrage est précédé d'une lettre élogieuse de l'éloquent évêque d'Orléans, qui attirent particulièrement l'attention du lecteur sur certains chapitres : il serait en effet difficile d'exposer plus complaisamment et plus savamment que ne le fait notre auteur, certains points de doctrine, par exemple les obligations principales du Clergé, la vie religieuse, le Budget du Culte catholique, le mariage ; autant de questions qui, par les obscurités, les objections, les hérésies accumulées de nos jours autour d'elles, au grand scandale de plusieurs, ne sauraient être, aux yeux des catholiques éclairés, entourées d'une trop vive lumière, non-seulement pour se prémunir eux-mêmes contre l'erreur commune, mais pour partager utilement l'honneur de l'Apostolat catholique.

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

LE RÉSULTAT D'UNE MISSION

Pour une belle mission, ce fût sûrement une belle mission.

Du coup, Pavillargues en avait été réveillé tout à fait pour le plus grand bien des âmes de ses habitants et pour le plus grand honneur des missionnaires.

Mon Dieu, ce n'était pas une Babylone, tant s'en faut que Pavillargues : c'était une honnête petite ville qui sommeillait doucement sous le soleil tout en haut d'un mamelon et qui se laissait paisiblement éventer par le vent, toutes les fois qu'il plaisait au vent de l'éventer ce qui arrivait souvent. Mais les grands coups d'éventail du mistral lui-même ne parvenait pas à secouer Pavillargues de sa léthargie.

Jadis, au temps très jadis, disait la chronique, il y avait force mouvement dans la ville : des allants et venants dans les rues, des marchés sur les places, des promeneurs sur les promenades, et du remue ménage dans les maisons toutes habitées jusqu'aux combles.

Mais aujourd'hui, plus de marchés avec leur joyeux brouhaha, leurs denrées variées et leurs marchands pittoresques, plus de promeneurs sur les promenades aux arbres négligés, plus d'allants

et venants dans les rues, à peine quelques braves gens s'asseyant le soir pour prendre le frais sur le seuil de leur porte, et dans les vieux hôtels veufs d'habitants, derrière les antiques portes-cochères, les pariétaires poussaient tout à loisir entre les pavés disjoints des cours.

Que voulez-vous ? Le sommeil s'empare si facilement des personnes âgées et Pavillargues n'était plus jeune, loin de là ! Elle comptait même pas mal de centaines d'années par devers elle. Les portant bien du reste, l'air respectable avec son vieux castel crénelé et les clochers à jour de ses églises, car Pavillargues avait deux églises, Saint Evariste et Sainte Anastasie, jadis rivales au temps où les Pavillargois se passionnaient encore pour les querelles de clocher. Saint Evariste était une église romane dont la construction se perdait dans le lointain des siècles ; Sainte Anastasie une église gothique qui prenait gloire, on le voyait, rien qu'à la façon dont elle dressait dans les airs son petit clocheton dentelé, d'avoir eu sa première pierre posée par le roi Saint-Louis lui-même quand il fût s'embarquer à Aigues-Mortes pour s'aller battre contre les Turcs.

Donc Pavillargues avec ses églises, son castel, ses promenades et son soleil n'avait pas du tout vilain aspect. Elle avait en outre une mairie et une école qui étaient loin d'être des chefs-d'œuvre, tant s'en faut, par exemple ; plus un certain nombre de cafés.

Il faut rendre cette justice aux Pavillargois, ils ne fréquentaient pas beaucoup les cafés, seulement, ils ne fréquentaient guère non plus les églises. Ce qu'ils aimaient, c'était leur repos ; la paresse était leur péché mignon. Oui ! Mais la paresse est un des

sept péchés capitaux, le dernier, d'accord, mais enfin un tout de même, aussi les curés voyant que la situation loin de s'améliorer allait de mal en pis commencèrent à se préoccuper sérieusement de cet état de choses.

A la messe, à vêpres, c'est à peine si l'on voyait âme qui vive dans les églises, et encore, l'on n'eût pu affirmer sous serment que ces quelques fidèles fussent complètement éveillés tout le temps de l'office. Trois fois déjà les membres des deux conseils de fabrique avaient donné leur démission en bloc pour insuffisance de recettes sur les chaises et les loueuses lassées d'un inutile emploi menaçaient de se mettre en grève. De toute nécessité, il fallait aviser.

Réuni en conseil extraordinaire chez le curé de Saint Evariste le doyen d'âge, le clergé de Pavillargues, c'est-à-dire les deux curés, leurs vicaires et quatre ou cinq vieux prêtres retirés tombaient d'accord sur la nécessité immédiate de secouer à tout prix la petite ville de sa criminelle torpeur, et d'accord aussi sur le moyen à employer pour atteindre ce but désiré : Une mission ! Faire venir au plus tôt une mission !

« Certainement cela va nous donner du tracas, et de l'ennui, et du dérangement, » dit le curé de Sainte Anastasie tout songeur, après que la décision eût été prise à l'unanimité. « Mais enfin, le bien des âmes avant tout ! »

Effectivement, le bien des âmes avant tout, répondit en étouffant un soupir le curé de Saint Evariste. « Ah ! Deux missionnaires, trois peut-être à loger, ce n'est pas une petite affaire.

— « Il me faudra faire une chambre de la petite

bibliothèque,» reprit, comme se parlant à lui-même le curé de Sainte-Anastasie, « la pièce du fond ne suffira jamais. »

— « Je serai forcé d'adjoindre une aide à ma vieille Véronique, » dit en pensant tout haut le curé de Saint-Evariste. « Pour moi, son ordinaire un peu... hum !... hum !... peut aller. Mais pour des étrangers... N'importe ! laissons-là ces détails et ne nous préoccupons que du salut spirituel de nos paroissiens.

— Certes, avant toute considération humaine le salut éternel des âmes, » répéta l'autre curé avec conviction.

« Certes ! Le salut éternel des âmes avant tout!» reprit en écho le reste du conseil qui n'ayant pas le souci des missionnaires à recevoir envisageait la question d'un cœur beaucoup plus léger.

Ainsi fut décidée la venue d'une mission à Pavillargues.

Ce n'était pas tout pourtant que d'avoir une mission, encore fallait-il avoir des auditeurs. Pour que la bonne semence vienne à germer, au moins est-il indispensable de posséder un terrain où la semer. Il était clair que l'éloquence des missionnaires ne porterait de fruits qu'autant qu'elle tomberait dans les oreilles des Pavillargois. La principale difficulté était donc de décider les habitants de Pavillargues à sortir de leur repos trop aimé pour venir entendre le premier sermon.

Ce fut dur ! Oui très dur. Durant toute la semaine qui précéda la venue des missionnaires, les curés, les vicaires, les prêtres habitués, allèrent de porte en porte, de maisons en maisons, infatigables quêteurs d'âmes, tâchant de persuader, d'intéresser,

d'éveiller la curiosité des Pavillargois en leur prônant à l'avance les qualités oratoires de ceux qu'ils étaient appelés à entendre, bref enfin, en faisant aux prédicateurs de la station, une sorte de religieuse réclame, tant il est reconnu qu'en ce siècle, sans beaucoup de réclame, rien ne peut aboutir.

Aboutirait-on ? Telle était la muette question que se posaient non sans inquiétude les deux curés le matin du jour mémorable où les missionnaires devaient arriver. Et tous tant que nous sommes, nous aurions été curés de Pavillargues que nous nous serions posés la même interrogation avec non moins d'appréhension.

Cependant, les pères arrivèrent ; des pères Carmes déchaussés ; trois par paroisse ! C'était là une mission sérieuse. Le soir même, à huit heures, ils prêchaient leur premier sermon.

Ah ! Ce premier sermon ! Dans quelles transes ne mit-il pas les curés de Pavillargues. Le curé de Saint-Evariste n'en pût pas dîner d'émotion, le pauvre cher homme, et pourtant la vieille Véronique avait fait en sorte de se surpasser et elle était arrivée, il faut lui rendre justice, à servir un repas à peu près présentable. Quand au curé de Sainte-Anastasie, il était tellement troublé qu'il en oublia sa tabatière.

Huit heures sonnèrent à l'horloge de la ville, et voilà qu'aussitôt les cloches des deux églises se mirent à carillonner simultanément avec force dans le calme du soir ; tel, le tintement des clochettes qui dans les campagnes, à la nuit tombante sert de signal de ralliement aux troupeaux.

C'est en tremblant que les curés de Pavillargues

pénétrèrent à la suite du clergé sous les grandes voûtes froides et qu'ils prirent place dans le chœur. Aucun d'eux n'osait se hasarder à jeter un coup d'œil dans les nefs. Étaient-ce des fidèles, ces formes vagues qu'il lui semblait entrevoir tout là-bas, sous la lueur vacillante des cierges ou bien des ombres créées par sa vue abusée. Ce fût la gorge serrée que, les chantres s'étant tus, chacun des curés articula à grand peine quelques mots pour présenter le prédicateur à son problématique auditoire.

Les religieux venaient de monter en chaire, les sermons commençaient.

Oui, ils commençaient les sermons ; ils se poursuivaient éloquemment ; le diapason montait ; la pensée s'élevait. Ah ! les prédicateurs n'étaient pas les premiers venus, et l'on avait bien décidément envoyé aux curés de Pavillargues les sujets qui convenaient à la situation.

Oui, mais... enfin voyons ? — Je vous comprends.

Eh bien, qui eut osé l'espérer ? Oui, il y avait des Pavillargois dans l'église. Pas beaucoup à la vérité. Très clairsemés dans les nefs, que dis-je, dans la nef principale, mais enfin, il y en avait plus, bien plus que d'habitude, aussi lorsque les sacristains ayant brillamment éclairé l'autel pour la bénédiction, les curés purent s'en rendre compte, ils joignirent les mains en entonnant intérieurement un *Te Deum* d'allégresse.

Ainsi le ciel récompensait leur zèle : Pavillargues ouvrait enfin les yeux.

Et de fait Pavillargues ouvrait si bien les yeux qu'au sermon suivant la nef de chaque église se trouva quasi pleine ; puis peu à peu les fidèles débordèrent dans les nefs latérales, bref dès la seconde

semaine de la station, Saint Evariste, comme Sainte Anastasie ; Sainte Anastasie comme Saint Evariste étaient si bondés de Pavillargois qu'on n'aurait pu, sans exagérer y trouver place pour une aiguille.

C'est qu'aussi, les pères missionnaires n'épargnaient pas leurs peines. Ils vous faisaient des méditations le matin, des chemins de croix au milieu du jour, des processions sur le soir, et puis des distributions de médailles,et, des cantiques que tout Pavillargues entonnait à pleine voix, et des prédications sur des sujets si appropriés... je ne vous dis que cela : « *Qui mihi ministret, me sequatur.* » — « *Beati servi ille quos, cum venerit dominus, invenerit vigilantes.* » — Et encore : « *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationen.* »

Après quoi, étonnez-vous que Pavillargues se convertit grand train.

Qui étaient contents c'étaient nos deux curés : « Certainement, disait le curé de Sainte Anastasie en puisant une prise avec satisfaction au fin fond de sa tabatière, il m'a fallu mettre sans dessus dessous ma petite bibliothèque porter mes livres au grenier où plus d'un sera endommagé je le gage, mais enfin, quand l'on obtient un résultat pareil !..

L'on ne regrette rien, » répondit en terminant sa pensée le curé de Saint Evariste. Moi qui vous parle, j'ai toute la journée les doléances de ma vieille Véronique qui en perd la tête, quoique j'ai fait venir quelqu'un pour l'aider. Mais quel succès ! Ah ! Dieu en soit loué.

La belle mission que nous avons là ! » se disaient les uns aux autres, sans restrictions et pour causes, les vicaires et les prêtres habitués de Pavillargues au cours de leur promenade journalière. « Allons,

il faut convenir que pour cette fois, Messieurs nos curés ont bien fait les choses. »

Cependant, à mesure que Pavillargues ouvrait les yeux, toutes les anciennes rivalités de paroisse à paroisse revoyaient le jour aussi. Les paroissiens de St Evariste avaient maintenant le plus profond mépris pour les paroissiens de Sainte Anastasie, et les paroissiens de Sainte Anastasie le plus profond mépris pour ceux de Saint Evariste.

« Ils ont beau parler de leur Saint Louis, de leur architecture gothique et d'un tas d'autres bêtises, leur église est fameusement moins ancienne que la nôtre, et de quelques bonnes années encore. » disaient les uns.

— Leur porche ! Ah ! il est joli leur porche. Parlez-nous du nôtre pour être bien ouvragé ! Et les bas côtés de leur nef qui tombent en ruines, même qu'il s'en est détaché une grosse pierre dimanche dernier, » disaient les autres. « Vrai ! Il faut qu'ils n'aient pas un sou pour ne pas faire un peu réparer leur église.

Puis des églises les critiques s'élevaient aux patrons respectifs. « Nous, notre patron, c'est un pape, tandis qu'eux, Sainte Anastasie, qui est ce qui la connait cette sainte là. C'est peut-être sur le calendrier qu'on la trouve, et encore !...

Leur pape ! Ah bien oui, parlons en ! » ripostaient les paroissiens de Sainte Anastasie. « Avec ça qu'il est facile à dénicher leur pape. Il faut de gros énormes livres pour le voir. Un petit pape de rien du tout ! Ils peuvent bien en faire des embarras !

Après s'être exercés sur leurs patrons respectifs, les invectives des Pavillargois s'éparpillaient sur les statues de saints vénérés dans chaque paroisse.

« Leur Saint-Joseph, il en a une bonne tête. Vrai, il n'y a que leur Saint Evariste qui est plus laid.

Les autres, vous pouvez le croire ne demeuraient pas en reste : « Leur Saint Louis, il est propre. Il y a au moins dix ans qu'on ne l'a pas épousseté ; et leur tableau de la croisade, il est tout rongé par les rats. Ils auraient joliment besoin de s'en payer un autre. »

Tout devenait du reste prétexte à ces rivalités paroissiales. Les missionnaires, il fallait s'y attendre en étaient fréquemment l'objet : « Ah ! Nos prédicateurs, quels sermons ils nous ont donné cette semaine ! Ce n'est pas pour dire, mais on nous a envoyé les meilleurs. Eux, ils en ont un qui ne s'entend pas parler le pauvre homme. Il n'a quasiment plus le souffle.

— « Leurs prédicateurs sont des prédicateurs de village, » reprenait la paroisse adverse « ils crient à vous rendre sourds, et les autres là-bas qui s'en pâment d'admiration comme si crier était tout pour un sermon. »

La situation on le voit devenait de jour en jour plus tendue entre les deux paroisses, à mesure que la ferveur redoublait.

Les chantres ne se saluaient plus ; les loueuses de chaises se regardaient de travers, les bedeaux ricanaient en s'apercevant et les sacristains échangaient des propos aigre-doux.

Paisibles et souriants, le clergé de Pavillargues et les missionnaires contemplaient cet état de choses avec une satisfaction sans mélange.

« Comme Pavillargues s'est réveillé tout-à-coup » disait l'un.

— « Quel consolant résultat, » disait l'autre.

« Excellente rivalité que cette rivalité de paroisse à paroisse » reprenait un troisième. C'est ainsi que cela se passait aux époques de grande dévotion. Un tel spectacle nous ramène d'un siècle en arrière.

Et tous d'applaudir, et tous de se féliciter.

Cependant, la clôture de la mission approchait ; oui vraiment, le jour de la clôture était venue, sans que, le croira-t-on, les curés eussent une seule fois soupiré après cette date si impatiemment attendue d'ordinaire, bien mieux, je ne jurerais pas, dussiez-vous traiter cela de comble, qu'eux aussi ne vissent partir les missionnaires avec quelque regret.

Le dernier jour de la mission était donc arrivé, disons-nous, et aux offices du matin, Pavillargues tout entier réveillé avant l'aube, s'était engouffré dans ses deux églises. Pas un Pavillargois à moins d'être proche de rendre l'âme qui eût consenti à marquer à l'appel.

Quel sanctuaire fut le plus bondé de fidèles : Saint-Evariste ou Sainte-Anastasie ? Il serait difficile de le dire, tant l'exaltation paroissiale était parvenue à un haut diapason ; la lutte d'émulation arrivait à son apogée. Quand je dis la lutte d'émulation, était-elle seulement d'émulation? Il y avait eu quelques bagarres entre fidèles des paroisses adverses se heurtant au coin des rues, et le clergé tout radieux devant le but rêvé si miraculeusement atteint, commençait pourtant à s'émouvoir quelque peu de la note agressive que tendaient à prendre ces pieuses rivalités. Même, Messieurs les curés se proposaient dès le lendemain de chapitrer leurs sacristains qui avaient, disait la chronique, mesuré la veille au soir leurs forces respectives, et les missionnaires avaient pris pour sujets de leur dernier

discours, l'un, le *pax vobis* du Seigneur, l'autre, le *Ante omnia autem mutuam in vobismet ipsis charitatem continuam habentes* de l'Apôtre.

L'heure des adieux spirituels approchait, et c'était avec émotion, oui, avec une émotion sincère, que les curés repassaient sur le brouillon qu'ils avaient tracé, les quelques phrases de remerciements bien sentis qu'ils allaient bientôt au nom de leurs paroisses adresser aux guides zélés qui avaient si vite et si heureusement ramené la ferveur dans Pavillargues.

En attendant que la cloche vînt les assembler au pied des autels, les Pavillargois sans distinction de paroisse, prenaient l'air sur la promenade aux bosquets ombragés qu'ils délaissaient jadis si à tort. C'était l'heure de la trêve de Dieu, mais existait-il maintenant une trêve de Dieu à Pavillargues.

.....Cependant, après un carillon dans lequel les sonneurs avaient mis toute leur âme, et aussi tous leurs bras, les cloches s'étaient tues simultanément et dans les chœurs des deux paroisses, le clergé et ses auxiliaires avaient fait leur entrée.

Ils avaient fait leur entrée, et les orgues étaient restées muettes, ils avaient fait entonner les premiers chants, et dans les nefs désertes, nulle voix n'avait soutenu les voix des chantres, nul écho ne leur avait répondu.

Inconcevable mystère !...

Toutefois au dehors, des clameurs furibondes n'expiraient pas au seuil de l'asile de paix, mais parvenaient plus fortes de minutes en minute aux oreilles stupéfaites du clergé Pavillargois.

Tant il en fût, qu'interrompant les psaumes, vicaires, missionnaires, prêtres habitués, chantres, avec

les enfants de chœur en vedotte, et les curés fermant la marche, coururent voir ce qui se passait par là-bas.

Ce qui se passait par là-bas ! Ah ! mon Dieu ! La promenade, la jolie promenade aux bosquets ombragés était transformée en un véritable champ de combat ! Les paroissiens de Saint-Evariste s'escrimaient de tout leur cœur contre les paroissiens de Sainte-Anastasie, lesquels n'étaient pas en reste, vous pouvez le croire,

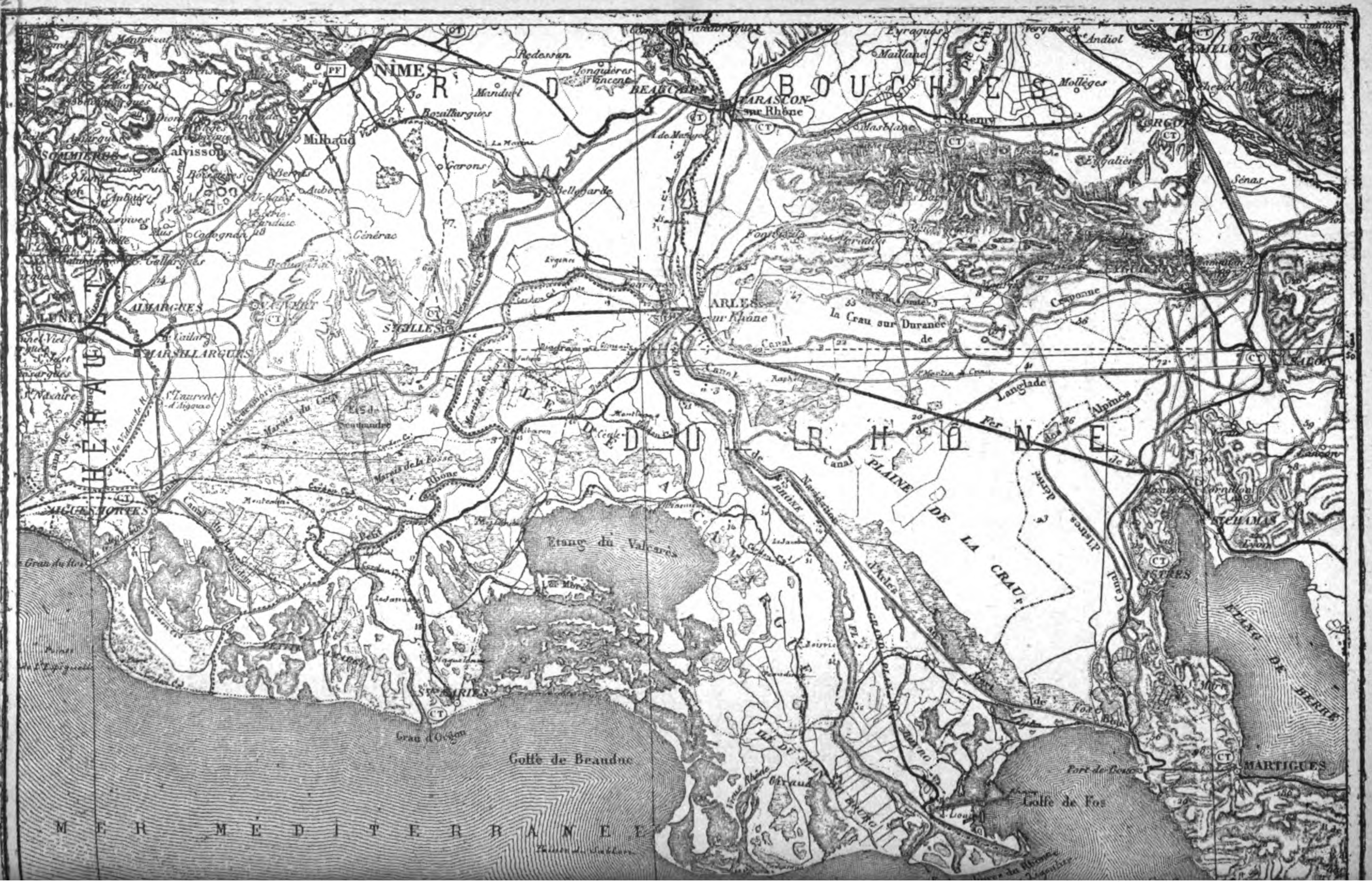
Les cannes, les ombrelles, les parapluies, servaient d'armes, et les chapeaux en grand nombre jonchaient déjà le sol.

Nul n'avait fait défaut pour la circonstance : les sacristines étaient au beau milieu, et les loueuses de chaises dans un coin solitaire. Enfin, est-ce que les enfants de chœur avec leur robe et leur surplis ne venaient pas eux aussi de se jeter à présent tout au fort de la mêlée.

Ah ! Pavillargues était bien réveillé, cette fois !

Juin-Août 1900.

ISABELLE D'ARIEM.



NIMES
GARD
BOUCHES DU RHÔNE
HÉRAULT
TARASCON sur Rhône
BEAUCAIRE
ARLES sur Rhône
S.T GILLES
AIGUES MORTES
AIMARGUES
MARSILLARGUES
SOMMIÈRES
Calvisson
Milhaud
Bellegarde
Générac
Manduel
Redessan
Garons
Jonquières
Maillane
Eyragues
Molléges
Rémy
Eygalières
Sénas
ORGON
Andiol
Fontvieille
Maussane
Cesponne
La Crau sur Durance
Langlade
Alpines
PLAINE DE LA CRAU
ISTRES
S.T CHAMAS
MARTIGUES
ETANG DE BERRE
Golfe de Fos
Port de Bouc
Etang du Valcarès
CAMARGUE
ILE DU PLAN DU BOURG
GRAND PLAN DU BOURG
S.tes MARIES
Grau d'Orgon
Golfe de Beauduc
MER MÉDITERRANÉE
Grau du Roi
Canal d'Arles
Canal de Beaucaire
Marais de la Fosse
Marais du Cerf
Ile de Scamandre

LA CAMARGUE

I. — GÉOLOGIE

La Camargue, du grec *champ, bas,* vaste delta, formé de terres limoneuses, rempli d'étangs et de marécages dans sa partie inférieure, coupé de canaux et de fossés, compris entre les deux branches du Rhône, a été constituée par ce fleuve dont les alluvions l'agrandissent sans cesse. On l'appelle Ile de la Grand'Camargue. Elle se divise en Haute et Basse-Camargue, et comprend en tout huit sections.

La superficie totale de l'Ile de la Camargue est de 72.000 hectares. Dans ce chiffre, il faut comprendre : 7.880 hectares de marais et 18.511 hectares d'étangs. (L'étang salé du Valcarès a une surface de 6.480 hectares). Il y a, ainsi, 46.000 hectares de terre ferme, sur lesquels 14.986 hectares seulement, en limon sablonneux, sont cultivés et composent la Haute-Camargue (commune d'Arles). Le reste, soit 31.014 hectares, constitue les terres vagues ou pâturages ; c'est la Basse-Camargue où poussent les roseaux, les joncs, les tamaris.

Dans le voisinage de la côte, s'étendent les *sansouïres*, anciens fonds saumâtres desséchés, revêtus d'une couche saline, dépourvus de végétation arborescente et où croissent seulement en touffes confluentes des arroches et des salicornes, *l'engane* des Provençaux. Les légères élévations du sol sur lesquelles cette maigre végétation se développe ont reçu le nom de *touradons*, leur ensemble forme ce qu'on appelle des *radeaux*.

On désigne, en Provence, sous le nom de *Tines,* ou *Theys* ou de *Teys*, les îles basses, plates ou marécageuses, amas

de sable et de vase, voisines de la mer, entre lesquelles s'écoulent les ramifications des bras du Rhône.

Il n'y a qu'un village dans la Basse-Camargue, celui des Saintes-Maries, ou Notre-Dame de la Mer.

L'Ile de la Petite Camargue, limitée d'un côté par le Petit Rhône, et de l'autre par un ancien bras atterri, remplacé aujourd'hui par le Canal de Sylvéréal, apporte au Delta une contenance de près de 9.000 hectares.

On comprend aussi, dans le Delta géographique du Rhône, les plaines similaires des deux rives. Ce sont : sur la rive gauche, la plaine du Plan du Bourg (petit et grand Plan du Bourg) traversée par le canal de navigation d'Arles à Bouc, et appelée Plaine d'Arles à la mer ; sur la rive droite celles qui, dans le département du Gard, s'étendent de Beaucaire jusqu'à Fourques, et de là jusqu'à la Méditerranée près d'Aiguesmortes, appelée aussi Plaine de Beaucaire à la mer. La contenance de cette dernière partie du Delta est assez considérable ; elle s'élève à 42.500 hectares, dont 15.500 hectares en terres cultivées. La Plaine d'Arles à la mer, juxtaposée aux dépôts caillouteux de la Crau, a une contenance de 18.700 hectares, dont près de 8.000 hectares en terres cultes. Le grand Plan du Bourg est un démembrement de l'Ile de la Camargue, opéré, à une époque inconnue, par un déplacement violent du cours du Rhône, qui coulait autrefois beaucoup plus à l'Est.

La plus forte altitude de la Camargue est de 4m25 au Mas-Vert, à l'Ouest de Trinquetaille; à l'ancien Grau de Batayolles, le relief de la terre ferme est à peine de 0m45. L'étendue totale de la Camargue et de ses dépendances s'élève à 1420 kilomètres carrés.

Sans examiner ici la constitution lithologique intérieure de la Crau, nous pouvons admettre que le sous-sol de l'île de la Camargue, qui est à proprement parler le prolongement du plan de cette grande plaine, est formé, comme elle, d'une couche caillouteuse, reposant sur un poudingue d'origine pliocène. C'est sur ce plan incliné du N.-E. au S.-O., suivant une pente de 1m56 par kilomètre, que les argiles, les sables et les graviers charriés par le Rhône ont été déposés pendant l'Époque moderne, c'est-à-dire à la fin

de l'Ère quaternaire. Ces atterrissements énormes se sont produits à la suite des déplacements successifs du lit du fleuve.

Le dépôt superficiel de la Camargue, le sol est, en général, un limon vaseux, à base d'argile, d'une épaisseur maxima de 3 mètres environ, dont la composition est à peu près identique sur toute l'étendue de cette île.

L'analyse du limon du Rhône, pris dans les déblais de la martellière de Figarès, donne :

Sous-carbonate de chaux.	35,16
Sable avec mica	10,00
Argile.	54,84
Ensemble. .	100,00 (1)

Ce dépôt d'alluvions, qui se continue sous nos yeux dans la Basse-Camargue, par suite des apports du Rhône en temps de fortes crues, contribue à relever le sol des marais et à les dessécher à la longue.

La fertilité du sol, à peu près horizontal de la Camargue, paraît-être en raison de son altitude. — De la côte $1^{m}50$ à celle de $3^{m}00$, les terrains sont productifs et susceptibles de culture ; au-dessous de $1^{m}50$, ils restent marécageux, surtout lorsque la salure du sol vient neutraliser leur fertilité naturelle. — C'est dans la Haute-Camargue que l'on trouve les exploitations les plus importantes en céréales.

La faune de ces alluvions marécageuses est celle des contrées paludéennes. Ce sont surtout, parmi les mollusques, les genres Hélix, Limnea, Planorbis, Paludina, Cyclostoma, Bythinia, qui sont le plus largement représentés, mélangés avec quelques espèces littorales. Les débris de leurs coquilles se joignent aux éléments ligneux des joncs et des soudes pour former une certaine quantité d'humus qui amende et bonifie en même temps, le limon gras déposé par les eaux du fleuve.

La constitution du sous-sol de la Camargue, c'est-à-dire des dépôts sous-jacents à ce limon vaseux, et dont les pre-

(1) *Statistique Géologique du Gard*. — E. Dumas, 2e Partie. — Nimes, 1876.

miers sédiments reposent, ainsi que nous l'avons dit, sur la couche caillouteuse qui surmonte le poudingue pliocène, mérite d'être examinée avec un certain détail, et, bien que les alternances d'argiles et de sables dont ce sous-sol est composé présentent, en général, une certaine régularité, leur mode de distribution varie cependant suivant les lieux et d'après l'ordre des causes qui ont provoqué ces dépôts.

L'étude de cette constitution intérieure nous sera facilitée par la lecture des relevés de sondages que nous nous sommes procurés sur plusieurs points de la Camargue. — Nous essaierons de déduire, de cette connaissance du sous-sol, le mode de formation, et la longueur des périodes séculaires pendant lesquelles ces dépôts se sont accumulés; ce sera l'historique du Delta.

La plage méditerranéenne, dans le Golfe de Lyon, entre les Albères et les Alpines, est bordée presque entièrement par une série de monticules sableux, réunis entre eux, et formant une sorte de bourrelet parallèle à la côte, d'une hauteur moyenne qui n'excède pas 3 mètres (sur les bords de l'Océan, cette hauteur atteint jusqu'à 10 mètres) et qui constitue comme une ligne de démarcation entre la terre et la mer. Ce sont les alluvions marines désignées sous le nom de *Dunes*, et qui résultent de l'action constante des vents sur les sables que la mer projette sur nos côtes ; cette action dynamique de l'atmosphère s'exerce sur une largeur de 1500 à 2000 mètres. Elie de Beaumont a donné à ce bourrelet le nom de *Cordon littoral*.

Ces alluvions sont formées des matériaux charriés à la mer par les cours d'eau, et soumis à une sorte de lavage. Les parties argileuses, facilement délayées, sont entraînées par le courant et portées dans le golfe, à une certaine distance de la côte, tandis que les parties sablonneuses, dont la précipitation est plus rapide, tombent dans l'estuaire, et sont ensuite ramenées sur les bords par le mouvement ncessant des vagues. Ce sable rejetté se mélange aux débris de coquilles littorales échouées sur la plage, et constitue ainsi l'élément principal des alluvions marines.

Sur plusieurs points du littoral, ces dunes forment une

série de cordons placés à une certaine distance les uns des autres, composés, comme nous venons de le dire, de sable fin transporté et déplacé par les vents, mais dont la provenance est toujours la même. Leur parallélisme par rapport à la plage indique, d'une manière très-nette, les limites des anciens rivages à différentes époques.

L'action géologique de l'eau dans la formation et la modification de l'écorce terrestre, est d'une très grande importance ; l'eau est, en effet, l'agent par excellence de la dynamique externe ; on peut dire qu'elle détruit pour reconstruire ensuite. La résultante de cette double action aux embouchures des fleuves est toujours l'affouillement ou l'atterrissement de la côte. Mais il est facile de reconnaître que cette action dominante des vagues et des tempêtes est elle-même déterminée par les courants atmosphériques, *mistral* ou *narbonnais* direction N.-O. — S.-E., qui sévissent dans la région. Ainsi, les souffles continentaux n'exercent sur le littoral qu'une influence négative ; les brises marines, au contraire, déterminent un travail continu et durable par l'apport sur la rive des débris de coquillages, de végétaux, de minéraux, qui prolongent peu à peu, par leurs accumulations successives, le domaine de la terre.

La formation du Delta constitue trois périodes distinctes: (Voir page 642 de la Statistique).

1° Formation successive de divers cordons littéraux et modifications survenues successivement à ces cordons par suite des alluvions du fleuve déposées dans la mer ;

2° Comblement par les alluvions fluviatiles de l'espace compris entre les cordons littoraux et la terre ferme ;

3° Atterrissement marino-fluviatile, qui se forme en avant du dernier cordon littoral aux embouchures principales et actuelles du fleuve.

Le dépôt sous-marin qui se forme à l'entrée d'un fleuve, et qu'on nomme la *barre*, incessamment rechargé par les apports du cours d'eau, finit par émerger et par former un îlot qui oblige le fleuve à se diviser en deux branches. La surface de l'îlot s'élargit peu à peu, grâce aux sables et aux limons amenés par les crues qui forment sur ses bords

deux bourrelets latéraux, ou berges, légèrement inclinés vers l'intérieur, et submersibles en temps d'inondation. Les eaux qui arrivent alors dans ce nouvel étang central, ouvert du côté de la mer, prennent leur écoulement par ce passage provisoire, à travers les dépôts accumulés par l'action des vagues. Cette action détermine, enfin, un *cordon littoral* servant de clôture à la mer : le Delta se forme, et, dans ses marais et ses lagunes, les eaux limoneuses des rivières viennent déposer leurs atterrissements. — Tel est le mode de formation de l'Ile de la Camargue.

On peut reconnaître, à certains caractères généraux, l'emplacement d'un ancien cordon littoral. Les principaux sont :

1° La formation de dunes littorales ; à la base, la présence d'un dépôt caillouteux, formé généralement de quartzites et de quelques roches éruptives avec tuf coquillier ;

2° L'existence de marais supérieurs, restes des anciennes lagunes situées en amont de ces levées naturelles ;

3° Des débris de coquilles marines vivant encore dans la Méditerranée, mélangés au sable fin ;

4° Une végétation particulière à ces collines sablonneuses, couvertes généralement de pins pignons *(Pinus, pinea)*, d'où le nom de *Pinèdes* donné à ces plantations entre lesquelles se développe souvent une végétation à rhizomes. Ces indices permettent de retracer les anciennes limites du domaine Maritime.

C'est par une série d'observations de ce genre que le géologue de Sommières est arrivé, non seulement à déterminer les quatre cordons littoraux reconnus par d'autres observateurs, mais à indiquer encore les traces des anciens cordons successivement effacés, qui existaient au-dessous de la bifurcation primitive du Rhône.

Le cordon littoral principal, désigné aussi sous le nom de Grand Cordon, a son origine dans le département de l'Hérault, où il suit les bords de la mer, depuis Agde et Cette, jusqu'aux environs d'Aiguemortes ; de là, il se divise en plusieurs branches, dont la principale traverse l'intérieur du Delta et vient se souder au littoral du côté de Fos.

Il est facile de suivre ce cordon en parcourant la route de la Pataquière qui conduit du Canalet à Aiguesmortes et en remontant ensuite vers le poste de L'Abbé. La nouvelle route d'Aiguesmortes aux Saintes-Maries, qui aboutit au Petit-Rhône, est établie sur l'ancienne dune élargie de la Sylve Godesque *(Sylva Godesca, Forêt des Goths).*

Ce cordon n'est représenté, dans la Camargue, que par quelques buttes sablonneuses, appelées *montilles,* que l'on voit aux Mas Astouin, Chabert, Pioch et Taxil. Les alluvions limoneuses de la Basse-Camargue n'ont plus laissé de traces visibles de ce cordon principal, mais les sables marins qui ressortent en dunes, permettent de le suivre à travers les étangs et les îles situées entre le Valcarès et la mer : aux Frignans, dans les îles de Bessous, de Bédonière, de Mornès, du Bois de Riège et du Cassieu, près des ruines de l'abbaye d'Ulmet. — Aux approches du Grand Rhône, toute trace disparaît sous les alluvions, et on ne peut plus déterminer son passage que par la saillie des atterrissements du fleuve, formant en ce point une courbe légèrement concave qui irait se souder à l'origine de Bras-Mort.

Sur la rive gauche du Grand Rhône, on retrouve quelques traces du cordon à Saint-Trophime, au Petit Passon, sur les bords de l'étang de Caban, dans l'île de Lansac et autour du piton néocomien de la Roque. De là, en traversant le Grau de Galéjon, on rencontre, dans la Basse-Crau, le chemin de Fos, connu sous le nom de *Coudouillère*, ou chaussée caillouteuse, où vient se rattacher ce cordon principal, cause de la formation du Delta.

Dans son étude sur la formation de la Camargue (1), M. Gautier-Descottes, d'accord avec Elie de Beaumont, pense que le grand cordon littoral dont nous venons de suivre la trace, abandonnait le cordon décrit par E. Dumas, un peu après le domaine de Saint-Jean, continuait au Nord de la Sylve, franchissait le Petit-Rhône au-dessus du château d'Avignon, et contournait au Nord le Valcarès pour aller se souder à la Crau. — « Ce cordon est composé, dit ce

(1) Compte-rendu des séances du Congrès archéologique d'Arles, 1876.

« conférencier (page 351), du sous-sol descendant de Châ-
« teau-d'Avignon à Bardouine, des sables marins sur les-
« quels repose le Rhône de Saint-Ferréol au bord du Val-
« carès, et notamment des coquilliers du Mas-Neuf ; il se
« prolonge au-delà du Grand Rhône jusqu'au mazet du
« Cassaïre et à la Crau. Cet appareil a retenu dans ses
« limites, en Camargue, les marais de la Grand-Mar. »

Sans vérifier si les traces signalées par M. Gautier-Descottes se rapportent bien à un cordon littoral principal, on peut admettre, néanmoins, que la formation du marais de la Grand-Mar doit se rattacher à celle d'un cordon littoral quelconque qui aurait existé entre ce marais et le Valcarès dont il est aujourd'hui séparé. Et, pour notre part, tout en respectant l'opinion de E. Dumas, nous pensons que la trace indiquée par M. Gautier-Descottes, doit au moins être considérée comme une ramification importante détachée du cordon principal à la hauteur de la Sylve Godesque. — Ces sortes de ramifications se produisent, du reste, dans la formation des cordons supplémentaires dont nous aurons à parler.

Le principal argument à l'appui de notre opinion est l'altitude relativement élevée de la bande de terrain qui sépare le marais de la Grand-Mar de l'étang du Valcarès, altitude qui varie de 2m25 à 2m90, et s'élève même à 6m00 près de la Tour Méjeanne (Altitude du marais + 0m15 ; altitude de l'étang — 1m12).

Nous indiquerons donc, sous le nom de cordon principal supérieur, ce dernier cordon, et nous réserverons celui de cordon principal inférieur pour le grand cordon littoral tracé par E. Dumas.

Le cordon littoral principal présente à sa base des cailloux roulés entraînés à la mer par le Rhône et la Durance. On distingue parmi ces cailloux, des débris de porphyre, de quartzite, de schiste quartzeux et de roches vertes de provenance alpine. Sur certains points, ces cailloux ont été agglutinés par les sables et mêlés à des coquilles, formant ensemble une *brèche coquillière*. — Dans le sable fin des dunes, qui surmonte l'assise caillouteuse, on rencontre nombre de coquilles semblables à celles que la mer rejette

actuellement sur la plage, particulièrement des Cythérées, des Bucardes, des Pétoncles, des Lutraires, des Mulettes, des Huîtres, des Mactres, des Peignes, des Troques et des Natices.

La composition de cette grande dune peut être facilement observée le long de la nouvelle voie ci-dessus indiquée qui va d'Aiguesmortes à Sylvéréal. On peut l'examiner encore en suivant le chemin dit de la Pataquière dont nous avons parlé, et où abondent les galets verts et les variolites. Ces éléments de composition se retrouvent assez souvent dans la plupart des dunes littorales qui sillonnent la Sylve entre Aiguesmortes et le Grand Rhône.

La Statistique annoncé, p. 653, que, d'après un sondage artésien entrepris à Sylvéréal en 1852, la couche de sables mêlés d'un peu de limon qui forme le cordon littoral, aurait une épaisseur de 40 mètres ; au-dessous se trouve une couche de cailloux de même nature que ceux que l'on observe à la Pataquière et à Fos.

Dans l'Hérault, la composition du cordon littoral qui borde la plage est identique à celui du Gard, et permet de conclure à une même provenance.

En amont du grand cordon littoral que nous venons de décrire, E. Dumas indique deux cordons originaires.

Le premier, appuyé, d'un côté, à l'îlot néocomien sur lequel est bâtie la ville d'Arles, et de l'autre contre le versant de la Costière aux environs de Saint-Gilles ; d'après ce géologue, ce cordon aurait provoqué la première bifurcation du Rhône, en passant en aval des sables marins déposés près du Mas du Rey et de la Grande Argence ; le deuxième, partant de la pointe de la Costière, à la Tour d'Anglas, suivant la presqu'île des Iscles, traversant ensuite la Camargue par l'Auricet, en-dessous des marais du Pont-de-Rousty, et venant sans doute se rattacher à la Crau, à l'origine de la Brassière de Saint-Ferréol.

L'existence de ces deux cordons originaires, recouverts aujourd'hui dans la Camargue par des alluvions fluviatiles, semble démontrée par les vestiges laissés entre les marais de Scamandre et de la Souteyrane, aussi bien que par le grand nombre de coquilles marines qu'ils contenaient, et

que les inondations du Rhône ont ramenées à la surface, surtout au Mas d'Argence et auprès de l'ancien domaine d'Auricet. Du reste, puisqu'on a reconnu qu'à chaque cordon littoral correspond une bifurcation du fleuve, on peut admettre l'existence de deux barres marines au moins, au-dessous d'Arles, et à l'origine de la bifurcation du Grand-Rhône.

M. Gautier-Descottes ne parle pas du cordon primitif en dessous de Fourques, cordon qui a dû exister, mais il admet cependant un ancien cordon littoral originaire.

« Le premier cordon littoral, dit-il, (page 350.) (1) paraît « courir des Coustières de Vauvert, par la Canavère, Alba- « ron, Bourgogne, Sainte-Cécile, vers le poudingue de la « Crau où il aurait été rattaché à Galignan. — Il a retenu « dans ses limites, en Camargue, les marais de Palunlon- « gue, du Pont-de-Rousty et de Saliers qui furent, dans leur « origine, des étangs en communication avec la mer, sem- « blables au Valcarès, et qui se sont successivement col- « matés et se colmatent encore, soit par les inondations « du Rhône, soit par les dépôts des terrains voisins que « leur apportent les pluies du Zénith. » — Nous reviendrons sur ce point.

L'existence de trois cordons littoraux supplémentaires, en aval du cordon principal, est affirmée, non seulement par E. Dumas, mais encore par tous ceux qui ont écrit sur la formation du littoral. Ces cordons uniquement composés de sables marins, et qui partent tous du cordon principal passant aux environs d'Aiguesmortes, affectent les directions suivantes :

Le premier dit de la Conse Chauve, passe à la Pataquière, à Aiguesmortes, en aval et ensuite en amont du Canal du Bourgidou, en retenant la Grand Palus ou étang de Leyran, dans la Petite-Camargue ; il rejoint le grand cordon après avoir traversé le bras de Sylvéréal, et délaissé encore en amont les étangs de Larbière, de Maubert et des Fourneaux.

Le deuxième cordon ou de la Motte-Coïcieux, de l'île de Stel *(Listel)*, s'étend des Tombes des Croisés au Rhône de

(1) Opus. cit.

la Ville. Il isole le groupe des étangs de la Marette, de la Ville, des Caïtives et du Roi.

Enfin le troisième cordon littoral supplémentaire est constitué par le rivage actuel. C'est lui qui a donné naissance aux étangs du Repos et du Repausset, et de tous ceux qui bordent la grande et la petite Camargue.

On peut remarquer dans l'Hérault, aux environs de l'ancien Grau de Melgueil qui mettait autrefois l'étang de Mauguio en communication avec la mer, des terrasses basses étagées sous les dunes et dirigées suivant le prolongement du cordon littoral et du premier cordon supplémentaire.

E. Dumas résume ainsi (p. 656) la question des cordons littoraux.

« Les alluvions charriés à la mer par le Rhône, et accu-
« mulées par celle-ci à son embouchure, ont formé la pre-
« mière barre marine qui a obligé le fleuve à se diviser en
« deux grands bras ; l'apport du Rhône à la mer étant
« incessant, de nouvelles barres marines, ou cordons lit-
« toraux, se sont formés postérieurement et successive-
« ment, et, chaque fois, ont donné lieu à une nouvelle
« diramation du fleuve. Ces divers cordons, comme ces
« diverses diramations, ne sont pas tous visibles de nos
« jours, mais on en retrouve des traces certaines dans le
« Delta. »

« C'est ainsi, qu'au premier cordon littoral correspond
« la première division du Rhône en deux grands bras, à la
« hauteur de Trinquetaille ; le second aurait déterminé le
« bras de la Triquette ; le troisième celui de la petite Mont-
« longue, le quatrième celui de l'Aube de Bouic ; le cin-
« quième celui de Bras-Mort (Fossœ Marianœ) ; et, en
« dehors de l'ancien grand cordon littoral, les derniers,
« plus modernes, auraient déterminé la formation du Bras
« du Japon et ceux des embouchures actuelles. »

D'après ce dernier paragraphe, il semble bien que l'auteur de la Statistique reconnaît implicitement l'existence du cordon littoral originaire tracé par M. Gautier-Descottes, partant de la Sylve Godesque et se rattachant à la Crau, à Galignan, près la halte de Beynes. — De plus, on pourrait

admettre, d'après ce texte, qu'il devait encore exister un ancien cordon originaire immédiatement après le cordon primitif, se reliant à la pointe de Fourchon, au-dessous d'Arles, et venant lutter contre la Costière, en aval de Saint-Gilles. C'est ce deuxième cordon qui aurait provoqué la formation de la Triquette et séparé le marais de Palunlongue de celui de Pont-de-Rousty.

Pour compléter ce résumé, et en tenant compte des modifications que nous avons cru devoir signaler au cours des pages qui précèdent, nous indiquerons, en quelques lignes la direction, par points de passage, de chacun de ces cordons littoraux, dont la trace figure à la fois sur notre carte et sur le diagramme sous les notations : CO — cordon originaire, CP — cordon principal, supérieur et inférieur, CS — cordon supplémentaire.

CO 1 — De la Costière, en amont de Saint-Gilles, au Mouleyrès à Arles, passant par le Mas du Rey et Trinquetaille.

Origine de la bifurcation. — Petit Rhône.

CO 2 — De la Costière, en aval de Saint-Gilles, à la tête de la Crau, à Fourchon, par : Pont-de-Saint-Gilles, Saliers, entre les marais de Palunlongue et de Pont-de-Rousty, et en aval de l'île de la Cape.

Origine du bras de la Triquette.

CO 3 — De la Tour d'Anglas à Galignan dans la Crau, par : les Iscles, Bramasset, Canavère, l'Auricet, Albaron, ancienne draille de Porteferrus, Pont-de-Rousty, Bourgogne, Sainte-Cécile.

Origine de la brassière de Saint-Ferréol. — Bras de la petite Montlongue.

CP s — De la Sylve Godesque au Mazet du Cassaïre dans la Crau, par : Château d'Avignon, Bardouïne, bord Nord du Valcarès, au-dessous du marais de la Grand Mar, Mas Neuf.

Origine de l'Aube de Bouïc.

CP i — De l'étang de Mauguio au golfe de Fos, par : La Motte, Chaumont, Poste de l'Abbé, Saint-Jean, le Daladel dans la Sylve Godesque ; Astouin, Chabert, Pioch, Taxil, Cacharel et les Frignans, sur la rive gauche du Petit-Rhône ; les îles des Bessous, de Bédouière, de Mornès, du

Bois de Riège et du Cassieu, ruines d'Ulmet, au-dessous du Valcarès; Saint-Trophime, Petit Passon, étang de Caban, île de Lansac, la Roque et la Coudouillère, sur la rive gauche du Grand-Rhône.

Origine de Bras-Mort. *Fossæ-Marianæ.*

CS 1 — Du Canal des étangs au Petit-Rhône (rencontre du cordon CP i) par : la Pataquière, Aiguesmortes, le Bourgidou, le canal de Syvéréal.

Etangs de Leyran, de Larbière, de Maubert et des Fourneaux.

CS 2 — Du grand Travers à la Pinède de Sylvéréal, par : les Tombes et le Rhône mort de la Ville.

Etangs de la Marette, des Caïtives et du Roi.

CS 3 — Du Grau de Melgueil aux embouchures du Rhône et à Fos, par la plage actuelle.

Etangs du Repos et du Repausset.

Nous désignerons par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, les zones comprises entre ces divers cordons.

Il resterait à examiner, maintenant, les principales divagations du fleuve à travers la série des dépôts amenés par ses eaux dans la Grande et la Petite Camargue, et dont quelques-uns ont provoqué à leur tour, des changements de lit.

Ces épisodes du cours du Rhône, dont les conséquences ont modifié, avec la géographie du littoral, la nature des apports successifs de cette région marécageuse, ont été décrites avec détails dans la Statistique de E. Dumas au chapitre intitulé : Variations du lit du Rhône dans le Delta p. 657 — 690.

En résumé, on peut établir :

« 1° Que le Rhône, dès l'antiquité la plus reculée, se divi-
« sait, à la hauteur d'Arles, en deux grands bras (Ostium
« Massalioticum, Ostium Hispanense ou Ostium Amplissi-
« mum) ; que ces bras n'ont pas sensiblement varié depuis
« les temps anciens, mais leur extrémité seulement.

« 2° Qu'un troisième bras (Ostium Metapinum), désigné
« dans le moyen âge sous le nom de Saint-Ferréol, se déta-
« chait un peu au-dessous d'Arles, vers l'île de la Cape, tra-
« versait toute la Camargue, et débouchait à la mer près
« des Saintes-Maries.

« 3° Que ces trois grandes branches du Rhône existaient « au commencement de l'ère chrétienne, et qu'elles corres- « pondaient aux trois embouchures dont parle Pline.

« Le bras du Grand-Rhône n'a déposé avec intensité ses « grands atterrissements en avant du grand cordon litto- « ral, qu'après l'achèvement d'un système complet de « digues et la fermeture du bras de Saint-Ferréol, qui re- « monte vers le XIIIe siècle.

C'est par ces conclusions que E. Dumas termine sa consciencieuse exposition du Delta du Rhône (p. 694). Nous avons suivi la trace du maître, et, à part quelques modifications de détails, nous reconnaissons, avec lui, les relations qui existent entre les anciennes diramations du Rhône, telles qu'elles sont indiquées dans ce travail, et l'émersion des barres marines ou cordons littoraux qui ont sillonné le Delta.

Le canevas de la Camargue est tracé maintenant ; il ne reste plus qu'à examiner la nature des dépôts qui se sont formés dans les mailles de ce réseau, et d'en définir ensuite le mode d'accroissement. Nous essaierons de le faire en présentant plusieurs relevés de sondage exécutés dans les trois parties qui forment le Delta actuel du Rhône, et que nous avons déjà dénommées : La Plaine de Beaucaire à la mer, la Plaine d'Arles à la mer, la Haute et la Basse Camargue. — Une Coupe de Beaucaire à la Méditerranée, passant par Saujan, Fourques, Trinquetaille, Pont-de-Rousty, Méjeanne, Saintes-Maries, et sur laquelle nous figurons la succession des couches sédimentaires, complètera cette description.

II. — STRATIGRAPHIE

Nous avons vu, en parlant de la formation du Delta du Rhône, que pour tout fleuve parvenu à l'état de régime, et dont la pente se trouve réduite, l'estuaire est destiné à se fermer du côté de la mer par une série de cordons littoraux déposés en lignes convergentes, et à travers lesquels le fleuve se fraye un ou plusieurs passages. Il arrive alors que toutes les zônes placées en arrière de ces cordons, désormais à l'abri des incursions de la mer, doivent se col-

LA CAMARGUE

Beaucaire

Zone

Zone A

ARLES

Zone B

Zone C

Zone D

Zone E

Zone F

Saintes-Maries

LE DELTA

Les Garrigues

ARLES

Salon

Groupe de Vernègues



mater progressivement, à partir de la pointe d'amont de l'estuaire, par des troubles que les branches du fleuve déversent à droite et à gauche, remplissant ainsi l'ancienne embouchure de couches alternatives de gravier, de sable et de vase. C'est là ce qu'on appelle le comblement de l'estuaire, ou pour mieux dire, des lagunes ; travail d'alluvionnement auquel vient concourir l'action des végétaux qui se développent sur ce sol marécageux.

En général, on peut dire que les sédiments fournis par ces troubles sont de deux sortes : les dépôts *détritiques* ou *fragmentaires*, arénacés et argileux, qui constituent les roches minérogènes d'origine mécanique, et les dépôts *organiques* des roches appelées phytogènes.

Le Rhône arrive à Lyon après avoir été épuré des érosions supérieures par son passage dans le lac de Genève ; mais les bassins de réception de l'Isère et de la Durance sur la rive gauche, de l'Ardèche et du Gardon sur la rive droite, fournissent des éléments sédimentaires aussi abondants que ceux qui pourraient être amenés des régions suisses.

Ces dépôts, tantôt sableux, tantôt limoneux, vont se stratifier dans le Delta en voie de formation. Les alluvions du fleuve varient donc d'après leur latitude, mais surtout en raison du régime plus ou moins torrentiel de ses affluents.

La nature des matériaux roulés que l'on rencontre au fond des sondages de la Camargue est assez analogue à celle des cailloux détachés, qui forment la couche supérieure du sol de la Crau. Ces matériaux sont du reste, comme ces cailloux, de provenance alpine, et présentent la même proportion en quantité, c'est-à-dire trois quarts environ pour les quartzites ou cailloux siliceux et un quart pour les cailloux calcaires. Dans les cailloux quartzeux figurent des granites séríciteux à grains fins, des quartz blancs amorphes, translucides, des granites ordinaires avec lits de mica, la protogine grise et rose des Alpes. Les galets calcaires, de couleur gris foncé, à cassure semi-cristalline, paraissent appartenir à la formation du Lias.

Nous avons remarqué que le plus grand nombre de ces

galets sont assez aplatis, surtout au voisinage des cordons littoraux, ce qui dénote un mouvement horizontal de translation produit par les vagues plutôt qu'un mouvement de rotation qui est en général celui des galets ronds.

Les graviers déposés au-dessus des galets sont formés des mêmes éléments que la couche inférieure, avec cette différence que les cailloux calcaires augmentent en s'élevant, et dans une certaine proportion. Ces graviers pénètrent assez souvent dans les couches supérieures, et donnent alors au dépôt un aspect poudingiforme.

Les sables du fond sont généralement grisâtres, quelquefois noirâtres et constituent le plus souvent les marnes sableuses, au moins dans la Haute-Camargue. Les sables supérieurs sont fins, gris et fortement micacés.

L'argile des dépôts de la Camargue est très-calcarifère ; cette prédominance de l'élément calcaire justifie le nom de *marne* que nous lui donnons. La couleur des dépôts marneux est le gris plus ou moins foncé. Il y a la marne tourbeuse noirâtre où l'on rencontre souvent, avec des parcelles de tourbe, des radicelles et des débris ligneux. On rencontre également, mais dans les couches un peu supérieures, la marne grise coquillière, dans laquelle se trouvent empâtées des coquilles marines de divers genres, parmi lesquelles domine le *Cardium edule*.

Les limons gras qui forment la couche supérieure du Delta sont stratifiés d'une manière assez régulière, et présentent les diverses colorations des cours d'eau affluents qui les ont amenés. On reconnait très bien dans ces coupes naturelles : la terre rouge du Gardon, le sable noir de l'Isère, les alluvions jaunes de la Saône, les limons gris de la Durance, etc.

La faune de ces dépôts, nous voulons parler de celle qui s'applique à la marne grise coquillière où à la vase marine, et dont nous avons nous-même constaté l'existence, comprend les espèces suivantes :

Pyramidellidés : *Chemnitzia elegantissima* (Mont).

Littorinidés : *Rissoa variabilis* (Mich) *R* (Hydrobia) *similis* (Dup) ou *Cyclostoma simile* (Drap).

Néritidés : *Neritina fluviatilis* (Lin).

Cardiadés : *Cardium edule* (Lam.) et variété.

Tellinidés : *Scrobicularia piperata* (Gmelin) *Tellina pygmea* ou *pusilla* (Philip).

Lucinidés : *Lucina leucoma* (Turton).

Myacidés : *Corbula ovata* (Forbes)

Pholadidés : *Pholas dactylus* (Lin.).

La faune de dépôts tourbeux comprend :

Limnéidés : *Limnea palustris* (Muller). *L. Corvus* (Gmel. *L. Limosa* (Lin) *L. Auricularia* (Lin) *Planorbis umbilicatus* (Miller) *P. corneus* (Lin) *P. leucostoma* (Mill).

Paludinidés : *Paludina* (Bithynia) *tentaculata* (Gray) ou *impura* (Lam).

Les marnes supérieures renferment des coquilles palustres : Limnées, Planorbes et Bythinies.

La présence de couches de tourbe intercalées dans les dépôts sédimentaires de la Camargue, nous engage à fournir quelques courtes indications sur ce genre particulier de formation qui tient le milieu entre le règne organique et le règne minéral, et que l'on peut appeler une *alluvion végétale*.

On sait que, en général, les tourbières sont des amas de végétaux herbacés, spécialement des mousses du genre *sphaigne* ou autre, en voie de décomposition par le pied, à l'abri de l'air, sous une mince couche d'eau. La végétation continue par le sommet, fournissant aux dépôts les éléments de son accroissement en épaisseur.

Les couches tourbeuses, étendues sans liaison, peuvent alterner avec des sables et du limon, stratifiés dans l'ensemble par suite de quelque mouvement d'eau, et peuvent même se former à une certaine profondeur. — La tourbe limoneuse, (Tourbe compacte), à cassure cireuse, presque privée de traces végétales apparentes, se rencontre au fond des marais.

Les relevés de sondages nous ont été fournis directement par les ouvriers mécaniciens-sondeurs, d'Arles et de Trinquetaille qui les ont exécutés. Nous en avons dressé une répartition par région et par zône. Parmi ces sondages, nous avons dû faire un choix et ne détailler que les principaux de chaque région, en ayant soin d'indiquer, pour chacun d'eux, avec la nature et l'épaisseur des divers sédiments, la lettre de la zône, l'altitude du point d'attaque et la profondeur totale.

RÉPARTITION DES SONDAGES PAR RÉGION & PAR ZONE

Plaine de Beaucaire à la mer	Plan de Beaucaire		Zone sup^{re}	1, Le Juge. 2, Forton. 3, Saint-Montant.
	Plan de Fourques		Zone A	4, Fourques le Village. (1)
			Zone B	5, Saint-Gilles le Pont (2) 6, Saint-Gilles les Aires. 7, St-Gilles la Gare.
Plaine d'Arles à la mer	Petit Plan du Bourg	Région d'Arles	Zone B	8, Pont-de-Crau. 9, Bariol. 10, Château-Brunet.
		Région de la Crau	Zone C	11, La Ville. 12, Mollégès.
			Zone D	13, Beynes.
	Grand Plan du Bourg		Zone D	14, Mas Thibert.
			Zone E	15, Laforêt (3). 16, L'Eysselle. 17, Saint-Louis.
Haute Camargue	En dessous du Petit Rhône		Zone A	18, Trinquetaille. 19, Segond. 20, Cabane de Trouche.
	En aval du Chemin de fer		Zone B	21, Sonnailler. 22, La Furane. 23, Saliers. 24, Gimeaux.
	En aval de la Triquette		Zone C	25, Albaron. 26, Pont-de-Rousty. (4) 27, Couronade. 28, L'Ange.
			Zone D	29. Augery.
Basse Camargue	Bord du Grand Rhône		Zone D	30, l'Armellière. 31, Sambuc.
			Zone E	32, Grand Manusclat. 33, Peaudure. (5)
	Au nord du Valcarès		Zone E	34, Cabane de beuf. 35, Mas d'Agon. 36, Méjeanne. 37, Pioch.
	Zone littorale		Zone F	38, Taxil (6). 39, Salin de Giraud.

(1) Ce sondage peut-être appliqué comme composition, à celui du Mas de la Roche, dont la profondeur est de 20^{m}70.

(2) Le sondage exécuté au Pont de Saint-Gilles sur la rive gauche (B.-du-R.) se rapproche assez de celui de la rive droite, mais sans présenter vers le bas, comme ce dernier, une première couche de tourbe.

(3) La composition du sondage de Laforêt est analogue à celui de Boisviel, descendu à 17^{m} seulement.

(4) Un sondage fait à Sainte-Cécile, d'une profondeur de 29^{m}, présente des couches analogues à celui de Pont-de-Rousty.

(5) Un sondage exécuté à Villeneuve, a atteint l'eau salé à la profondeur de 29^{m}50.

(6) A Château d'Avignon, on a rencontré la tourbe à la profondeur de 19^{m}.

TABLEAUX DES PRINCIPAUX SONDAGES

PLAINE DE BEAUCAIRE A LA MER

NATURE DES SÉDIMENTS	ZONE Supé^{re} n° 1 Le Juge Alt^{e} 4^{m}00	ZONE A n° 4 Fourques le Village Alt^{e} 5^{m}00	ZONE B n° 5 St-Gilles le Pont Alt^{e} 4^{m}90	ZONE B n° 6 St-Gilles les Aires Alt^{e} 4^{m}50	OBSERVATIONS
Terre végétale, alluvion . .	1^{m}30	3^{m}00	3^{m}00	1^{m}30	Dans la partie basse du Plan de Beaucaire, les dépôts sont généralement argileux et régulièrement stratifiés. Les forages instantanés sont, par conséquent, assez faciles. Dans le Plan de Fourques, comme en Camargue, les dépôts sont sableux et les forages beaucoup plus difficiles. C'est à travers ces dépôts arénacés que les eaux du Rhône, à partir de Saujan, arriveraient en Camargue.
Sable marneux.	»	3 00	0 30	»	
Marne grise sableuse . . .	»	»	2 60	1 20	
Marne grise coquillière . .	»	8 00	0 90	2 50	
Marne compacte grise . . .	4 30	»	4 50	»	
Tourbe noire et marne . .	»	2 50	0 90	0 50	
Marne sableuse noire . . .	»	5 50	4 50	2 50	
Marne grise	»	»	1 00	»	
Tourbe maigre.	»	»	0 30	»	
Marne noire graveleuse . .	»	2 00	0 60	1 20	
Galets, cailloux roulés. . .	4 40	»	0 50	»	
Profondeur totale. .	10 00	24 00	19 10	9 20	

PLAINE D'ARLES A LA MER

NATURE DES SÉDIMENTS	ZONE B n° 9 Bariol Alt^{e} 7^{m}00	ZONE C n° 12 Mollégès Alt^{e} 4^{m}00	ZONE D n° 14 Mas Thibert Alt^{e} 2^{m}50	ZONE E n° 16 l'Eyselle Alt^{e} 2^{m}00	OBSERVATIONS
Alluvions et marne grise. .	6^{m}00	4^{m}00	1^{m}50	3^{m}00	Au Trébon, au-dessus d'Arles, la marne grise mélangée de tourbe, se trouve à 14 ou 15^{m} de profondeur. Dans le Grand Plan du Bourg, on rencontre la tourbe au-dessus du poudingue jusqu'au Galéjon, et dans les marais qui avoisinent la petite ville de Fos.
Sable.	»	16 00	»	»	
Marne coquillière	»	»	1 50	5 00	
Tourbe et marne tourbeuse.	2 50	»	1 20	0 40	
Sable graveleux	8 50	»	»	20 00	
Poudingue	4 00	3 00	1 00	»	
Gravier libre	»	»	»	4 00	
Profondeur totale. . .	21 00	23 00	4 20	32 40	

HAUTE CAMARGUE

NATURE DES SÉDIMENTS	ZONE A n° 18 Trinquetaille Alt° 5m00	ZONE B n° 24 Gimeaux Alt° 2m80	ZONE C n° 28 L'Ange Alt° 4m50	ZONE D n° 29 Augery Alt° 3m50	OBSERVATIONS
Marne grise et limon	3m00	4m00	8m00	7m00	Le sondage de Gimeaux se reproduit aux Passerons, aux Bastières, au Mas de Gault et à Bourgogne, avec des profondeurs différentes. L'altitude du gravier aquifère varie du N.-E. au S.-O. à raison de 1m50 environ par kilomètre.
Marne grise coquillière	»	10 00	»	»	
Sable	5 00	»	21 00	7 00	
Gravier	7 00	»	»	1 00	
Tourbe	0 50	0 50	»	0 60	
Argile grise	»	9 00	»	»	
Tourbe	»	1 00	0 50	»	
Marne sableuse	»	1 00	»	»	
Gravier aggloméré	2 80	»	5 50	»	
Gravier libre	0 70	0 50	»	»	
Profondeur totale	19 00	26 00	35 00	15 60	

BASSE CAMARGUE

NATURE DES SÉDIMENTS	ZONE D n° 30 Armellière Alt° 2m50	ZONE E n° 37 Méjeanne Alt° 2m50	ZONE E n° 33 Peaudure Alt° 2m50	ZONE F n° 39 Giraud Alt° 1m00	OBSERVATIONS
Marne grise	4m50	15 00	1 00	»	Les forages pratiqués sur le bord du Valcarès ne présentent aucun débris organique. Dans la Zone E, près le Rhône, on a constaté, à une certaine profondeur, le passage d'un filet d'eau salée ou saumâtre.
Sable et gravier	3 00	14 00	11 00	40 00	
Tourbe	2 50	0 50	»	»	
Sable	1 00	10 50	12 00	»	
Marne grise	»	»	3 00	»	
Gravier aggloméré	1 00	»	»	2 00	
Gravier libre	1 50	2 00	»	0 50	
Profondeur totale	13 50	42 00	27 00	42 50	

La lecture de ces tableaux, tout en permettant de s'édifier suffisamment sur la nature des variétés détritiques et organiques qui composent le Delta du Rhône, conduit aux conclusions suivantes :

1° Les sondages de la Haute-Camargue, exécutés la plupart au voisinage des cordons littoraux, se terminent tous dans le bas par un dépôt de cailloux ou graviers. Cela nous porte à admettre que la base caillouteuse de ces cordons originaires a dû s'élargir sous l'action du courant, et que le sol primitif, formé par les galets de la Crau, a dû être balayé sur certains points jusqu'au niveau du poudingue. C'est à travers ce gravier remanié que la nappe aquifère alimentée par le Rhône circule dans le sous-sol de la Camargue. Aucun des forages ne dépasse cette dernière couche ; le but que l'on se proposait étant atteint.

2° Les sédiments sont plus variés en avançant vers le cordon principal, et deviennent ensuite plus puissants au fur et à mesure qu'on se rapproche de la mer. C'est là une conséquence naturelle de la pente du sous-sol, le poudingue de la Crau, qui incline du N.-E. au S.-O. Les périodes tranquilles sont représentées par des sables fins et par des limons gras ; des alternances répétées de gravier avec des sables limoneux indiquent des variations successives et très différentes de la vitesse du fleuve.

3° La limite des dépôts tourbeux dans les dépressions irrégulières du sol marneux, à partir du Trébon, s'arrête au nord du Valcarès, va s'appuyer à gauche sur les traces du grand cordon principal indiqué par E. Dumas, et se prolonge à droite sur la rive gauche jusqu'à Saint-Louis et à Fos.

4° Il y a dans le colmatage de la partie supérieure de l'île des dépôts tourbeux distincts, formés à deux époques différentes. Cette observation se rapporte d'une manière assez générale aux zônes A, B, C. — Ces alternances de couches de tourbe et de sable correspond à des débacles qui ont interrompu l'état normal. — Les sables, en général fins et limoneux, indiquent que les passages d'eau sédimentaires, dont l'action mécanique modifiait le tourbage de la partie supérieure de la Camargue, résulteraient de courants analogues à ceux de nos grandes crues.

5° La couche coquillière déposée sur les sédiments d'origine fluviale, à partir de Fourques, et que l'on rencontre même au-dessus du Petit-Rhône, se retrouve dans les zones A, B, C, et une partie de la zone D jusqu'au marais de la Grand-Mar, mais sans atteindre cependant le cordon Cp[s].

6° Pour la partie située au-dessus du Valcarès, autant que pour la zone littorale elle-même, les dépôts, assez généralement sableux, ont dû se former sous l'action d'un régime saumâtre à en juger par la salure des sables. Ces derniers, déposés d'abord dans l'estuaire du fleuve, ont dû être remaniés par les vagues et jetés ensuite à la côte.

7° La comparaison de ces différents sondages permet d'établir, d'ores et déjà, pour la succession chronologique des zones sédimentaires, cinq phases distinctes caractérisées chacune par leur mode de dépôt : 1° phase d'éruption (dépôt graveleux) ; 2° phase fluviale (dépôt marneux et tourbeux) ; 3° phase marine ou saumâtre (dépôt vaseux coquiller) ; 4° phase paludéenne (dépôt limoneux) ; 5° phase actuelle (dépôt sableux). Ces divisions sont figurées sur notre coupe.

8° Les derniers sondages exécutés dans l'intérieur de l'Ile de Camargue, sur la rive droite du Grand-Rhône, à l'occasion de l'établissement d'une nouvelle voie ferrée allant de Trinquetaille au Salin de Giraud, à Villeneuve et à Peaudure, confirment l'absence de dépôts organiques dans la zone sableuse E.

Parmi les sondages dont nous avons présenté les coupes, ceux du Pont de Saint-Gilles, exécutés sous notre surveillance, en 1885, méritent une mention toute spéciale.

Nous donnons ci-après, le détail de celui du Gard, couche par couche, établi d'après les échantillons recueillis journellement, et donnant, avec les caractères pétrologiques des dépôts, ceux de la faune.

La description de ce forage type achèvera de nous fixer sur la constitution intérieure de la Camargue.

SONDAGE DU PONT DE SAINT-GILLES

SUR LA RIVE DROITE DU PETIT RHÔNE

Nos D'ORDRE DES COUCHES	NATURE DES SÉDIMENTS	ÉPAISSEUR DES COUCHES	DIVISIONS DES PHASES	DÉBRIS ORGANIQUES	OBSERVATIONS
1	Limon marno-sableux (digue)	3,00	Phase actuelle	Faune actuelle terrestre et fluviatile.	Le couronnement de la digue du Rhône dans le Gard est à 4m90 au-dessus du niveau de la mer. L'étiage du rhonomètre est à 0m07 au-dessus du zéro d'Aiguesmortes.
2	Sable marneux grisâtre..	0,30	Phase paludéenne		
3	Marne sableuse grise....	0,80	id.		
4	Sable fin grisâtre (1)....	0,75	id.	Zone à *Cardium edule* avec *Scrobicularia, Lucina, Rissoa, Hydrobia, Chemnitzia,* etc.	(1) Ce sable contient 0,11 de matières terreuses ; soumis à l'acide chlorhydrique étendu d'eau, ce sable nettoyé donne lieu à une nouvelle perte de poids de 0,13 représentant l'élément calcaire. Il renferme de nombreuses parcelles de mica.
5	Marne sableuse grise ...	1,05	id.		
6	Marne grise coquillière..	0,90	Phase saumâtre		
7	Marne compacte grise...	4,50	Phase fluviale	*Limnea palustris,* avec *Bythinia* et *Planorbis.*	
8	Tourbe noire compacte .	0,20	id.		
9	Marne tourbeuse	0,70	id.		
10	Marne sableuse noire...	2,80	id.		
11	Marne noire et parcelles de tourbe............	1,70	id.		
12	Marne grise............	0,80	id.		
13	Marne noirâtre..........	0,30	id.		
14	Tourbe maigre et débris ligneux..............	0,20	id.	Débris coquilliers appartenant à la faune palustre.	
15	Marne noirâtre graveleuse..	0,30	id.		
16	Marne sableuse grise avec galets quartzeux......	0,30	Phase d'éruption		
17	Gravier sableux grisâtre aggloméré...........	0.40	id.		
18	Cailloux roulés siliceux et calcaires	0,10	id.		
	Profondeur totale...	19,10			

Après avoir indiqué la nature des divers sédiments rencontrés dans les sondages exécutés en Camargue, il nous reste à établir les relations mutuelles de ces masses minérales, c'est-à-dire leur **Stratigraphie**. — C'est dans ce but que nous donnons la description d'une Coupe longitudinale entre Beaucaire et la Méditerranée, par Saujan, Fourques, Trinquetaille, Méjeanne et Saintes-Maries. On a eu le soin de rattacher sur ce dessin, les sondages exécutés dans les diverses zones traversées par le profil. La lecture de ce diagramme, nous permettra de suivre, dans l'ordre de leur superposition, les phases successives de cette formation alluvienne.

La phase d'éruption s'est produite sur toute l'aire comprise entre Beaucaire et le grand cordon littoral principal supérieur Cp^s qui devait constituer, à cette époque, une barre marine très résistante. — L'intensité avec laquelle ces dépôts arénacés se sont formés au début de cette phase, dans la zone supérieure est vraiment remarquable. Le sondage du Juge accuse une épaisseur de 4^m40 en cailloux roulés, avant d'atteindre la couche aquifère dont l'altitude est à — 6^m00, ce qui donne — 1^m60 pour l'altitude supérieure du dépôt caillouteux. — Le comblement augmente assez rapidement dans cette zone en allant vers Fourques, où l'altitude supérieure du dépôt graveleux est à — 17^m00. Mais à Trinquetaille, dans la zone A, on se heurte à un banc de gravier qui atteint 3^m50 d'épaisseur, avec une altitude supérieure de — 10^m50. Cette saillie intérieure au-dessus du relèvement primitif N.-E. de la Crau nous parait avoir constitué autrefois le premier cordon originaire, cause probable de la première bifurcation du Rhône. L'épaisseur du dépôt va ensuite en diminuant dans la zone B, et varie de 1^m00 à 1^m50. Dans la zone C, à Pont-de-Rousty, cette épaisseur est réduite à 0^m50. — A Méjeanne, la couche arénacée présente une épaisseur de 2^m00 de gravier, surmontée de 10^m50 de sable graveleux. Les zones E et F, sont complètement sableuses ; leur formation doit être rattachée à la phase paludéenne, ainsi que le démontrerait le forage de Taxil, où la sonde a traversé plus de 51^m00 de sable avant d'arriver au gravier gris de Camargue.

Il est entendu que la puissance de la couche du fond

reste indéterminée ; les sondages que nous citons étant arrêtés au gravier aquifère. — Nous faisons également toutes nos réserves pour ce qui concerne la composition du sous-sol de la Crau au-dessous du poudingue.

La phase fluviale s'est étendue dans les mêmes limites que la phase précédente, mais avec des intensités différentes. Elle a comblé la plaine de Beaucaire en entier, sauf une épaisseur de $1^{m}00$ à $1^{m}30$ en terre végétale limoneuse.

A partir de Fourques, et même du Mas de la Roche, et jusqu'au Valcarès, les dépôts fluviatiles renferment une couche de tourbe noirâtre qui a généralement une épaisseur minima de $0^{m}50$, à l'altitude — $11^{m}00$, — $12^{m}00$. — De Laudun à Pont-de-Rousty, on constate, à un niveau assez inférieur, l'existence d'une première couche de tourbe à l'altitude — $22^{m}00$, — $23^{m}00$. Les *Limnea palustris* et les *Bythinia impura* abondent dans la couche supérieure.

Au-dessus des dépôts fluviatiles de la deuxième phase, depuis en amont de Fourques jusqu'au voisinage du grand grand cordon littoral supérieur, s'étale une couche de marne grise coquillière, d'une épaisseur assez variable, mais qui peut avoir $3^{m}00$ en moyenne. C'est la zone à *Cardium edule* dans laquelle se trouvent, avec ce mollusque, des *Rissoïdès* et des *Tellinidès ;* zone assez puissante dans la Haute-Camargue, que nous avons rencontrée à l'Auricet et même en dessous de Gallician. Son altitude à la partie supérieure varie généralement entre — $3^{m}00$ et — $4^{m}00$. La couche coquillière cesse un peu avant Méjeanne.—Cette dernière particularité et l'enfoncement de la tourbe à — $27^{m}00$, nous porterait à conclure qu'il a dû se produire un nouvel affaissement immédiatement après le dépôt d'origine marine ou saumâtre, au voisinage du cordon C o 3.

La phase paludéenne qui a suivi cette invasion marine, est accusée, entre Fourques et Méjeanne, par des dépôts marno-sableux, d'une épaisseur moyenne de $3^{m}00$, recouverts à leur tour par une couche de terre végétale limoneuse de $0^{m}80$ à $1^{m}00$ environ, représentant la phase actuelle.

Il ressort de la description du profil :

1° Que la couche la plus inférieure du sous-sol repose directement sur le poudingue de la Crau, et, qu'en effet, cette dernière formation doit se prolonger au-dessous de la Camargue dans la direction N.-E, S.-O.

2° Qu'après le comblement de la Plaine de Beaucaire, la formation primitive du Delta, avec ses phases d'éruption, fluviale et marine, s'est trouvée limitée par le cordon principal supérieur, dont la saillie a persistée.

3° Que la partie relativement récente du Delta, entre le Valcarès et le cordon principal inférieur, est due à un régime plus ou moins saumâtre, rendu manifeste dans la Basse Camargue et dans la partie centrale de cet ancien golfe, où les dépôts sont exclusivement sableux. Ajoutons que, malgré cela, les dépôts tourbeux continuent à se montrer : à gauche, au voisinage du Petit Rhône, et à droite, dans le Grand Plan du Bourg.

4° Enfin, que dans la dernière partie s'étendant jusqu'à la mer, la zone littorale présente, d'une manière à peu près exclusive, les caractères des dépôts marins.

Nous n'avons pas indiqué sur la coupe la trace des cordons originaires, à part celui de Trinquetaille. Du reste comme nous l'avons dit, ces cordons primitifs ont dû être nivelés au fur et à mesure de l'accroissement des dépôts, et à la suite des soubresauts du sol. Certains, cependant, n'ont pu apparaître que plus tard au-dessus des couches premières. Leurs traces peuvent être représentées seulement sur la carte ; le profil en fait mention, pour mémoire, avec les cordons supplémentaires traversés. E. Dumas donne, à la page 647 de la Statistique, un diagramme assez sommaire de ces cordons entre la Costière et la mer.

Nous répèterons ici que ces appréciations ne peuvent avoir rien d'absolu, surtout à cause de certaines irrégularité du sol, dont le relief, au dire des sondeurs, varie assez souvent d'un point à un autre.

III. — GÉOGÉNIE

Après avoir présenté la description des dépôts qui composent le sous-sol de la Camargue, il nous reste à examiner quel en a été le mode de formation, c'est-à-dire comment et de quelle manière ces dépôts ont pù se développer dans le temps, en un mot, leur Géologie historique. — Pour cela, il est essentiel d'établir, après l'action de la *dynamique*

externe, le concours de cette force dont les résultats se manifestent constamment à nos yeux par des changements de niveau à la surface du globe, nous voulons parler de la *dynamique interne*.

Il nous paraît assez évident que les dépôts sédimentaires du Delta n'ont pu acquérir la puissance que nous leur avons reconnue, qu'à la condition de subir une série d'immersions lentes qui ont eu naturellement pour effet immédiat de modifier l'horizontalité des couches déjà formées, et de provoquer ainsi le comblement complet de la section immergée. En d'autres termes, la côte d'altitude du terrain a dû s'abaisser progressivement au-dessous d'un premier niveau, d'une quantité suffisante pour opérer ce comblement.

Cette hypothèse de l'affaissement du sous-sol de la Camargue, pendant l'Époque alluvienne, a été invoquée déjà par ceux qui ont eu à s'occuper de sa constitution géologique. En principe, ils définissent le mode d'accroissement des dépôts quaternaires de la Camargue comme étant le résultat des oscillations du sol depuis une date très reculée.

Il importerait donc de savoir comment ces dépôts successifs se sont formés, non dans un lac contiguë à la mer, ainsi qu'on serait tenté de le supposer, mais bien dans une série de bassins limités au fur et à mesure par des ségonnaux.

Pour atteindre ce but, examinons en premier lieu, l'hypothèse des oscillations du sol.

Nous lisons, dans la Statistique de E. Dumas, page 649, au sujet de l'agrandissement de l'étang du Valcarès, agrandissement constaté par l'existence de vestiges antiques que l'on trouve dans son lit à 800 mètres des bords actuels :

« Aujourd'hui encore, ses progrès sont très rapides, et « les riverains, qui ont donné au Valcarès le surnom de « *Chancre de la Camargue*, ne les évaluent pas à moins « de 3 mètres par année. » L'empiètement constant des eaux de cet étang vers l'amont démontre bien, en effet, qu'il doit y avoir affaissement lent du sol, au moins dans la région de la Basse-Camargue.

Notons, en passant, l'affaissement qui a dû se produire, pendant la période historique, aux environs de la ville d'Arles. Des fouilles faites à Trinquetaille pour l'établissement de la Gare maritime, ont mis à découvert l'ancien sol celtique, à l'altitude + 0m39, alors que le zéro de l'échelle d'Arles se trouve à la côte + 1m39 soit 1m00 au-dessus de ce sol. De plus, on a constaté l'altitude de l'ancien sol romain à + 4m39, à 2m00 en contre-bas du sol actuel. Ces chiffres démontrent bien un affaissement notable du sol celtique et, en même temps, un colmatage total de 6m00, soit 4m00 pour la période celtique et 2m00 pour la période romaine.

Il est reconnu aujourd'hui que, au cours de l'Ere quaternaire, ces sortes de tressaillements du sol, dont les effets ont été remarqués primitivement, dans l'Océan, sur les bords de la presqu'île scandinave, et, dans la Méditerranée, sur la côte N.-E. de la Sicile, peuvent continuer à se manifester encore de temps à autre. Du reste, le fait constaté de ces ondulations ne présente rien d'anormal pour notre globe, surtout si l'on se rappelle le degré de minceur relative de son écorce, constamment soumise à l'action simultanée de deux forces opposées, l'une intérieure, l'autre extérieure, mais dont la résultante ne saurait, dans aucun cas, troubler cette loi d'équilibre tracée par le Créateur.

Quoiqu'il en soit, en présence de ces divers témoignages, nous n'hésitons pas à faire entrer, nous aussi, comme facteur, dans la formation des dépôts du Delta, les oscillations de la plage méditerranéenne depuis une époque reculée. — Nous ajouterons que l'existence des couches de tourbe, intercalées à deux reprises différentes entre les dépôts marno-sableux de la Camargue, à de certaines profondeurs, nous paraît être une preuve déterminante des mouvements que nous venons d'indiquer, et à l'issue desquels il a dû se produire un temps d'arrêt suffisamment long pour favori-le développement de cette végétation marécageuse.

La théorie des abaissements successifs de la côte une fois établie, examinons les faits de dynamique externe accomplis récemment dans la vallée du Rhône.

L'opinion du creusement des vallées, reçue il y a peu de temps, admettait que les terrasses alluviales des différents

niveaux répondent à des phases successives de creusement, et, comme les alluvions supérieures paraissent ne contenir qu'une faune quaternaire, le creusement des vallées était attribué tout entier à l'Époque diluvienne.

Aujourd'hui, des observations plus précises font présumer que les vallées ont dû commencer à se creuser après le soulèvement des grandes montagnes, les Pyrénées, les Alpes, que, par conséquent, les vallées étaient creusées au début de la période ; et que le travail quaternaire n'a souvent consisté qu'en déblaiements alternant avec des comblements.

C'est bien, dans ce nouvel ordre d'idées qu'a été conçu le Résumé historique de la vallée du Rhône par M. Torcapel dans une *Étude géologique de la rive droite du Rhône,* fruit de judicieuses observations (1).

Nous remarquons, en effet, dans son Tableau résumé, qu'un premier creusement du lit du fleuve a eu lieu vers la fin de la sous-période miocène, à la suite de l'exhaussement graduel des Alpes ; qu'un deuxième creusement s'est produit au cours de la période suivante, après un nouvel exhaussement des Alpes, dans les dépôts subapennins, jusqu'à un niveau assez inférieur ; enfin, qu'après des oscillations plus ou moins nombreuses, un troisième creusement s'est opéré dans les graviers quaternaires, de provenance alpine qui encombraient la vallée au moment du retrait des glaciers. C'est après cette troisième phase que s'est opéré la formation progressive du Delta actuel, et c'est bien dans ces conditions d'accroissement que se présentent, en effet, ses dépôts alluviens.

Ces explications données, il nous sera facile de préciser maintenant, la série des phénomènes géogéniques qui se sont succédé dans cette partie inférieure de la vallée du Rhône, pendant l'Époque alluvienne, au cours de laquelle nous remarquons, ainsi que nous l'avons indiqué, cinq phases distinctes.

Au début de l'Epoque Moderne, un véritable Delta tor-

(1) *Étude des terrains traversés par la ligne de Nimes à Givors.* — Revue des Sciences Naturelles. — Montpellier, 1884,

rentiel se forme au débouché du Rhône dans l'ancien golfe pliocène, dont un des sommets devait se trouver aux environs de Beaucaire ; vaste cône de déjection immergé, d'une stratification inclinée, dans lequel on trouve, avec des sables et des graviers, des cailloux roulés en assez grande quantité. — Ce premier dépôt d'estuaire, remanié et prolongé en avant du golfe par les eaux du fleuve, dont le cours, dans sa région inférieure, était beaucoup plus rapide qu'aujourd'hui, a fourni le premier apport graveleux aux cordons littoraux originaires, qui, progressivement se sont avancés jusqu'aux bords du Valcarès. — C'est une première phase de l'Époque alluvienne, *phase d'éruption* pendant laquelle le fleuve a rompu sa barre, et déposé en cordons les matériaux accumulés de son cône de déjection.

La deuxième phase, que nous nommons *phase fluviale,* a été marquée, avons — nous dit, à deux reprises différentes, par des alternances de trouble, de tranquillité relative et de repos. C'est bien, en effet, ce que nous démontre la succession des couches sédimentaires, déposées suivant un ordre à peu près identique dans les divers bassins encadrés par des cordons protecteurs. — Ce sont d'abord, immédiatement après les graviers alpins du fond, des marnes argilo-sableuses, au-dessus desquelles s'est développée une végétation marécageuse avec débris coquilliers, bientôt recouverte elle-même par de nouveaux dépôts marneux, issus de troubles nombreux et rapides, amenés à la suite d'une première oscillation. — La deuxième alternance de repos est indiquée par un nouveau dépôt de tourbe formé, comme le premier, de végétaux aquatiques et semi-aquatiques, dont nous connaissons à peu près les dénominations, et dans lequel on retrouve les mêmes débris organiques. — Après ce nouveau temps d'arrêt, de puissantes couches marneuses sont venues se déposer sur cette dernière végétation palustre, et ont contribué, pour une large part, à l'accroissement de cette contrée paludéenne. Ainsi se termine la deuxième phase.

Les dépôts de la troisième phase, inaugurée par un affaissement marqué de la côte, sont surtout caractérisés par des marnes où abonde le *Cardium edule.* Ce dépôt

indique bien, d'une façon irrécusable, un retour offensif de la mer, à la suite d'un mouvement d'immersion brusque de la côte méditerranéenne ; mouvement qui s'est propagé sur toute la portion du Delta déjà formée jusqu'au cordon littoral principal.—On comprend très bien, en effet, que lors de ces invasions marines, les dépôts remaniés de la plage, et quelques fois les matières ténues des vases du large, contenant des coquilles littorales, soient venues s'ajouter aux anciens dépôts d'origine fluviatile. — A en juger par l'épaisseur de la couche coquillière, cette *phase marine*, ou plutôt *saumâtre*, a dû être d'assez courte durée.

A la suite de cette incursion de la mer, les alluvions marno-sableuses ont dû reprendre leur mouvement ascensionnel d'accroissement; c'est la quatrième phase que nous avons appelée *phase paludéenne*, à cause de sa faune essentiellement palustre.

Après ces dépôts, la composition des couches supérieures, presqu'exclusivement sableuse dans la Basse-Camargue, dénote la proximité des rivages, et, par suite un état de lutte à peu près constante entre les deux éléments ; lutte à l'issue de laquelle le Delta a fini cependant par conquérir sur l'élément marin toute la partie qui sépare le grand cordon de la Méditerranée. C'est la *phase actuelle* qui se continue de nos jours par le comblement progressif des étangs du littoral.

Pendant les moments de trêve, alors que les dépôts quaternaires de l'île de Camargue croissaient en hauteur, une partie des matériaux amenés par le Rhône, était transportée à la mer, empiétait sur son rivage et finissait par former les embouchures.

Telle nous semble avoir été la marche de ce travail d'alluvionnement exécuté tour à tour par le Rhône et la mer, et dont le résultat définitif a été l'adjonction au continent d'une surface conquise de 140.000 hectares.

Il resterait à déterminer les conditions de durée de ces phénomènes géogéniques. Cette tâche nous paraît difficile à remplir en l'absence d'un chronomètre assez exact pour pouvoir apprécier, par voie de comparaison, la durée de chaque formation.

On ne saurait, en effet, mettre en parallèle la marche des alluvions anciennes du Delta, dans lequel le Rhône déversait librement autrefois ses troubles nombreux, avec le régime actuel d'un fleuve endigué, roulant directement ses eaux à la mer, et dont les dépôts ne profitent guère qu'à l'exhaussement de son lit.

C'est là, du reste, l'observation capitale de M. de Lapparent quand il parle de la durée des temps géologiques et de l'incertitude des évaluations de durée, à propos des dépôts de l'Ère quaternaire.

« Rien, dit-il, ne paraît plus difficile à apprécier que la « durée des temps géologiques. Le seul élément qui sem- « ble devoir intervenir dans une telle détermination est « l'épaisseur des sédiments successivement accumulés.

« Mais, lorqu'on cherche à traduire cette épaisseur en « chiffre, en se fondant sur le temps qu'exige aujourd'hui « la formation d'un dépôt sédimentaire, on se heurte à « cette objection, que les forces naturelles, identiques dans « leur essence, ont certainement dû varier dans leur mode « d'action. On sait d'ailleurs que ces forces, si elles sont « constamment à l'œuvre, ont des périodes de grande acti- « vité et d'autres de repos relatif, dont la durée échappe « nécessairement à toute appréciation. C'est ainsi qu'on « peut bien, à la rigueur, évaluer l'épaisseur moyenne des « alluvions qu'une rivière dépose dans une de ses crues ; « mais, qui peut dire à quels intervalles les anciennes « crues ont pu se produire, quand de nos jours on voit avec « quelle irrégularité les inondations se succèdent (1).

Parlant de *l'ère des deltas*, p. 239, le même auteur estime que cette ère ne remonte pas, à une très haute antiquité, et qu'un petit nombre de milliers d'années suffisent à rendre compte des dépôts qui s'y sont produits. Cette idée a été depuis longtemps exprimée par Dolomieu pour soutenir son opinion sur le peu d'ancienneté de l'état actuel de notre globe. Elie de Beaumont, reprenant l'idée de Dolomieu, insiste sur les effets extraordinaires que les défrichements et l'endiguement ont produits depuis quelque temps sur le régime du Delta.

(1) *Traité de Géologie*, p. 1466. Paris, 1885.

Après de telles considérations on doit n'accepter, qu'avec une extrême réserve, les résultats numériques auxquels peut conduire l'observation des dépôts sédimentaires, quelle que soit du reste la longueur attribuée à chacune des périodes.

La présence de la tourbe dans les couches inférieures, constatée à deux reprises différentes, ne permet pas non plus de fixer une époque dans ce passé géologique. D'une manière générale, d'après les auteurs, les tourbières appartiennent à la période récente de l'Ere quaternaire dont elles marquent la dernière phase ; c'est un dépôt appelé post-glaciaire. La tourbe des marais appartient à l'Epoque alluvienne. Cette tourbe est, en effet, un témoignage de repos qui caractérise l'Epoque dite actuelle ; sa formation exige l'intervention des eaux tranquilles ; elle est incompatible avec celle des grands courants. Les dépôts tourbeux de Camargue appartiennent donc tous à l'Epoque actuelle. C'est là tout ce que nous pouvons dire.

A défaut de données géologiques suffisantes, nous invoquerons, parmi les témoignages de l'histoire, celui qui se rapporte aux fameuses Fosses Marienes, afin d'arriver, s'il est possible, à préciser une date.

Il y a, en effet, plus de 2.000 ans, Marius pendant un long séjour à Fos, qui était alors, un port accessible et actif, faisait exécuter pour le ravitaillement de son armée, un Canal partant du Galéjon, en dessous de Fos, et remontant jusqu'à Arles à travers le Plan du Bourg ; ce canal, dont il reste encore des vestiges, est aujourd'hui remplacé par celui d'Arles à Bouc, le port de Fos ayant cessé d'exister. — Il y a donc vingt siècles au moins que la partie littorale de la Camargue existe, avec des modifications de plage, sans doute, mais l'ossature générale a dû rester toujours à peu près la même.

Nous citerons encore à ce sujet un autre témoignage invoqué par M. Gautier Descottes.

« Saint-Césaire, dont le décés a eu lieu en 543, lègue en « son testament les champs de Gimeau, leur étang et ma- « rais situés au centre de la Camargue, et qui portent « encore le même nom, et dispose aussi de l'Eglise de

« Sainte-Marie de la Barque. » (1). On voit, par le contenu de cette acte, que le littoral devait être constitué depuis longtemps.

De plus, la Camargue, en pleine exploitation, était desservie, dès le commencement de notre ère, par des voies romaines secondaires. — Parmi ces voies qui composaient le réseau des chemins vicinaux *(viæ vicinales)*, et qui sont signalées par des montilles, on peut nommer, d'après M. A. Véran (2) : la draille de Porteferrus traversant l'île de la Camargue d'un Rhône à l'autre, par Albaron (Al. Baron), Sainte-Cécile, Villeneuve, Romieux, dérivé sans doute de Romains. Ensuite, viennent un embranchement de Sainte Cécile à Arles, et deux autres embranchements partant de Villeneuve : le premier longe au nord l'étang du Valcarès, sur le bord duquel existent, comme nous l'avons dit, des ruines antiques ; le deuxième descend au Midi jusqu'au rivage de la mer, à l'ancien Gradus des Marquises, au-dessous des ruines de l'Abbaye d'Ulmet.

Tels sont les témoignages de l'histoire à l'appui de cette importante formation alluvienne,

On peut ajouter à ces témoignages écrits celui d'une tradition chrétienne très respectable. Nous voulons parler du souvenir qui se rattache à cette partie de la plage où débouche aujourd'hui le Petit Rhône au Grau d'Orgon, et qui formait autrefois le bord du golfe dit des Saintes-Maries. — C'est sur cette plage sablonneuse qu'abordèrent vers l'an 40 de notre ère, à trois milles environ de la ville actuelle, les victimes de la persécution juive, parmi lesquelles se trouvaient, avec Marthe, Lazare, Maximin et un certain nombre de disciples de J.-C. : Marie Jacobé, Marie Salomé, leurs servantes Marcelle et Sara et Marie Magdeleine.

Le fait du débarquement de cette colonie juive, transmis d'abord par la simple voie de la tradition, a été implicitement confirmé ensuite par la construction d'un monument

(1) *Etude sur la formation de la Camargue.* Congrès Archéologique d'Arles. p. 335. Paris 1877.

(2) *Etudes sur les voies romaines qui traversaient l'arrondissement d'Arles.* Même Congrès p. 494.

religieux commémoratif érigé sur le lieu même de l'événement, et légué plus tard, en 543, par l'évêque d'Arles.

M. Gautier-Descottes estime que l'apport des matériaux venant de Beaucaire, employés à la construction de l'église des Saintes-Maries n'a pu s'effectuer que par un bras du Rhône débitant un volume d'eau considérable. — Or ce bras, aujourd'hui atterri, est l'ancien Rhône de Saint-Ferréol, qui débouchait dans la mer près des Saintes-Maries, et dont l'ouverture, d'après notre étude, remonterait bien avant le dépôt du cordon principal supérieur qui contournait le Valcarès.

Nous avons déjà vu que l'existence de cette brassière, dont l'embouchure est désignée par Pline sous le nom d'Ostium Metapinum, était d'une date antérieure à celle de Bras-Mort, dans le lit duquel Marius a fait creuser son canal, un siècle avant notre ère ; on peut donc conclure que la plage sur laquelle on a construit l'église des Saintes-Maries était déjà constituée avant la période romaine.

Telles sont les principales données historiques qui se rattachent à la formation du Delta de la Camargue. Sans démontrer péremptoirement la vérité des faits énoncés, elle leur apporte cependant une part de preuves et d'éclaircissement suffisante pour les rendre tangibles.

Pour ce qui est des évalutions scientifiques, nous dirons qu'elles ne sauraient présenter, à la rigueur, rien d'absolu, et qu'elles reposent, le plus souvent, sur des hypothèses ou des théories qui ne sauraient être érigées en principes, puisqu'elles manquent en général d'un contrôle le plus important, la durée. C'est simplement par voie d'induction que les faits géologiques peuvent être établis, et en raison seulement de leurs relations avec des phénomènes analogues dont l'explication peut nous paraître suffisante.

La date d'origine des premiers dépôts de la Camargue ne saurait donc être précisée. Ces dépôts sont antérieurs à l'Ere celtique ; ils sont donc préhistoriques, ne renferment aucun vestige certain de l'apparition de l'homme, et leur formation peut-être considérée comme ayant précédé l'Époque contemporaine.

Dans l'étude de cette partie du Grand Delta du Rhône, la

Camargue, il a fallu reconnaître à la fois l'intervention de la mer, celle de l'atmosphère, celle des eaux douces, celle des organismes ; enfin, nous avons dû nous préoccuper aussi des influences internes qui peuvent modifier plus ou moins la stabilité du rivage, avant d'arriver à une description rationnelle de cette contrée alluvienne.

Les observations fournies par une série de forages, récemment exécutés, nous ont puissamment aidé à remplir notre tâche, en nous permettant d'établir ainsi la *Stratigraphie* des dépôts. Ajoutons à ces moyens personnels, la somme des renseignements fournis par nos devanciers, et dont nous avons largement profité pour donner à l'ensemble de ce travail la forme scientifique qui lui convient.

Résumons-le dans une synthèse finale.

Le Delta actuel du Rhône, la Camargue, a été formé par une série de dépôts apportés par le fleuve, et repartis entre les diverses zônes limitées par les barres marines ou cordons littoraux.

Ces cordons composés des matériaux charriés à la mer, et rejetés ensuite sur la plage, sous forme de dunes, se sont avancés progressivement au-devant de l'estuaire primitif du Rhône jusqu'à la limite actuelle du rivage, de manière à former une série de bassins où se sont alors déposées les alluvions fluviatiles et marines.

Parmi ces cordons littoraux, le cordon principal, appelé grand cordon, dont la saillie s'est maintenue jusqu'à l'Époque actuelle, indique très bien la limite d'une première période générale d'alluvionnement. — Les cordons situés en amont de cette limite, appelés cordons originaires, ont dû être successivement déformés ou effacés par les apports du fleuve ; leur existence n'est connue que par des signes extérieurs, tels que diramations du fleuve, formation des marais.— Les cordons supplémentaires, ou barre-marines, situés en aval du grand cordon, séparent entre eux les étangs du littoral.

Tous ces cordons ont un point de départ à peu près commun ; c'est la plage étroite qui sépare l'étang de Mauguio de la mer. Ils se dirigent ensuite vers l'Est, et vont se rattacher généralement à la Crau. L'ensemble de cette formation fluvio-marine forme l'Appareil littoral.

L'établissement de ces levées naturelles a provoqué des variations nombreuses du lit du Rhône ; ces variations ont puissamment aidé au colmatage de la Camargue, en même temps qu'elles obligeaient le fleuve à prolonger ses embouchures à travers les dépôts de son estuaire. La composition de ces bourrelets nous est révélée par le Cordon principal ; c'est une base caillouteuse recouverte de sables, à la manière des dunes, avec débris coquilliers.

La Stratigraphie des zones de terrains qui forment le Delta, indique une série de dépôts détritiques, arénacés et argileux, correspondant à des périodes de trouble et de repos relatif, dont les relevés de sondages nous permettent de fixer les limites.

A travers ces sédiments, et au-dessus d'un premier dépôt caillouteux de provenance alpine, se trouvent intercalés, à deux reprises différentes, des dépôts tourbeux, dont la présence indique bien des durées de calme absolu, pendant lesquelles une certaine végétation a pu largement se développer.

Au-dessus de ces sédiments d'origine fluviale, et à la suite d'une invasion marine, provoquée elle-même par un affaissement sensible du sol, une couche marneuse coquillière a été déposée dans la partie supérieure du Delta déjà formée, limitée au sud par le cordon principal.

Après le retrait de la mer, les troubles marno-sableux apportés par le Rhône ont continué à se déposer dans cette région, d'une manière assez uniforme, sur toute la surface du Delta jusqu'au rivage. — Enfin au-dessus s'est étalée une dernière couche limoneuse dont l'accroissement se poursuit encore dans la Basse-Camargue.

L'étude stratigraphique de ces sédiments nous amène ainsi à distinguer, parmi eux, cinq phases principales de dépôts : phase d'éruption, phase fluviale, phase saumâtre, phase paludéenne et phase actuelle.

Les causes mises en jeu au profit de cette formation alluvienne se rapportent à deux forces distinctes ; la dynamique interne et la dynamique externe. La première comprend les mouvements provoqués par la pression intérieure du globe, et dont le résultat a été l'affaissement progressif de la Camargue. La deuxième se rapporte à

l'action mécanique des eaux courantes, action qui s'est manifestée à diverses époques par le creusement des vallées et par des atterrissements considérables; travail de comblement et de décomblement.

Ces deux causes réunies, les ondulations du sol, suite du soulèvement des montagnes, et l'invasion spontanée des eaux provenant des lacs alpestres, issus eux-mêmes des anciens glaciers, ont amené dans la vallée du Rhône des masses de matières terriennes qui se sont déposées dans les parties déprimées de l'estuaire du fleuve. Voilà l'origine des dépôts dans les temps préhistoriques.

La durée de ces phénomènes géologiques reste encore indéterminée et ne saurait être précisée d'une manière absolue par l'accroissement supposé régulier des sédiments. On ne peut, dans tous les cas, indiquer que des dates relatives, en s'aidant pour cela des données historiques qui intéressent la région.

La formation de la Camargue appartient à l'Ère quaternaire. Les dépôts inférieurs correspondent à la première partie de l'Époque alluvienne, et sont, par conséquent, immédiatement postérieurs à la phase glaciaire. La partie supérieure, le sol, est une Formation contemporaine.

THÉODORE PICARD.

UNE PROPHÉTIE

Cicéron se vantait d'avoir découvert des perles dans le fumier d'Ennius. Pourquoi ne ferait-on pas pareille trouvaille en pleine barbarie médiévale ? Cette atroce scholastique, tant décriée, avait au moins le mérite de ne pas parler par énigmes comme l'antique Pithye, et voici son oracle dont la netteté pourrait paraître suspecte s'il n'était tiré des œuvres authentiques de Hugues de Saint-Cher, cardinal dominicain vivant au XIII[e] siècle.

Voici ce que ce premier auteur des *Concordances* dit dans son commentaire sur Saint Mathieu : « Erunt quatuor genera persecutionum in Ecclesia Dei : Prima tyrannorum contra martyres ; secunda hœreticorum contra Doctores ; tertia advocatorum contra simplices ; quarta Antichristi contra omnes ; — Il y aura dans l'Eglise de Dieu quatre genres de persécutions : la première des tyrans contre les martyrs ; la seconde des hérétiques contre les Docteurs ; la troisième des *avocats* contre les gens simples ; la quatrième de l'Antéchrist contre tous. »

Evidemment c'est le numéro trois qui nous concerne. Sommes-nous oui ou non au siècle des avocats ? On n'en avait jamais tant vu, depuis le simple tribunal du mur mitoyen jusqu'aux plus hautes sphères gouvernementales. Superbe envolée, magni-

fique légion ! Maître Pathelin triomphe aujourd'hui pour le plus grand bien sans doute, imaginez-vous, de notre pauvre humanité? Gardez-vous de le dire, sous peine d'encourir le courroux de notre auteur: Tertia advocatarum propter simplices, le mot est cinglant ; je le reçois comme vous en plein visage. Traduction libre, mais parfaitement adéquate, dans sa trivialité : aù pays des aveugles, les borgnes sont rois. Mal éveillé peut-être, le Voyant n'a pas considéré notre époque sous un jour favorable ce qui explique sa compassion pour les dindons que nous sommes et son peu de sympathie envers nos gardes-chiourme.

Est-il malin ce fils de Saint-Dominique, devant même que la sainte inquisition ait allumé ses torches ! Je tremble d'approfondir sa pensée, quoique l'intention s'explique ici d'elle-même, et saute aux yeux, à première lecture. Le fait est que le texte ne porte pas d'intermédiaire entre le siècle des avocats et celui de l'Antéchrist. De là à les nommer ses précurseurs, sinon ses ancêtres il n'y a qu'un pas, en bonne logique.

La peste soit du moinillon ! Voilà plus que n'en peut supporter l'anticléricalisme contemporain, surtout de la part d'un frocard doublé d'un ignorantin. Ast ego nominor leo, dites-vous. Pauvre agneau ! De droit naturel je pourrais bien n'en faire qu'une bouchée..... comptant sans doute, in petto, sur l'applaudissement de flatteurs qui, en manière d'ainsi-soit-il, ne manqueraient pas d'ajouter :

Vous lui ferez, Seigneur,
En le croquant beaucoup d'honneur.

Bravo ! Messieurs du palais ; l'argument est pé-

remptoire. Mais on pourrait peut-être raisonner autrement, pour la circonstance. Vous savez votre fabuliste, mais vos citations portent à côté. Interpellé par medium, le Bonhomme vous répondrait en exhumant sa fable du Lion et du Moucheron, plus topique dans l'espèce. Une guerre de coups d'épingle en effet, peut bien suffire contre cette grande Baudruche qui s'intitule la Critique. Cette Pembêche aurait-elle pour vous des attraits ; la prenant au sérieux, vous seriez-vous constitués ses chevaliers ? Alors, voici ce qu'il faut dire in-formis : Patere legem quam fecisti ! On nous répète à satiété que cette grande dame est souveraine, que son domaine est sans limite, qu'elle juge les hommes et les dieux, comme dit Renan. Le bon apôtre entendait sans doute se sauver lui-même de cette épée de Damoclès suspendue sur la tête de quiconque. Quant à vous, magistrature assise ou debout, votre pensée n'est pas de vous mettre au-dessus des règles, pas plus que nous n'entendons nous-mêmes récuser votre juridiction. Seulement, elle pèse sur nous d'un poids assez menaçant pour qu'il ne soit pas défendu à de pauvres corvéables de souhaiter vérifier vos titres, à la manière tout au moins de l'esclave antique qui, monté sur le char du triomphateur, se chargeait de lui rappeler le néant des choses d'ici-bas. Suivez-moi !

Si toute puissance vient de Dieu, celle qui ne veut se réclamer que d'une tradition purement humaine, contrairement à toute sage prévoyance, ne reposera que sur un piedestal d'argile, comme la statue si facilement démolie du despote Assyrien. Mieux encore, en dehors de toute allégorie biblique, je la vois semblable au monstre d'Horace, se terminant

en queue de poisson, et plus apte, comme on dit, à nager entre deux eaux qu'à resplendir en plein soleil de justice, sur la terre ferme d'une solide et plantureuse jurisprudence. Somme toute, ce n'est donc pas une pensée désobligeante, qui nous amène à nous enquérir, messieurs, de vos origines. Ce sont vos lettres de noblesse que nous réclamons. Rien de plus naturel, rien de moins indiscret, en principe, que cette simple question bien de circonstance : tu quis es ? quels sont vos répondants ?

Issus en droite ligne des anciens légistes ou parlementaires, en passant par Jean-Jacques et les physiocrates, prenez-vous à votre compte tout l'actif de cette succession ? On vous avertit que la renommée de tout ce monde là est plus que surfaite, qu'elle sent trop son maître chicaneau et que, pour la plupart, ses œuvres sont aussi vides mais bien autrement astucieuses que celles des Sophistes Grecs. Légistes, Economistes; hommes de loi, hommes d'affaires, reprend le peuple, deux termes qui sonnent mal à toute oreille tant soit peu juste et qui ont, en particulier, le don d'horripiler mon intellect.

Légistes, Hommes de loi ! Mais, morbleu, n'est-ce pas, à cette heure, la légalité qui nous tue. Jusques à quand, esclaves de la lettre, procéduriers, indécrottables resterons-nous à battre le mâquis de la Chicane. C'est à la chasse de haut vol que je vous convie et non pas simplement à la déniche du Diable dans son terrier, équipée dangereuse qui fatalement tournerait à votre détriment. Satan, homicide par principe, comme dit l'Ecriture, ne se met guère en peine de gratitude à l'égard de ses serviteurs. Avec quelle facilité ne brise-t-il pas ses

comparses, même au premier entr'acte de la pièce. *Comediante*, *Tragediante !* Du Capitole à la roche Tarpéienne, voilà tout le secret de sa politique. Il ne nous flatte que pour nous perdre : quos vult perdere Jupiter dementat. Je ne m'écarte pas du sujet. M. de Maistre insiste avec un grand sens sur le caractère satanique de la Révolution française. On ne saurait en effet disconvenir que le Minotaure l'a marquée de sa griffe, avec coopération en sous ordre de la Chicane parlementaire, de l'athéisme encyclopédique, et de l'adorable naïveté de nombreux Girondins en rupture de Basoche. O triomphe de la Statolâtrie, ô souveraineté infaillible de la loi et de la raison humaines, que de crimes sont commis en votre nom !

Pour se sauver d'une telle infatuation, doit-on se laisser hypnotiser en sens contraire, selon l'exemple d'un trop grand nombre ? Soyons pratiques, disent-ils ! Le point de vue utilitaire mérite seul de nous absorber. Hommes d'affaires, cette désignation n'est plus dès lors pour leur déplaire ; peu s'en faut qu'ils ne s'en glorifient. Comme si il n'y avait en substance que des intérêts à sauvegarder, ou des services à rendre. Combien n'ont d'autre dogmatique que cet évangile de Jean Jacques. Le fait est que l'économie politique, trône en souveraine dans l'enseignement de nos facultés, au détriment certain de la philosophie du droit, ou même simplement de ce que Montesquieu avait encor la naïveté d'appeler l'esprit des lois. De la métaphysique aux théories de l'inconscient, on ne veut plus aujourd'hui du juste-milieu, si anodin pourtant, de l'éclectisme, façon Jurieu, qui n'en est pas à compter avec les avortements, sous des coups de boutoirs homériques et, croyons-nous, mémorables.

Dans une discussion récente, un des plus ardents polémistes de ce temps, M. Henry Maret, raillait impitoyablement ce que d'autres, démolisseurs convaincus des religions, mais plus timides pour tout le reste, voudraient conserver sous le nom de *croyances laïques* et maintenir à la place et sur les ruines mêmes des dogmes. « Croyances laïques, disait-il, le mot m'a plu. Je ne serais pas fâché de savoir en quoi elles consistent. Une croyance religieuse cela se conçoit. Vous faites intervenir un être supérieur, une révélation ; vous vous inclinez, vous obéissez. Voilà qui est bien. Hors de là, je ne sache pas qu'il y ait autre chose que la raison individuelle. La raison n'apprend certaines vérités scientifiques telles que : *deux et deux font quatre*, et : *la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre*. Mais je ne pense pas que ce soient là les croyances laïques dont on nous parle et qui constituent la morale. Il n'est pas une de ces prétendues croyances qui ne puisse être niée par la raison. On ne s'aperçoit donc pas que les fameuses croyances laïques sont tout simplement les vestiges du christianisme que l'on a détruit. » Et s'adressant à ceux qui les soutiennent et qu'il accuse d'inconséquence. : « Toutes les lois, dit-il, avec lesquelles vous faites la morale devraient être considérées par vous comme autant de préjugés ; car toutes viennent de là. Vous avez sapé la base, mais le château reste encore en l'air, tenant debout par la force de l'habitude. »

Ce morceau était à mettre en écrin. Voilà comment on dévisage son adversaire en champclos, avec salut obligé à la galerie, non sans rendre hommage à l'éternelle vérité, arbitre quand même du débat. Les

derniers mots surtout ne veulent rien dire ou ils signifient que nos charitables médecins n'éprouvent tant de difficulté à nous purger, comme ils disent, de cette matière superstitieuse, que parce que le christianisme est entré dans nos mœurs. Notre civilisation offre d'autant plus de vitalité qu'elle est faite d'indépendance et de raison. Audax Japeti genus! A l'Orient, le fatalisme et les sombres nuages du Nirwana. A l'Occident, la liberté dans la pleine lumière intellectuelle! Librement acceptée par elle, la foi relève la raison et la fortifie, bien loin de la déprimer, et de cet alliage de surnaturel ressort le bronze du tempéramment si vivace des nationalités modernes, dont la décadence n'est plus irrémédiable. Comme la sophistique, l'esprit chrétien ne saurait, du reste, se repaître uniquement d'abstractions. En tant que Dieu, le Christ est la vérité par essence, vérité toujours assaillie, mais toujours vivante, d'autant plus vivante même qu'elle est plus combattue. On ne discute pas le néant, à moins de vouloir s'éterniser dans la querelle allemande du sujet et de l'objet, laquelle ne saurait se terminer, à la mode indienne, que par l'absorption de notre individu dans le sein de Bhramah, c'est-à-dire par l'anéantissement même de la raison. Au surplus, révolution et par conséquent calamité sociale, tel sera toujours, en fin de compte, le résultat de toute entreprise contre la doctrine, contre le dogme chrétien surtout, dont l'appropriation à notre nature n'a d'égale que sa parfaite homogénéïté intrinsèque. C'est pourquoi le divin Maître multipliait à cet égard ses avertissements solennels. Je suis la voie, la vérité, la vie, répétait-il vigoureusement, et, en parrallèle avec cet autre aphorisme non moins

judicieux que l'homme ne vit pas seulement de pain mais aussi de haute raison.

Comment des Economistes ont-ils pu se refuser à l'évidence sur ces vérités pratiques et de si facile observation qu'elle saute aux yeux les plus prévenus ? Mais, allez demander à ces aveugles volontaires de reconnaître la prépondérance effective de l'action religieuse dans le progrès social, quand ils ne s'entendent pas sur la question de droit, cependant primordiale en toute œuvre de raison. Quid est Veritas ? La vérité, quès aco ? demandait Pilate, ce prototype de l'Heguelielisme moderne. On sait comment ce professionnel de l'idendité des contraires traduisit en acte son idéal de justice. Ne croyant ni à Dieu ni à diable, ni même, comme le ci-devant Maret, à l'autorité logique de la morale, c'est la crainte de César qui l'emporta dans son esprit à l'encontre de l'impératif catégorique qui lui parlait par la voix de sa conscience et par le conseil de sa femme. Le Césarisme, voilà donc l'unique refuge de ceux qui se lavent trop facilement les mains de tout remords ou préoccupation philosophiques.

Les Païens eux-mêmes avaient horreur de cette anarchie intellectuelle. Il faut entendre ici Cicéron déclarer qu'on ne sera jamais orateur, bon avocat s'entend, sans avoir une philosophie. Et s'il fallait préciser cette maxime pour l'édification, Messieurs du Barreau, de votre conscience, je cèderais bien volontiers la plume à Fénélon, certes bon juge en pareille matière.

« L'éloquence, dit-il, peut-être prise en trois manières : 1° Comme l'art de persuader la vérité, et de rendre les hommes meilleurs ; 2° Comme un art indifférent, dont les méchants se peuvent servir

aussi bien que les bons et qui peut persuader l'erreur, l'injustice, autant que la justice et la vérité ; 3° enfin comme un art qui peut servir aux hommes intéressés à plaire, à s'acquérir de la réputation, à à faire fortune. »

Nous venons de réprouver avec lui la seconde manière à l'usage de l'indifférentisme. Croyant charitablement que, dans son troisième point, le doux archevêque s'est oublié jusqu'à vous faire une malice absolument gratuite, nous ne perdrons pas notre temps à la discuter. Mais vous saurez pourtant que toutes nos préférences, sont acquises, *in primis*, à cette philosophie du bien qui pourrait certes porter ces mots en épigraphe : « La meilleure école du droit, est la crainte de Dieu. »

Discite justitiam moniti, et non temnere Divos !

M. COUDER.

LA BARBE DE SAINT-ANTOINE

L'avez-vous jamais remarquée, dans les images, la barbe du grand solitaire ? D'un noir d'ébène pareil au trône de Pluton aux Enfers, un peu en broussailles comme les ronces de la vallée de Roncevaux, elle est ni courte ni longue, dans le juste milieu désignant la demeure de la vertu. — On aurait dit que Dieu l'avait mise au menton de l'anachorète pour inspirer l'effroi, et je ne sais par quel mystère elle répand et la paix et le bonheur.

Ecoutez sa touchante histoire ; je l'ai trouvée dans la poussière du temps passé, dans un grimoire antique dont les révélations valent leur pesant d'or. C'est un secret que je confie à vous seuls, les parfums livrés au grand air s'évaporant et s'évanouissant trop vite.

Arrivé à l'âge de l'adolescence, Saint Antoine comprit. dans le fond de son âme candide, la malice des hommes et voulut s'en éloigner. Et il fit le vœu des Nazaréens, le vœu de Saint Jean-Baptiste au désert. Jamais, dit-il, le tranchant de l'acier n'effleurera mon visage ; à l'ombre de ma barbe, je serai à l'abri du regard du monde. Je vivrai seul, et je pourrai me baigner dans les flots de ma pensée, comme l'oiseau se baigne dans l'azur du firmament.

Eh bien ! le croiriez-vous ? Lui qui ne rêvait que

la solitude, fut l'homme le plus recherché de la terre. Quand, après avoir mangé le pain noir du corbeau et bu l'onde pure de la fontaine, il allait se reposer à l'ombre du palmier, tous les oiseaux du voisinage accouraient sur les branches et lui disaient: ô doux solitaire, prends ta lyre et accompagne nos chants. Répète après nous combien limpide est l'eau de la source, combien brillante la perle de rosée suspendue aux feuilles de l'arbre, combien suave l'ombre des vallons, combien puissant le Dieu qui a semé les merveilles sur la terre ! Et l'âme d'Antoine chantait, car c'était une âme de poète, et les oiseaux du Ciel n'avaient nullement peur de sa barbe noire.

Il arriva aux solitaires de la vallée qui partageaient les austérités du grand saint, d'éprouver à son sujet une douleur mortelle. Trois jours s'étaient écoulés depuis qu'il avait quitté sa retraite et il ne revenait pas. Ses compagnons se demandaient s'il ne s'en était pas allé aux plaisirs du monde, vaincu enfin par la tentation, et les abandonnant ainsi pour toujours. Ils se mirent aussitôt à sa recherche, et ne tardèrent pas à le retrouver au fond de la vallée, muet, immobile comme une statue de nos églises, en contemplation devant une fleur. Il parlait à la fleur ; la fleur lui répondait ; le colloque mystérieux n'aurait même pas fini de sitôt, car la fleur est infinie dans son langage, que comprend l'âme du saint ou du poète. C'était l'extase du bonheur, à laquelle prenait part la barbe de l'anachorète pour le surcroît de majesté dont elle entourait son front rayonnant de lumière. O barbe de Saint Antoine, un peu moins de discrétion, et révèle-nous quelqu'une de ces harmonies qui ravissaient le pieux solitaire !

Il y a des jours pénibles dans la solitude comme dans le monde. La mort se fait payer partout son tribut ; partout il faut pleurer sur les trépassés qui s'en vont. En ces jours lugubres, la barbe de Saint-Antoine était d'un aspect funèbre, mais sa voix exhalait sur un ton plaintif le requiem de la prière. Mais à peine le mort avait-il pris sa place au champ du repos, que le bienheureux retrouvait la gaîté de son âme. Elle commentait la poésie des saints cantiques, s'enflammait d'un nouveau zèle et d'un nouveau courage, chantait le triomphe de la vertu. Un doux et pacifique sourire avait rendu soudain l'éclat à la sombre barbe de Saint-Antoine.

Adorateur assidu de nos divins mystères, il était là, le zélé anachorète, près de l'autel, quand le prêtre récitait la prière du sacrifice pour les vivants et pour les morts, et il suivait de sa voix douce et limpide le ministre de Dieu dans la sainte liturgie. Mais faut-il le dire ? Plus d'une fois il causa des alarmes au prêtre du Seigneur. Celui-ci chantait, et lui ne répondait pas. Il avait beau répéter *Dominus vobiscum*, l'écho était muet et ne disait plus *Et cum spiritu tuo*. Le solitaire s'était endormi d'un sommeil profond et paisible comme le sommeil des justes. Son front regardait le ciel ; on voyait que son âme n'était plus de la terre. Les jeunes lévites qui présentent l'eau et le vin, riaient un peu de l'aventure ; l'assistance posait des points d'interrogation. Le célébrant avait envie d'esquisser un reproche, mais lui, sans trouble et sans émotion, découvrait en toute simplicité la douceur du mystère. que voulez-vous ? L'âme du poète ne s'appartient pas toujours. Sur l'aile de l'imagination et de la foi je me suis envolé jusqu'au pays des rêves. — Et la

barbe du saint s'illuminait aussitôt d'un radieux et beau sourire.

Voici la saison du printemps. L'Eglise s'en va, à travers les champs en herbe et les vignes en fleurs, répandant l'eau bénite avec sa prière. C'est la procession poétique des Rogations. Le pieux solitaire ne saurait y manquer ; il chante les invocations, et de sa voix timide appelle les uns après les autres les Saints du Paradis. Mais empêchez la lyre de résonner, quand le vent favorable fait vibrer ses cordes harmonieuses. Dans les sentiers parsemés d'un gazon verdoyant, entendez-le s'écrier : Quel beau tapis ! Les rois n'en ont pas de tels dans leur palais. Au chant du rossignol dans le buisson ou près du ruisseau : la douce mélodie, dit-il dans son ravissement, et comme elle élève l'âme à Dieu! A la vue de la pâquerette, blanche et toute gracieuse sur le bord de la route : quel joli sourire du printemps, murmure-t-il ! — Et vous croiriez que les saints vont se plaindre de ces distractions de l'anachorète ? Je soupçonne fort Saint François d'Assise d'en avoir été aussi coupable que Saint Antoine. — Les jeunes Eliacins qui portent l'encens et l'eau bénite, se rapprochent pour mieux comprendre. Ils sourient, eux, les anges de naïveté, dont le front ni les lèvres ne savent encore mentir, et ils se répètent doucement l'un à l'autre : Regarde, tout à l'heure sa barbe nous faisait peur, vois maintenant comme elle est belle et souriante !

Quand il s'en allait à la ville voisine, à la grande ville d'Alexandrie, volontiers on eût ri du rossignol d'Arcadie lui servant de monture. Mais alors les poils de sa barbe se redressaient dans toute la majesté de leur auréole. Il avait l'air de dire aux

rieurs : L'âne a sa dignité comme les autres animaux de la création. Quand le Christ entra triomphalement dans la ville sainte, il était sur un âne. Le Pégase d'Apollon est quelquefois rétif ; le Bucéphale d'Alexandre lui joua, paraît il, cent mauvais tours. Mon baudet me fut toujours fidèle et soumis. Si sa course est lente, elle est, du moins, régulière et sans péril. Avec lui je n'ai jamais été troublé par les soubresauts d'une course furibonde ; avec lui mon âme rêve en paix et me voilà heureux. — Qui donna, je vous le demande, à cet âne modèle tant de sagesse, de prudence et de grâce, si ce n'est la bonté qu'il avait devinée à travers la barbe légendaire de son maître Saint Antoine ?

Il mourut un jour, le vénérable solitaire, et il y eut pour cela grand deuil dans la vallée qui était sa demeure. Les fleurs se replièrent sur elles-mêmes, les feuilles tombèrent comme aux premiers frimas de l'hiver, les oiseaux ne chantèrent plus, le torrent suspendit son murmure. Saint Antoine se présenta en même temps à la porte du Paradis pour recevoir sa récompense. Les anges qui l'aperçurent les premiers, reculèrent pleins de surprise et d'épouvante, à cause de sa barbe noire. Heureusement arriva bientôt Saint Pierre qui leur dit : pourquoi cette frayeur ? Ne voyez-vous pas tous les jours la barbe du Père Éternel, et ne savez-vous pas, cependant, tout ce qu'elle recèle de bonté, de puissance, de douceur ! Saint Antoine riait de l'effroi qu'il avait causé aux anges du Paradis. Soudain la scène changea, Dieu se plaisant à montrer, dans tout l'éclat de sa beauté, l'âme de l'illustre et saint anachorète. Ce fut la transfiguration du Thabor. — Patriarches et prophètes, apôtres et martyrs, les Vierges elles-

mêmes, au timide regard, tous admirèrent le nouvel élu ; les poils de sa barbe étaient devenus des rayons d'une éclatante et bien douce lumière !

J'ai fini mon histoire. Croyez-vous à la métempsycose ? On dit que les âmes d'Outre-tombe reviennent parfois sur notre planète prendre des corps nouveaux. S'il vous arrivait jamais de vous trouver en présence de la barbe de Saint Antoine ressuscitée, saluez-la avec respect et amour. A travers son ombre, si vous avez des yeux perçants, vous verrez briller un délicieux et aimable sourire, et ce sourire vous révèlera un grand cœur.

J. RÉDIER.

BIBLIOGRAPHIE

Un charmant volume illustré, de 182 pages in-8°, vient de paraître à la librairie *Gervais-Bedot*, sous un titre assez suggestif : Nimes, Autrefois, Aujourd'hui.

L'auteur, M. Théodore Picard, collaborateur de la Revue, nous a donné, déjà, la primeur de son travail, dans l'un de nos derniers numéros. La description de l'*Amphithéâtre de Nimes ;* ce qu'il était à son origine, son histoire au Moyen-Age, ce qu'il est aujourd'hui. Toutes ces phases, succinctement décrites, ont dû certainement, en ravivant le passé, faire goûter au lecteur les charmes d'une vision rétrospective, évoquée par cette silhouette accentuée du vieux colosse romain.

C'était là une préface, comme un prélude à une série de tableaux de nos divers monuments, embrassant l'ensemble des trois Epoques : *Gallo-romaine*, *Moyen-Age* et *Moderne*. Ce classement chronologique, adopté par l'auteur, donne à sa publication un cachet tout particulier, et lui permet de passer successivement en revue, après les chefs-d'œuvre de l'antique, tout ce que la Cité Némausienne peut offrir de remarquable au point de vue de l'art. Edifices religieux, civils et militaires, rien n'est oublié dans ce splendide Panorama. Tout, jusqu'aux promenades, se trouve mentionné au cours de ce nouveau *Guide descriptif*, muni en tête d'un plan réduit de la ville de Nimes, tiré à deux couleurs, et agrémenté à l'intérieur de cinq illustrations en délicieuses photogravures.

Le prix du volume en librairie, est de **2** francs **50**.

L'Administrateur-Gérant : Gervais-Bedot.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

UNE PENSIONNAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE A NIMES

MADAME PÉRIÉ-CANDEILLE

A la fin de Mai 1823, la diligence faisant le service régulier de Paris à Nimes, déposait sur la place de la Couronne deux nouveaux mariés qui étaient loin d'être de la première jeunesse, mais qui l'un et l'autre avaient conservé un caractère jeune et toute l'amabilité des gens d'esprit et des véritables artistes. Ce couple un peu mûr se composait de M. Périé, directeur de l'École des Beaux-Arts de Nimes et Conservateur du Musée Marie-Thérèse, qui était alors installé dans la Maison-Carrée, et sa femme Mademoiselle Candeille, ex-pensionnaire de la Comédie Française.

Le mariage fut pour Nimes, à cette époque là, un véritable évènement. Pour le monde des arts, pour les raffinés et les lettrés délicats, ce fut vraiment une bonne fortune de voir une artiste aussi en renom que la belle Julie Candeille, venir habiter notre ville. Aussi lui fit-on toutes sortes de fêtes et lui accorda-t-on le meilleur accueil, même jusques dans les rangs les plus collets-montés de la société nimoise.

Mais combien le souvenir du séjour de Mademoiselle Candeille à Nimes est aujourd'hui oublié !

C'est pourquoi, il est toujours intéressant de faire revivre et connaître les figures qui ont fourni aux annales mondaines de ce temps, les sujets les plus en vue.

Mademoiselle Amélie-Julie Candeille naquit à Paris en 1767. Elle avait reçu une brillante éducation, en même temps que son père Pierre-Joseph Candeille, compositeur de musique, l'initiait aux secrets de l'art lyrique et dramatique. La petite Julie eut dès l'âge le plus tendre les plus grandes dispositions pour la musique ; à sept ans elle parut dans un concert devant le roi. A douze ans, elle composait ; à 17 ans elle faisait exécuter par la société des concerts spirituels, une symphonie dont elle avait composé les paroles et la musique. Une exécution irrésistible la poussait vers la carrière théâtrale. En Janvier 1779 (elle avait alors 12 ans) elle avait débuté sur le petit théâtre des élèves de l'Opéra dans la *Jérusalem délivrée* et y fit impression. En 1782 (à 15 ans) elle chanta le rôle si difficile d'Iphigénie en Aulide, de Glück, après quoi elle joua Sangaride dans Atys, de Peccini. Elle contracta un engagement dans une troupe parisienne qui courait la province. Elle obtint dans ses rôles un certain succès. Engagée au théâtre de Lille, elle y fut remarquée par Monvel, qui lui ménagea successivement ses débuts à l'Opéra, à la Comédie Française (17 Septembre 1785), aux Variétés du Palais-Royal. En 1792, elle donna à ce théâtre sous le voile de l'anonyme *Catherine ou la Belle Fermière*, dont elle avait fait les paroles et la musique et qui obtint un succès prodigieux. Elle s'y fit vivement applaudir dans le rôle de Catherine.

En 1795 elle fit représenter sur le Théâtre Riche-

lieu ou de la République une petite comédie de circonstance, sous le nom de M. Gamas, *Cange ou le Commissionnaire de Saint-Lazare* et la même année sous son nom la *Bayadère*, dans laquelle elle remplissait le principal rôle. La *Bayadère* tomba avec fracas et entraîna sa retraite. Mademoiselle Candeille qui remplissait le rôle de la Bayadère avait eu soin de placer dans la bouche de ses interlocuteurs toutes sortes de louanges faites sur sa beauté, ses grâces et ses talents. Ce qui lui avait réussi dans la *Belle Fermière* tourna, cette fois, à sa confusion et quoiqu'elle eut d'abord essayé de faire bonne contenance, il lui fut impossible de lutter contre le vacarme qu'excita particulièrement les vers suivants :

Vous êtes pour le fonds, moi je suis pour la forme.

Elle quitta alors difinitivement les planches ; mais elle continua d'écrire et publia successivement *Lydie ou le mariage manqué*, roman de mœurs (1808), *Ida* ou *l'orpheline de Berlin* (1807) *Geneviève* (1812) *Bathilde* (1616) *un volume de souvenirs* (1816) *Agnès de France* (1818) *Blanche d'Evreux* (1822) son *Dictionnaire du Bonheur*.

Les succès de Mlle Candeille dans le monde théâtral et élégant furent très grands et lui valurent la fréquentation des personnages les plus célèbres de la fin du XVIII[e] siècle. Plus d'un amoureux avait soupiré pour elle. Vergniaud ce génie planant sur les hauteurs, qui passait pour un homme de fer au cœur de bronze, s'était laissé fasciner par le doux regard de la muse ; il s'était laissé enivrer par les accords harmonieux de sa harpe, endormir par le son divin de sa voix. A l'Assemblée on le surpre-

nait quelquefois distrait et rêveur ; et l'on disait que son âme errait ailleurs ; mais son âme n'errait pas, elle était bien loin du bruit qui se faisait autour du célèbre girondin, elle était avec une autre âme, avec celle de Julie Candeille. Et cette préoccupation constante, cet ardent et absorbant amour fit de Vergniaud, au moment où il aurait eu besoin de toutes les forces de son génie pour dominer les jacobins et entreprendre la lutte, l'indécis et indolent girondin que nous connaissons, d'après l'histoire. Il l'affaiblit, l'énerva, le conduisit à sa perte. Ainsi, il adviendra à Danton que sa seconde femme Louise Gely poussera sur la planche fatale ; ainsi de bien d'autres jusqu'à nos jours. Vergniaud en mourant ne regretta rien parce qu'il crut aux larmes que versa en se séparant de lui, la belle Julie Candeille, parce qu'il crut avoir été aimé. L'avait-il été ? Peut-être. Mais, en vérité bien peu, car peu de temps après sa mort en 1794, lorsqu'avait poussé à peine un peu d'herbe sur la fosse de son amant, Julie convolait en justes noces avec un jeune médecin du nom de Laroche, mais au bout de trois ans de mariage, elle divorça et M. Laroche mourut l'année suivante.

Le bruit public qui faisait de Mlle Candeille la maîtresse de Fabre d'Eglantine, fondé sur le seul fait que ce poète avait écrit pour elle la romance : *Je t'aime tant*, mise en musique par Garat, et celui qu'elle avait représenté la Déesse Raison à Notre-Dame (1) ne l'empêchèrent pas d'épouser en 1798 un riche fabricant de voitures de Bruxelles, devenu banquier M. Simons, qui mourut en 1821.

(1) Mlle Candeille a toujours nié le fait. On l'a confondue avec Mlle Maillard, une autre artiste.

L'histoire de ce mariage est assez curieuse. Le fils du banquier Simons s'était amouraché, de son côté, de Mlle Lange, dont il est question dans l'opérette *La Fille de Madame Angot*, et voulait l'épouser. Ce projet ne plaisait pas précisément à M. Simons père. Ce dernier en vrai papa de Vaudeville se rendit chez Mlle Lange pour reprendre son fils. Là, il y trouva une camarade de l'actrice Mlle Julie Candeille, de la Comédie française et de l'Opéra comique. Le coup de foudre l'atteignit en plein cœur et il en tomba immédiatement amoureux. Quelques semaines après on célébrait les deux mariages du père et du fils. Ces deux unions ne furent pas heureuses. Le millionnaire Simons père, ruiné par les faillites de l'émigration, devint fou et mourut ; presque en même temps disparaissait aussi le fils. C'est alors que la belle veuve Lange voulut se faire peindre par Girodet.

— Vous poserez en vestale, lui dit le peintre.

— Non, Monsieur, en honnête femme, répondit-elle.

Enfin Mlle Candeille, ayant remarqué un portrait de jeune femme au Salon de 1822, peint par M. Périé, de Nîmes, se mit en rapport avec le peintre pour qu'il lui fit son portrait. C'est ainsi que Mlle Candeille fit connaissance de M. Périé. Un an après, elle devenait sa femme et le suivait à Nîmes. Elle s'installait dans une maison de la rue Porte-de-France qui avait l'aspect d'un hôtel particulier. Cet immeuble appartient aujourd'hui à M. Roman, directeur de l'assurance *La France*. Là, elle reçut beaucoup. On jouait chez elle la Comédie, on y faisait de la musique et l'on y causait surtout lettres, politique et arts. C'était en un mot un salon ouvert à tous les hommes

d'esprit, à toutes les femmes aimables. L'ancienne comédienne avait pris les allures sérieuses de la grande dame. Elle était pleine d'attention et de bonté pour tous et aimait fort faire amuser la jeunesse, pour laquelle elle organisait des petits concerts mêlés de sauteries. Sa conversation était spirituelle et agréable. On voyait dans ses salons, les membres les plus graves de l'Académie de Nimes et de la magistrature, les érudits et les savants à côté des artistes et des poètes. Mgr de Chaffoy et les membres du clergé de cette époque ne craignaient pas de se rencontrer dans son salon avec les hauts fonctionnaires du département. Autres temps, autres mœurs.

A cette époque-là, l'ex-pensionnaire de la Comédie française avait conservé quelques restes encore appréciables de sa beauté, mais elle était bien loin d'être la belle Julie d'autrefois, qui personnifiait au Théâtre la jeunesse et le charme et qui jouait les amoureuses, si l'on en croit ses contemporains, avec la grâce et la volupté fondante d'un portrait de Prud'hon.

Dans ses lettres et souvenirs, Madame Périé-Candeille fait mention du passage de Talma à Nimes. Voici comment elle s'exprime sur ce sujet :

« Talma passait à Nimes, ville toute monumentale, toute commerciale aussi et plus riche de savants que d'acteurs dramatiques. L'arrivée de Talma faisait évènement et la foule se porta à ses représentations. Mais bien lui prit, dès la seconde, de réformer les cris lugubres et les gestes forcés auxquels sa muse avait cru devoir descendre pour étonner, pour émouvoir un parterre d'hommes *en veste*. Peu s'en était fallu que l'*émotion* n'eut été d'un caractère nouveau, très nouveau pour le

Roscius moderne ; et les applaudissements, ensuite prodigués à ses meilleures combinaisons, lui prouvèrent que ce noble sentiment des arts, départi à toutes les classes, est le premier flambeau, dont la nature ait armé le vulgaire pour diriger les hommes habiles dans toutes les imitations de la beauté qu'ils idolâtrent et dont les éternels principes, gravés en lettres d'or à la voûte des cieux, se retrouvent à chaque pas que nous essayons sur la terre. Les hommes du peuple et particulièrement les hommes du midi, sensibles à la mélodie m'ont paru en ce jour bons juges en musique et en art dramatique. »

Comme on le voit nos concitoyens n'ont pas changé depuis. Ils ont encore le sentiment artistique et du beau toujours très développé, et sous ce rapport, ils sont autrement connaisseurs que les gens du Nord.

Madame Périé-Candeille eut le malheur de perdre son mari vers 1832. Dès lors elle quitta Nimes pour retourner à Paris où elle mourut le 4 Février 1834 comme la veuve de Rivarol, dans un état voisin de la misère. Avant son départ pour Paris elle mit son mobilier en vente. Ce mobilier, de style pur Empire, était fort beau. Il fut acheté par tiers par les familles Roman, Mourgue-Tür et Verdier-Havard. Le portrait de Madame Périé-Candeille est la propriété de M. Roman. Ainsi finit le roman de cette artiste et de cette femme de lettres, si bien dotée.

ADOLPHE PIEYRE.

DOCUMENTS INÉDITS SUR QUISSAC

UN INVENTAIRE DE GENTILS HOMMES RURAUX

AU XVIIe SIÈCLE

L'inventaire des archives anciennes de Quissac, nous fournit un document, auquel, les récents événements, dont le château de Sabatier, vient d'être le Théâtre, prêtent quelque actualité.

Il s'agit simplement de l'inventaire des biens meubles et dettes laissés par noble Pierre de Fons, seigneur de Sabatier et dame Beatrix de Bandinelle son épouse, le dit seigneur de Sabatier, décédé en octobre 1657.

L'inventaire est du 15 Novembre 1657, il a été dressé par Etienne Bringuier, notaire royal à Quissac. Le voici in extenso :

L'an mil six cens cinquante sept et le quinzième jour du mois de nouvembre dans le chasteau de Sabatier pard^t moy no^{re} Royal soubs^{ne} et tesmoings bas nommes a esté en personne noble Louis de Fons fils de feux noble Pierre de Fons Sr de Sabatier et de dam^{lle} Beatrix de Bandinelle, lequel nous a dit et exposé sesd feux père et mére lavoir institué leur héritier par leur dernier testa^t receu par nous di no^{re} Et que encas il viendrait a décéder sans en-

fans legitimes et ses enfans sans autre enfans aud cas luy substituent noble Louis Gaspard de Fons leur autre fils, A cause de quoy il désire faire proceder a linvantaire des biens meubles cabaus et debtes actifs delaissés par led feu Sr de Fons son pere decedé un mois il y a ou environ A fin que ce quil ou les siens pouront acquerer à ladvenir ne ne leur puisse estre revocqué en doubte en cas lad subsession se trouverait ouverte au preffict dud Sr Gaspard ou autre substitué, Et à ces fins et vouloir sont presente^t proceder en la présence dud Sr Gaspard de Fons son frere Et de noble Théodore de Pepin Sr de Fonseque son beau frere icy pre^t Ce que nousd no^re avons offert faire ce qu'a linstan a ésté faict et trouve dans la salle dud chasteau.

Premièrement neuf chaizes a bois moyenne valeur plus une grande table double bois noyer moyenne valleur item un paire de lendier fer garny de louton.

Et dans la chambre joignant lad. salle du cousté de la grande tour y a esté trouve deux licts bois noyer lun garni de marfigue, matelas traversier et couverte avec son garniment de cadis violet de peu de valeur et lautre avec son garniment de mesme cadis violet avec sa marfigue traversier et couverte de mesme valeur.

Plus deux coffres bois noyer ferme à clef de peu de valleur.

Et dans lautre chambre joignant lad. salle du cousté du levant y a ésté trouvé un coffre bois noyer de moyenne valleur.

Et dans autre chambre joignant la susd. du cousté du levant y a ésté trouvé un lict bois noyer avec une pailhasse traversier de palhe et couverte de peu de valleur.

Plus une table bois noyer moyenne valleur.

Plus une pastiere a paitrir pain,

Et dans la cuisine joignant la sud y a este trouvé une table de bois blanc de peu de valleur.

Item un paire lendier feu.

Plus trois sauderon chuivre ung grand et deux petits.

Ung eschaufelict chuivre.

Plus une cassete louton a cue fer.

Plus une liche à frire.

Plus une grille fer.

Plus deux chandeliers estaing et deux de louton.

Plus demi quintal estaing ou environ en plats ou assietes.

Plus une aiguiere estaing, deux pintes lune de deux pichers et l'autre dun.

Une palle fer servant au feu.

Une poelle à frire.

Un couvercle fer sur cremal.

Dans autre chambre joignant lad cuisine du cousté du couchant y a este trouve.

Ung paire de lendier feu de peu de valleur.

Item ung garderobe bois noyer de moyenne valleur.

Et dans la chambre joignant la susd du cousté du midi y a ésté trouvé, ung petit lict bois noyer de peu de valleur.

Et dans autre petite chambre joignant la susd du costé du levant y a esté trouvé.

Un acubaut bois noyer moyenne valleur.

Plus deux licts bois noyer garnis de cadis jaune vieux et entiere[t] uzés.

Et dans autre chambre joignant la précédente du du costé du couchant y a esté trouvé.

Premiere[t] deux licts bois noyer garnis de palhase matelas traversié et couverte avec de linceul au tout moyenne valleur.

Plus trois chezes a bras bois noyer de basse valleur.

Plus une petite table carrée bois blanc.

Plus ung paire lendier feu avec ses pommes de louton moyenne valleur.

Plus ung désabilhoir bois blanc moyenne valleur.

Plus ung paire de coffres bahuh apparte[t] à la dam[lle] de Fons dans lung desquel y a este trouve.

Douze linceuls.

Trois douzaines de servietes.

Et six napes moyenne valleur.

Et aux membres hault de lad maison ny a este rien trouve.

Et dans la cave dud chasteau y a esté trouve.

Six demi vaisseaux fuste vinaire.

Plus une cuve bois coulant six muits de moyenne valleur.

A déclare led sieur de Fons avoir en comung avec Jacques Rauzier son rentier deux cens cinquante bestes à leine mouton brebis ou beligases et soixante cheuves.

Plus trois paires de bœufs aussy comung avec led Rauzier.

Plus vingt pourceaux grands et petits aussy comungs.

A declare aussy led S[r] de Fons estre deub aud feu S[r] de Fons son père.

Premiere[t] par le S[r] Anthoine Fareuille no[re] de Florensac la somme de quatre cens livres par contract de transact[n],

Plus par Fulcrand et A de Deleuze du lieu de Puechedron la somme de mille livres et par obligation.

Plus par Sr Jean Puech de Ledignan la somme de huict cens livres Finalle^t la somme de huict cens cinquante livres a luy delegués par les consuls de la ville de Sauve a prendre sur Pierre Teulet du mollin de Levesque, et pour laquelle led Sr de Fons poursuict decret sur led mollin.

A dict aussy led Sr de Fons estre véritable que led Sr de Fons son père a laissé les debtes suivants

Premier^t a noble Monsse de Montalhac Sr de Montuzorgues la somme de sept cens septante cinq livres par obligation consentie a son proffict par led feu Sr de Fons son père.

Plus est deue aud Jasques Rauzier la somme de deux cents trente deux livres quinze sols pour prest verbal.

Plus a Sr Jean Greffeulhe ma^d de Sauve cent soixante quatre livres de conte aresté.

Plus a Mag^ne mouline ci devant rentière du mollin de Montredon la somme de deux cens livres quelle avait fournie pour led feu Sr de Fons par dessus la rente quelle luy debvait de sond mollin lhors quelle en quita la rente.

Plus a s^r Louis Cabrier ma^d de Quissac pour marchandises prizes chez lui (Le chiffre est en blanc).

Et plus autre chose na esté trouvé avoir esté delaissé par led s^r de Fons ainsy que led s^r Louis de Fons a déclaré moienant son serement qu'il a presté devant nous Et affin que ce pre^t inventaire puisse avoir validité le cas y escheant a requis moi no^re luy en octroyé acte ce qui a este faict en la présence dud. s^r Gaspard de Fons et de Fonsseque et dautre noble Jean de Cambis sieur de Montheil et

Jean Bringuier fils de moi nore signes avec lesd sieurs et moy Estienne Bringuier nore royal habitant dud. Quissac requis soubsne.

Les archives du notaire Bringuier, qui constituent en partie le fonds de Quissac sont assez riches en documents de ce genre ; le côté frappant de ces inventaires, c'est la simplicité, la pauvreté, dirons-nous du mobilier ; il ne s'y rencontre pas une pièce d'argenterie, pas un bijou, ni miroir, ni bahut, ni bibliothèque, ni livres ; il semble résulter de la lecture de ces actes que les nobles seigneurs des environs de Quissac, n'étaient guère plus confortablement logés et meublés que leurs fermiers à demi fruits.

Au surplus, ils étaient presque tous illettrés, notamment les seigneurs de Liouc et de Sérignac, lesquels, dans les nombreux actes que nous analysons : « requis de signer, ont déclaré ne le savoir « faire. »

PANNET.

27 Février 1900.

LE LITTORAL MÉDITERRANÉEN

L'étude géologique du Littoral qui forme la base originaire du Delta, n'est, à proprement parler, que la suite de celle de la Camargue ; c'est la marche des alluvions du Rhône dans la Mer, en avant du Cordon principal.

Nous avons déjà vu, en parlant de l'appareil littoral, quel avait été le mode de constitution de ces dépôts, et avec quelle incessante activité ce fleuve travailleur continue sa lutte contre l'élément marin au profit de la terre ferme. De là, aussi, l'existence de nombreux étangs et lagunes qui bordent la côte, où s'accumulent, au fur et à mesure, des dépôts saumâtres.

Description du Littoral

Le Littoral du Languedoc occupe le fond de la courbe rentrante ou concave de la Méditerranée, du cap de Creus, promontoire extrême des Pyrénées, au cap Couronne, dernier contrefort des Alpes, sur un parcours de 300 kilomètres. C'est le golfe du Lion ou de Lyon *(sinus Lugdunensis, sinus Gallicus)*.

L'avancement de la montagne de Cette divise cette courbe générale en deux parties à peu près égales, et forme ainsi deux golfes secondaires : le golfe de Narbonne et celui de Marseille.

Le golfe de Lyon longe ainsi les côtes du Roussillon, du Languedoc et de la Provence. Il est limité au Sud-Est et séparé de la haute mer par un seuil rocheux, immergé de plus de 100 mètres, qui relie entre eux les massifs de terrains primitifs de la Catalogne et de la Provence,

et se rattache, vers le Nord, à la terre ferme par un plateau uniforme de moins de 500 mètres, tandis qu'il plonge ensuite, du côté du Sud, par de brusques escarpements atteignant jusqu'à 1500 mètres de profondeur. La pente moyenne est d'environ 1 o|o. Les marées y sont à peu près nulles.

La partie du Littoral que nous avons à décrire ici s'étend de la montagne de Cette au mouillage de Fos, anse de Saint-Gervais. Elle comprend un développement de 140 kilomètres, dont 40 appartiennent à l'Hérault, 30 servent de limite méridionale au département du Gard, et 70 longent celui des Bouches-du-Rhône.

Aspect général

Le littoral qui forme le fond du golfe est généralement bas, sablonneux, marécageux, monotone et inhospitalier. Il est formé par un *lido*, ou cordon de sable continu, interrompu de temps en temps par des *grauss*, ou renforcé par quelques proéminences. — La plage elle-même est plate, déserte, couverte de sables fins, de petits galets et de coquilles, souvent bordée de dunes de faible hauteur que couronne une maigre végétation. Immédiatement après ce rideau de dunes, se développe une série d'étangs et de marécages ; après ces nappes d'eau salée, on aperçoit un second rivage dessiné par la ligne sinueuse des dernières hauteurs continentales. — Cette zone intermédiaire, qui n'est ni la mer, ni la terre ferme, constitue l'appareil littoral ; c'est la véritable frontière maritime du continent, comme une sorte de frange appliquée aux sinuositées d'un rivage intérieur.

Dans la Grande Camargue et au Sud de la Crau, cette bande côtière est de largeur et de profondeur variable, si on la limite à la bordure des étangs. Elle est surtout marécageuse entre les deux embouchures du Rhône : c'est la *sansouïre* à la croûte de sel, les *baisses* et les *gazes* avec leurs *salines,* leurs *tourradons* de salicornes et leurs *radeaux* verdoyants, c'est enfin la plage sablonneuse qui s'étend au-devant de la digue à la mer, rempart artificiel

qui met désormais à l'abri des flots la zone acquise à la terre.

De l'autre côté du Petit-Rhône, la Petite Camargue développe, pendant une trentaine de kilomètres, le même appareil de dunes, de baisses, de gazes, d'étangs, de salines et de roubines. Les dunes y sont plus hautes et couronnées de sylves de pin parasol.

Après le Grau-du-Roi, l'appareil littoral contourne la Costière de Vauvert, passe ensuite près de Lunel, par Candillargues et Mauguio. De là, il se dirige vers le promontoire de Pérols qu'il suit jusqu'au delà de Lattes, dans le delta formé par le Lez et la Mosson. Il en sort ensuite et se retrécit à la saillie rocheuse de Maguelonne et de Villeneuve. En face Frontignan, la Gardiole le réduit à une simple bande, sorte de détroit qui isole la montagne de Cette.

Le Littoral méditerranéen offre, dans chacun des départements de l'Hérault, du Gard et des Bouches-du-Rhône, un *facies* particulier.

Département de l'Hérault

La partie du littoral appartenant à l'Hérault présente, en arrière de la plage, un rivage intérieur partant de la butte volcanique d'Agde et passant derrière le promontoire de Cette, qu'il sépare du continent. Les lagunes intérieures passent ensuite au-devant de la montagne de la Gardiole, et, après avoir traversé la Plaine de Montpellier, vont se perdre dans les terrains marécageux de la Palus, après l'étang de Mauguio. Les alluvions fluviatiles amenées par les cours d'eau qui coupent ces rivages, et facilitent le comblement des étangs, sont généralement limoneuses ; celles du cordon littoral, dont l'origine est la même, ont été remaniées par les flots et transformées en alluvions sableuses marines.

Il faut mentionner, dans cette partie, le Grau de Palavas, qui établit la communication de l'étang de Pérols et de la Méditerranée, à travers la langue de terre formant le rivage actuel entre Cette et l'étang de Mauguio. C'est sur cette langue de terre ferme, à peu près rectiligne, qu'a été éta-

blie, à partir de l'étang de Pérols, la cuvette du Canal dit des Étangs. — L'ancien Grau de Melgueil, près de la Redoute du Grand-Travers, s'est fermé à la fin du XVIe siècle.

Département du Gard

La partie littorale qui sert de limite au département du Gard, présente deux points remarquables.

1° Le Grau du Roi, dans le golfe d'Aiguesmortes, station balnéaire comme Palavas, établi sur la plage dite du Boucanet, et qui communique avec la ville de Saint-Louis par un chenal maritime ayant près de six kilomètres de longueur. 2° Le Phare construit à la pointe de Terre-neuve, dite de l'Espiguette *(Spigaï)*, à 6 kilomètres au sud du Grau du Roi, et qui a remplacé celui qui existait à l'entrée du chenal.

L'ancien Grau Louis, situé à 3 kilomètres et demi en allant du côté de Palavas, indique la limite du Gard et de l'Hérault. — La branche du Rhône vif, qui débouche au Grau neuf, forme la limite entre le Gard et les Bouches-du-Rhône. Cette branche du fleuve est détachée de l'ancien bras de Saint-Roman qui remonte jusqu'au canal de Peccais. — C'est dans le Gard que la zône littorale présente son plus large développement; ce dépôt sablonneux s'étend jusqu'à 15 kilomètres dans l'intérieur des terres.

Département des Bouches-du-Rhône

De la limite du Gard au Grau d'Orgon, embouchure du Petit Rhône, le littoral de la petite Camargue est coupé par plusieurs étangs sur une longueur de 14 kilomètres environ. L'ancien Poste dit des Quatre Maries, à l'extrémité de la Pinède de Sylvéréal, divise en deux cette distance. Du Grau d'Orgon au Grau de Beauduc, dans le golfe de ce nom, le développement de la côte est de 24 kilomètres. Le phare de la Gacholle est établi sur le bord de ce golfe, à la pointe du Marteau. La langue de terre très étroite qui sépare la Méditerranée de l'étang des Batayolles, était autrefois percée par trois graus: celui des Arts, celui du Rousti, et celui des Batayolles.

De la pointe du Sablon au Grau du Ponent, par lequel s'écoule une partie des eaux du Grand Rhône, le développement est d'environ 20 kilomètres. Comme la pointe de l'Espiguette, celle du Sablon a une tendance à l'avancement vers la mer. — Le phare de Faraman est construit à 9 kilomètres avant le Grau du Ponent. C'est au Grau de la Dent, qui s'ouvre près de ce phare, que débouche le Vieux Rhône, faisant suite au Canal dit du Japon, défendu autrefois par la Tour Vieille de Tampan (1607) et par celle de Saint-Genès (1556), et qui forme, avec le Grand Rhône et la mer, l'Ile du Plan du Bourg. — Le Salin-de-Giraud, où vient aboutir la ligne de Trinquetaille, est établi dans la partie centrale de l'Ile. — C'est sur les sables mouvants de cette côte inhospitalière que le paquebot, *la Russie*, vint dernièrement s'échouer.

Du Grau du Ponent à celui de Pégoulier, par lequel débouche le Grand Rhône, ou ancien Canal des Lones ouvert en 1712, la distance est de 9 kilomètres. — Le Canal Saint-Louis, de date récente, qui met en communication directe le Port Saint-Louis, sur la rive gauche du Grand Rhône, avec l'anse du Repos dans le golfe de Fos, est à 6 kilomètres au-dessus de l'embouchure du fleuve. Cette voie navigable, dont la longueur est de 4 kilomètres entre la Tour Saint-Louis et la mer, a une largeur de 63 mètres et une profondeur de 6 mètres. Le phare est établi à l'extrémité de la jetée qui protège le mouillage de Fos, à plus de 2 kilomètres au large. — Depuis quelques années, Saint-Louis-du-Rhône a été rattaché directement à Arles par un chemin de fer établi sur la banquette du Canal d'Arles à Bouc.

L'anse de Saint-Gervais, où se termine la zône littorale, est à 10 kilomètres du Canal Saint-Louis. La petite ville de Fos, édifiée sur un ilôt de mollasse helvétienne, est séparée de cette anse par le Canal d'Arles au Port-de-Bouc, dont le point extrême se trouve à 5 kilomètres à l'Est vers le Cap Couronne. Le Grau du Galéjon qui sert d'embouchure à l'étang de ce nom, est situé entre le Canal Saint-Louis et l'anse de Saint-Gervais. C'est dans l'étang de Galéjon que débouchait le Bras-Mort, faisant suite au Canal de Marius ou Fosses-Mariennes *(Fossæ Marianæ)*.

Une digue de défense est établie entre les Saintes-Maries

et le Grau de Pégoulier, pour protéger cette partie du littoral contre les incursions des eaux de la mer.

Prolongement des embouchures

Les alluvions transportées par le Rhône s'étendent aujourd'hui à ses embouchures, et forment les deux promontoires de Beauduc, ou du Sablon, et de l'Espiguette. Ces deux saillies, en s'agrandissant, ont fini par constituer dans le golfe de Lyon, les trois petits golfes de Fos, des Saintes-Maries et d'Aiguesmortes.

Les apports incessants du fleuve, dont les eaux sont contenues par un système de digues, continuent ce travail d'empiètement journalier, en déversant aux embouchures une quantité de limon estimée à 17 millions de mètres cubes par an pour le Grand Rhône, et 4 millions seulement pour le Petit Rhône. — Il résulterait du fait de ce dépôt en mer, d'après les observations des Ingénieurs du Service Maritime, un allongement annuel de 42 mètres environ pour le bras principal du fleuve.

On doit remarquer que, sur le chiffre total de 17 millions de mètres cubes de sable et de vase charriés par le Grand Rhône, 13 millions restent à la côte, après avoir été battus et remaniés par les flots. Les 4 millions de mètres cubes entraînés par le Petit-Rhône ne suffisent pas à réparer les pertes que subit le rivage, et vont, en partie, s'accumuler à la pointe de l'Espiguette.

On voit par là que toute la côte de la Camargue n'avance pas de la même manière. Il y a, en effet, atterrissement sur quelques points du littoral, et affouillement sur d'autres points.

Cet état d'antagonisme constant entre la mer et la plage rend assez difficile toute évaluation. Ainsi que le dit M. Ch. Martins, « on se trouve sur la limite indécise de la terre et « de la mer, le fleuve cherchant à prolonger ses atterrisse- « ments, et la mer détruisant dans ses colères les allu- « vions nouvelles qu'il dépose incessamment dans son « sein (1). »

(1) *Aiguesmortes*. — Montpellier, 1875.

Oscillations du rivage.

Essayons de nous rendre compte, brièvement, des oscillations du rivage entre Fos et Aiguesmortes, de manière à pouvoir en saisir les principaux mouvements.

La côte méditerranéenne, avons-nous dit, forme deux golfes : le golfe d'Aiguesmortes et celui des Saintes-Maries ou de Beauduc, protégés chacun par un promontoire sablonneux. Vient, à la suite, la grande plage de Faraman; enfin, une troisième saillie formée par le bras principal du Rhône, au Grau de Pégoulier, dont l'avancement est de 50 à 70 mètres par an. Les atterrissements sont remaniés sur place par les vagues, et distribués à peu près également des deux côtés de l'embouchure, tendant par conséquent à combler le golfe de Fos, et, par suite de ces ensablements, à fermer les ports de Saint-Louis et de Bouc.

Un travail inverse se produit à la plage de Faraman. Celle-ci, rongée par la mer, recule d'une manière sensible, soit 20 mètres en moyenne par an. Pendant que ce reculement a lieu, la pointe de Beauduc avance d'une quantité très appréciable, 17^{m}00 en moyenne par année. Derrière cette pointe, le golfe des Saintes-Maries, se creuse insensiblement, et, par suite de la minime quantité des apports, ce promontoire s'efface de plus en plus ; le reculement annuel du Grau d'Orgon est évalué à 10^{m}00. Cette situation ne peut qu'inspirer des inquiétudes pour l'avenir.

Il est cependant certain que les plages actuelles d'Aiguesmortes et des Saintes-Maries occupent à peu près le même emplacement qu'au commencement de l'ère chrétienne, et que le mouvement de la côte a été, depuis lors, plutôt un mouvement rétrograde, à en juger par la trace de l'ancienne batterie d'Orgon, établie il y a deux siècles sur le musoir gauche du fleuve, et qui est aujourd'hui un écueil en mer, à 100^{m}00 environ de la côte.

Plus loin, les mêmes phénomènes se produisent et la pointe de l'Espiguette s'avance d'une dizaine de mètres par an. De son côté, le golfe d'Aiguesmortes a une tendance à se creuser comme celui des Saintes-Maries. Ajoutons que le courant littoral allant de l'Est à l'Ouest, de la pointe de

l'Espiguette au Grau de Palavas, vient favoriser ce creusement.

Le long de l'étang de Mauguio, la plage ne subit aucune modification sensible. En face Mauguio, le cordon littoral que l'on remarque ne paraît pas avoir subi de mouvement appréciable.

Les indications géologiques qui précèdent, touchant le golfe d'Aiguesmortes, jointes aux documents historiques de cette zone littorale, réfutent d'une manière péremptoire la théorie du prétendu reculement de la plage jusqu'au pied des remparts d'Aiguesmortes, dont la distance à la mer était, autrefois comme aujourd'hui, de six kilomètres.

On peut donc affirmer, avec Ch. Martins que « Saint « Louis s'est embarqué à Aiguesmortes sur un navire d'un « faible tirant d'eau, a traversé l'étang de la Marette, suivi « le Canal Viel, pour arriver par l'étang du Repausset au « Grau qui porte son nom, et en dehors duquel la flotte « l'attendait depuis longtemps (1). »

Mode de colmatage de la Petite Camargue

A ces citations, nous ajouterons quelques courtes indications sur le mode particulier de colmatage des *sansouires*, ou plages fluvio-marines, qui avoisinent le littoral. Ce travail qui s'effectue encore de nos jours, devient appréciable dans la Petite Camargue, où l'absence de digue à la mer facilite la lutte incessance des deux éléments.

Dans cette partie basse du Delta, la conquête de la terre ferme ne peut être définitivement assurée qu'à la suite d'une série d'envahissements et de délaissements des eaux marines. — Le dessèchement des *baisses* pendant les chaleurs de l'été, la formation, à la surface du sol, d'une *croûte saline*, préparent le développement d'une population végétale dont les germes sont apportés par les vents de terre ; les rhizomes, les racines traçantes des plantes littorales, se joignent de manière à présenter comme un lacis suffisamment résistant aux agents de dénudation. — Les grains de sable venus de la plage s'arrêtent entre les tiges basses des

(1) *Aiguesmortes.* — op. cit. p. 25.

salicornes, s'accumulent avec les débris organiques, et finissent par former des *tourradons*, ayant généralement 0m10 au plus de saillie. La jonction entr'eux de ces petits tertres constitue alors des *radeaux* embrassant une certaine étendue. Enfin, ces derniers, émergeant suffisamment du sol, sont fixés par la végétation, et présentent, par leur continuité, une sorte de *bourrelet littoral*, base de véritables *dunes*, appelées à protéger les nouveaux dépôts des lagunes contre les fureurs de la tempête. Ces phénomènes de sédimentation, interrompus souvent par le mistral et les coups de mer du S.-E., sont d'autant plus lents que le point où ils se produisent est plus éloigné du rivage.

Puits artésien d'Aiguesmortes

Il reste maintenant à nous rendre compte de la constitution du Littoral méditerranéen, comme nous l'avons fait pour la Camargue.

Nous interrogerons, pour cela, le relevé d'un sondage artésien important, exécuté par la municipalité d'Aiguesmortes, sous la direction de M. Robert, Ingénieur de la Compagnie des Salins du Midi, dans le but de procurer à cette ville une certaine quantité d'eau potable. Ce forage, commencé en 1880 (altitude 1m80), descendu à 136m de profondeur, et ensuite suspendu à cause de nombreux éboulements, n'a jamais été terminé. Il a fourni, aux environs de la côte — 110m, de l'eau en quantité assez abondante, mais tout à fait impotable. Nous allons mettre à profit ce travail de forage, en donnant ci-après la série détaillée des couches traversées.

FORAGE ARTÉSIEN D'AIGUESMORTES

1	Sable fin un peu terreux........................	5^{m}00	Phase actuelle
2	Sable argileux avec argile vaseuse intercalée.....	17 40	Phase paludéenne
3	Vase marine jaune coquillière et argile plastique..	2 52	Phase marine
4	Argile plastique verdâtre compacte, au-dessus d'une argile sableuse noire coquillière.........	3 70	Phase fluviale
5	Cailloux roulés dans argile sableuse noire........	0 28	Phase d'éruption
6	Argile plastique grise........................	3 80	Cordon
7	Cailloux roulés dans gangue terreuse............	0 35	Cordon
8	Argile blanchâtre et sable argileux...............	1 05	
9	Cailloux roulés dans gangue graveleuse..........	0 20	Cordon
10	Sable argileux jaunâtre sur argile compacte......	4 40	
11	Cailloux roulés dans argile jaune ou grise........	3 43	Pliocène sup. à 38^{m}70
12	Cailloux roulés et rognons de poudingne dans gangue marneuse.........................	2 55	
13	Graviers et cailloux dans gangue marneuse jaune	2 44	
14	Poudingue compacte, graviers, sables et cailloux	3 03	Pliocène moyen à 50^{m}15
15	Argile marneuse avec veines violâtre et jaunâtre..	3 70	
16	Argile jaune plastique au-dessous d'une strate de tuf.......................................	4 26	
17	Argile gris-bleuâtre avec nodules de marne blanche	0 66	
18	Marne blanche au-dessus d'une argile jaune sablonneuse................................	4 78	
19	Argile noire plastique lignitifère sur marne grise avec veines calcaires..........................	0 83	
20	Argile jaune sablonneuse reposant sur argile noire plastique..................................	4 42	
21	Argile grise plastique sur argile et marne blanchâtre....................................	3 12	
22	Marne grise sablonneuse......................	10 58	
23	Sable argileux gris sur marne graveleuse blanchâtre ou jaunâtre............................	5 10	
24	Sable jaune et débris de tuf. (Couche aquifère à 89^{m}64)...................................	2 75	
25	Argile noire et grise compacte, débris coquilliers au-dessous................................	2 60	
26	Argile grise sablonneuse et nodules de marne....	4 45	
27	Argile grise compacte, sablonneuse vers le bas....	5 60	
28	Sable mélangé d'argile jaune....................	14 00	Pliocène plaisancien 117^{m}
29	Argile grise coquillière........................	19 00	
	Profondeur totale.........	135^{m}90	

Nous eussions désiré donner, à la suite de ce tableau, quelques considérations géogéniques, tout à fait personnelles, inspirées par les caractères des matériaux extraits, ainsi que nous l'avons fait pour la Camargue. Malheureusement, l'entrepreneur du sondage d'Aiguesmortes, préoccupé surtout du but final de ses recherches, c'est-à-dire arriver le plus tôt possible à la couche aquifère, s'est constamment servi du trépan comme instrument perforateur, et n'a pu retirer, par conséquent, que des débris informes, présentant un mélange de roches à peu près indiscernables.

Sondage du Perrier

Un autre sondage non moins important, exécuté en 1869, dans la zone littorale, au Salin du Perrier, nous fait retrouver à peu près les mêmes couches signalées dans le forage d'Aiguesmortes. Le mode d'exécution de ce travail, fait au moyen de la tarière, a permis de retirer des spécimens assez convenables de toutes les roches, et de pouvoir conserver la trace exacte de cette perforation. L'examen de ces échantillons permet ainsi de rétablir la Coupe de ce sondage artésien parfaitement réussi, et dont le résultat a été d'assurer à la Compagnie des Salins, pour les besoins du service, un filet d'eau douce de 8 litres par minute.

Voici l'ensemble des couches par séries.

Première série. — Sable fin	5m00
Deuxième série. — Sable vaseux, argiles sablonneuses et argiles plastiques, par épaisseurs variables	33m60
Troisième série. — Cailloux roulés, à gangue parfois terreuse parfois compacte	12m00
Quatrième série. — Bancs de marnes de couleurs diverses	37m00
Cinquième série. — Argiles sablonneuses jaunes, couche aquifère	2m70
Sixième série. — Argiles grises, d'abord plastiques, puis sablonneuses	9m70
Profondeur totale	100m00

Comparaison des sondages du Littoral

Les constatations faites à Aiguesmortes comparées à celles du forage du Perrier et au résultat du sondage effectué au Listel, à 8 kilomètres au sud d'Aiguesmortes, où les couches sont à peu près identiques, ont permis d'établir les relations suivantes :

Le banc de cailloux roulés a été rencontré sur ces trois points : à — 28^{m}00 à Aiguesmortes, à — 38^{m}00 au Perrier, et à — 50^{m}00 au Listel. Ce banc paraît être le prolongement des cailloux de la Crau.

La salure des eaux provenant de ces trois forages indique : à Aiguesmortes 1° Bé, au Perrier 1°5 Bé, et au Listel 2°5 Bé. — Ce degré de salure paraîtrait provenir des marais accidentelles qui se produisent, et qui pénètrent par intumescence le bassin de cailloux où se trouve la source aquifère formant exutoire à la mer.

C'est à propos du sondage du Perrier que l'auteur de la Statistique mentionne par une note, page 644 : la rencontre, dans une mince couche d'argile noire bitumineuse, d'un fossile subapennin, à la profondeur de 63^{m}50, immédiatement au-dessous des argiles avec nodules de marne blanche. Cette observation que nous admettons, mais qu'il a été tout a fait impossible de reconnaître nous-même, en vérifiant les échantillons recueillis, nous porterait à croire que les dépôts quaternaires, dans cette partie du Grand Delta, qui correspond précisément au prolongement de la Costière, s'arrêteraient aux environs de la côte — 38^{m}00, et que le dépôt caillouteux, de 12^{m}00 de puissance, placé immédiatement au-dessous, représenterait alors, la plus grande partie du moins, l'étage appelé Sicilien, ou Pliocène supérieur (Galets et poudingues de Dumas).

Ce qui viendrait corroborer cette opinion, c'est la présence, non seulement des nodules de marne blanche dans les argiles traversées à — 58^{m}00, mais encore celle des marnes grises charbonneuses, dans lesquelles ce fossile aurait été trouvé. — Ces dernières ont une parfaite analogie avec les marnes grises lignitifères, dépôt tourbeux à *Potamides Basteroti*, qui supportent les *Sables et argiles de Saint-Géniès, Saint-Laurent*. Ces couches marno-sableuses peu-

vent donc être classées dans le Pliocène moyen, comme représentant le facies saumâtre de l'étage Astien, (Sables et grès, dépôt subapennin partim. de Dumas). — Les marnes plaisanciennes. (Marnes argileuses du même auteur) ou Pliocène inférieur, paraîtraient devoir commencer vers la côte — 117^{m}00.

Date d'origine du Littoral

Comme pour la Camargue, il est assez difficile d'assigner une date certaine à la formation du rivage actuel du Littoral méditerranéen.

Dans ses dissertations sur les atterrissements arrivés sur les côtes du Languedoc, le savant Jean Astruc a fait la remarque suivante dans ses *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc* : « Au nord de » la route de Nimes à Béziers, les noms des villes sont » d'origine celtique, tandis qu'au sud il n'y a que des » noms latins. Or, la région méridionale étant la plus fer- » tile du Bas-Languedoc, on ne comprendrait pas que les » Celtes ne l'eussent point habitée si elle avait existé de » leur temps. Il semble donc légitime de la considérer » comme une conquête opérée, aux dépens des lagunes » méditerranéennes, entre l'époque celtique et celle de la » domination romaine. »

Appréciation

Nous terminerons cette Étude de la Camargue et du Littoral méditerranéen, en rappelant, à l'exemple d'Elie de Beaumont, l'appréciation du rôle de la mer portée par Forfait, Ordonnateur de la marine française, lorsque, décrivant les lagunes de l'Adriatique, il s'exprimait ainsi :

« Là, comme partout ailleurs, la nature qui, bien que le « mouvement soit son essence, *cherche néanmoins l'équi- « libre et le repos,* a fondé au milieu des eaux un barrage « naturel, qui établit une limite entre les atterrissements « formés par les tempêtes de la mer et ceux qui résultent « des dépôts fluviatiles.

THÉODORE PICARD.

L'ARMÉE CATHOLIQUE

AU SIÈGE DE MONTPELLIER (1577)

Le début de l'année 1577 fut marqué en Languedoc par les fluctuations de la politique de Damville. Se rangerait-il au parti du roi, se donnerait-il aux religionnaires, il était hésitant et ne distinguait pas nettement de quel côté penchaient ses goûts ni quel parti servirait mieux ses intérêts. Le 5 janvier 1577, Henri III lui accorde un brevet mettant sous « la sauvegarde royale la personne et les biens du maréchal de Damville. » Cette faveur lui aliéna les religionnaires, d'autant plus qu'elle fut bientôt confirmée par l'offre du marquisat de Saluces. Il s'agissait, pour le maréchal, de se rendre digne de ces marques de l'intérêt royal, d'obtenir des Huguenots la cessation de l'exercice public du culte protestant en France, mesure en désaccord avec l'édit de pacification antérieurement signé et sous le régime duquel on vivait.

Damville le 2 février proteste de son loyalisme et de son attachement à la foi catholique, mais expose qu'il n'est pas « possible de contrevenir à tant d'édits, accordés si solennellement aux religionnaires, et de n'admettre qu'une religion en France, « surtout en Languedoc où les états du pays ont juré l'observation du dernier édit. »

Il semble par là renoncer à suivre le parti du roi mais les négociations qui s'ouvrirent, et la question toujours pendante du marquisat de Saluces donnèrent quelque ombrage aux protestants. Des mouvements partiels eurent lieu, en suite desquels Châtillon, fils de Coligny, gouverneur de Montpellier, arma la ville. En même temps, Bannières courut lever des troupes dans les Cévennes, Grémian mit Aigues-mortes en état de défense : toutes les villes ou bourgs fortifiés de Montpellier au Rhône, furent aux mains des religionnaires. La ligue était maîtresse de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, ainsi que de Pont-St-Esprit.

Le 27 février les religionnaires du Bas-Languedoc se séparent officiellement de l'union de Damville. Tout en signant cette protestation, ils tâchent de le ramener à leur parti. Le maréchal se justifie, puis réunit à Montagnac une assemblée mi-partie, où la réconciliation est signée.

De nouveaux nuages s'élevèrent et le 25 d'Avril Damville arrivé devant Montpellier s'en voit fermer les portes. Le manifeste qu'il publie ne sert pas sa cause, et de dépit, il se rallie au roi. Dieu lui fait la grâce de lui dessiller les yeux ; dit le manuscrit II-118-1 du grand séminaire de Montpellier. Le 21 mai sa réconciliation est conclue et le roi lui donne l'ordre d'agir en Languedoc de concert avec Bellegarde et de réduire le pays tout entier à l'obéissance royale.

L'armée envoyée par Henri III en Languedoc avait pour mestre de camp le sieur de Verdale, et comme surintendant des finances le baron de Villars. Bellegarde eut pour mission d'agir du côté de Nimes et Damville du côté de Montpellier où il avait une insulte particulière à venger

Après la prise de Thésan, et l'échec de ses troupes au siège de Laurans, défendu par Faugères, Damville investit Montpellier le 9 Juin.

Cette ville qui avait perdu le 1er Juillet un de ses plus vaillants défenseurs, le capitaine Senglar, (1) comptait encore d'illustres combattants, entre autres le Vicomte de Turenne et Lanoue. Les premières attaques de Damville furent infructueuses, tant en raison du petit nombre de troupes dont il disposait, que de la grandeur du rayon qu'il devait donner à son investissement.

En vain Damville réclamait-il des secondes à Bellegarde : celui-ci, qui par indiscipline de ses troupes se « trouvoit du tout nud et despourvu de moyens » ne put lui envoyer que 45 maîtres de la compagnie de Bellegarde, 12 de celle de Carces, et une cinquantaine d'arquebusiers.

Après de vains appels à Retz occupé au siège de Ménerbe, Damville eut recours au Vicomte de Joyeuse qui le joignit enfin avec ses troupes suivies de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne, et des barons de Couissan et de Campendu.

Le décompte général, effectif et commandement, des troupes mises sous les ordres de Damville, nous a paru intéressant à relever, tant pour le nom et la qualité des chefs de l'armée catholique, que pour les détails trop peu nombreux que le document ci-joint donne sur l'organisation militaire de cette époque.

(1) Le plan du Maréchal était de faire « le dégat » d'allarmer la ville ; ce fut dans une escarmouche dirigée par Lamadeleine et Cornusson, et destinée à protéger les moissonneurs que Senglar fut tué.

Il est extrait des :

« Etats des recepte et depence faicte par la Garde et munitionnaire des vivres du camp et armée du Roy estant pour son service devant la ville de Montpellier commandée par le sieur de Dampville, maréchal de France, gouverneur et lieutenant g[l]. pour sa M[é] au païs du Languedoc, durant les mois de Juing, Juillet, Aoust, Septembre et Octobre 1577 ».

Despance de ce présent estat faicte en pain chascun pezant 16 onces brut.

GENS D'ORDONNANCE

La compaignie de Monseigneur le M[l] de Dampvile composée de 60 salads, cu et comprinz l'enseigne, guidon et M[l] des logis, a pris depuis le 8[e] jour de juing jusqu'au 9[e] jour d'aoust 400 pains par jour (24,500 pains) et depuis le 9[e] jour d'aoust jusqu'au second jour d'octobre les dits jours qui sont 53 jours sur ladite compaignie a esté composée de six vingts salads le lieutenant et autres officiers y compris 42.400 pains

La compaignie de Monseigneur le M[l] de Bellegarde composée de 55 salads est arrivée au camp le 16[e] jour du mois de juing et laquelle y a demeuré jusqu'au 19[e] jour de juillet qu'elle s'est retirée pour aller trouver ledit sieur M[l] à Beaucaire 16.400 pains

Et depuis que ladite compaignie est retournée composée de 50 salads, laquelle est arrivée au camp le 12[e] jour de septembre jusques au 2[e] jour d'octobre 23.750 pains

La compaignie de Monseigneur de Joyeuse composée de 25 salads sans y comprendre le guidon de ladite compaignie est arrivée au camp le 8[e] jour de juing jusqu'au 20[e] de juillet : 6150 pains et depuis le 24[e] d'aoust la compaignie est retournée audit camp composée de 45 salads et laquelle y a demeuré jusqu'au 7[e] d'octobre à 300 pains par jour 17550 pains

La compaignie du sieur de Montdragon est arrivée au camp le 17[e] jour de juillet composée de 56 salads, laquelle y a demeuré jusqu'au 1[er] jour d'octobre. Depuis le 28

juillet jusqu'au 1er octobre la compagnie s'est accrue de 8 salads, à 400 pains par jour, ci 35.260 pains

Audit sieur de Montdragon pour son estat de cappitaine de gendarmes à raison de 60 pains par jour 5.460 pains

La compagnie de M. le duc de Savoye composée de 50 salads est arrivée au camp le 4e jour de juillet et y a demeuré jusqu'au 1er septembre qui s'est retirée en Piémont 20.650 pains

La compagnie de M. le comte de la Mirande composée de seize salades est arrivée au camp le 16 septembre jusqu'au 2 octobre qui est allée en garnison 2.080 pains

La compagnie de M. le comte de Carces composée de 20 salads (du 20 septembre au 30 octobre) 1.560 pains

La compagnie de M. de Mirepoix composée de 50 salads (du 17 septembre au 2 octobre) 5.250 pains

La compagnie de M. le comte de Cramail composée de 50 salads (du 21 septembre au 3 octobre) 4.180 pains

CHEVAULX LÉGERS

La compagnie de chevaulx légers du sieur de Sérignan composée de 30 salads (du 8 juin au 2 octobre) 14.600 pains

La compagnie du sieur Poggio composé de 35 salads (du 8 juin au 2 octobre) 11.500 pains

La compagnie du sieur de Valmaigne après la mort duquel a esté ordonnée au sieur Nicolle Aglatte son lieutenant composé de 35 salads (du 8 juin au 2 octobre) 14.500 pains

La compagnie du capitaine Labarthe de 25 salads (du 2 juillet au 14 juillet) 1.445 pains

La compagnie de chevaulx légers du sieur de Ste-Jalle composée de 25 salads (du 15 septembre au 2 octobre) 2.210 pains

La compagnie du sieur de Baumefort composée de 37 salads (du 22 septembre au 3 octobre) 2.040 pains

La compagnie du sieur de Sabran composée de 40 salads (du 22 septembre au 3 octobre) 2.040 pains

La compagnie du sieur de Cappandu composée de 15 salads (du 22 septembre au 1er octobre) 450 pains

La compagnie du capitaine Labaulme composée de 25 salads (du 27 septembre au 2 octobre) 2.106 pains

La compaignie de chevaulx légers du baron de Vissec composée de 40 salads (du 22 septembre au 2 octobre) 1.782 pains

La compaignie du cappitaine Cambonnes composée de 45 hommes, arrivée au camp le 8 juin s'est accrue de 35 hommes, le 5 août est restée au camp jusqu'au 29 septembre où 25 hommes sont allés en garnison à Candillargues 20.294 pains

La compaignie du cappitaine Massanne composée de 40 hommes arrivée au camp le 12 juin jusqu'au 12 juillet s'est accrue de 5 hommes le 30 septembre 16.214 pains

La compaignie du cappitaine Lille composée de 60 hommes arrivée au camp le 16 juin y est restée jusqu'au 16 octobre 18.500 pains

La compaignie du cappitaine Barrusquet composée de 25 hommes arrivée le 8 juin s'est accrue de 20 hommes le 27 juillet et a quitté le camp le 2 octobre 15.048 pains

Le 8e jour de juin est arrivée au camp la compaignie du cappitaine Nègrefeuille composée de 40 hommes y est demeurée jusqu'au 26 juillet où elle s'est accrue de 6 hommes, a quitté le camp le 2 octobre 16.240 pains

La compaignie du cappitaine Rougeon arrivée au camp le 20 juin composée de 45 hommes a été portée à 73 hommes le 22 janvier a quitté le camp le 2 octobre 19.752 pains

La compaignie du cappitaine Parlages arrivée au camp le 8 juin au nombre de 50 hommes s'est accrue de 33 hommes le 27 juillet, a quitté le camp le 2 octobre 22.544 pains

La compaignie du cappitaine Lavaucelle arrivée au camp le 6 juillet au nombre de 55 hommes s'est accrue le 31 juillet de 7 hommes a quitté le camp le 2 octobre 15.115 pains

La compaignie du sieur de Valmaigne composée de 53 hommes et laquelle depuis la mort du sieur de Valmaigne (23 juin), fut demeurée au cappitaine Tourbes son lieutenant, arrivée au camp le 8 juin l'a quitté le 2 octobre 17.400 pains

Le 26 aoust est arrivée au camp la compaignie du cappitaine Rieux composée de 200 hommes, à savoir sept vingt hommes de pied et soixante à cheval et a prise

pour ledit nombre d'hommes, depuis le 28e dudit moys jusqu'au 7e jour de septembre, que ladite compaignie a été réduite à huit vingt hommes, d'autant que le surplus des gens de guerre sont allez à Menerve trouver Mgr le grand prieur, par chascung le nombre de 500 pains 15.000 pains

La compaignie du cappitaine Malcourant est arrivée au camp le 8e jour de septembre composée de 80 hommes et laquelle depuis ledit jour jusqu'au 2e octobre en a receu pour chascung jour 220 pains 6.380 pains

La compaignie du sieur de la Devèze composée de 70 hommes est arrivée au camp le 22 septembre en est partie le 2 octobre 2.090 pains

La compaignie du capitaine Beaulaigue composée de 25 hommes est arrivée au camp le 8e juin en est partie le 31 juillet 5.649 pains

La compaignie de M. de la Vérune commandée par le cappitaine Manni, son lieutenant est arrivée au camp le 12e de juin et y a demeurée jusqu'au dernier dudit moys 2.754 pains

Régiment des Gens de guerre à pied du sieur de Montbazenc aussi mestre de camp.

Le 10e jour de juin est arrivée au camp la compaignie vieille du sieur de Montbazenc composée de 80 hommes et a demeuré au camp jusqu'au 2 octobre, la compaignie s'est accrue de 10 hommes le 26 juillet 25.622 pains

La compaignie nouvelle du sieur de Montbazenc composée de 55 hommes a demeuré au camp du 23 septembre au 2 octobre 1.080 pains

La compaignie du cappitaine Taraux composée de 60 hommes est demeuré au camp du 8 juin au 2 octobre, s'est accrue de 15 hommes, le 27 juillet 23.736 pains

Régiment des Gens de guerre à pied du sieur de Rozines, l'un des maréchaux, maître de camp

La compaignie colonnelle commandée par le sieur de Verdalle, collonnel des bandes composées de 80 hommes est arrivée au camp et armée à Saussan le 8 juin et le lendemain au camp devant Montpellier, elle y est demeurée jusqu'au 2 octobre 31.120 pains

La compaignie du capitaine Rozines l'ung des mestres

de camp, est arrivée au camp le 12 juin composée de 50 hommes, elle y est demeurée jusqu'au dernier jour de juillet 21.577 pains

La compagnie du capitaine Espiart l'ung des sergents majours du camp est arrivée au camp le 16 juillet composée de 100 hommes, elle y est demeurée jusqu'au 2 octobre 23.817 pains

La compagnie du capitaine Beaufort composée de 76 hommes est arrivée au camp le 11 juin elle y est demeurée jusqu'au 25 juillet 23.505 pains

La compagnie du capitaine Firmacon composée de 22 hommes est arrivée au camp le 6 juillet et y a restée jusqu'au 2 octobre 19.360 pains

La compagnie du capitaine Tartas composée de 92 hommes est arrivée au camp le 6 juillet et y est demeurée jusqu'au 2 octobre 19.360 pains

La compagnie du capitaine Assier est aussi arrivée au camp le 8 juin composée de 30 hommes jusqu'au 23 juillet où elle s'est accrue de 20 hommes, au 2 octobre elle avait reçu 16.590 pains

La compagnie du capitaine Espondilhan composée de 55 hommes est arrivée au camp le 8 juin et y est demeurée jusqu'au 2 octobre 18.908 pains

La compagnie du cappitaine Geoffret composée de 60 hommes est arrivée au camp le 6 juillet et en est repartie le 20 octobre 15.224 pains

La compagnie du capitaine Durant est arrivée au camp le 10 juillet composée de 60 hommes puis s'est accrue de 14 hommes le 22 juillet, elle est repartie du camp le 2 octobre 17.196 pains

La compagnie du capitaine Escanaing composée de 60 hommes laquelle après sa mort a été donnée au cappitaine Charles son lieutenant est arrivé au camp le 8 juin : elle s'est accrue de 10 hommes le 31 juillet, elle est restée au camp juqu'au 2 octobre 20.698 pains

La compagnie du cappitaine La Croix est arrivée au camp le 8 juin, composée de 54 hommes : elle s'est accrue de 17 hommes le 29 juillet : elle est restée au camp jusqu'au 2 octobre 19.293 pains

La compagnie du capitaine Pacquette composée de

50 hommes laquelle après sa mort a été donnée au capitaine Miquel son lieutenant est arrivée au camp le 8 juin : elle s'est accrue de 10 hommes le 24 juillet, et est restée au camp jusqu'au 2 octobre 19.148 pains

La compagnie du capitaine Frigondet composée de 60 hommes est arrivée au camp le 27 juin s'est accrue de 20 hommes le 1er août est restée au camp jusqu'au 1er octobre 18.093 pains

La compagnie du cappitaine Martin composée de 90 hommes est arrivée au camp le 8 juillet : s'est accrue de 11 hommes le 6 août est restée au camp jusqu'au 2 octobre 20.438 pains

La compagnie du cappitaine Parabelle composée de 120 hommes est arrivée au camp le 6 juillet : n'est plus composée que de 80 hommes le 6 août, reste au camp jusqu'au 2 octobre 20.060 pains

La compagnie du cappitaine Baillet composée de 49 hommes est arrivée au camp le 8 juin : s'est accrue de 21 hommes le 21 juillet, est restée au camp jusqu'au 2 octobre 19.250 pains

La compagnie du cappitaine Montfrin composée de 80 hommes est arrivée au camp le 6 juillet s'est accrue de 7 hommes le 1er août est restée au camp jusqu'au 2 octobre 18.150 pains

La compagnie du capitaine Pouilhan composée de 33 hommes, est arrivée au camp le 8 juin en est partie le 2 octobre 13.920 pains

La compagnie du cappitaine Celles composée de 30 hommes, est arrivée au camp le 8 juin, s'est accrue de 10 hommes le 1er août, a quitté le camp le 2 octobre 15.439 pains

La compagnie du cappitaine Vernet composé de 30 hommes est arrivé au camp le 8 juin, y est demeurée jusqu'au 2 octobre 13.613 pains

La compagnie du cappitaine Challandier composée de 45 hommes est arrivée au camp le 8 juin, y est demeurée jusqu'au 2 octobre 16.240 pains

La compagnie du cappitaine Cassaignes composée de 40 soldats est arrivée au camp le 15 juin s'est accrue de 20 soldats le 18 août est demeurée au camp jusqu'au 20 octobre 15.980 pains

La compaignie du cappitaine Paulon composée de 80 hommes est arrivée au camp le 6 juillet ; est descreue de 10 hommes le 20 septembre a quitté le camp le 30 septembre 17.212 pains

La compaignie du cappitaine La Rivoire composée de 30 hommes est arrivée au camp le 11 juillet : le 31 juillet elle s'est accrue de 40 hommes : elle est restée au camp jusqu'au 2 octobre 14.230 pains

La compaignie du cappitaine Capdecomme composée de 60 hommes est arrivée au camp le 10 juin 19.161 pains

Le 15e jour de septembre est arrivée au camp la compaignie du cappitaine St Flur composée de 40 hommes est restée au camp jusqu'au 2 octobre 2.380 pains

La compaignie du cappitaine Talaissac composée de 80 hommes est arrivée au camp le 5 septembre, y est demeurée jusqu'au 2 octobre 5 720 pains

La compaignie des gens de guerre à pied du sieur de Vaissec composée de 30 hommes est arrivée au camp le 22 septembre y est demeurée jusqu'au 2 octobre 770 pains

La compaignie du sieur de Poppian composée de 23 hommes est arrivée au camp le 22 septembre, y est demeurée jusqu'au 2 octobre 605 pains

La compaignie du cappitaine Jolly composée de 25 hommes est arrivée au camp ledit jour y est demeurée jusqu'au 2 octobre 724 pains

Nombre du pain fourni aux 24 compaignies des gens de guerre à pied du dit Régiment 346.636 pains

Régiment du sieur d'Aubres

Le régiment du sieur d'Aubres composé de 5 compaignies et chacune de 60 hommes est arrivé au camp le 19e de juillet et n'a pris pain ny autres vivres que jusqu'au 1er jour d'aoust et ausquelles 5 compaignies a esté fourny pur chascun jour aux mains du cappitaine Antoine leur sergent majour pour le distribuer depuis ledit jour 1er aoust jusque le 7e septembre que la compaignie de chevalier du Caumont s'est retirée — 865 pains par jour et depuis le dit jour 7e septembre jusqu'au 18 dudit mois les 4 autres compaignies ont pruis 7812 pains et depuis le dit jour 18e septembre les dittes 4 compaignies ont esté réduites chacune au nombre de 50 hommes jusqu'au 3e doctobre où elles ont quitté le camp 50.450 pains

Estats des officiers de l'armée

Au sieur de la Crosette, mareschal de camp pour son estat à raison de 30 pains par jour 1.590 pains

Au sieur de la Verdale, colonel des bandes pour son estat, à raison de 60 pains par jour 6.960 pains

Au sieur d'Aubres aussy collonel pour son estat 3.840 pains.

Au sieur de Montbazenc pour son estat de mestre de camp à raison de 25 pains par jour 2.820 pains.

Au sieur de Rozines aussy mestre de camp 2.820 pains.

Au cappittaine Epiart l'ung des sergents majours, à raison de 12 pains par jours 1.088 pains.

Au cappitaine Siccart, aussy pour son estat de sergent majour 1.392 pains.

Au cappitaine Anthine aussy sergent majour du régiment du sieur d'Aubres pour son estat 768 pains.

Au fourier de camp pour son estat à raison de 6 pains par jour 696 pains.

Au Prevost des bandes, ses archers et exécuteur de la haulte justice à raison de 25 pains par jour 1.300 pains.

Au sieur de Malnault prevot de la mareschaussée, ses lieutenants, greffiers, archers et exécuteur de la haulte justice, à raison de 45 pains par jour 1.575 pains.

Autre despence faicte en pain

A esté fournis durant le dit moys d'octobre aux douze compaignies de gens de guerre à pied qui par commandement de Mgr le M^al de Dampville ont demeuré pour la conduitte de l'artillerie tant eslieux de Fabrègues, Cournonterral, Luppian que Pignet, le nombre de 10.000 pains.

Est aussy cy faict despence de 13.000 pains qui avaient esté faites en la ville de Narbonne pour la nourriture de la dite armée lequel estant mis sur mer et y ayant demeuré causant (à cause de) l'injure du temps et vent contraire s'est musy (moïsi) et du tout gasté sans que l'on aye aulcunement pu profiter à l'endroit des gens ny bestes.

Nombre total de pain fourny un million quatre-vingt mille quatre-vingt-huit pains. »

La depense journalière en vin est très forte : le guidon et l'enseigne touchent 18 pots de vin mesure de Montpelier le marechal de logis 12 et le gendarme 6. Comme viande,

un lieutenant de chevau-légers touche 3 livres, le cornette 2 livres, chaque chevauléger une livre. Un capitaine de gens de pied en touche 10 livres, son lieutenant 8, son enseigne 6, chaque sergent 2, chaque fourrier, fiffre, tabour ou caporal une livre, chaque soldat 1/2 livre.

Pendant le rassemblement des forces énumérées ci-dessus, le parti protestant n'était pas resté inactif : il inaugurait sous Châtillon la série des courses aventureuses, lointaines et rapides, que Rohan continuera plus tard par son « secours de Montauban » par exemple. Châtillon partit avec 50 chevaux commandés par Grémian, passa de Sommières dans les Cévennes, de là en Rouergue et en Montalbanais et poussa jusqu'à Bergerac. Ce raid, comme nous dirions aujourd'hui, est intéressant en ce sens qu'il fut accompli en 19 jours, dans un pays accidenté, et dépourvu de routes, et avec l'alourdissement considérable d'un long convoi de vivres. Les efforts de Châtillon n'avaient pas été vains : il ramenait des provinces fidèles à sa cause une armée de 4.000 hommes de pied et 500 chevaux et était escorté des meilleurs capitaines du parti : Thoré, Henri de Bourbon, les Vicomtes de Lavedan et de Paulin, le baron de Faugères, Broquiers, Porquerailes, Jolet, Deyme, Boissezon, le Rat, Grémian, Merle qui lui amena 600 hommes du Vivarais.

Malgré les « crys de Damville aux compagnies d'ordonnance et aux gentilshommes volontaires » son armée ne se montait pas à plus de 1.800 arquebusiers et à une faible cavalerie : aussi obligea-t-il les villages voisins de son camp de Lavérune à lui fournir des hommes : le contingent ainsi formé s'élève à 2,000 arquebusiers des communes.

Le secours de Chatillon avait contourné la ville et s'était établi à Mauguio face à la partie Est de Montpellier, là où l'investissement de Damville était le plus illusoire. Le secrétaire de ce dernier reconnaît qu'il aurait fallu au moins 12,000 hommes pour faire un investissement régulier. « Le païs estant si advantageux pour l'infanterie, mesme ayant esgard à l'assiette de la villé en laquelle on va tousjours à couvert jusques au pied de la muraille. » Il s'étend néanmoins sur les procédés de surveillance de Damville : les retranchements établis aux avenues les plus dangereuses, le service de nuit imposé à la cavalerie, l'établissement d'un réseau d'avant-postes.

Le 24 septembre, Thoré, frère de Damville fit à Sommières sa jonction avec Chatillon, et se dirigea sur Mauguio, pour forcer son frère à la bataille.

Une entreprise sur Candillargues dont nous trouvons trace dans les déplacements imposés aux 25 hommes de la compagnie de Cambonnet échoua, Damville ayant suffisamment ravitaillé la place.

Le 25 il fallut se décider à combattre : Thoré jeta un profond soupir, à la vue de ses troupes rangées en bataille : « Plût à Dieu que toutes ces forces fussent employées contre un autre que mon frère » s'écria-t-il. L'histoire du Languedoc ajoute naïvement : « Ce qui ayant esté entendu on convint qu'il n'estoit pas juste de le faire combattre à regret et on le pria de se retirer avec quelques autres catholiques qui l'accompagnaient. »

La bataille de 25 septembre a été racontée, interprétée, devrait-on dire, diversement par plusieurs historiens : le secrétaire de Damville, dom Vaissette et d'Aubigné en donnent chacun une version

différente. L'abrégé de l'histoire du Calvinisme à Montpellier se borne à mentionner la rentrée de Châtillon dans la place « après quelques petits combats. »

Toujours est-il qu'un engagement d'une issue incertaine n'avait pris fin qu'à la nuit, et qu'au moment où les deux partis s'apprêtaient à le renouveler, parvint la nouvelle de la paix de Bergerac.

Cette paix ne fut, comme les précédentes qu'un moment de répit où, suivant la forte expression de Napoléon, les deux partis « léchaient leurs plaies ».

SAINT-QUIRIN.

LES MANŒUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES EN 1900

Considérations sur la tactique et les tendances actuelles des trois armes

INTRODUCTION

L'étude que nous avons l'honneur d'offrir aux lecteurs de la *Revue du Midi* n'était pas, dans le principe, destinée à la publication. Il existe, en effet, en France, une Revue militaire de l'Etranger, rédigée à l'Etat-Major de l'Armée, qui s'occupe de ces sortes de questions et ne laisse passer aucun évènement militaire intéressant les armées étrangères sans en publier le compte-rendu. Et, de fait, les manœuvres impériales allemandes de 1900 sont l'objet d'un article de cette revue paru dans les livraisons d'août et de septembre 1901. Mais tandis que notre étude s'attache surtout à la tactique, à l'organisation d'ensemble et au fonctionnement des trois armes, la Revue militaire de l'Etranger, au contraire, examine jour par jour le détail des manœuvres, ne consacrant que 3 ou 4 pages aux observations générales et aux conséquences à tirer du récit

des opérations. Les deux travaux ne font donc pas double emploi : ils se complètent l'un l'autre et nous croyons être agréable à tous ceux qu'intéressent les choses militaires en leur faisant connaître, avec quelques détails, les grandes leçons qui se dégagent des manœuvres impériales allemandes de 1900 et les tendances actuelles des trois armes (infanterie, cavalérie, artillerie.) chez nos voisins.

THÈME D'ENSEMBLE ET CONDUITE GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS

Le règlement sur le service en campagne dans l'armée allemande, paru le 1er Janvier 1900, consacre presque près de 60 pages aux grandes manœuvres qui font l'objet du titre V de ce règlement. C'est dire que les manœuvres sont considérées comme la partie la plus importante de l'instruction annuelle, et comme la préparation la plus efficace à la guerre. Et dans cet ordre d'idées, les allemands semblent vouloir l'affranchir de la routine suivie jusqu'à ce jour, et donner aux manœuvres d'automne tant l'imprévu compatible avec les exigences du service des transports et de celui des ravitaillements.

L'article 573 du règlement prescrit de « maintenir « la même idée pendant toute la durée des manœu- « vres, » l'article 574 dit que « les deux partis doi- « vent être tenus, au début des opérations, assez « éloignés l'un de l'autre pour laisser tout le champ « nécessaire à l'exploration et à l'exécution des « mouvements préparatoires, car ces mouvements « engagent déjà souvent l'avenir et constituent, pour « les chefs, la partie la plus instructive de l'exer- « cice. » Enfin, aux termes de l'art. 578, « les chefs « des deux parties ont une initiative entière. »

On voit, dès à présent, les conclusions qui se dégagent de ces quelques principes fondamentaux. Plus de ces thèmes journaliers fixés, à l'avance pour toute la durée des manœuvres, plus de ces terrains classiques où les rencontres devront forcément avoir lieu. Les manœuvres prennent un imprévu qu'elles n'avaient pas auparavant. On ne peut plus savoir, chaque jour, que d'une manière très vague, les cantonnements où l'on couchera le soir. L'initiative prise par le chef de chaque parti, conduira à des rencontres qui ne présenteront plus l'ensemble et la régularité uniforme de celles des manœuvres d'Antan.

A ce point de vue, nous constaterons, en passant que nous ne sommes nullement en retard sur les Allemands. Dans un certain nombre de corps d'armée français, et en particulier dans le XVᵉ, une grande part est laissée à l'imprévu et, dans les manœuvres de montagne, par exemple, les cantonnements sont souvent déterminés, d'après la manière dont la dernière opération a été conduite. De ce fait, le service du ravitaillement peut être compliqué, les manœuvres peuvent paraîtrent plus décousues, mais on se rapproche davantage de ce qui se passera dans la réalité, quand nous ferons la guerre pour tout de bon.

Le thème d'ensemble donné par l'empereur Guillaume pour ses manœuvres impériales de 1900, était absolument conforme aux principes du règlement que nous avons rappelés plus haut.

« Un corps de la Garde fort de 3 divisions d'in-
« fanterie et 1 division de cavalerie devait partir de
« Berlin pour rejeter à la mer un corps débarqué à
« Stettin, fort de 4 divisions d'infanterie et 1 divi-
« sion de cavalerie. »

Un simple coup d'œil jeté sur la carte permet de constater que la première condition était remplie et que les deux adversaires avaient entr'eux un champ d'action assez vaste, pour que le service d'exploration et les mouvements préparatoires pussent être exécutés dans des conditions se rapprochant suffisamment de la vraisemblance.

Je résumerai brièvement ces diverses opérations: Le corps d'armée de Stettin (2e corps) avait poussé en avant une division de cavalerie et une division d'infanterie, formant une sorte d'avant-garde générale. Le 3 septembre, ces forces se trouvaient sur la rive droite de l'Oder, à 60 kilomètres environ de Berlin. Le gros du 2e était resté à Slettin.

Le contact entre les deux adversaires, était pris dans cette même journée du 3 septembre. Dans la nuit du 4 au 5, la division de cavalerie de la garde se portait sur l'Oder, jetait un pont en amont des points occupés par l'ennemi et, à 7 heures du matin, après une marche de 70 kilomètres, surprenait la division de cavalerie adverse qu'elle refoulait sur une étendue de 8 kilomètres.

Le 7, la garde passait l'Oder sur 2 ponts militaires et atteignait, le 8 au soir, les cantonnements qu'elle devait occuper la veille des manœuvres impériales, après 2 combats d'avant-garde, le 7 et le 8, contre la 42e Division (détachée par le parti Nord) et plusieurs combats de division de cavalerie entr'elles.

La première partie des manœuvres : exploration et opérations préliminaires était terminée, le gros des forces se trouvait en présence, les manœuvres impériales proprement dites allaient commencer.

La durée de ces dernières n'était pas fixée à l'avance. Conformément aux deux derniers principes déjà rappelés, elles devaient avoir leur direction subordonnée aux évènements résultant de l'initiative des deux partis en vue de l'idée générale, au lieu de découler, comme autrefois d'un programme arrêté d'avance.

Les manœuvres impériales durèrent 5 jours, c'est-à-dire un jour de plus que ne l'avait supposé le grand État-Major général. Et de ce fait, la manœuvre du 5e jour dut être écourtée, le service des chemins de fer de l'État-Major de l'armée ayant préparé pour ce jour-là le plan de transport des troupes à pied qui devaient rejoindre leurs garnisons par voies ferrées.

Il n'entre pas dans notre programme de suivre les deux Corps d'Armée Allemands pendant les 5 journées de manœuvres. Pour mener à bien une pareille tâche, il faudrait avoir assisté à ces manœuvres et connaître à fond le terrain. D'ailleurs, une énumération fatidique de noms de généraux, de localités, de jours ou d'heures ne nous apprendrait rien. Ce qu'il nous importe de savoir, c'est la façon dont sont organisés les corps de manœuvres, dont ils se déploient, dont ils marchent, dont ils combattent, c'est la tactique générale de l'armée allemande, c'est le fonctionnement des arbitres, ce sont enfin et surtout les particularités relatives à la tactique des trois armes et les tendances actuelles de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie.

Nous adopterons cette division dans les considérations qui vont suivre.

ORGANISATION DES CORPS DE MANŒUVRES

Si nous jetons un coup d'œil sur les forces mises en présence. Nous sommes frappés par la grande diversité de composition que présentent les brigades, les divisions et les corps d'armée.

C'est ainsi que le corps d'armée de la Garde est à trois divisions, tandis que celui de Stettin en comprend 4.

Dans le premier de ces corps d'armée, 5 brigades appartiennent à la Garde proprement dite :

La première	de ces brigades	est à	8	bataillons ;
la 2me	»	»	9	»
la 3me	»	»	7	»
la 4me	»	»	6	»
la 5me	»	»	4	»

La 6me brigade est formée par deux régiments empruntés au 3e corps d'armée : elle comprend 6 bataillons.

Dans le corps d'armée de Stettin, 5 brigades appartiennent au 2e corps ; une de ces brigades comprend 4 bataillons, les 4 autres en ont 6.

Une 6e brigade empruntée au 17e corps d'armée est formée à 6 bataillons ; enfin les 7e et 8e brigades sont composées, l'une d'un régiment à 3 bataillons et d'un bataillon de chasseurs, soit un total de 4 bataillons, l'autre de 5 bataillons empruntés au régiment de chemin de fer.

On voit par ce qui précède que le nombre de bataillons varie de 17 à 9 par division.

Un pareil manque d'uniformité pourrait, au premier abord, paraître étonnant chez des gens aussi méthodiques que nos voisins. Et portant, il n'est que la conséquence logique de cet esprit de méthode.

Les Allemands ont en effet le souci constant de respecter aux manœuvres, comme en toute circonstance, l'organisation du temps de paix, afin de maintenir, autant que possible, la cohésion à tous les degrés. Ils estiment fort judicieusement que le maintien des liens tactiques du temps de paix, si utile au commandement et au rendement des troupes, a bien plus d'importance que l'uniformité dans la composition des grandes unités.

Les brigades de cavalerie de corps d'armée tendent de plus en plus à disparaître en Allemagne. Aux manœuvres de 1900, ces brigades n'ont été constituées nulle part. En revanche, les fractions de cavalerie affectées à chaque division d'infanterie prennent des proportions de plus en plus considérables. Mais ici, nous trouvons une diversité qui ressemble un peu à un tâtonnement. Sur les 7 divisions composant les deux corps d'armée de manœuvres, une seule dispose de tout un régiment de cavalerie (à 5 escadrons) 4 ont 3 escadrons, 2 n'ont que deux escadrons. A en croire des publications parues récemment, les Allemands estiment qu'il ne serait pas superflu d'affecter un régiment de cavalerie entier à chaque division d'infanterie et qu'un seul escadron est absolument insuffisant. Mais, à ce point de vue, ils en sont encore à la période d'essai.

En ce qui concerne l'artillerie au contraire, nous sommes en présence d'une révolution complète au point de vue « organisation. » Les Allemands ont en effet décidé la suppression de l'artillerie de corps et son rattachement aux divisions d'infanterie. Chacune de celles-ci comprend dès lors 4 groupes de 3 batteries, soit 12 batteries à 6 pièces, ce qui fait le total énorme de 72 bouches à feu.

Enfin, au point du commandement supérieur, nous trouvons des corps d'armée de 3 et 4 divisions sous le commandement direct d'un seul chef. C'est là un bien lourd fardeau pour un général, quelle que soit sa valeur !

FORMATIONS DE MARCHE, DÉPLOIEMENT, COMBAT

Le principe consistant à faire combattre les unités accolées est absolu dans l'armée allemande. Il en résulte d'une part, l'obligation de marcher au combat en plusieurs colonnes, d'autre part l'absence de colonnes supérieures à la division.

Aux manœuvres de 1900, la division toute entière a généralement été mise en marche sur la même route dans l'ordre suivant.

Pointe :	un bataillon
Gros de l'avant-garde	un bataillon 6 batteries un bataillon une compagnie de pionniers
Gros	un bataillon 6 batteries 2 bataillons une brigade

Le commandant de la division marchait entre la pointe et le gros de l'avant garde.

La distance de l'avant-garde au gros variait de 500 à 1200 mètres.

Au moment de la prise de contact avec l'ennemi, dans un combat de rencontre, ce qui était le cas le plus fréquent, la pointe s'engageait immédiatement sans attendre l'entrée en action de l'artillerie. Mais le plus souvent, elle s'établissait en quelque sorte

en avant-postes, en avant de la position assignée à l'artillerie avant la prise du contact.

Les 6 batteries de l'avant-garde se portaient immédiatement sur cette position ; elles y étaient rejointes moins d'un quart d'heure après, par les 6 batteries du gros qui avaient doublé la colonne à une allure rapide, et l'artillerie de la division formait une seule masse de 12 batteries placées côte à côte, sur une même ligne, établie généralement à 1 kilomètre sur le flanc du chemin du débouché.

C'est dans le but d'assurer cette rapide entrée en ligne de toutes les batteries et de se réserver ainsi, dès le début, la supériorité sur l'artillerie adverse que le service en campagne dit au paragraphe 340 : « L'artillerie de campagne est poussée aussi près « de la tête de la colonne que le permet la sécurité « et que l'exige la convenance de l'engager de bonne « heure dans le combat... » Cette prescription a toujours été rigoureusement appliquée.

Cependant l'infanterie déboitait rapidement de la route pour se porter directement de la colonne de marche sur la ligne des tirailleurs. Tant qu'elles étaient à couvert, les compagnies marchaient le plus souvent en colonnes de compagnie, rarement elles prenaient les formations par le flanc usitées chez nous. Enfin, au moment du déploiement, elles formaient une seule ligne présentant deux hommes environ par mètre courant.

Toute l'infanterie de la division se portait ainsi sur la ligne des tirailleurs, *sans laisser derrière ni soutiens ni réserves*.

Et le combat se continuait ainsi, les divisions opérant pour leur compte particulier et ne se prêtant aucun appui mutuel.

Nous sommes loin de cette cohésion et de cette

action du commandement assurant le concours commun qui caractérisaient, il y a quelques années à peine, les manœuvres allemandes de corps d'armée à 2 divisions.

TACTIQUE GÉNÉRALE ; ACTION DU COMMANDEMENT :

Jamais, dans les manœuvres de 1900, une fraction de division n'a été enlevée au commandant de la division pour être mise en réserve ou rester à la disposition du commandant de corps d'armée.

Jamais une fraction d'artillerie n'a été retirée à une division pour jouer le rôle attribué autrefois en Allemagne à l'artillerie de corps.

Avec le principe de tout mettre en ligne dès le début de l'action, les fronts se sont étendus d'une façon démesurée. Le front de combat de certaines divisions encadrées a atteint et même dépassé 3000 mètres : le front du corps d'armée à 4 divisions s'est étendu à 15 kilomètres !

Faut-il s'étonner après cela que les manœuvres de 1900 aient présenté beaucoup plus le tableau de combats distincts de divisions contre divisions qu'une opération compacte où toutes les forces concourent au même but, se prêtent un appui constant, sont solidement soudées ensemble ?

Le principe consistant à supprimer l'artillerie de corps pour la rattacher aux divisions ne semble-t-il pas avoir enlevé au commandant du corps d'armée son moyen d'action le plus puissant et supprimé en quelque sorte le trait d'union entre les divisions ?

Ce trait d'union subsisterait encore à la rigueur si le commandant de corps d'armée conservait sous

la main une forte réserve au moyen de laquelle il pourrait, à un moment donné, intervenir personnellement dans l'action et régler à son gré la marche du combat. Si tout son monde est engagé dès le début, il ne peut rien pour l'issue de la lutte et son rôle est réduit à néant.

Qu'on s'imagine aussi un commandant de corps d'armée cherchant à donner une direction d'ensemble à 4 divisions éparpillées sur un front de 15 kilomètres ! Comment parviendra-t-il à embrasser l'ensemble du combat ? Comment pourra-t-il donner en temps voulu aux troupes éloignées les ordres dictés par les circonstances ? Si bien fait que soit le service des estaffettes, ces ordres, à supposer qu'ils puissent être donnés, n'arriveront jamais à temps.

Nous avons dit plus haut que les divisions combattaient sans se prêter un mutuel appui. Quand nous examinerons la tactique de la cavalerie, nous y verrons que la cavalerie divisionnaire s'est entièrement consacrée à l'exploration et n'a en aucune manière assuré le service de sûreté rapprochée des colonnes. Il n'y avait donc plus de ces patrouilles qui pendant le combat, éclairent le terrain et rallient toutes les troupes. Cette absence de patrouilles fut cause que de grands vides se produisirent entre les divisions et que plusieurs fois deux divisions voisines combattirent pendant plusieurs heures complètement séparées l'une de l'autre, chacune opérant pour son compte personnel. C'est également faute d'être éclairées que certaines fractions commirent des erreurs du genre de la suivante que nous trouvons dans le récit de la journée du 13 septembre (4e journée des manœuvres impériales).

« Une brigade (de la Garde) se dirige sur un bois

« et se déploie toute entière pour l'attaquer. Or ce « bois n'était occupé que par 2 compagnies vers « l'extrémité *Est*. Une simple patrouille de cavalerie « aurait suffi à éclairer cette brigade sur la situa- « tion et l'aurait empêcher de frapper dans le vide.»

En résumé l'entente et la cohésion ont existé à un degré suffisant dans la division, mais nous les rechercherions en vain dans les corps d'armée qui ont échappé à la direction du commandement et n'ont pas été dans la main de leur chef.

Le succès dans chacune des journées a été attribué au parti qui a su concentrer sur l'une des ailes assez de troupes pour avoir une supériorité numérique incontestable sur l'aile ennemie. Celle-ci battait alors en retraite, rendant ainsi inutile le succès partiel obtenu de l'autre côté par ses propres troupes qui n'avaient pas pu ou pas su venir à son aide.

Nous ne trouvons aucun exemple d'attaques directes ou parallèles.

FONCTIONNEMENT DES ARBITRES

Les officiers qui, en Allemagne, remplissent de droit, les fonctions d'arbitres sont : les directeurs du département de la guerre, les officiers du ministère de la guerre, les officiers d'État-Major les grands maîtres de l'artillerie de campagne, des troupes de chemins de fer et des télégraphes. Quelques officiers généraux et supérieurs des corps d'armée, sont en outre désignés chaque année pour ce service. Enfin, on adjoint aux uns et aux autres, un certain nombre d'officiers subalternes chargés soit de recueillir auprès des chefs des fractions engagées les renseignements de diverse nature pouvant aider les arbitres dans l'accomplissement

de leur tâche, soit de porter à la connaissance des corps de troupe ou services les décisions des arbitres concernant chacun d'eux.

Pour rendre ces décisions aussi vraisemblables que possible, les Allemands tiennent compte d'un facteur dont il considèrent l'importance comme capitale. Je veux parler des effets du feu dont l'action probable doit pour une large part, entrer en ligne dans les appréciations émises aux divers moments de l'action sur la situation respective des deux partis. Non seulement les arbitres basent leurs jugements sur les effectifs en présence et les dispositions plus ou moins heureuses de chacun des adversaires, mais ils s'efforcent de faire connaître, le plus souvent possible, aux troupes engagées la situation que l'efficacité du feu de l'adversaire leur créérait dans la réalité, en d'autres termes, ils cherchent à leur fournir, pour ainsi dire, les indications que le feu réel leur donnerait d'une façon palpable.

Nous devons avouer qu'une pareille tâche n'est pas facile à remplir et qu'en ce qui concerne l'artillerie, en particulier, la solution du problème est délicate.

Les Allemands paraissent néanmoins l'avoir résolu d'une manière assez logique au moyen du procédé suivant employé par leurs arbitres toutes les fois que le terrain l'a permis :

Se placer à peu près à égale distance entre les deux lignes, recevoir des officiers adjoints des bulletins nombreux faisant connaître pour chaque moment important, la situation et l'objectif des deux artilleries avec appréciation sur la valeur de leur tir ; marquer soigneusement les heures correspondant à l'envoi de chaque bulletin.

Grâce à cette méthode ingénieuse et pratique, les arbitres se trouvaient à même de porter rapidement une appréciation justifiée et d'en faire usage dans le délai le plus court.

(A suivre) A. DE SAINT-EDME.

LA BOMBE

Le père et la mère Picardeau ont une jolie petite maison à l'orée des bois, au haut d'une côte dont le raidillon crayeux rit gaiement dans le paysage.

Autour de la maison, deux hectares d'herbe, une centaine de pommiers en plein rapport, une vache cotentine et cinq moutons de Trun aux têtes rousses.

Quoique septuagénaires, les Picardeau ne s'occupent guère que des choses de la vie présente. Leur conversation flotte du prix du beurre aux prix des pommes ; suivant la saison, ils tirent des pronostics sur le cours des céréales ou la vente des cochons de lait et s'ils lèvent en été les yeux au ciel, c'est uniquement pour voir si le nuage qui passe ne va pas crever sur leur foin. En fait de religion, ils sont donc plus que tièdes. Le bonhomme assiste, par habitude, à la première messe du dimanche à Saint-Florentin ; le matin, en s'habillant, il mâchonne un bout de prière qu'il répète le soir en bâillant, sans arrêter aucunement sa pensée au sens des mots. Le vicaire de Saint-Florentin, cousin des Picardeau, a beau dire : « Vous devriez vous confesser, vous devriez faire vos Pâques, vous avez une âme, mon cousin. » Le père Picardeau répond : « Ça se peut, ça se peut... Je ne dis pas... On verra. »

La mère Picardeau, plus démonstrative, fait de grands signes de croix, invoque tous les saints du Paradis, qui ne lui suffissent pas, puisqu'elle en invente. Quand elle est lasse de tricoter, elle prend son chapelet, qu'elle jette d'ailleurs sur la table pour le moindre incident, que ce soit l'arrêt d'une pie dans un cerisier ou l'arrivée d'une poule dans la maison. Ses exclamations préférées sont : Dieu-Seigneur ! Jésus faut-il ! Sainte-Élisabeth !

La mère Picardeau travaille quelques fois le dimanche « un petit brin pendant les vêpres. » Le vicaire de Saint-Florentin lui dit : « Vous péchez grandement, ma cousine ; souvenez-vous de Coré, de Dathan et d'Abiron, sous lesquels la terre s'entr'ouvrit.

— Ah ! Sainte-Elisabeth, mon cousin, quel châtiment, Dieu-Seigneur, quel châtiment ! s'écrie la bonne femme, qui continue quand même de travailler le dimanche « un tout petit brin pendant les vêpres. »

Les Picardeau ont une ferme qu'ils louent deux mille francs, nette d'impôt ; en plus, la petite maison bâtie par eux dans l'enclos planté d'arbres à fruits où paissent une vache et cinq moutons, animaux pacifiques à l'aide desquels les Picardeau gardent comme une illusion d'élevage.

Quand Picardeau parle moutons, il en a plein la bouche. Il les aime, en souvenir de son père, qui était berger. « Cinq moutons, j'en voudrais dix ! » La bonne femme s'y oppose, à cause de la vache, qui a des droits à sa part d'herbe fine. De là un conflit qui gâte l'existence du vieux couple.

Presque tous les jours, après dîner, quand le café fume dans les tasses, au moment où Philémon verse

à Baucis une rasade d'eau-de-vie, en ces minutes idylliques où l'on devrait au moins trinquer, la même tempête s'élève au cours de laquelle Mélanie Picardeau s'écrie : « Tu vendras tes moutons ! ma vache n'a rien à manger ! Tu les vendras ! »

Alors, Antoine Picardeau, chef de la communauté, donne un coup de poing sur la table et déclare : « C'est pas les moutons que je vendrai, c'est la vache! »

— Oh ! Sainte-Elisabeth, Picardeau ! si tu faisais-ça ! gronde Mélanie, dont les ongles tracent des égratignures dans le vide.



Le lundi qui suivit l'explosion de La Madeleine, les Picardeau, après la même dispute, s'étaient violemment séparés, sur le coup d'une heure. La bonne femme était montée jusqu'au jardin, dont la haie de vieux buis a de larges trous sur la route.

Assise à l'ombre d'un cognassier, la mère Picardeau, sortit ses lunettes aux montures de cuivre et déploya l'*Éclaireur de Pont-aux-Arches*, journal hebdomadaire, plein de jambes cassées, de vols de lapins, de procès de lanterne et d'explosions. Celle de la Madeleine y était racontée tout au long, avec des détails à faire dresser les derniers cheveux de la mère Picardeau, qui lisait tout haut, par une vieille habitude. Angoissée et palpitante, quand le récit devenait terrible, elle appuyait sur les syllabes, de sorte qu'à deux pas, la tête passée par-dessus la haie, le père Picardeau entendait distinctement lire son épouse et l'écoutait sans rancune. *L'Éclaireur de Pont-aux-Arches*, comme complément à son article, donnait les formes connues de toutes les

bombes, depuis la marmite à renversement jusqu'à la boîte à sardines. *L'Éclaireur*, en journal renseigné, annonçait de *prochaines* explosions. Suivaient des portraits d'anarchistes.

— C'est tout de même des brigands, ses gâs-là, fit Picardeau, dont les coudes s'enfoncèrent dans la haie.

Tout à coup, la bonne femme poussa un cri, lâcha le journal et se redressa, comme si une vipère l'eût mordue. Tout près d'elle, au pied du banc, mal cachée en des herbes flottantes, une boîte brillait, une sorte de boîte à sardines dont le couvercle, mal retenu par un fil de fer grossier, laissait voir une matière, noire comme de la poudre. On avait posé cela dans une tassée d'herbe, mais le vent capricieux ouvrait la touffe et le soleil dénonciateur y pénétrait. Le ressort semblait prêt à partir au moindre choc. La bonne femme se pencha : Dieu-Seigneur ! Jésus faut-il ! C'est une bombe ! cria-t-elle, toute pâle et le corps secoué.

— Sors du jardin ! commanda Picardeau, en contournant la haie, reste pas par là, bon sens de bon sens !

Ils se retrouvèrent nez à nez à la barrière, en proie à la même épouvante. Une bombe ! Je ne l'ai guère vu, déclara Picardeau, faut que j'y retourne.

— N'y va pas, sainte Élisabeth ! Ça va te mettre en bouillie !

Et la bonne femme entraîna le bonhomme vers la maison dont elle ferma sur eux la porte, à double tour.

— C'est-y une bombe ? P'ête ben que tu te trompes, fit Picardeau, en s'asseyant au plus épais de la muraille.

Mais la bonne femme parla d'un rôdeur de mauvaise mine auquel, la veille, ils avaient refusé leur étable à la tombée de la nuit. Cet homme les avait menacés. Il avait même dit à Picardeau : je te ferai sauter, grand cornichon !

Je te ferai sauter ! Comprends-tu ? Dieu-Seigneur ! Qu'est-ce qu'on va devenir ?

Il y eut un long silence, au cours duquel, sur la rétine intérieure des époux Picardeau, la chair humaine vola en éclats.

Boum ! Non : pan, pan... Ya-t-y du monde, demanda une voix connue : Ya-t-il du monde ?

La mère Picardeau se précipita vers la porte. C'est le père Gindrol, cria-t-elle et, toute joyeuse, elle ouvrit : Comment que ça va ? Venez vous asseoir. J'avions fermé la porte à cause des rôdeux, mon pauvre père Gindrol !

De cassante qu'elle était d'ordinaire, elle se faisait empressée et câline.

L'arrivée du vieux Gindrol semblait diminuer le péril. C'était maintenant le danger à trois. Et pendant qu'elle comblait le visiteur de politesses, une idée infernale s'emparait du cerveau de la bonne femme.

— Si tu tirais un coup de la pignoche, Picardeau ? C'est pas tous les jours fête.

Picardeau, étonné d'abord de cette générosité, comprit tout-à-coup que sa femme « manigançait » quelque chose, cette chatte de Mélanie ne faisant jamais patte de velours « pour des prunes » comme il disait.

Et il s'en fut remplir la pinte et il versa dans les verres du cidre qui flambait.

— A la vôtre, père Gindrol.

— A vot' bonne santé, madame Picardeau.

Et le pauvre vieux, content d'un pareil accueil, pris par le fumet du cidre, bercé par les compliments de madame Picardeau, éprouvait la grande joie des gueux, une joie exempte d'analyse et toute d'épanouissement.

— Avez-vous trouvé de l'ouvrage ?

— Un brin, répondit Gindrol.

— Ça presse-t-il ?

— Pas plus que ça, madame Picardeau.

— Alors comme vous avez « commencé not'jardin, j'pourriez p'tête ben l'fini... ? »

Gindrol, en effet, faisait, depuis vingt ans, le jardin des Picardeau, quand dernièrement, sous prétexte d'économie, on l'avait rudement congédié.

— Ya si longtemps qu'vous travaillez pour nous, fit Mélanie larmoyante.

— Ça c'est vrai... aussi, je m'disais : j'ai pas « démérité », c'est-y parce que j'suis vieux...

Et Gindrol, incapable d'achever sa phrase, laissa tomber un pleur dans l'eau-de-vie que Picardeau lui versait maintenant à plein goulot.

— C'est ce que je disais à Mélanie, mâcha Picardeau, on ne renvoie pas un homme d'un jardin à moitié fait. Justement vot'bêche est piquée là-bas, sous le cognassier... à côté du banc... Il y a une aire de commencée...

— Je l'aurais finie pour rien, déclara Gindrol, généreux : deux heures vont et viennent. Faut que j'finisse de bêcher c'petit « racoin » là

La mère Picardeau saisit la phrase du bonhomme comme un émouchet saisit une alouette au vol. Ce « racoin-là » c'était le coin de la bombe.

— C'est ça, déclara-t-elle, avant le souper, com-

me il y a encore deux ou trois heures de jour, vous allez terminer ça, commencez par le cognassier, « éfouquetez » moi tout ce que vous allez trouver de pierres, de trognons de choux, de ferraille, de... boîtes... un tas de saletés, quoi ! Jetez-moi tout ça dans la route.

— Soyez tranquille, fit Gindrol. Et le bonhomme se dirigea vers le jardin, lentement, les bras ballants, le sourire aux lèvres...

*
* *

Persuadés qu'ils venaient d'envoyer un homme à la mort, les époux Picardeau, un peu honteux, se ratatinèrent sous le manteau de la cheminée. A l'idée de cette machine infernale qui avait supprimer un individu, la vie leur semblait bonne, la mère Picardeau pensait : Il y a des gens qui sont fait pour être écharpés, d'autres pas. Picardeau ayant dit tout bas : Pauvre père Gindrol ! Ça va « l'émocher » ça me fait pitié ! Quelle triste fin, nom d'un hectolitre !... Son épouse répliqua :

— Allons, allons, tais-toi, le bonhomme est vieux, tout seul sur la terre, pas « d'éfants », « quèque tu veux... » « Y n'laissera toujours personne après li. »

Ils se turent, leurs mains se rapprochèrent et ils tendirent l'oreille au boum ! formidable qui devait pulvériser Grindol.

Des minutes passèrent. Aucune détonation.

— Ça ne part tout de même pas. J'vas monter jusqu'au grenier. Et Picardeau, gagnant la trappe à pas de loup, risqua un œil à la lucarne.

Au fond du jardin, Grindol travaillait comme deux nègres. Enchanté de la réception qu'on lui avait

faite, fortifié par la vieille eau-de-vie de cidre, il enfonçait sa bêche dans la terre, avec toute l'énergie d'un propriétaire qui fouillerait son terrain.

— Eh ! Père Grindol ? Ça va-t-il ? Le bêcheur s'arrêta, leva le nez en l'air, vers les pommiers, comme pour chercher de quel côté on l'appelait.

Mais Picardeau avait prudemment rentré son nez, d'ailleurs un peu long.

- Eh ! Père Grindol ?

— Pour le coup, Grindol reconnut la voix de Picardeau.

— Ah ! Ah ! vous êtes dans le grenier ?

— Oui.

— C'est vous qui m'parliez. Je n'savais pas d'où qu'ça me venait.

— Eh ben ?

— Eh ben, ça va ben, déclara Grindol appuyé sur sa bêche.

— Père Grindol ?

— Hein ?

— Avous ben tout sacqué ? Les pierres, les trognons de choux, la boîte ?

— Queue boîte ?

— Celle qui est à côté de vous, au pied du banc, dans la tassée d'herbe.

Et Picardeau, héroïque, désignait maintenant l'engin, de toute la longueur de son bras.

Grindol se pencha pour prendre la boîte, mais, Picardeau, en qui l'humanité se réveillait, hurla : N'y touchez pas, non d'un hectolitre, n'y touchez pas !

Le bêcheur, arrêté un instant, se pencha de nouveau, prit la boîte, qu'il tapota, afin d'en mieux pincer la poudre, une poudre sèche qu'il se fourra dans le nez en une longue et voluptueuse aspiration.

Cette bombe n'était qu'une tabatière.

— C'est à vous, cette machine-là ?

— Oui, monsieur Picardeau, c'est dans quoi que je mets mon tabac, J'lavais-t-y pas oublié !

Gindrol se mit à rire : heu ! heu ! heu ! Picardeau, quoique pétrifié, se mit à rire aussi : hin ! hin ! hin! Madame Picardeau, qui avait entendu,se mit à rire également au bas de l'escalier : hi ! hi ! hi !

Ce qui prouve que trois personnes peuvent rire, de façon différente, sur le même sujet.

Les Picardeau se dirigèrent vers le jardin, encore un peu méfiants, mais Grindol maniait la boîte avec tant de candeur qu'ils acceptèrent une prise : Atchi! fit la bonne femme. Atchum ! fit le bonhomme.

Grindol n'éternuait pas. Il était radieux. Cette camaraderie l'enchantait.

— On va tordre le cou à un poulet, commanda Picardeau.

Pour la première fois de sa vie, la mère Picardeau ne protesta pas, devant une générosité de son mari.

Alors, le vieux Grindol cracha dans ses mains, reprit la bêche et sans regarder la chute du soleil, qui commandait le repos, il murmura : — J'vas m'dépêcher, faut que j'finisse, car c'est tout de même des bonnes gens, les Picardeau !

JEAN ROUVRAY.

TAHITI

A PIERRE LOTI

Loti, j'ai lu, ce soir, ton mystérieux livre...
Je vois le Pacifique et ses magiques cieux ;
Des blancheurs de corail éblouissent mes yeux ;
Et le charme profond de Tahiti m'enivre.

Aux évocations de ta parole d'or ,
Du sein des océans l'île étrange se lève.
Là-bas, elle miroite à l'horizon du rêve
Et vers ses grands palmiers mon âme a pris l'essor.

O poète, tandis que je tournais les pages,
J'entendais des brisants le vif bruissement.
Dans la blonde lumière et dans l'enchantement
Soudain resplendissaient d'étincelantes plages.

Et devant moi songeaient immobiles et doux,
Graves comme des sphinx, les cheveux longs et lisses,
Les yeux mi-clos perdus dans de vagues délices,
Des vieillards tatoués, les mains sur les genoux.

Des rameurs nus sonnaient d'une trompe marine,
Debout sur leur pirogue, en plein couchant vermeil,
Et les derniers rayons éclatants du soleil
Mordaient leurs reins puissants et leur fauve poitrine.

Sous les verts cocotiers au large parasol
Voici la case ovale avec ses nattes blanches,
Ses hibiscus, ses mimosas et ses pervenches
Que des papillons noirs caressent de leur vol,

Ses hamacs d'aloès, aériens et calmes,
Son toit de pandanus, ses murs de citronnier,
Son enclos où mûrit le fruit du bananier,
Sa fraîche vérandah qu'embellissent des palmes.

Voici Fataoua, le ruisseau d'argent clair
Où Rarahu s'en vient, le torse ceint d'un pagne,
Baigner son corps cuivré. Tiahoui l'accompagne.
Comme une voix d'oiseau leur chant vibre dans l'air.

La cascade jaillit en gerbes transparentes.
Les deux belles enfants sous les flots épanchés
Rient et les gogaviers autour d'elles penchés
Inclinent leurs rameaux pleins de fleurs odorantes.

Voici la fête ardente et la *upa-upa* :
Aux coups précipités du tam-tam la danseuse
Dans l'alanguissement d'une pose berceuse
Ou dans un tourbillon soulève sa tapa.

Les femmes aussitôt désertant les varangues
Se rassemblent avec des gestes indolents,
Battent des mains aux pas frénétiques ou lents
Et sucent des cocos, des figues et des mangues.

Puis le calme renaît... Dans les espaces bleus
Majestueusement la nuit plane en silence.
L'Oroena s'endort et la lune balance
Son grand disque opalin sur les flots onduleux.

On n'entend que le chœur large du Pacifique
Qui déroule un concert immuable et parfois,
Dans le recueillement des sommets et des bois,
Expire d'un vivo le son mélancolique.

***

C'est ainsi qu'a passé devant mes yeux charmés,
O maître coloriste et somptueux poète ,
Tahiti, lieux divins que nous peint ta palette,
Ile du rêve où tes héros se sont aimés.

Et maintenant qu'ici les neiges hivernales
Ont couvert d'un linceul le pays cévenol,
Vers ton ciel merveilleux mon esprit prend son vol.
Je me plais à revoir les étoiles australes,

La croix du Sud, les archipels, l'océan bleu,
Les plages de corail où la vague s'irise,
Les bois de cocotiers balancés par la brise
Et le soleil sombrant dans un fleuve de feu.

RAYMOND FÉVRIER.

L'Administrateur-Gérant : GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'ÉTOILE DE NOEL [1]

C'était par une belle nuit de décembre ; le givre couvrait le sol, occasionnant sous les pas des piétons, un petit crépitement pareil à celui des allumettes de la régie. La campagne, endormie frileusement pelotonnée sous son manteau de ouate blanche, ne laissait, çà et là, apparaître, — montrant timidement le bout de leur nez comme des bambins curieux, — que de petits arbustes dont la sombre verdure tachait de noir l'hermine immaculée des champs. Une lune blafarde projetait au loin ses rayons glacés.

Sur la route qui longe le Rhône, deux enfants, liés par le hasard d'une rencontre, — s'en allaient serrés l'un contre l'autre, comme voulant, par le contact intime de leurs loques, en cacher les trous, — ces horribles bouches, — offertes aux baisers de l'âpre bise, qui soufflant en ce moment mettait des morsures sur le rose tendre de leurs chairs.

Le garçon, répondant au nom de *Pierre*, ainsi que l'attestait à son cou la médaille cuivrée d'un hospice quelconque, pouvait avoir une quinzaine d'années, — de taille dégingandée, sa figure très pâle, d'une distinction innée, faisait songer à quelque caprice de gentilhomme conçu dans une nuit de

(1) Reproduction interdite pour tous les journaux et revues qui n'ont pas un traité avec la *Société des Gens de Lettres*.

fête et aussitôt oublié. Ses mains effilées pouvaient confirmer ce jugement.

Le garçonnet portait en bandoulière, une guitare. Celle-ci enveloppée pour le moment de serge noire non exempte, elle aussi, de nombreux trous, battait la pauvre échine dont les épaules, dans leur étroitesse, ressemblaient à de grandes vergues mises sur un grand corps. La compagne du petit bonhomme était une fillette de douze ans, à la figure mutine, dont les couleurs roses s'accentuaient à en devenir rouge vif sous les rafales de ce satané vent du nord, avait un petit corps de fée dont la grâce n'arrivait pas, — heureusement, — à se dissimuler sous ses haillons. De ces deux yeux cendrés jaillissaient des éclairs cherchant à fouiller dans le sombre de la nuit. Phébée venait — Oh la sans cœur — de se dissimuler sous un nuage dont l'étendue couvrait en ce moment la voûte des cieux de dessins fantastiques.

Sur les épaules de la mignonne, frileusement cachées sous un fichu d'Inde, — la toison naissante d'une chevelure chrysanthemée , s'épanouissait sur l'ivoirine des chairs : à deux mains, d'un mouvement chaste elle retenait les plis de sa pauvre robe d'indienne que soulevait le vent devenu pour l'instant indiscret ; des sabots rembourrés de paille, mais trop grands encore, renfermaient ses pieds de reine.

....

Ils allaient en silence à travers l'immense étendue de la campagne : Dis, Pierre, trouverons-nous un gîte pour cette nuit, j'ai bien froid et je ne puis presque plus marcher, se mit à dire la fillette, encore si

j'avais un tout petit morceau de pain pour me soutenir?—J'ai bien faim aussi, courage, ma chère Louise, nous ne saurions être trop loin d'un village, — tu sais bien les gendarmes que nous avons croisés sur la route, il y a une heure, ne nous ont-ils pas dit que nous n'avions qu'à quitter la grande route départementale au kilomètre 12, pour trouver, trois kilomètres après, le village de Saint-Georges.

Toute frissonnante de peur et se serrant contre son compagnon, Louise s'écria :

« — Pierre, — tu n'entends pas le bruit des chevaux derrière nous, ce sont les gendarmes qui doivent nous poursuivre, — ils nous ont regardés, tout à l'heure, avec de si gros yeux, ces hommes à bicorne. »

Les deux enfants se retournent, mais derrière eux comme devant s'étend le long ruban de la route serpentant maintenant entre des champs de pommes de terre et quelques vignes bien rabougries ; au fond la chaîne désolée des Cévennes borne l'horizon, — Louise a été victime d'une hallucination enfantée par la faim.

De grosses larmes inondent sa figure, et il faut voir avec quelle délicatesse de femme, Pierre les essuie avec son gros mouchoir à carreaux bleus. Surmontant alors la fatigue qu'il éprouve aussi, il détache sa guitare et tout à l'heure s'élèvera, dans la sérénité de l'atmosphère, la marche « *des petits Pierrots* ». Ne sont-ils pas aussi de petits pierrots, comme eux ne doivent-ils pas butiner de ci et de là, pour ainsi dire, dans la main du prochain ; comme eux leur vie ne tient-t-elle pas à un fil ? Courage ! Louise en a maintenant. De sa voix cristalline elle entonne les paroles de la célèbre marche.

Entre deux couplets la fillette ayant levé la tête vers le firmament désigne à Pierre une *belle Étoile* — qui est tout à côté de la lune — qui a bien voulu réapparaître. Ses feux argentés ressortent d'un plus vif éclat à côté de l'astre de la nuit — telle une pierrerie aux lueurs scintillantes sur un écrin de satin jaune.

L'Etoile — du regard semble suivre les enfants, et en ce moment se posant au-dessus d'un petit village, devient un phare pour les pauvres petits.

Le village dont les maisons pressées les unes contre les autres sur l'étroitesse d'un plateau de vignes et de champs de blés, s'adosse timidement à la montagne.

De petites lumières — maigres éclairages à l'huile de colza — apparaissent derrière les fenêtres. De loin on jurerait un fourmillement de vers-luisants. Mais d'où vient ce luxe de lumières à pareille heure.

C'est ce que se demandent nos deux chemineaux.

« Louise, écoute, n'entends-tu rien, reprend le jeune garçon. Si, Pierre, mais je n'osais te le dire, je craignais de me tromper tout à l'heure. Ce qu'entendent les pauvres petits, ce sont les ondes sonores d'une petite cloche de village, que sonne à toutes volées un pauvre curé, doublé d'un sulpicien qui, à l'époque de ses études scholastiques, ne se croyait pas destiné un jour à tirer la corde lisse d'une pauvre *Campane* (nom donné aux cloches dans le midi de la France).

Pauvre Curé qui a passé, depuis 8 heures du soir jusqu'à maintenant 11 heures 3|4 — extrême limite accordée aux paysans en mal de conscience — son temps dans son confessionnal — chef-d'œuvre de menuiserie érigé par sa main et muni d'un tabouret

tournant destiné à mettre la bonne oreille du pasteur, non atteinte de surdité en contact — grillagé toutefois — avec celles de ses paroissiens.

.... Des paysans enveloppés d'amples manteaux, lanternes en mains, débouchent des petits sentiers qui vont mourir sur la grande route. Les femmes bavardent et les commérages ne s'arrêteront guère qu'au seuil de l'Église.

Un groupe croise les enfants.

« *Pécaïre, te vaï ces pitchoués*, qui s'avancent, se peut-il que des pauvres créatures du Bon Dieu soient ainsi à l'abandon. Une femme tire de sa poche deux sous, que les pauvrets reçoivent avec reconnaissance. La bonne Étoile s'arrête maintenant sur le faîte de la pauvre Eglise que les enfants entrevoient au bout de l'avenue du village. Pauvre petite église à forme romane, dont le clocher, si on peut appeler ainsi quatre pierres posées en carré par le maçon du village, commence de nouveau à laisser sortir de son trou béant, la cloche qui tinte les trois derniers coups de la messe.

Après avoir passé devant un groupe scolaire où les enfants des deux sexes sont élevés dans le respect des lois de la R. F. ; ayant jeté un coup d'œil sur une villa dont la terrasse s'agrémente de ces petits arbres boules, comme on en voit dans toutes les petites gares, et dont le mur d'enceinte est toute une poésie en vers.... de bouteilles, les petits, dis-je, arrivent devant la place unique de l'endroit. Sur cette placette, un café-restaurant à grandes glaces, comme ses frères de la grande ville, fait vis-à-vis à à une boulangerie où l'enseigne rouge se détache sur un fond bleu.

L'animation est grande. Tout un clapotement de

sabots, d'heurts de corps, s'effectuent aux abords de l'église, dont la lourde porte en chêne massif, ornée d'attributs en simili-fers à besoin de toute sa robuste constitution pour résister aux coups qu'elle subit.

Timidement, poussés par la curiosité, que dis-je hélas? par le froid de leurs membres, les enfants se glissent dans le lieu saint.

Leurs regards se promènent ça et là avec curiosité malgré la nudité des murs blanchis à la chaux — nudité tant soit peu atténuée par un chemin de Croix en superbes chromolithographies — que décorent au-dessus des croix de Malte dues aussi aux mains de M. le curé, homme aux trente-six métiers et misères comme il l'avoue lui-même. Une chaire en bois peint à laquelle fait face un christ agonisant sur une croix dorée — complète l'ameublement de l'Eglise, si je puis parler ainsi. A droite et à gauche — en ailes de retour — deux chapelles. L'une dédiée à la Vierge qui sourit à un St-Joseph. Ce dernier très ennuyé dans une niche trop étroite — l'autre chapelle renferme le confessionnal, que je conseille aux gens hydropiques, vu ses larges proportions.

Le chœur proprement dit est séparé du sanctuaire par une table de communion aux barreaux verts — rappelant les modestes rampes des pauvres maisons de faubourgs. Au fond, l'autel en pierres blanches agrémenté de colonnades vertes est surmonté d'une exposition du Saint-Sacrement. Exposition dont le ciel rendrait des points à l'enseigne bleu du boulanger. Dominant le tout, un tableau de St-Georges représente le céleste guerrier sur un cheval blanc naseaux fumants, yeux sortants de leurs orbites, au

moment où il terrasse le démon sous la forme d'un hydre ; cependant que dans le lointain, une femme en robe rose, s'enfuit éperdue plutôt par la vue du cheval que par celle du démon.

Des chandeliers en bois dorés, et des fleurs en papier, précieusement mises sous globe, complètent l'ornementation de l'autel. Des petits coups de sonnette enrouée, je n'ose pas dire fêlée, soudain se font entendre. Le Saint-Sacrifice commence. Des enfants de chœur, en surplis de cretonne blanche, serrés à la taille par d'étroites ceintures rouges, répondent étourdiment en mauvais latin tout en s'attendant de ci de là à quelques sévères rappels à l'ordre du curé, qui, perdant sa rotondité en une chasuble dorée, fera bien souvent les gros yeux derrière ses lunettes....

Au moment de l'élévation, tout-à-coup monte un chant naïf, qu'accompagne en sourdine un trémolo d'instrument à cordes. On se retourne, le curé, retenu par les minutes solennelles du Saint-Sacrifice, jette à la hâte un regard furtif vers l'endroit d'où viennent les voix. Les enfants de chœur restent pétrifiés, la bouche bée.

Et le chant, un vieux « *Noël de nos pères* », continue à s'envoler en douces mélopées.

Ce sont les deux enfants qui, à l'aspect du saint lieu, à la vue de cette messe nocturne, ont compris que l'on fêtait aussi un petit enfant qui fut, comme eux, bien misérable ; alors la fillette se rappelant un Noël, entendu jadis dans une église où pontifiait un homme tout de violet habillé, entouré de lévites et dont le trône se perdait dans des nuages d'encens, ayant demandé à son Pierre de jouer, chante de sa voix douce où passe tout son cœur. Pierre l'a

accompagnée : non sans se faire prier. « Cela nous portera bonheur, avait ajouté Louise », tremblant de peur de se tromper, car il ne savait pas l'air aussi immuablement, que sa partenaire.

L'assistance, ravie de ce chant, rompant la monotonie du chœur des jeunes filles, chantant éternellement les louanges de Marie, est émue jusqu'aux larmes.

Un courant de sympathie va maintenant vers ces pauvres petits qui, ayant terminé, restent timidement blottis dans un coin de l'église.

Le Saint-Sacrifice va s'achever, quand soudain le curé, essayant d'affermir, mais en vain, sa voix tremblante d'émotion, annonce aux fidèles qu'il va faire appel à leur charité. « C'est pour nos chanteurs, mes frères, dit-il, divinement inspiré, car c'est à peine s'il a aperçu les pauvres musiciens ambulants. Le brave homme a bien répondu au sentiment intime de l'assistance, aussi, est-ce une grosse moisson de sous, semée çà et là de piècettes blanches, qu'il remettra aux petits tout à l'heure dans sa sacristie.

....

Auprès d'un bon feu, dans le salon de la cure, qui sert à deux fins : salle à manger maintenant, dont la table supporte une bonne dinde toute fumante, se prélassant, sur un lit de châtaignes, les deux enfants réchauffent leurs membres encore tout engourdis, — ils ont eu si froid et l'église n'était chauffé que par l'ardeur des fidèles.

Le curé étant rentré, on se mit à table, et ce fut plaisir pour lui de voir avec quel bel appétit, les pauvres petits accueillaient le solide réveillon, — ils ne s'étaient jamais vus à pareille fête. — Au

moment du dessert, composé de noix fraîches et d'une confiture de ménage *tutti frutti* par excellence ; la vieille servante apporta religieusement enveloppé dans les plis de son tablier blanc, — en ce jour de fête, elle avait jeté aux orties celui de cotonne bleue, — une bouteille de Banyuls, — excellent vin de messe, — le prospectus le déclarant ainsi; mais n'oublions pas que ledit prospectus vient du midi.

D'un coup de plumeau à rendre jaloux un domestique de bonne maison, le curé, — il n'aurait confié ni pour or, ni pour argent ce soin à personne, — enleva la poussière de la bouteille. Aussitôt apparue la couleur jaune d'or de ce vin exquis. Les enfants, sur l'invitation qui leur fut faite, tendirent leurs verres, — de grands verres, car ici on ne connaît pas ces verres dits à liqueur, où les lèvres peuvent à peine s'humecter. Tout en versant, avec mille précautions, ce que vous appelez, — quelle hérésie ne commettez-vous pas, Monsieur le Curé, — un nectar des dieux, le digne homme leur recommanda de le boire goutte à goutte, car il ne fallait pas se griser !

. . . .

Mes enfants, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, dit à brûle pour point le pasteur. Une dame, de mes meilleures et des plus riches paroissiennes, car, en son petit troupeau de 300 âmes, la Providence a pris soin de placer quelques bonnes et généreuses âmes ; cette dame m'a promis de s'intéresser à vous, demain je vous conduirai chez elle, et si vous vous montrez désireux de bien faire, peut-être se chargera-t-elle de votre éducation. Les enfants ne

peuvent s'empêcher de battre les mains de plaisir. « Je te disais bien que l'Enfant-Jésus nous protégerait, Pierre, lui dit Louise en l'embrassant ».

Mais, mes enfants, qui est-ce qui vous a donc amenés ici, dans ce village si éloigné de toutes communications ? Ce sont les GENS..., Pierre n'a pas le temps d'ajouter *d'armes*, qu'une petite main lui ferma la bouche, tandis que de l'autre l'entraînant, — et le curé à la suite, — vers une fenêtre dont, — écartant les rideaux, — du doigt Louise montra au prêtre l'Étoile, la fameuse Étoile qui est arrêtée juste au-dessus de l'entrée du presbytère. « C'est elle qui nous a guidés ». — L'Étoile de Béthléem, mes enfants, ajouta gravement l'abbé qui étendant ses mains sur les fronts inclinés des deux petits, les bénit de toute l'effusion de son âme.

....

Dix ans après, à la messe de minuit, le même Noël se chantait encore dans la paroisse de Saint-Georges ; mais des voix fortes, bien timbrées, remplaçaient les voix hésitantes et frêles : les deux petits musiciens, unis maintenant et heureux, payaient à l'Enfant-Jésus leur dette de reconnaissance.

RENÉ DES POMEYS.

DEUX ENQUÊTES SUR LES JUIFS DU GARD

(1806-1808)

On n'affirme rien de contraire à la vérité historique en constatant que, sous l'ancien régime, les Juifs s'habituèrent peu à peu à reprendre par l'usure ce qu'on leur enlevait par la spoliation.

Ils continuèrent leurs pratiques pendant la Révolution et parfois de telle façon que, sous l'Empire, il fut reconnu nécessaire de prendre des mesures « pour parvenir à faire remplacer, par une industrie honnête, les ressources honteuses auxquelles beaucoup de juifs s'étaient livrés. » (1)

En même temps, le ministre de la police générale voulut être renseigné sur leur compte ; il demanda aux préfets de lui faire « connaître quelle est l'existence actuelle des juifs, quel est leur nombre le plus approximativement possible, dans quelle proportion est celui des propriétaires-fonciers, qu'elle est l'espèce d'industrie à laquelle les autres sont livrés, quel est le taux de l'intérêt de l'argent dans

(1). Décret du 30 Mai 1806, circ. min. int. du 10 Juin suivant. Le décret porte sursis à l'exécution de jugements rendus en faveur de juifs contre des cultivateurs non négociants, et formation, le 15 Juillet, d'une assemblée de Juifs habitant le territoire français.

leurs transactions ordinaires, s'ils ont des synagogues organisées et une instruction publique. » (1)

Le préfet du Gard résuma ainsi son enquête :

Etat numérique concernant l'établissement des juifs dans le département du Gard. (s. d.)

Alais, 1 famille, 3 personnes. (2)

Pont-Saint-Esprit, nombre de familles en : propriétaires-fonciers 4, négociants 7, artisans 4, rabbin 1, total 16. Valeur approximative des propriétés possédées par les juifs, 20.000 fr. Nombre de juifs résidant, 80.

Nimes, nombre de familles en : propriétaires-fonciers 20, négociants 22, artisans 12, rabbins 5, total 69. Valeur approximative des propriétés possédées par les juifs, 500.000 fr. Nombre de synagogues organisées 2, de maisons d'éducation consacrées aux juifs seulement 1, nombre de juifs résidant 322.

Aramon, nombre de familles juives en : négociants 2, nombre de juifs résidant 2.

TOTAUX. Nombre de familles juives en : propriétaires-fonciers 24, négociants 31, artisans 16, rabbins 6, total 86. Valeur approximative des propriétés possédées par les juifs 520.000 fr. Nombre de synagogues 2, de maison d'éducation 1, de juifs résidant 407.

Il n'existe dans le département qu'environ 86 familles juives. Une seule réside à Alais ; elle est dans la misère et à la charge du bureau de bienfaisance par suite des pertes qu'elle a éprouvées dans la Révolution à raison des remboursements en papier qui lui ont été faits.

Indépendamment du nombre de Juifs portés au présent, quelques autres font un séjour assez considérable dans quelques communes de l'arrondissement d'Uzès, sans néanmoins y avoir de domicile fixe ; l'un de ces derniers

(1). 11 juillet 1806, *Arch. dép*, 6, V, 43. Tous les documents cités dans cette note proviennent de la même liasse, à laquelle M. le rabbin S. Kahn a puisé pour sa *Notice sur les israélites de Nimes* (672-1808), Nimes, imp. coop., 48 p. in-8°.

(2). « Le père était autrefois md. de chevaux. » Etat dressé par le s.-p. d'Alais le 20 Avril 1808.

possède dans la commune d'Orsan une propriété de valeur de 24 à 25.000 fr.

Le commerce des mules, les achats de friperie, forment le genre d'industrie qui leur est particulier ; mais l'agio est celui principal auquel ils se livrent. Avant la Révolution, le taux commun de l'intérêt exigé par eux était de dix pour cent. Mais ce taux a varié dans le cours de la Révolution ; il a été porté jusqu'à 48 pour cent par an ; il est maintenant, d'après l'opinion commune, d'un et demi à deux pour cent par mois. Au surplus, il n'est guère possible d'avoir de certitude à cet égard, par la raison que dans les obligations authentiques ou sous seings privés qu'ils se font consentir, ils cumulent ordinairement les intérêts avec le capital. (1)

Quelques indications complémentaires ne doivent pas être négligées :

Les juifs — écrit le sous-préfet d'Uzès, — trouvent encore un moyen de pratiquer l'usure dans la vente des bestiaux ; ils vendent à crédit à un taux au-dessus du cours et, outre ce, ils exigent un intérêt considérable.....

Beaucoup de fortunes ont été ébranlées et même renversées par ce double fléau ; mais le retour à l'ordre en a diminué un peu la contagion et ses funestes effets. (2)

Leur industrie,—proclame Nègre, maire de St-Mamert,— est criminelle à leur égard et ruineuse pour l'homme de la campagne qui a le malheur de se livrer à eux, soit à raison de son manque de récoltes, soit par rapport à la mortalité de ses bêtes de labour et autres accidents ruraux, et il n'est que trop vrai qu'un emprunt fait à un juif de Nimes par un particulier de St-Mamert de la somme de 935 fr., le 20 pluviose an 10 jusques et inclus au 5 nivose an 14, s'est élevé à 8794 fr. 50 par l'augmentation de l'intérêt. L'expropriation des biens de ce particulier se poursuit vivement contre lui. (3)

(1). Pièce officielle, s. d. et s. sign., portant au dos : « Projet d'état concernant les juifs ».

(2). 12 Août 1806.

(3). 6 Septembre 1806.

Et Drumont ne désavouerait pas cette lettre de M. de St-Paul, sous-préfet du Vigan :

Il résulte de ma correspondance qu'il n'existe point de juifs dans mon arrondissement.

L'arrondissement du Vigan est trop pauvre pour avoir attiré jusqu'à ce jour les spéculations usuraires des juifs. Si ce peuple voyageur, qui fatiguait ses maîtres, il y a trente siècles, de sa population toujours croissante, venait s'établir dans cette contrée, ce serait certainement une époque funeste. Ils s'y empareraient avec plus de facilité qu'en Alsace de tous les capitaux, parce que les habitants de cette contrée sont à la fois processifs à l'excès et portés à faire de continuelles réparations à leurs propriétés.

Marie-Thérèse fit disséminer les juifs dans différentes villes et villages de son Empire. Ce n'était pas un remède, c'était un palliatif, et maintenant les juifs possèdent une partie de l'Allemagne.

Sans doute, l'édit du roi de Bavière, qui interdit le mariage aux juifs, est une mesure de police *bien extraordinaire*, mais enfin, comme l'a dit l'auteur de la Théorie des pouvoirs monarchique et religieux, il vaudrait encore mieux, *politiquement parlant*, chasser les juifs d'Europe que d'en être chassé par eux. (1)

*
* *

Deux ans s'écoulent. Le sursis prononcé le 30 Mai 1806 est levé (2). Des dispositions sont édictées pour le règlement des créances :

Nul juif ne pourra faire le commerce sans patente préalable du préfet, sous peine de nullité de ses actes, prêts, hypothèques, contrats, etc..., prêter sur nantissement à des domestiques ou gens à gages, recevoir en gages les instruments, outils, ustensiles

(1). 19 Août 1806.
(2). Décret du 17 Mars 1808.

et vêtements des ouvriers, journaliers et domestiques ;

« Aucun juif non actuellement domicilié ne sera admis à prendre domicile dans les départements de notre Empire (autres que le Haut et Bas-Rhin), que dans le cas où il y aura fait l'acquisition d'une propriété rurale et se livrera à l'agriculture, sans se mêler d'aucun commerce, négoce ou trafic ;

« Il pourra être fait des exceptions aux dispositions du présent article, en vertu d'une autorisation spéciale émanée de nous ; »

Les juifs ne pourront fournir des remplaçants pour la conscription ; « tout juif conscrit sera assujetti au service personnel ; »

Seuls les juifs établis à Bordeaux, dans la Gironde et les Landes « n'ayant donné lieu à aucune plainte » n'étaient pas compris dans les dispositions de ce décret (1).

Les israélites du Gard ne tardèrent pas à demander à être compris dans l'exception du décret du 17 mars. Ils rédigèrent à cet effet un mémoire que le préfet transmit au ministre de l'intérieur en l'appuyant :

....Leur nombre est de 425, dont 371 résident à Nimes. Tous les renseignements que j'ai pu me procurer leur sont favorables, et aucune plainte d'usure n'a été portée contre eux. Sur 45 chefs de familles juives qui demeurent à Nimes, 10 sont propriétaires fonciers, plusieurs font le commerce des mules, d'autres sont colporteurs ambulants, d'autres fabricants d'étoffes ou marchands fripiers, et tous se

(1). Décret du 17 mars 1808 précité. — Le but de cette législation était d'amener les israélites propriétaires et irréprochables « à exercer sur leurs coreligionnaires une magistrature morale et une surveillance active qui puisse les contenir par les conseils et les exemples. » Lettre min. int., 12 Juillet 1808.

livrent volontiers à une profession lorsque leur fortune peut leur en procurer les moyens. En 1786, la famille Vidal fut autorisée par lettres-patentes à acheter des biens-fonds, et cette honorable exception a été constamment justifiée par une conduite sans reproches. Il n'existe de prévention que contre une seule famille israélite pour avoir réclamé, dit-on, il y a quelques années, le paiement d'un billet argué de faux. Beaucoup d'entre eux jouissent de la meilleure réputation et même de considération. Depuis que l'administration du Gard m'est confiée, je les ai vus s'empresser de présenter leurs enfants pour concourir à la conscription ; ils ne se sont pas moins empressés de contribuer, chacun selon sa faculté et sans qu'il ait été besoin d'employer aucune mesure coercitive, pour l'entretien de leurs députés, soit à l'assemblée générale des israélites, soit au grand Sanhédrin, et la seule ville de Nimes y a fourni 5 députés (1). Cet empressement est une preuve du prix qu'ils attachent à la qualité de citoyens de l'Empire français et paraît militer en faveur de l'exception que les israélites de quelques autres départements ont obtenue. Je vous prie donc, Monseigneur, de vouloir bien leur accorder votre bienveillance et appuyer leur réclamation auprès de S. M. (2).

Le ministre ne trouva pas suffisants ces témoignages favorables et demanda (12 juillet) des réponses exactes et précises aux questions suivantes. Ces réponses sont datées du 2 novembre 1808 :

Quel est le nombre effectif que les juifs ont fourni à la conscription ?

Il n'existe de juifs que dans l'arrondissement de Nimes

(1). Dans une lettre sans date, les israélites de Nimes, exposent les raisons qui militent en faveur de leur demande tendant à l'établissement du consistoire à Nimes :

«... La population de Marseille est composée d'une réunion de juifs allemands, portugais, italiens, orientaux dont les coutumes sont toutes différentes, tandis que celle de Nimes est composée en entier de juifs portugais. Nimes a fourni un député à l'Assemblée et 5 membres au grand Sanhédrin. »

(2). Lettre du 2 juillet 1808.

et dans celui d'Uzès. Ils forment, dans l'arrondissement de Nimes, 86 familles composées de 371 individus qui ont fourni 19 individus à la conscription et 4 engagés volontaires. Ceux établis dans l'arrondissement d'Uzès composent 10 familles qui comprennent ensemble 44 individus et n'ont fourni, jusques et compris la classe de 1809, qu'un seul conscrit. Ainsi, la population juive du département, qui est forte maintenant de 415 individus, en a fourni 20 à la conscription et 4 enrôlés volontaires.

Quel est le nombre qui exercent les arts et métiers, exploitent les propriétés agricoles, dirigent par eux-mêmes les établissements de manufacture et de commerce ?

32 juifs de l arrondissement de Nimes exercent des arts et métiers, dont 4 orfèvres, 6 faiseurs de bas, 10 taffetassiers, 3 dévideurs, 7 tailleurs d'habits et 2 instituteurs hébraïques. Et, parmi les juifs de l'arrondissement d'Uzès, l'on compte 2 tailleurs, 2 ouvriers en soie, un coutelier et 1 orfèvre.

L'on compte, de plus, parmi les juifs de l'arrondissement de Nimes, 2 fabricants d'étoffes en soie, 3 fabricants de bas, 1 marchand de toile en gros, 1 marchand au détail, 1 fabricant d'eau-de-vie, 1 commissionnaire, 1 marchand fripier, 6 marchands de mules et chevaux, 5 marchands ambulants de toilerie et autres articles, et 4 colporteurs, mais aucun n'est directeur de manufacture. Et, dans l'arrondissement d'Uzès, 4 marchands de mules, 3 marchands de grains, les autres font la friperie et quelques-uns, pauvres, servent de domestiques.

Ainsi, 63 juifs se livrent à des professions mécaniques ou à des entreprises et spéculations de commerce ; il en est peu de ces 63 individus qui ne soient chefs de famille. D'où il résulte que les 3/4 au moins des juifs domiciliés dans le Gard y exercent des professions utiles.

Aucun juif de l'arrondissement d'Uzès n'exploite par lui-même de propriété rurale ; 4 d'entre eux sont propriétaires et font exploiter par des colons partiaires. Dans l'arrondissement de Nimes, l'on [compte] 15 familles juives ayant des propriétés ; 4 à 5 exploitent par eux-mêmes, 10 à 11 afferment leurs propriétés, soit à rentes sûres ou à prix d'argent, soit à moitié fruits.

Quel est le nombre d'enfants juifs qui fréquentent les écoles ?

Le nombre des enfants juifs qui fréquentent les écoles est, dans l'arrondissement de Nimes, de 23, parmi lesquels 1 étudiant en médecine et 1 élève en pharmacie. Tous les enfants juifs de l'arrondissement d'Uzès fréquentent indistinctement les écoles publiques dès qu'ils sont en âge d'y être admis.

Qu'elle était la population juive avant la Révolution ?

Avant la Révolution, il n'existait dans l'arrondissement de Nimes que 37 familles juives formant 170 individus, et dans l'arrondissement d'Uzès que 7 familles composées de 46 individus. Ainsi, depuis la Révolution, la population juive s'est accrue dans l'arrondissement de Nimes de 49 familles et de 201 individus, et, dans l'arrondissement d'Uzès, de 3 familles avec diminution de 3 individus sur la population avant la Révolution.

L'on observe, au surplus, que toutes les nouvelles familles juives sont venues du ci-devant Comtat.

Quel est le nombre des juifs qui ont exercé ou exercent des fonctions publiques ?

Aucun juif n'exerce en ce moment de fonctions publiques. Cependant cinq de ceux domiciliés à Nimes ont exercé, à différentes époques, des fonctions municipales, dont 3 à Nimes (1), 1 à Beaucaire et l'autre à Remoulins (2).

(1). Carcassonne, Crémieux....

(2). C'était *Cadet Carcassonne*. M. Busquet Laurent, maire et conseiller général de Remoulins, a bien voulu répondre à ma demande de renseignements à ce sujet :

« Par délibération du 9 floréal an II de la République, le Conseil général de la commune accorde au citoyen Cadet Carcassonne, notable, sur sa demande, un certificat de résidence, d'après l'attestation d'un certain nombre de témoins affirmant que le dit Cadet Carcassonne réside à Remoulins sans interruption depuis plus de sept ans.

« A partir de cette époque et pendant les ans 2 et 3 de la République, je trouve la signature de Cadet Carcassonne, notable, au bas d'un grand nombre de délibérations des membres du Conseil général de la commune.

« Ce Carcassonne dut venir s'établir plus tard à Nimes comme marchand de chevaux, car il existe à la mairie de Remoulins un traité passé entre lui et les représentants du canton, en 1810, pour une fourniture d'un service de voitures de Remoulins à Nimes. » Lettre du 17 Janvier 1901.

En quoi consistent les plaintes portées ou jugements rendus contre les juifs, soit en matière civile, soit en police correctionnelle, sur l'espèce d'abus dont les juifs du Bas-Rhin ont été si souvent accusés ?

Il résulte des réponses de MM. les procureurs impériaux près les tribunaux de première instance des arrondissements de Nimes et d'Uzès qu'une seule plainte a été portée contre un juif par un individu qui s'en désista aussitôt, et que M. le procureur impérial de l'arrondissement de Nimes ayant cherché à vérifier si le désistement n'avait pas été acheté, a reconnu que le dénoncé jouissait d'une bonne réputation, tandis que le dénonciateur n'avait pas cet avantage ; (1) que deux ont été condamnés à une amende de 6.000 fr. et à 10 jours d'emprisonnement pour loterie clandestine ; que, dans l'arrondissement de Nimes, 22 expropriations forcées ont été prononcées à la requête de juifs y domiciliés dans le laps de 8 années ; et dans l'arrondissement d'Uzès il a été infiniment rare de ne pas trouver un juif dans une instance d'ordre et distribution de deniers lorsqu'il s'agissait de partager ceux des malheureux cultivateurs, mais aussi que l'on peut en attribuer la cause à ce que la plupart des juifs n'ayant pas de propriétés et faisant presque exclusivement dans ce département le commerce des bestiaux, ils étaient dans le cas d'avoir plus de débiteurs que personne ; mais aussi que c'est dans ces sortes de ventes qu'ils ont profité de la facheuse position des acheteurs et ont, plus d'une fois, commis l'usure pour réduire ces mêmes acheteurs à s'exproprier volontairement ou par force ; (2) qu'au surplus, il est attesté qu'aucun juif de ce département n'a été l'objet de plaintes portées ou de jugements rendus, soit en matière civile, soit en police correctionnelle, sur l'espèce d'abus dont les juifs des départements limitrophes du Rhin ont été si souvent accusés.

Quel est le montant des créances hypothécaires établies par les juifs sur les propriétés rurales ?

(1). Il s'agissait d'une plainte d'Étienne Ayaud, agr. à St-Gervasy, contre Benestruc et Jasseda Milhaud (lettre du pr. imp., 31 Août 1808)

(2). La lettre du proc. imp. d'Uzès est du 23 Août 1808.

Il a été fait un relevé exact aux bureaux des hypothèques de celui des créances hypothécaires établies par les juifs sur les propriétés rurales dans ce département ; il en résulte que ces créances sont, savoir : dans l'arrondissement de Nimes, de 542.345 fr., et dans l'arrondissement d'Uzès de 328.522 fr., au total de 870.667 fr. (1).

Renseignements généraux.

Du reste, M. le sous-préfet d'Uzès et M. le maire de la ville de Nimes observent ou certifient, savoir :

Le sous-préfet d'Uzès que les juifs domiciliés dans son arrondissement sont peu fortunés, que l'autorité locale ne se plaint pas qu'ils aient commis l'usure ou prêté sur gages, que la seule chose qu'on pourrait leur reprocher, surtout aux plus pauvres, est d'avoir prêté leur nom à des usuriers non israëlites.

Le maire de Nimes, qu'il n'est pas à sa connaissance qu'aucun des juifs domiciliés se soit livré à des trafics illicites, qu'il résulte au contraire des renseignements qu'il a pris que leur conduite morale et politique est exempte de reproches, à l'exception néanmoins du nom-

(1). Au sujet de ce relevé hypothécaire, les israélites écrivaient au préfet le 25 octobre 1808 :

« 1° Il est peu de nos créances inscrites sur lesquelles il n'ait été fait des à-comptes. C'est beaucoup s'il en est dû encore la moitié.

« 2° Plusieurs de ces créances ne nous appartiennent plus. Elles ont été cédées à divers autres citoyens par des actes sous seings privés, soit pour solder des acquisitions que nous avons faites, soit pour tout autre objet, et l'inscription n'en est demeurée sous notre nom que parce que les actes de cession ne sont pas authentiques.

« 3° Il y a un dixième à déduire sur le montant des inscriptions à raison de deux années d'intérêt qui y sont toujours jointes.

« 4° Si parmi ces créances il en est qui proviennent de prêts faits au taux de la place, un grand nombre descend de causes que le soupçon de l'usure ne peut atteindre.

« 5° Plusieurs d'entre nous sont propriétaires ; ils ont affermé leurs maisons ou leurs biens ruraux ; il leur est dû des fermages ; des inscriptions hypothécaires veillent à la sûreté de leurs dettes.

« D'autres font le commerce des mules ; il est impossible dans ce commerce, comme dans tout autre, de ne pas faire de crédit ; de là des dettes, des jugements et des inscriptions.

« D'autres enfin ont fait des aliénations de leurs immeubles, et il leur est dû des restes de prix de vente... »

mé B..... C......, à l'égard duquel il ne peut rendre de témoignage satisfaisant.

L'on peut ajouter qu'il n'est parvenu non plus aucune plainte à la préfecture et que rien ne peut détruire l'opinion favorable que l'on a émise sur l'universalité des juifs pour la lettre du 2 juillet dernier...

Les noms de ceux qui étaient l'objet d'un témoignage aussi flatteur nous ont été conservés.

Nous relevons les suivants dans les états d'hypothèques :

Remoulins. — Cadet Carcassonne.

Uzès. — Vidal Jassias.

Pont-Saint-Esprit. — Abraham Mardochée ; Abraham Israël ; Cavaillon Moyse fils ; Cavaillon Cadet ; Cavaillon David-Moyse ; Crémieu Elie cadet ; Crémieu Mossé ainé (1) Crémieu Moyse ; Crémieu Israël ; Crémieu David ; Crémieu Mardochée ; Crémieu Jacob ; Crémieu Jassé ; Delate Isaac ; Lisbonne Abraham ; Lisbonne Moyse ; Lisbonne Mardochée.

Nimes. — Benestruc fils ainé ; Carcassonne Aaron ; Carcassonne F.... ; Carcassonne fils de Lyon ; Carcassonne Isaac cadet ; Carcassonne Moyse Senia ; Cavaillon Moyse ; Cay Vidal (2) ; Crémieux Benjamin ; Crémieux David ; Crémieux Isaac ; Crémieux Micaël ; Crémieux Michel ; Crémieux Saül ; Lisbonne Abraham ; Lisbonne Eléa ; Lisbonne Isaac ; Lisbonne Jasséda ; Lisbonne Mardochée ; Lisbonne Moïse ; Lyon Abraham ; Milhaud Bénestruc (3) ; Milhaud Bessalet (4) ; Milhaud Jasseda ; Milhaud Mardochée ; Milhaud Muscat aîné ; Milhaud P... ; Milhaud Salomon ; Milhaud (Samuel de) : Monteux Rachel ; Mossé David aîné ; Mossé Isaac ; Mossé Jacob ; Muscat Abraham ; Muscat Prinas (?) ; Roquemartine Daniel jeune ; Roquemartine Jacob ; Roquemartine Jassé ; Roquemartine Joseph ; Roquemartine Mardochée ; Roquemartine Moïse ;

(1) Ailleurs, nous trouvons Mossé-Crémieux.

(2). Ailleurs Vidal Mardochée dit Cay.

(3) Ou *Benestruc Millaud*, appelé aussi *Benestruc de Milhaud*.

(4) Ou *Bassalet*.

Vidal David ; Vidal Jacob ; Vidal Jassias ; Vidal Joseph ; Vidal Mardochée dit Cay ; Vidal Mardochée neveu ; Vidal Mardochée oncle ; Vidal Michel ; Vidal Moïse (les hoirs de).

Un autre relevé, du 23 Mai 1808, contient les deux listes suivantes :

Rabbins. — Crémieu Elie, 33 ans, St-Esprit ; Muscat Josué, 71 ans, Nimes ; Roquemartine Moïse, 63 ans, Nimes ; Roquemartine Joseph, 50 ans, Nimes ; Roquemartine Mardochée, 45 ans, Nimes ; Muscat Abraham, 42 ans, Nimes; Montel Abraham, 31 ans, Nimes ; Millaud Bessalet, 30 ans, Nimes ; Millaud Benestruc, 61 ans, Nimes.

25 *notables les plus imposés et les plus recommandables.*

Cavaillon Menchen, 80 ans, P.-S.-Esprit ; Cavaillon Moïse David, 42 ans, P. S.-Esprit ; Crémieu Israël, 52 ans, P.S.E. Crémieu Mossé, 50 ans, P.-S.-Esprit ; Abraham Israël, 59 ans, P.-S.-Esprit ; Carcassonne Isaac, 46 ans, Nimes ; Crémieu Saül, 79 ans, Nimes ; Vidal David, 35 ans, Nimes ; Muscat Abraham, 40 ans, Nimes ; Vidal (oncle) Mardochée, 60 ans, Nimes ; Crémieu Micaël, 60 ans, Nimes ; Crémieu aîné, 46 ans, Nimes ; Montel Isaac, 63 ans, Nimes ; Millaud Jasseda, 30 ans, Nimes ; Vidal (neveu) Mardochée, 30 ans, Nimes ; Vidal Jacob, 28 ans, Nimes ; Crémieu Isaac, 49 ans, Nimes ; Mossé David, 42 ans, Nimes ; Carcassonne Aaron, 22 ans, Nimes ; Roquemartine Daniel, 34 ans, Nimes ; Vidal Jassé, 37 ans, Nimes ; Millaud Salomon, 74 ans, Nimes ; Delaroque David-Aaron, 48 ans, Nimes ; Lisbonne Mardochée, 62 ans, Nimes ; Lisbonne Abraham, 40 ans, Nimes.

F. Rouvière.

A PROPOS D'UNE ENQUÊTE SUR

L'ÉDUCATION MORALE AU LYCÉE

L'Université a beau avoir des ennemis, je redouterais davantage pour elle le mécontentement de ses amis. Des pièces à conviction comme certaines dépositions universitaires devant la Commission parlementaire, des rapports comme ceux de M. Ribot, des discours comme ceux de M. Jules Lemaître, il y a cinq ans, et cette année de M. Paul Cambon et de M. Lavisse au Comité Dupleix, des fondations comme l'École des Roches, le Collège de Normandie, et d'autres qui se préparent à nos dépens près Compiègne et dans l'Esterel, sont des phénomènes inquiétants.

Les chefs de l'Université, pour témoigner de leur vigilance, ont un projet ministériel et un autre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. De leur côté, les professeurs ne sont par restés indifférents ; c'est précisément d'un effort intéressant de leur initiative particulière que je voudrais parler.

Parmi les reproches qu'on prodigue actuellement à l'enseignement universitaire, il en est un qui revient plus souvent que les autres : son impuissance

Reproduction autorisée de la *Quinzaine*,

à donner aux élèves aucune éducation morale. Il eût été étrange que les professeurs ainsi directement mis en cause ne se fussent pas sentis piqués au vif. Qu'est-il arrivé ? Encore qu'ils aient été brillamment et vigoureusement défendus par des discours, par des livres, par des articles amis, ils ont tenu à faire directement leurs preuves. Plusieurs d'entre eux, de toute spécialité, se sont réunis en vue d'étudier ensemble cette grande question de l'éducation morale au lycée, chacun se chargeant de l'ordre d'enseignement pour lequel il était le plus compétent : MM. Lévy-Bruhl, Marcel Bernès, Malapert et Belot, de la philosophie ; M. Bioche, des mathématiques ; M. Gidel, de l'histoire ; M. Rocafort, des lettres ; M. Clairin, de la grammaire ; M. Kortz, proviseur au lycée Montaigne, des classes élémentaires.

M. Alfred Croiset, l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Paris, en acceptant la présidence, a assuré l'unité des débats en même temps qu'il les relevait du prestige de son grand nom universitaire. On a trouvé à l'École des Hautes Etudes Sociales, rue de la Sorbonne, l'hospitalité d'un local commode, et, à partir du mois de novembre dernier, les séances ont commencés, longues, laborieuses, suivies, le conférencier proposant chaque fois le sujet de la discussion, et un grand nombre d'assistants volontaires, parmi lesquels il n'y avait pas que des professeurs, se mêlant aux débats avec un intérêt souvent passionné.

Ces séances se sont succédé chaque semaine, cinq mois durant. Et cela est déjà une réponse à ceux qui prétendent que les professeurs de l'Université se désintéressent de l'éducation morale de leurs élèves. Que pendant cinq mois entiers, plu-

sieurs heures par semaine, des professeurs, sans y être obligés, en dépit des fatigues professionnelles et de leurs travaux personnels, se soient réunis avec assiduité sur cet objet, cela prouve, il me semble, en faveur de l'attention qu'ils lui portent.

Quant aux résultats, on les trouvera consignés dans la publication qui vient d'être faite de l'enquête elle-même (1). Je ne m'en institue pas ici le rapporteur. Je voudrais exprimer, en toute indépendance, et sans engager personne que moi-même, les réflexions que m'a inspirées ce congrès. Aux répliques dont j'ai été l'objet, on verra bien que je n'ai pas qualité pour parler au nom de tous. Nous étions réunis des collègues, pas des complices.

*
* *

Je m'excuserai d'abord de seulement signaler la partie la meilleure de l'enquête, la plus solide, qui a fait l'unanimité ou presque dans le congrès et qui la fera certainement au dehors ; je veux dire celle qui traite des sentiments et des goûts inspirés plus spécialement par l'enseignement universitaire, depuis les classes élémentaires jusqu'aux classes supérieures : l'amour désintéressé du vrai et du bien, la tolérance, le respect du travail, le goût de l'action, la sincérité, etc. Je les ai développés ailleurs (2). Les personnes qui en auront la curiosité les trouveront exposés aussi tout au long dans l'enquête avec une compétence indiscutable. J'arrive tout de suite à ce qui pourra être et a déjà été objet de contestation.

(1) *De l'éducation morale dans l'Université*, chez Alcan, éditeur.

(2) Dans mon *Éducation morale au lycée*, pp. 131 et suiv. de la deuxième édition.

Ma première observation sera une critique, très importante à mes yeux, la plus importante de toutes, parce qu'elle englobe toute l'enquête, qu'elle s'attaque à sa base même. C'est qu'il a manqué une définition préalable de ces mots : l'éducation morale au lycée. De là, et tout de suite, du vague, de l'indécision, une brume générale sur tout ce qui était énoncé.

Quand un père de famille confie son fils à un professeur, il est trop évident qu'il compte que son enfant ne retirera de l'enseignement du maître que des leçons d'honnêteté, de sincérité, de patriotisme, etc..., et cela s'appelle l'éducation morale. Mais s'il est intelligent et sérieux, ce père de famille compte bien aussi ne pas s'en tenir là ; car ce n'est pas *toute* l'éducation morale. Il lui faudra entrer et vivre dans l'intimité de cette jeune âme pour y cultiver les bonnes tendances, en arracher les mauvaises, y poser les fondements d'une loi morale stable, y bâtir enfin une conscience, affranchie à coup sûr, excepté pourtant du devoir. Et cela, il n'a pas la naïveté de l'attendre du professeur seulement. Si celui-ci est père de famille, il le doit à ses enfants, mais il est incapable de le donner à des élèves qu'il ne connaissait pas du tout l'année précédente, qu'il ne voit qu'en commun, pendant une année seulement, et deux ou trois heures par jour. Cela est l'évidence même.

Il y a donc deux manières d'entendre l'éducation morale. Il y a celle qui se dégage tout naturellement de l'enseignement que nous donnons, de quelque ordre qu'il soit. Elle est indirecte, celle-là, et collective, diverse et diffuse, distribuée de telle heure à telle heure, et en classe seulement. Il y

en a une autre, impliquée dans cette expression souvent entendue, qu'il faut que le lycée *supplée la famille*. Il ne s'agit pas là évidemment de l'éducation morale dégagée par l'enseignement lui-même, la famille ne songeant dans aucun cas à enseigner. Celle-là est directe et personnelle ; elle est son but à elle-même ; elle est intégrale ; elle est donnée à toute heure du jour et dans n'importe quel exercice, en classe, en étude, en récréation, et même au réfectoire. Elle va droit à l'âme, sans avoir toujours besoin de passer par l'esprit.

C'est cette distinction préliminaire que j'aurais voulu que quelqu'un établit dès la première séance, qui ne l'a pas été, et qu'on n'a pas paru généralement adopter, quand j'ai eu l'honneur de l'indiquer (1). Je la maintiens tout de même, avec une énergie redoublée par l'agréable surprise que j'ai eu de la retrouver sur les lèvres de M. Lavisse, dans la belle conférence qu'il a faite à la Sorbonne, le 26 mai dernier, sous les auspices du Comité Dupleix. Parlant du futur Collège de Normandie,il a dit en propres termes : « La vie de famille sera la grande nouveautés des nouveaux collèges. Par elle se fera l'éducation *directe* et *personnelle*... L'éducation s'ensuivra, la *vraie*, la *directe*, celle qui embrasse *tout* l'enfant (2). » Et la suite. Apparemment

(1) *Enquête*, pp. 123 et suiv.

(2) On peut lire cette conférence dans la *Revue de Paris* du 1er juin. Mais je recommande la lecture surtout du livre qui vient de paraître : *Comment élever nos fils*, par Joseph DUHAMEL, directeur désigné du Collège de Normandie. Les idées du vaillant éducateur concordent si parfaitement avec les miennes, son ouvrage est pour ma thèse un argument si précieux, quoique inattendu, que je me permettrai d'y renvoyer le lecteur. Pour commencer, voir le passage où M. Duhamel donne raison à la distinction que je viens de poser, pp. 57, 58.

M. Lavisse n'a insisté avec tant de force sur les qualités de cette éducation nouvelle que parce qu'il en constaté l'absence dans l'éducation présente.

A ne pas avoir pris en considération cette distinction fondamentale, je crains que notre enquête n'ait pas tout le résultat que nous aurions pu en espérer. On estimera que nous en avons ou trop dit ou pas assez. Trop, si on se met au point de cette éducation indirecte et collective qui ressort naturellement de la classe. Autant aurait valu démontrer longuement la lumière en plein jour. Pas assez, si l'on envisage la seconde, directe et personnelle, autrement profonde, mais aussi plus complexe et plus difficile. A quoi a pu tenir, de notre part, une vue si incomplète des choses ? A une intelligence invraisemblable de ce qui est le fond même de la question ? ou au mode de recrutement trop exclusif des conférenciers, parmi lesquels il n'y avait que des professeurs ?

*
* *

Il y aurait une autre explication, c'est l'état de notre enseignement philosophique. Une éducation personnelle et totale, comme celle que vante M. Lavisse, exige une doctrine morale, ferme et déterminée, au nom de laquelle on pénètre avec une impérieuse conviction dans l'âme de la jeunesse. Or, nous n'en avons pas. Cela est résulté avec la dernière évidence, d'abord du titre de la première conférence, celle de M. Lévy-Bruhl, *Traditions et tendances* de l'Université, qui a été substitué et pour cause au titre primitivement choisi : *Doctrine morale* de l'Université ; puis des conclusions si loyales de

M. Lévy-Bruhl, lui-même ; enfin du désaccord profond de ceux qui ont discuter avec lui (1).

Nous n'avons donc pas de doctrine morale. Il est vrai que la plupart de ceux qui en convenaient ont en même temps, d'une manière plus ou moins catégorique, émis l'avis qu'il n'en était pas besoin. L'éducation intellectuelle serait, d'après eux, une éducation morale suffisante ; il existerait comme une équivalence de l'instruction et de moralité. Ce sont les optimistes, sur lesquels les études de M. A. Fouillée et les statistiques de M. A. Guillot ont été sans effet, de même l'expérience des mœurs actuelles. Leur confiance est fondée sur l'exemple de quelques hommes à qui, effectivement, l'instruction

(1) La thèse de M. Lévy-Bruhl se résumait ainsi : l'Université peut donner une *éducation* morale, mais non un *enseignement* moral, la science contemporaine étant dans un état encore trop inchoatif. Contre cette thèse, MM. Darlu, Belot et Gauthier se sont immédiatement élevés.

M. Darlu, il est vrai, a paru ensuite avoir modifié un peu son opinion. Préoccupé de rappeler sans cesse les orateurs à la question pratique, il a laissé échapper : « Si l'on veut traiter de l'idéal, on ne s'entendra plus. »

M. Marcel Bernès a abondé plus nettement dans le sens de M. Lévy-Bruhl : « L'accord n'existe guère sur les dogmes, sur les principes et même sur les faits positifs de l'ordre moral et social.. L'Université n'est pas une Eglise et n'a pas à imposer de credo, même purement métaphysique. »

M. Cahen a fortement appuyé « qu'il ne doit pas y avoir de doctrine universitaire ». Et M. Boudhors : « Il ne doit pas y avoir d'esprit dogmatique dans l'éducation du lycée. » De même M. Malapert a estimé que « les diversités, les discussions sont au point de vue universitaire la condition même de l'éducation morale ».

En revanche, M. Belot a soutenu que « nous devons concevoir la possibilité d'enseigner uue morale laïque fondée sur les nécessités morales seulement ». Puis M. Lalande ayant établi avec plus de précision encore qu' « il y a des dogmes scientifiques », M. Belot s'est rallié à son collègue.

A ces opinions divergentes qui, si leurs auteurs avaient eu le loisir de les développer, n'auraient pas manqué d'accuser des diversités entre celles-là même qui paraissent au premier abord le mieux s'accorder, si on veut bien ajouter la mienne, laquelle n'est pas du tout celle de mes précédents collègues, on aura la plus belle cacophonie qu'on puisse imaginer.

a suffi pour suggérer une élégance morale qui leur tient lieu de toute loi, de toute croyance. Mais, outre que je ne suis pas sûr de ce que vaudrait cette élégance aux prises avec la maladie, la misère, la persécution, ou même tout simplement avec une passion violente, elle ne sera jamais le partage que d'une élite, le privilège de philosophes et de savants L'immense majorité des hommes en est incapable. De l'esprit des masses l'instruction ne descend pas si facilement dans leur cœur, et c'est là que résident toutes les mauvaises passions qu'il faut combattre. L'instruction n'est pas nécessairement moralisatrice; même il est des cas où elle n'a abouti qu'à fournir à l'homme plus de moyens de faire le mal. La fin de l'homme étant le bonheur, il y aspire de toutes les énergies de son être ; l'instruction les décuple, voilà tout, sans distinguer entre les bonnes et les mauvaises, il n'y a rien dans l'instruction qui commande le sacrifice. A côté et au-dessus d'elle il faut un principe qui impose l'obligation intime, impérative, absolue. Sans obligation, pas de loi morale. J'ajoute, sans obligation qu'on aime, car on n'obéit réellement qu'à ce qui (doctrine ou personne) est objet de désir.

Nos discordances morales seraient, dit-on, un objet de souci en haut lieu. Il paraît que dans les conseils de l'Université on estime que l'enseignement philosophique des lycées n'a pas donné ce qu'on en attendait. On songerait à le corriger, par la promulgation d'une doctrine commune, et par la suppression de la classe de philosophie dont on échelonnerait les principales leçons dans la série des classes précédentes. Sans garantir l'authenticité de ces bruits, pourtant assez consistants, j'y relève des

indications de malaise concordantes avec mon sentiment personnel.

Laissons de côté le point de savoir s'il serait ou non préférable de supprimer la classe de philosophie, à laquelle je ne tiens pas autrement ; je crois voir plus nettement qu'au point de vue de cette éducation morale qui nous occupe, il conviendrait d'en modifier l'esprit.

Aujourd'hui, de droit ou de fait, la doctrine du professeur est libre. Positivisme évolutionniste, panthéisme, spiritualisme, surtout agnosticisme, il n'est pas de système qui n'ait son représentant plus ou moins déclaré. Les élèves le savent, et j'en ai entendu s'excuser de leur échec au baccalauréat par l'opposition de la doctrine de leur professeur avec celle de l'examinateur. Constatation qui équivalait à un premier germe de scepticisme.

Cette multiplicité plus ou moins apparente de doctrines est entrée dans l'Université à la faveur de la fameuse neutralité scolaire. Puisqu'on avait proclamé la liberté de conscience, la première conscience qui eût le droit de se libérer était celle du professeur. Je ne récrimine pas, je constate ; j'estime même que cette conséquence était naturelle et légitime. C'est à la neutralité elle-même que j'en veux.

La neutralité n'est pas un principe d'éducation morale. Qui dit éducation dit action. L'éducateur se propose d'agir sur la jeunesse et de lui fournir des raisons d'agir. La neutralité est une école de paralysie. Elle est une préparation méthodique, quoique latente, au sceptisme universel. Et l'on connaît les effets individuels et sociaux du scepticisme : l'affaissement des caractères, la défaillance des volontés, l'incapacité du sacrifice ou de l'effort, tous

les traits des mœurs actuelles. On ne tient à rien, parce qu'on ne croit à rien.

Est-ce à dire que je veuille investir l'Etat, ou, ce qui est tout un, l'Université, du droit de décréter une morale ? Certes, non ; l'État, personne anonyme, changeante et irresponsable, n'a pas qualité pour cela. Et voilà pourquoi je lui dénie le droit de tenter sur la jeunesse, au profit de telle nouveauté, des expériences morales. Mais je soutiens qu'il a le devoir de maintenir jusqu'à nouvel ordre la morale qui est en possession de l'esprit public, celle qui actionne la masse de la nation, celle qui a fait ses preuves, au point de vue collectif au moins autant qu'au point de vue individuel. L'éducation de la jeunesse n'est pas une fonction d'État, admettons-le. Mais tant que l'État gardera cette fonction (et il a plutôt l'air en ce moment de vouloir se la réserver tout entière), il a le devoir de rester fidèle à l'idéal commun, conscient ou non, de ceux qu'il représente en les résumant. De même qu'il défend la propriété, malgré qu'il ne manque pas de collectivistes, je dis que l'État à l'obligation de défendre, et par conséquent d'enseigner dans ses collèges, la morale commune à presque tous les Français. Non par raison métaphysique, et parce qu'il la croit la meilleure ; mais par raison de fait, parce que les choses sont ainsi.

Quelle est-elle ? c'est le spiritualisme, avec ses assises fondamentales, la liberté, l'âme et Dieu. Sur trente-huit millions de Français, dix millions, par leur foi religieuse, professent publiquement cette doctrine ; presque tous les autres agissent comme s'ils y croyaient, ou sont *agis* par elle. Ce n'est pas la protestation de quelques milliers de dissidents

qui doit intimider l'État. Et si le jeu de la politique installe ces dissidents dans le gouvernement, à moins qu'ils constituent eux-mêmes une secte rivale, ils n'en abuseront pas pour déformer au moyen de l'enseignement officiel l'âme de la nation.

Remarquez, je vous prie, que je ne parle pas de l'enseignement supérieur, de la revue, du livre, où chacun resterait libre d'exposer ses opinions. Mon dogmatisme ne dépasse pas l'école primaire et le lycée, où nos jeunes auditeurs sont encore incapables de penser par eux-mêmes, de se défendre, où d'ailleurs ils ne sont pas venus pour entendre la réfutation des croyances transmises par leurs pères.

Je n'entreprends pas davantage contre la neutralité confessionnelle, puisque l'enseignement que je préconise, sans chercher son point de départ dans les dogmes d'aucun culte particulier, les servira tous également, en imprimant profondément, dans le cœur et dans l'esprit de la jeunesse, les grandes vérités primordiales qui sont la base commune de toutes les religions (1).

Enfin, je ne fais pas du spiritualisme une question de chapelle. Je ne particularise pas, je prends cette démonstration dans son sens le plus large, comprenant à la fois le dynamisme de M. Feuillée, le kantisme de M. Boutroux, l'idéalisme de M. Lachelier,

(1) N'est-ce pas à ces vérités-là qu'a voulu faire allusion le directeur de l'enseignement secondaire, M. Rabier, dans ces paroles (*Enquête*, p. 55) : « Lorsque M. Cahen demande s'il y aura une doctrine, un credo, un catéchisme universitaire, tout le monde répondra non. Mais n'y a-t-il pas cependant des idées, des principes qui, jusqu'à ce jour, ont été généralement admis dans l'Université, qui ont fait son unité morale, sa forme, son action, comme éducatrice de la nation ? Ces principes, exprimés ou sous-entendus, sont le fond de tous nos programmes de morale. » M. Rabier n'a eu occasion de citer comme exemple de ces principes que l'idée de patrie.

le spiritualisme de M. Rabier. Est pour moi du spiritualisme toute philosophie qui laisse sauve la croyance à l'existence de Dieu, à la liberté humaine et à la vie future.

Enfin, je ne songe pas un instant à l'usage dans le lycée des preuves théologiques. Les preuves morales suffisent, si on les présente sans ironie et avec conviction. Elles établissent des *réalités* morales, égales en certitude aux réalités positives, sans que cette certitude soit du même genre. M. Berthelot, qui ne passe pas pour un esprit superstitieux, a écrit que c'étaient « des *faits* qu'aucun raisonnement ne saurait ébranler (1). » Qu'on les présente comme des *faits*, je n'en demande pas davantage, pourvu qu'on les présente d'un commun accord et dans toutes les chaires sans exception de l'enseignement secondaire. De savoir s'il convient ou non de les fortifier d'une foi confessionnelle, cela regarde les familles.

Je reviens, pour m'autoriser de son exemple, au Collège de Normandie. M. Lavisse nous a raconté, en l'approuvant, que ce collège ne se désintéresserait pas de l'éducation religieuse, et que, le soir, avant de se coucher, les élèves seraient réunis pour entendre une courte lecture morale que leur ferait le maître avec quelques mots de commentaire (2). Il a conclu : « Cette méditation simple et grave terminera bien la journée. » Et les chefs de l'Univer-

(1) Cité pas M. Jules Lemaître dans sa réponse au discours de réception de M. Berthelot à l'Académie française.

(2) Il faut lire, dans *Comment élever nos fils*, p. 78, tout le chapitre sur la question religieuse. On y verra que directeur et professeurs auront au Collège de Normandie une attitude non pas confessionnelle, mais nettement religieuse : « Elle (notre collaboration) sera d'une neutralité bienveillante et respectueuse au point de vue dogme, active pour le reste. »

sité, dont la plupart étaient sur l'estrade, ont applaudi ce discours (1). Qu'est-ce que je demande davantage ? Je demande même moins, puisque je me contenterais du dogmatisme intellectuel et moral impliqué dans cette pseudo-prière, sans la prière. Est-ce que la même chose qu'on trouve bonne pour un collège privé, ne le serait plus dès l'instant qu'il s'agit d'un collège de l'État ?

***

Une doctrine morale certaine, c'est beaucoup pour réussir dans l'éducation, ce n'est pas tout. Donnez-la aux professeurs de l'Université, j'en serai d'autant plus satisfait que (soyons cynique) je défie bien, à l'époque où nous sommes, qu'on puisse leur en imposer une autre que la mienne ; mais cela ne fera pas encore que l'éducation par la classe soit *toute* l'éducation. Or, c'est *toute* l'éducation que l'Université s'engage à donner à ses internes. Pour ceux-là du moins, elle assume de suppléer la famille. Comment s'y prend donc la famille ?

L'éducation des enfants commence au berceau. Il y a longtemps qu'Aristote l'a dit : la droite conduite dépend moins des idées que l'on a que des habitudes que l'on prend. C'est pour cela que la famille est si éminemment qualifiée pour l'éducation. L'enfant naît avec des tendances dominantes bonnes ou mauvaises. Aux personnes qui vivent auprès de lui, aux parents et plus particulièrement à la mère, revient la charge de les épier pour favoriser les unes, celles qui sont reconnues utiles par la

(1) MM. Gréard, Liard, Rabier, etc.

sagesse humaine, pour contrarier les autres et, sinon les supprimer, du moins autant que possible les dériver au bien. Ce sont encore les parents qui dirigent les premières manifestations de sa volonté et qui appliquent bien ses premiers instincts de curiosité, d'imitation et de crédulité. Ce sont eux qui s'attaquent à ses premiers défauts : l'égoïsme, la colère, la peur et la jalousie.

L'enfant devenu jeune homme, la famille poursuit sa mission. Seulement elle y met d'autres nuances de finesse et de tact que comportent l'apparition de passions nouvelles et en même temps les progrès de la raison. Il y a là tout un art d'observations fines et continuelles, qui font voir aux parents à chaque instant, ce qui se passe dans le cœur des jeunes gens, et les disposent à porter à chaque mouvement secret la force qu'il faut pour le suspendre ou l'accélérer. Cet art ne s'apprend guère; dans tous les cas, ce n'est pas par le sermon qu'il s'exerce, laïque ou non. L'exemple est son plus grand moyen, l'exemple qu'on pourra souligner à l'occasion, sans en avoir l'air, d'un commentaire bref, pour que le jeune homme s'explique votre conscience; mais ce sera toujours l'exemple, discret et continu, dont son âme demeurera comme parfumée. Et c'est cela qui sera la moralité de l'homme, un fond malgré tout inaltérable et indestructible par son homogénéité, par sa continuité, par sa durée.

Si c'est cela une éducation, quelque chose d'individuel, de minutieux et de continu, je vois bien comment cette influence de la famille peut être secondée ou contrariée par la parole du professeur, je ne comprends pas comment cette parole peut suffire à la remplacer. En effet, elle s'adresse de haut et de

loin à beaucoup d'enfants à la fois, deux ou trois heures par jour, et chaque année elle change! Elle tombe sur des cœurs sans contact avec le maître, elle dégénère le plus souvent en cette forme, odieuse et stérile, du sermon!

Il y a donc là une lacune à combler. Imitons du plus près la famille, car il faut désespérer de la remplacer entièrement. Une doctrine moyenne est un premier moyen. Voyons les autres.

Il faudrait d'abord chez les maîtres la vocation. Elle n'est pas indispensable à un bon professeur. L'honnêteté naturelle, le sentiment du devoir et l'amour de ce qu'on enseigne suffisent. Or, nous aimons nos études, nous sommes d'honnêtes gens et des fonctionnaires dévoués. Oserai-je taxer ces dispositions d'insuffisance s'il s'agit, non plus seulement d'enseigner l'élève, mais de remplacer la famille auprès de lui, d'être pour lui absolument ce que le père est pour son enfant! Notre rôle à son égard va se doubler d'une foule de devoirs minutieux, persévérant, intimes, dans lesquels l'universitaire n'aime guère s'engager, parce qu'il n'en a pas le goût. Il y faut la grande vocation pédagogique, où l'intelligence et l'instruction n'ont pas seules leur part. Le cœur aussi doit y aller du sien (1).

Encore ce qui importera beaucoup, c'est la connaissance de l'élève, non plus vague et superficielle,

(1) *Comment élever nos fils*, p. 69 : « Le professeur du Collège de Normandie n'aura pas choisi la carrière de professeur comme pis-aller, faute d'aptitude à une autre profession, mais parce qu'il s'y sera senti poussé par un désir ardent de donner le meilleur de lui-même, et de le donner sans réserve, aux enfants qui lui seront confiés.

« Il montera dans sa chaire, non parce qu'il est « payé pour y être », mais parce qu'il sera là dans son élément. Il sera professeur non par métier, mais par vocation, par un *appel* de l'esprit et du cœur. »

comme on connait un numéro, non plus une connaiseance étayée sur un calepin de notes, mais la connaissance à fond et toujours présente de son caractère, de ses tendances. Pour cela, que les classes comptent le moins d'élèves possible. Pas de classes de cinquante élèves et au delà, mais de vingt à vingt-cinq tout au plus. Au lieu d'un professeur par classe, il y aura des groupes de professeur qui suivront les mêmes élèves par ordre de classe (1). Le professeur de lettres, par exemple, recevra du professeur de grammaires, à la fin de la quatrième, les élèves qu'il gardera jusqu'au seuil de la philosophie. Je sais les avantages intellectuel que retire l'élève pour son instruction du changement et de la diversité des professeurs : ils me frappent moins en ce qui touche son éducation.

Le professeur ne pourra plus être considéré isolément, car ce n'est pas un professeur seul, quel qu'il soit, qui est le dispensateur exclusif de l'éducation morale. C'est le lycée entier qui la donne, sous la responsabilité du proviseur, et par l'intermédiaire de tous les professeurs et de tous les surveillants réunis ; et par conséquent le professeur, perdant un peu de cette autonomie qui était possible et légitime dans le premier cas, devient davantage une pièce de la machine, un rouage, le plus important sans doute, mais qu'il faut, encore une fois, considérer non plus isolément, mais en combinaison avec tous les autres, si l'on veut se faire une idée exacte de son rôle, de ses droits et de ses devoirs.

(1) Au Collège de Normandie, les élèves n'auront guère qu'un professeur unique. M. Joseph Duhamel lui assigne, il est vrai, un peu plus d'élèves que je ne fais au professeur de lycée, 35 environ, mais c'est parce que le maitre trouvera facilement dans la vie en commun qu'il vivra avec eux tous les jours le moyen de le connaître bientôt individuellement et à fond.

Il devra donc être un représentant fidèle de l'esprit général de la maison où il enseigne. Une éducation profonde et complète ne peut être obtenue sans l'unité constante, quel que soit le nombre des agents, de leurs vues, de leurs tendances, de leur doctrine morale. L'esprit de la maison devra se dégager de la moindre parole de chacun, et surtout de leur exemple ; car l'exemple, en matière d'éducation, a une force de pénétration supérieure à la parole (1). Sinon ce serait la contradiction, immédiatement visible aux élèves, et par conséquent l'anarchie, mère du scepticisme ; la ruine de l'éducation pendant le temps même où on serait occupé de l'instituer.

Collaborateurs intimes d'une même tâche, il sera aussi indispensable que professeurs et proviseur se voient souvent, pour se concerter, pour se donner et s'emprunter mutuellement tous les renseignements utiles sur le travail et les progrès, sur le caractère, les qualités et les défauts des élèves qui leur seront communs. Tel professeur, qui aura de l'influence sur un élève, pourra par des admonestations sauver ou seconder l'action sur lui de tel autre collègue moins heureusement adapté. La comparution devant cet aréopage, dans certains cas déterminés, exercera sur l'élève une influence plus décisive peut-être, et en tous cas plus morale que les punitions. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans certains lycées, du moins entre quelques professeurs.

(1) *Comment élever nos fils*, p. 66 : « Il faudra que directeur et professeurs aient le même idéal... L'attitude de l'un devra être l'attitude de l'autre.... de cette homogénéité de pensée dépendra le succès. Directeur et professeurs formeront ainsi comme un attelage bien dressé... »

Il suffirait de généraliser ces essais, isolés et exceptionnels.

Enfin et surtout le professeur ne devra plus être considéré indépendamment du maitre d'études de ses élèves. Ils ne devront faire qu'un , et c'est de cet accord étroit que dépendra le succès de l'éducation de leurs élèves communs. Le professeur passe en moyenne trois ou quatre heures par jour avec ses élèves : c'est le répétiteur qui vit avec eux le plus de temps, et dans ces moments (promenades et récréations) où les distances étant moins sévèrement gardées qu'en classe, le maitre a chance de pénétrer plus sûrement au moyen de la conversation dans la conscience de l'élève, par un conseil, par un encouragement. On ne peut nier que c'est du maître d'études presque exclusivement que relève la tenue, la conversation des élèves ; que c'est lui, en étude, qui est le mieux placé pour leur donner l'habitude de l'ordre, de la réflexion, de la propreté. Et par conséquent j'ai raison de réclamer qu'entre le professeur et lui il y ait un échange perpétuel de vues sur les efforts de leurs élèves, sur leurs défaillances, sur leurs tendances enfin.

Pour rendre cette association plus facile et plus étroite, je voudrais d'abord qu'ils fussent bien adaptés l'un à l'autre, un maître scientifique ne devant jamais être lié à un professeur de lettres ; qu'on se guidât même pour les associer d'après leurs sympathies personnelles, d'après leurs affinités ; qu'ils fussent liés par une sorte de *cooptatio*, le maître suivant les mêmes élèves pendant une série de trois années, comme le professeur.

Puis il faudrait que le maître fut associé au professeur même dans l'enseignement. C'est l'unique

moyen de le relever aux yeux des élèves. Par exemple, ils pourraient, au début, de l'année, régler de concert l'emploi du temps, le choix des matières et celui des textes. Dans le courant de l'année, le professeur laisserait au maître le soin de la récitation et de la dictée des devoirs, la charge des leçons particulières ou mieux de conférences destinées à mettre au point les élèves entrés faibles dans la classe ; la mission de continuer et de pousser aussi loin que possible les explications orales de textes toujours trop brèves en classe.

Cette association serait poursuivie jusque dans dans l'éducation morale proprement dite. Le professeur irait de temps en temps dans la cour pendant la récréation se mêler avec le maître aux jeux et aux conversations des élèves. Ils dirigeraient ensemble les promenades hygiéniques, et surtout les promenades instructives dans les musées, les usines, les ateliers. Ensemble ils conduiraient les visites aux pauvres du quartier et dans les établissements charitables. Au bout de quelques mois de cette vie en commun, les élèves ne feraient plus, entre les professeurs et les maîtres, la différence énorme qu'ils font aujourd'hui, et c'est le maître qui y aurait gagné.

*
* *

A quoi bon examiner toutes les difficultés (je ne dis pas les impossibilités) auxquelles dans la pratique se heurterait l'application de ce système ? J'ai pu me rendre compte, par l'accueil que lui a fait le

congrès, qu'il ne serait jamais adopté (1). Toutefois, je ne laisserai pas passer l'occasion de répondre une fois encore à l'objection de principe qu'on m'a faite, et qui équivaut à ce qu'on appelle au Parlement la « question préalable. »

On reproche à ce système de n'être pas libéral, d'être compressif de l'initiative et de la personnalité. Si cela était, je serais le premier à l'abandonner, personne ne faisant plus de cas que moi de « ces qualités d'initiative et de volonté si nécessaires dans le temps présent, où la lutte est partout, la concurrence partout, où le succès appartient au plus actif et au plus tenace (Paul Cambon). » Seulement je crois, à la différence de mes contradicteurs, que le développement de cet esprit d'initiative et de responsabilité exige au préalable, chez l'enfant, mon intervention. Un éducateur est indispensable pour mettre l'élève en mesure de se passer d'éducateur.

Ceux qui me font ce reproche raisonnent ou semblent raisonner de l'élève, enfant ou jeune homme, comme de l'homme fait. Ils professent que l'éducation doit être un affranchissement intégral. Ils voient des lisières dans tout principe, dans tout dogmatisme un asservissement. Au moral, ils substituent à la discipline l'appel aux bons sentiments. Dans l'ordre intellectuel, ils visent à former uniquement

(1) *Enquête*, pp. 141 et suiv. Hormis M. Kortz, qui n'a fait de réserves que sur des points de détails, tous les autres membres présents l'ont vivement repoussé. M. Weill : « Ce système étoufferait l'initiative et détruirait la personnalité de l'enfant. Il serait détestable. » M. Malet : « Ce n'est pas là l'éducation que l'Université d'aujourd'hui veut donner et qu'elle donne. Il faut repousser complètement ce système. » M. Boudhors : « Il ne doit pas y avoir d'esprit dogmatique dans l'éducation du lycée. » M. Malapert dit que, si c'est cela l'idéal de l'éducation, « il est tout à fait honorable pour l'Université de ne pas pouvoir y atteindre. »

l'esprit critique, ils mesurent le résultat d'une éducation à l'aptitude au doute qu'elle a créée. Un cerveau qui « ne s'en laisse point conter, » un cerveau tout hérissé de points d'interrogation, voilà la merveille.

Je ne suis pas de cet avis. N'ayant avec la métaphysique que des relations très lointaines, je prends les faits tels qu'ils sont et les élèves tels que je les observe. Leur esprit est prompt, sans consistance, et leur chair est faible. Ni au point de vue moral, ni au point de vue intellectuel, je ne me fierais à eux pour se diriger. Cette tâche est la nôtre. Ce libre gouvernement de soi, qui est le but de l'éducation, s'apprend comme tout le reste, et c'est à nous de l'enseigner. Ce n'est pas pour rien que nous avons plus d'âge, plus de connaissances et plus d'expérience que ces jeunes poulains.

Je sais d'avance les tirades que guettent de semblables déclarations. Le cléricalisme et le caporalisme, le collège monastique et la caserne napoléonienne n'ont pas épuisé leurs effets. N'empêche que mon opinion est que, dans l'ordre moral comme dans l'ordre intellectuel, *je dois aux élèves des principes* (1). Compter tant que cela sur leur raison et sur leur conscience, c'est illusion et chimère. Qu'il se rencontre çà et là quelques enfants si heureusement doués qu'il suffise pour les conduire de faire appel à leur jugement ou à leurs sentiments, je ne le nierai point. Mais nous ne parlons pas pour l'exception.

(1) C'est, si je ne l'avais pas connue trop tard, ce que j'aurais demandé à M. Alfred Croiset la permission de répondre à sa préface, où il soutient que l'enseignement d'une morale pratique suffit au lycée, sans les principes.

Qu'est-ce, en effet, que cette volonté dont on nous dit qu'il faut laisser maître l'enfant pour qu'il apprenne à la conduire ? Si par ce mot on entend l'inclination du côté où tendent le plaisir et les passions, c'est-à-dire toutes les forces par lesquelles, d'elle-même, « la nature entraîne les âmes vers le bas » (*Instructions*), on ne présume pas trop de l'enfant en espérant qu'il saura s'en servir sans leçon ni encouragement préalables. Mais il y a longtemps que les moralistes païens eux-mêmes, avant le christianisme, ont appelé cette volonté de son vrai nom, *impotentia*, faiblesse de la volonté. La vraie, celle dont on a besoin dans la vie, n'est pas précisément celle-là. Elle ne s'exerce guère qu'à contre-sens du plaisir et des passions. Elle implique un effort sur soi-même, et pour devenir capable de vouloir de cette façon, il faut y avoir été dressé dès le jeune âge. Il faut qu'on ait affaibli de bonne heure chez l'enfant les inclinations désordonnées en contrariant ses caprices, en brisant ses résistances, et qu'au contraire on ait affermi les bonnes en le contraignant, s'il le faut, à les préférer aux suggestions de l'instinct. Il faut rompre la volonté, non certes pour la détruire, mais, comme on dit : rompre le corps à la fatigue, pour l'assouplir et le fortifier. C'est dans cette vue que l'éducation est une œuvre d'autorité. Le sentiment, loin qu'il puisse suppléer l'autorité, ne doit venir qu'après, pour la compléter, pour lui enlever toute fâcheuse ressemblance avec l'autoritarisme, et pour lui imprimer un caractère moral.

De même pour l'intelligence. Croire que la fin de l'éducation est le développement de l'esprit critique, quelle énormité ! Il n'y a qu'à voir la peine que nous avons dans nos discussions publiques de l'École de

Morale à nous reconnaître au milieu du choc des opinions contraires, pour juger de celle que peuvent éprouver des jouvenceaux dont la moyenne des plus âgés a dix-sept printemps ! Cette promenade, surtout pendant les dix mois de philosophie, à travers toutes les opinions et tous les systèmes, sans que les élèves sentent chez leur maître une affirmation ferme et convaincue, loin de les incliner à choisir, les laisse hésitants et troublés, se demandant avec une sorte d'étonnement mêlé de stupeur ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas, ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent rejeter. La seule méthode qui convienne à leur âge, c'est, sans exagération, et seulement sur les points essentiels de la discipline intellectuelle, un tranquille et sérieux dogmatisme.

La science n'est possible qu'ayant à sa base un acte de foi dans l'absolu. Elle n'a pu être entreprise que parce qu'on a cru à la réalité objective de l'univers et à l'harmonie de cet univers avec notre pensée ; elle n'est continuée que parce que les savants continuent à lui consentir cette croyance. De même pour l'art, qui repose sur l'intuition du beau ; pour la morale, qui n'existe pas en dehors de la croyance à la réalité du bien ; pour l'institution sociale, avec ce qui la caractérise essentiellement, la famille et la patrie, qui ne tient pas contre la négation de la subordination de l'individu à l'intérêt commun. Tout cela constitue un lot de vérités primordiales et nécessaires, dont l'homme fait pourra douter, s'il veut, mais sur lesquelles il est monstrueux, en l'état actuel de nos connaissances, qu'un éducateur ait la faculté de suggérer, encore moins d'imposer, à de pauvres enfants sans défense le moindre scepticisme.

Je reviens, avant de terminer, à ce Collège de Normandie, que je ne me lasse pas de citer en exemple. Il ne faudrait pas, parce que M. Lavisse a vanté la liberté dont y jouiraient les élèves, en conclure étourdiment que je suis cette fois en opposition avec l'esprit de cette maison. Prévenons, sur ce mot de liberté, toute confusion.

Par liberté, M. Lavisse a voulu dire que l'élève du Collège de Normandie aurait davantage que celui de nos lycées celle d'aller et de venir dans l'établissement et au dehors, celle de régler à son gré l'emploi de son temps, celle de vivre en tête à tête avec lui-même (1). Il n'a à aucun moment fait entendre que cet élève aurait aussi sur toutes les choses essentielles de la vie la liberté du doute. Et la preuve, c'est la préoccupation religieuse des organisateurs, c'est la méditation en commun du soir. Tout cela implique justement ce minimun de dogmatisme moral et intellectuel que je demandais tout à l'heure, et en dehors duquel je n'ai rien de plus demandé.

Je n'ai même pas demandé tant. Qui ne voit, en effet, que le système en vigueur au Collège de Normandie sera un protectionnisme de l'intelligence et de la moralité de l'élève beaucoup plus étroit que le serait celui que j'imaginais plus haut pour nos lycées? Je me contentais de souhaiter à l'esprit général de nos maisons plus d'homogénéité, et aussi à la doctrine morale des maîtres. Ici c'*est un seul* maître, toujours le même, qui présidera à l'éducation du jeune homme. Il sera pour lui à la fois le proviseur, le professeur, le répétiteur et l'économe.

(1) Cf. *Comment élever nos fils*, p. 54.

Plus encore, ce maître aura dans sa tâche la complicité de la serre-chaude de son foyer et de la tendresse maternelle de son épouse! Je crois que voilà le triomphe de l'unité (1). Qu'en pensent nos « libertaires »?

*
* *

Concluons. Puisque les universitaires répugnent tant que cela soit à l'unité morale, soit au régime familial, je ne vois au problème de l'éducation, qui occupe si noblement l'Université, que l'une ou l'autre de ses deux solutions.

Ou bien demeurons en l'état. Il n'est pas la perfection, mais il va tout de même. Il ne faut pas s'exagérer notre anarchie morale. Dans la pratique, par une sorte d'accord tacite, nous écartons presque unanimement les affirmations aventureuses pour rester conservateurs de la morale traditionnelle, telle que l'ont faite plusieurs siècles de christianisme et de civilisation. Nous nous intéressons à nos élèves en dehors de la classe, nous échangeons nos impressions avec l'administration et avec les répétiteurs, et toutes les fois que des parents font tant que de nous interviewer, ils rencontrent auprès de nous un accueil empressé et riche d'informations. De leur côté, administrateurs et maîtres d'études prennent

(1) *Comment élever nos fils*, p. 60 : « La distinction que l'on a faite jusqu'à ce jour entre le professeur — ou celui qui enseigne, — le répétiteur — ou celui qui surveille, le proviseur, directeur, supérieur, peu importe le titre — ou celui qui administre, est, au premier chef, destructive de l'esprit d'éducation. Le rôle de l'éducateur doit être un, parce que l'enfant est un, lui aussi, et que se partager ainsi son cerveau, c'est détruire son unité. Il faut donc que, dans une maison d'éducation, celui qui occupe le premier rang soit à la fois directeur hygiénique moral et intellectuel. »

des internes, de chacun en particulier, tous les soins physiques, intellectuels et moraux, que leur nombre permet. En somme, et de fait, il est difficile de suppléer aux défectuosités inévitables du système mieux que nous le faisons.

Il suffirait d'appliquer ici et là toutes les reformes partielles que la vieille machine est en état de supporter : amélioration du recrutement des proviseurs et de la condition des maîtres d'études, diminution du nombre d'élèves par étude et par classe, encouragement à une fusion plus complète et plus cordiale des maîtres en général et des élèves, etc. Idées excellentes, désiderata universels, que j'ai énumérés plus haut, et dont plusieurs ont déjà reçu la forme de projets prêts à être réalisés dans le magistral rapport de l'honorable M. Ribot.

Ou bien vidons les internats. Au total, nos effectifs n'en seraient pas diminuée. Rien que des externes, des lycées Condorcet, Charlemagne, Carnot. Il s'élèverait autour de nos établissements des maisons de famille, de types divers, parmi lesquelles choisiraient les parents obligés de se séparer de leurs fils. L'initiative privée aurait le droit et le moyen d'essayer les réformes interdites à notre institution d'État.

Si pourtant l'Université ne voulait pas à aucun prix renoncer à ses internes, il y aurait un moyen terme pour les conserver utilement. Ce serait de créer à la campagne, à Paris et dans chaque région de la France, un ou deux établissements, sur le modèle du Collège de Normandie, où on les concentrer. Comme ils ne seraient pas très nombreux, la difficulté serait moins grande de trouver dans le budget de quoi organiser une vie de famille com-

plète, et dans le personnel les vocations indispensables à un régime exceptionnel pour un ménage.

En dehors de ces deux solutions, je n'en vois plus qu'une troisième tout à fait radicale et dont il sera temps de parler plus tard.

JACQUES ROCAFORT.

LES MANŒUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES EN 1900

Considérations sur la tactique et les tendances actuelles des trois armes

(Suite et fin)

TACTIQUE ET TENDANCE ACTUELLES DES TROIS ARMES

1° INFANTERIE a) *Organisation*. Les Allemands admettent comme principe que l'infanterie doit se présenter aux manœuvres d'automne avec l'effectif budgétaire complet du temps de paix. Pour arriver à ce résultat, les corps de troupe autres que ceux de la garde avaient convoqué environ 25 réservistes par compagnie. L'effectif moyen d'un régiment à 3 bataillons comprenait ainsi de 56 à 68 Officiers et de 1744 à 1760 hommes de troupe.

Il n'avait été constitué aucun convoi régulier et l'on aurait recherché vainement dans les régiments de manœuvres les fourgons à vivres et les fourgons à bagages qui tiennent tant de place chez nous.

La partie importante, dit la relation des manœuvres, le seul but auquel on doit tout consacrer est le combat et les fourgons n'ont rien à y faire. D'autre

part, jamais une troupe n'est frustrée en faveur d'une autre, jamais un cheval appartenant à une autre arme n'est mis au service de l'Infanterie. Ces règles ont été appliquées d'une manière absolument rigoureuse pendant les manœuvres impériales de 1900. Celà n'empêche pas nos voisins d'avoir des trains de combat et des trains régimentaires prévus et organisés comme chez nous ; mais, dans le cas particulier qui nous occupe, il n'a pas été fait usage des derniers. Vivres et bagages était portés sur des voitures de réquisition qui devaient marcher en dehors des colonnes et ne pas encombrer les routes.

b) *Stationnement*. Les Allemands paraissent avoir renoncé à l'usage exclusif du cantonnement qui était autrefois chez eux une règle presque absolue. L'absence de locaux suffisants pour loger en entier les énormes effectifs qui participaient aux manœuvres et d'autre part la nécessité de se grouper le plus possible pour pouvoir passer facilement à l'ordre de combat les ont déterminés à bivouaquer une partie de leurs troupes. Le cantonnement bivouac tend donc à devenir la règle générale quand les troupes sont dans le voisinage immédiat de l'ennemi. A cet effet ils ont adopté depuis peu nôtre ancienne tente-abri qui, actuellement joint chez eux d'une grande vogue : « C'est le progrès le plus considérable que notre infanterie ait fait depuis dix ans », affirmait sérieusement un de leurs généraux aux dernières manœuvres.

c) *Marches*. Les colonnes ont toujours parcouru une certaine distance sur les routes avant d'être appelées à se déployer pour le combat. Dans la première journée des manœuvres impériales, la longueur de la marche a varié de 30 à 40 kilomètres

pour les troupes du 2me corps venant de Stettin. Dans les journées suivantes, les distances parcourues avant le déploiement n'ont pas, en général, dépassé la moitié d'une étape normale, soit une quinzaine de kilomètres. Cependant certains corps d'infanterie ont été appelés exceptionnellement à parcourir 50 kilomètres dans leur journée.

Dans toutes ces marches, il n'a pas été laissé un seul traînard, ce qui nous prouve que l'infanterie allemande est parfaitement entraînée. Et, pourtant, les exercices spéciaux de marche connus chez nous sous le nom de « marches militaires » ne sont prévus, de l'autre côté du Rhin que comme une exception. Je cite le paragraphe 22 du règlement sur le service en campagne : « Si, par suite des circons-
« tances locales, comme l'éloignement des terrains
« d'exercices, du champ de tir, etc., les troupes ne
« sont pas tout naturellement rompues, à la marche,
« il faut faire des exercices spéciaux de marche. On
« peut les combiner avec des exercices du service
« en campagne, ou d'autres analogues. »

d.) *Combat.* La tactique de combat de l'infanterie allemande pendant les manœuvres de 1900 peut être résumée de la manière suivante :

1° Absence de réserves générales ou partielles dans la division, la brigade et le régiment.

2° Passage direct de la colonne de route à l'ordre dispersé, sans rassemblement préalable ni marche à travers champs *dans un ordre préparatoire de déploiement.*

3° Occupation immédiate de tout le front par une ligne de tirailleurs aussi dense que possible, de manière à donner au feu son maximun d'intensité.

4° Assaut donné par des lignes de tirailleurs,

sans soutien ou réserve en arrière, après une préparation vigoureuse par le feu.

Cette tactique n'est d'ailleurs que l'application des principes émis par certains articles du règlement sur le service en campagne et du règlement de manœuvres de l'infanterie allemande.

Le premier de ces règlements contient en effet les prescriptions suivantes (art. 346) : « Le plus souvent, le meilleur procédé à employer sera de diriger obliquement les têtes des diverses unités en sous-ordre sur les points sur lesquels on veut les porter en vue du combat. Pour diminuer la fatigue, on laissera, aussi longtemps que possible, les troupes de chacune de ces colonnes secondaires en formation de marche. »

Le règlement de manœuvres est plus explicite encore. Et pour nous en convaincre il suffira de reproduire ici quelques extraits de la deuxième partie de ce règlement intitulée : le combat.

« Art. 14. Une troupe à rangs serrés d'une certaine importance, dans la zône du feu efficace de l'ennemi, peut subir en peu de temps des pertes énormes. Il est donc nécessaire de réduire au minimun l'intervalle entre son apparition et son engagement, tandis que le combat de tirailleurs peut dûrer des heures.

« Art. 15.......... La puissance croissante des armes à feu nécessite un fractionnement plus étendu des troupes à rangs serrés. »

Dans la zône du tir de l'artillerie ou de l'infanterie ennemi, même à couvert, le fractionnement le plus considérable était la compagnie.

« Art. 19.... La formation en essaims de tirailleurs est la formation de combat principale de l'infanterie.

« Art. 20....... C'est en ordre serré que se donne « dans certains cas, *le choc décisif*. Il ne trouvera « cependant son emploi en première ligne que par « exception.......

« Art. 24. Tout combat visant des résultats décisifs « conduira à couvrir d'une ligne épaisse de tirail- « leurs tout l'espace disponible pour le déploie- « ment.... »

Dans certains cas, l'espace était tellement étendu que toute l'infanterie était en ligne, d'autres fois, au contraire, il était si restreint que de nombreuses compagnies avaient dû rester en ordre serré derrière la chaîne des tirailleurs.

« Art. 68.... Une troupe qui combat encadrée..... « n'est pas exposée à une attaque sur les flancs et « n'aura pas elle-même le moyen d'entreprendre « une attaque de flanc, à moins qu'elle ne soit à « une aile. Ces conditions déterminent un fraction- « nement spécial : beaucoup de monde en première « ligne, avec peu ou point de réserves.....

« Art. 86.... On observera... qu'une troupe appe- « lée à livrer une action décisive commettrait une « faute en se créant une réserve spécialement desti- « née à couvrir une retraite, au lieu d'employer « toutes ses forces à l'exécution de la mission...... »

Le règlement allemand est fort judicieusement conçu et les quelques extraits qui précèdent ne visent, au moins en ce qui concerne la suppression des réserves, que le cas d'une troupe encadrée appelée à donner un choc décisif. C'est donc par unité d'une interprétation très fantaisiste que cette suppression a été étendue à tous les cas dans les manœuvres de 1900.

e) *Utilisation du terrain*. En revanche la manière

dont les allemands savent utiliser le terrain pour marcher à couvert et se défiler des vues de l'ennemi défié toute critique. Aussi bien dans les marches d'approche que dans l'occupation du front, ils s'attachent à profiter des moindres sinuosités, des moindres accidents du sol, de manière à arriver, sans attirer l'attention, jusqu'à une portée efficace et à ouvrir le feu par surprise.

Cette utilisation du terrain est un de leurs soucis constants et ils lui consacrent à l'instruction, un temps considérable. Leur règlement contient d'ailleurs une prescription qui facilite beaucoup le défilement des tirailleurs et que nous voudrions bien voir figurer dans le nôtre : celle de tirer, à toute occasion, dans la position couchée et de ne se mettre à genou et surtout debout que lorque ces positions sont nécessaires pour pointer.

Continuons nos citations empruntées, cette fois, à la première partie du règlement sur les manœuvres.

« Art. 62... Quand le tirailleur s'arrête, il doit « toujours prendre une position qui, en le couvrant « autant que possible, lui permette de faire sur le « champ un bon usage de son arme.

« Art. 72. Au combat, les tirailleurs et les frac- « tions à rangs serrés devront le plus souvent se « coucher pendant les arrêts.......

« Art. 75. Si l'homme dans la position couchée « n'a pas de champ de tir découvert, il doit se met- « tre lestement debout ou à genou pour faire partir « le coup, puis se recoucher.

« Art. 123..... Les tirailleurs marchent en avant, « jusqu'au commandement ou au signal de halte ; ils « prennent aussitôt la position à genou ou cou- « chée.... »

Ces prescriptions qui, aux termes du règlement, pourraient dans certains cas, sembler facultatives, sont au contraire, dans la pratique, appliquées d'une manière absolument rigoureuse, pendant le combat. Les fractions à rangs serrés elles-mêmes, arrêtées par un obstacle dans la zône du feu, ne fut-ce qu'une minute, se couchent à plat ventre automatiquement.

F. *Tir*. Mais si au combat, la plupart des tirs se font dans la position couchée, comment exécuter les feux de salve ? La réponse à cette objection est bien simple : elle se résout par la négative, les allemands ne font pas de feux de salve. Ils les ont complètement suprimés.

Voici d'ailleurs ce que disait à ce sujet le lieutenant-colonel Von Holbach, commandant l'école de tir d'infanterie dans une conférence faite à Berlin à la fin de 1896. « Nous l'emportons sur les Français « par la discipline des feux conforme à notre tempé- « rament national naturellement discipliné.

« Les règlements Français et Russes ont prescrit « l'emploi des salves, non par confiance dans leur « effet, mais par un sentiment de défiance dans la « valeur de l'instruction individuelle de campagne. « On craint que la discipline du feu ne laisse à dési- « rer et qu'il se produise une consommation déme- « surée de munitions, on admet que l'action immé- « diate des supérieurs doive influer sur la valeur « des feux de la troupe.

« Nos tireurs réunissent la confiance en eux- « mêmes à l'habileté à se servir de leur arme ; par « un exercice graduel dans la file, dans le groupe « et dans le peloton, ils sont dressés à une disci- « pline du feu qui aura les plus sérieuses consé- « quences.....

« Notre feu de tirailleurs, » ajoute le conférencier, « rejette complètement dans l'ombre la renommée « défunte du feu de salve. Avec l'aide du feu de « tirailleurs, et en raison des formations souples « de nos lignes de tirailleurs, nous pouvons sur- « monter toutes les difficultés du champ de bataille.

« Chaque peloton possède des hommes qui peu- « vent remplacer des chefs disparus, et c'est à for- « mer cette réserve d'hommes de remplacement « que les corps de troupe doivent s'attacher, comme « au plus important des services. »

Nous n'avons pas ici, à prendre la défense ou à faire le procès des feux de salve, et si nous avons emprunté au savant directeur de l'école de Spandau cette citation un peu longue, c'est parce que, malgré ses exagérations, elle donne la note juste sur les tendances actuelles de l'infanterie allemande, au point de vue du tir.

II. CAVALERIE. a). *Composition des régiments.* Nous avons déjà vu, en examinant l'organisation des corps de manœuvre, que les régiments de cavalerie étaient à 5 escadrons. Chaque escadron comptait de 110 à 120 chevaux dans le rang et l'effectif moyen des régiments était de :

28 officiers
590 hommes
650 chevaux.

b). *Cavalerie divisionnaire.* Nous avons dit également quelque part que la cavalerie divisionnaire n'avait fait que du service d'exploration et n'avait, en aucune manière assuré le service de sûreté rapprochée des colonnes. Cette manière d'opérer qui rompt absolument avec les errements suivis jusqu'à ce jour par la cavalerie allemande n'est que l'ap-

plication terre-à-terre des deux premiers alinéas de l'article 143 du règlement sur le service en campagne, ainsi conçus : « Le moyen le plus certain d'as-« surer la sécurité d'une colonne sera d'avoir un « service très complet d'exploration. Par suite, on « devra pousser en avant de l'avant-garde la masse « de la cavalerie affectée organiquement aux unités « qui composent chaque colonne.

« De cette façon, la cavalerie assure bien mieux « la sécurité et l'uniformité de la marche de la « colonne, que si elle est poussée en avant au mo-« ment du besoin... »

Il est vrai que le même article ajoute, quelques lignes plus loin : « De toutes façons, on doit affec-« ter à l'avant-garde un détachement de cavalerie « suffisant pour son service particulier et l'explo-« ration immédiate en vue du combat, un autre « moins important au gros de la colonne. »

Ces dernières prescriptions n'ont jamais été appliquées pendant les manœuvres impériales de 1900 et nous ne trouvons aucun détachement de cavalerie ni avec les avant-gardes, ni à fortiori avec les gros des colonnes.

Il n'a pas été non plus, tenu compte des dispositions ci-après du même règlement (article 145). « La « cavalerie divisionnaire marchant en avant de la « colonne règle ses mouvements de manière à res-« ter — tout en satisfaisant à toutes les exigences « de son service d'exploration — sans cesse reliée « à l'infanterie qui la suit, et à pouvoir toujours, si un « combat s'engage, être disponible pour y prendre « part. » Jamais la cavalerie n'est intervenue dans le combat !

Il nous semble qu'en se consacrant exclusivement

au service d'exploration, la cavalerie divisionnaire a laissé de côté une partie, et non la moins importante, de sa mission. Qu'elle doive consacrer une partie de ses forces à l'exploration, celà est de toute évidence. Les divisions de cavalerie indépendantes évoluent dans un rayon trop éloigné pour que le commandant en chef puisse compter sur elles. Souvent elles opèrent dans une direction autre que celle suivie par l'armée, souvent l'ennemi pourra se glisser entr'elles et la masse principale. Il est donc nécessaire que leur action soit complétée par les fractions de même arme laissées auprès des colonnes d'infanterie. Mais ces colonnes d'infanterie ont besoin de voir ce qu'il y a devant elles ou sur leurs flancs, de savoir quels obstacles elles auront à traverser ou à détruire, d'être protégées à une certaine distance contre une surprise toujours à craindre, en un mot d'être éclairées aussi bien pendant leur marche qu'au moment de leur déploiement pour le combat. C'est en celà que consiste la deuxième mission de la cavalerie divisionnaire. Eclairer les colonnes d'infanterie, assurer leur protection immédiate. Au besoin les relier entr'elles, tel est ce deuxième rôle. C'est pour l'avoir entièrement négligé que, lors des dernières manœuvres, les Allemands ont vu, à maintes reprises, leurs divisions frapper dans le vide et que, la plupart du temps, ces divisions ont manœuvré, chacune pour leur propre compte, et sans aucune liaison avec les troupes voisines.

c.) *Divisions indépendantes*. Rien n'a été changé à la composition des divisions de cavalerie indépendantes qui comprennent toujours 6 régiments et 2 batteries.

Comme autrefois, ces divisions ont employé leur artillerie pour tenir en respect la cavalerie adverse, lorsque la situation tactique ne leur a pas commandé le combat.

Ajoutons que sur les 4 batteries formant l'artillerie des deux divisions, deux batteries étaient constituées chacune au moyen de 4 mitrailleuses Maxim et que l'empereur se montre très partisan de cet engin.

III. ARTILLERIE. a.) *Organisation*. Chaque année, toutes les unités (brigades, régiments, groupes ou batteries) de l'artillerie de campagne prennent part aux manœuvres d'automne ; tous les officiers de l'artillerie de campagne, sans exception, y exercent le commandement dont ils seront chargés en campagne. Il en a toujours été ainsi dans l'armée allemande. Chez nous hélas ! ces principes n'existent pas, nombreux sont les officiers, surtout les officiers supérieurs, de l'artillerie de campagne qui n'assistent pas, chaque année, aux manœuvres d'automne. Bien peu nombreux au contraire sont les corps d'armée qui manœuvrent tous les ans avec le nombre de batteries qu'ils doivent avoir en campagne ! C'est là, pour nous, une cause d'infériorité sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention. Comment veut-on en effet que des officiers, si instruits et si intelligents qu'ils soient, puissent, en campagne, s'acquitter de fonctions souvent difficiles, s'ils n'y sont pas rompus dès le temps de paix ? Comment veut-on, d'autre part, que l'infanterie, par exemple, ne se fasse pas une idée inexacte des choses, et même n'y perde pas pour son instruction, lorsqu'aux grandes manœuvres elle aura opéré avec un nombre de batteries insuffisant et que la silhouette du combat, sa marche

et son développement lui auront été présentés sous un aspect différant sensiblement de la réalité ?

Et pourtant nous sommes supérieurement outillés, mieux outillés même que nos voisins. Sans parler du matériel qui, au dire peut-être un peu exagéré de nos artilleurs, n'a pas son pareil au monde, nous disposons, pour un régiment de 12 batteries, d'un effectif de :

81 officiers
1274 hommes
772 chevaux,

alors que, pour 6 batteries, les Allemands ont :

40 officiers
525 hommes
355 chevaux.

Nous ne le cédons en rien, par conséquent, au point de vue du personnel. Mais nous voudrions voir inscrits en tête de nos règlements d'artillerie les principes que nous avons exposés au début de ce chapitre. Nous voudrions aussi, et ce serait chose facile, qu'on se décidât enfin à renoncer dans l'armée française à la tendance fâcheuse que nous avons presque tous :

1° A accorder aux équipages une importance plus grande qu'aux canons :

2° A considérer l'artillerie comme une reserve où tous les autres corps et service viennent prendre des chevaux ;

3° A réduire, dans nos manœuvres, le nombre de canons au profit des caissons destinés à figurer des échelons, des sections de munitions, des fourgons, etc...

C'est à ces conditions seulement que notre artillerie acquerra le sens pratique des allemands qui

lui manque peut-être un peu. Alors, elle pourra entrer plus utilement en combinaison avec les autres armes. Alors l'infanterie s'habituera à voir au milieu d'elle les bouches à feu qui, au jour de la bataille, prépareront et compléteront ses succès.

b.) *Tactique*. Nous avons dit au cours de cette étude, que l'artillerie de chaque division avait constamment combattu avec cette division. Nous avons dit également que l'artillerie, placée dans les colonnes aussi près que possible de la tête, devançait l'infanterie pour se porter en position dès la prise de contact. Il n'y avait, dans ces mouvements, ni hésitations, ni tergiversations : les reconnaissances étaient faites discrètement et vite, les mises en batterie instantanées. Jamais l'arrivée de l'infanterie n'a été retardée pour permettre à l'artillerie de prendre ses dispositions.

Le règlement sur les manœuvres de l'artillerie de campagne allemande recommande à ce sujet (article 279), d'« avoir tout à fait au début, *un nombre* « *de bouches à feux supérieur* à celui de l'adver- « saire, et d'agir le plus tôt possible *en masse*. »

« L'efficacité du tir, » stipule d'autre part l'article 314 du même règlement, « est considérablement « augmentée par l'ouverture simultanée et par sur- « prise d'un tir bien préparé et conduit avec ensem- « ble. En vue d'obtenir un résultat rapide et décisif, « on peut réunir plusieurs batteries contre le même « objectif et augmenter la rapidité du tir. »

Ce sont ces principes que les Allemands se sont constamment efforcés de mettre en pratique, pendant les manœuvres impériales de 1900.

Avoir dès le début du combat, *un nombre de bouches à feux supérieur à celui de l'adversaire !* Voilà

pourquoi nous voyons toutes les pièces d'une division, se hâter, au moment de la prise de contact, vers les têtes de colonne et se former en ligne, les uns à côté des autres, de manière à constituer une seule et immense batterie. Agir le plus tôt possible *en masse !* Voilà la raison de l'ouverture simultanée du feu par toutes les batteries de la division !

Autrefois, les manœuvres *de masse* étaient en honneur dans l'armée française : on peut même dire que les Allemands n'ont fait que les copier sur nous. Aujourd'hui, nous avons sacrifié le nombre des bouches à feu à la vitesse du tir et en adoptant un canon à tir rapide, nous avons réduit les pièces de chaque batterie de 6 à 4. Nous n'avons pas qualité pour critiquer une mesure qui a réuni les suffrages de presque tous nos artilleurs. Mais il est certain que, si nous voulons obtenir de notre nouveau canon tous les résultats que l'on doit en attendre, il faudra donner plus de soin que jamais à l'instruction de nos hommes peu habitués encore à manier sans hésitation un engin d'un mécanisme délicat. Alors seulement, nous pourrons qualifier de vaines les prétentions de nos voisins qui, en engageant toute leur artillerie dès le début et en concentrant le feu de plusieurs batteries sur le même objectif, croient avoir des chances sérieuses d'obtenir la supériorité.

Une fois les batteries engagées dans le combat, elles étaient maintenues indéfiniment à la même place. « L'artillerie Allemande, » nous dit la relation des manœuvres, « est restée longtemps, quel-
« quefois 2 heures, sur la même position. L'infante-
« rie se trouvait alors tout entière, en avant de l'ar-
« tillerie, ses fractions les plus rapprochées étaient
« entre 1.000 et 1.500 mètres en avant des batte-
« ries. »

Il faut reconnaître qu'en général les premiers emplacements de mise en batterie étaient très bien choisis et que dans ces positions, l'artillerie était en mesure d'aider plus efficacement son infanterie qu'en toute autre plus avancée, à cause de son altitude et de ses vues excellentes.

Nous trouvons d'ailleurs à ce sujet, dans le règlement sur les manœuvres de l'artillerie de campagne allemande, les prescriptions suivantes :

Article 340. « Tout changement de position sus-« pend les effets du tir ; on ne doit en exécuter que « si la situation l'exige.

« Tout changement de position doit être pres-« crit par le commandement. Le cas échéant, il faut « lui demander son agrément.

« Mais, si la situation du combat réclame une « marche en avant immédiate.... on peut s'écarter « du principe ci desssus. »

Article 346. « Il est avantageux que le tir sur le « point d'attaque puisse s'exécuter d'une position « ayant des vues dominantes ou obliques. Il est « inutile alors de changer de position tant que les « conditions qui assurent une bonne exécution au « feu sont réalisées, c'est-à-dire, tant qu'on peut « discerner amis et ennemis, bien observer des « coups et tant que la dispersion des projectiles « ne fait courir aucun danger à ses propres troupes. »

L'empereur lui-même qui, chaque année, publiée une instruction à l'occasion des manœuvres, s'exprime, à ce sujet de la manière suivante :

« L'artillerie doit agir, autant que faire se peut, « par masses puissantes, de manière à éteindre le « plus tôt possible le feu de l'artillerie adverse ; « elle doit ensuite renverser les obstacles, briser

« les résistances qui s'opposent à la marche de l'in-
« fanterie, puis la seconder, mais en évitant abso-
« lument tous ces changements fréquents de position
« qui, jusqu'à présent ont eu pour prétexte de sou-
« tenir moralement l'infanterie en la talonnant. »

Il ne faudrait pas croire cependant que les changements de position en cours de combat, si prônés chez nous, soient absolument exclus de la tactique de l'artillerie allemande. Le récit de la 5me journée de manœuvre nous fait connaître en effet que :

« L'artillerie de 2 divisions passe un ravin à pen-
« tes très raides et dont le fond est presque partout
« impraticable aux chevaux. Le passage, ajoute la
« relation, se fait en colonne par pièce, sur 3 ou
« 4 points reconnus à l'avance ou arrangés par les
« pionniers. Bien que le mouvement soit successif
« et par échelons, les 23 batteries de ces 2 divisions
« se trouvent, en peu de temps, réunies sur la crête
« *est* du ravin et prennent une nouvelle position,
« *suivant pas à pas l'infanterie.* »

Cette citation nous montre, en outre, que l'artillerie de campagne allemande est douée d'une grande mobilité et qu'elle peut manœuvrer aisément dans toutes sortes de terrains.

Si, maintenant, nous examinons sa tactique de détail, nous sommes frappés de l'habileté avec laquelle elle sait dérober ses mises en batterie. Jamais, de leur première position, les pièces n'étaient visibles de la partie adverse autrement que par leurs feux. Pour arriver à ce résultat, elles employaient divers procédés de mise en batterie. « Tantôt les
« avant trains étaient enlevés à une certaine distance
« de la crête et les pièces poussées à bras, tantôt
« les batteries, en colonnes par pièce, arrivaient pa-

« rallèlement à la crête à distance de défilement. » Toutes les fois que la nature du terrain l'exigeait, des épaulements rapides étaient construits sur la première position. Toujours et en toute circonstance le défilement des vues de l'ennemi était considéré comme la première condition du succès.

Signalons, pour terminer ce qui a trait à l'artillerie, l'affectation en permanence, dès le temps de paix, à chaque commandant de régiment et de groupe d'un officier remplissant les fonctions d'aide de camp. Cela supprime les innombrables agents de liaison qui, chez nous, viennent à tout bout de champ caracoler sur les emplacements de batterie, et signalent trop souvent ceux-ci à l'attention de l'adversaire.

Conclusions. Ce qu'il faut surtout retenir de tout ce qui précède, c'est la tendance des Allemands à mettre, dès le début du combat, tout leur monde en ligne, sans laisser, systématiquement, en arrière ni soutiens, ni réserves. Cette manière d'opérer donne lieu aux considérations suivantes qui serviront de conclusions à notre étude :

1° Un an avant la campagne 1870, le prince Frédéric Charles avait publié un livre qui fit grand bruit à l'époque. Ce livre, intitulé : « La manière de combattre l'armée française, » produisait l'offensive à outrance. Ces idées sont de plus en plus en faveur chez nos voisins, et le principe consistant à engager toutes les forces dès le début n'en est que l'exagération. Pareille théorie dénote un mépris complet de l'adversaire. En cherchant à s'assurer de prime abord la supériorité du feu, les Allemands espèrent peut-être agir sur le moral de nos troupes et arriver à les réduire par l'intimidation. Mais alors, ils ont une bien piètre idée de notre organisation et de notre éducation militaires.

Pour peu que nos cadres soient instruits et nos troupes disciplinées, pour peu que nos chefs sachent manier ces troupes et les rendre manœuvrières, nous aurions beau jeu avec une pareille tactique. Que pourra faire le général en chef ennemi, lorsque toutes ses forces auront été engagées, sinon attendre et abandonner au hasard le sort de la bataille ? Que deviendra pour lui *la liberté de manœuvre*, cette condition indispensable du succès ? Tantôt il se heurtera à une simple ligne et n'aura rien sous la main pour parer à une contre attaque ou mener une attaque décisive. Tantôt il supportera victorieusement le premier choc de l'adversaire, mais n'aura pas de troupes fraîches à opposer aux réserves de celui-ci.

Il n'en a pas autrement pour nous en 1870. Presque toujours, au début de l'action, nous résistions victorieusement aux assauts des bataillons prussiens, mais, comme nous ne pouvions, comme eux, alimenter sans cesse notre ligne de bataille, nous devions fatalement leur abandonner nos positions.

2°) Outre la suppression de la liberté de manœuvre, la méthode de mettre toute l'infanterie sur la ligne des tirailleurs, sans conserver d'échelons en arrière, présente les inconvénients inhérent à toute ligne uniforme. D'abord, être partout également faible, ce qui permet à un adversaire résolu et entreprenant de percer cette ligne au point qu'il juge le plus favorable pour l'exécution de son plan d'ensemble. Rappelons-nous un des principes fondamentaux de la tactique napoléonienne : fixer l'ennemi sur tout son front, chercher à découvrir sur ce front un point faible, forcer la ligne ennemie en ce point et la couper en deux. Combien l'application de ce principe sera facilitée dans le cas qui nous occupe !

En outre, pour pouvoir déployer tout son monde en tirailleurs, il faut avoir des unités isolées et qui puissent s'étendre indéfiniment. Avec des unités encadrées, la chose est impossible, et l'on s'expose à voir les hommes s'accumuler et se superposer sur 7 et même 8 rangs. Qu'une pareille formation soit bonne pour entraîner les troupes à la baïonnette contre un ennemi déjà entraîné, ébranlé par le feu et que sa force morale seule retient encore sur ses positions, nous ne ferons aucune difficulté pour l'admettre. Mais voit-on de l'infanterie dans une pareille formation au début de la bataille, alors que l'ennemi cherche à mettre en ligne le plus grand nombre de fusils et de canons et à donner au feu son maximun d'intensité ! Quels superbes objectifs pour les obus et les balles de cet ennemi ! Souhaitons pour notre part que les allemands commettent pareille faute dans la prochaine campagne et alors nous verrons se renouveler des hécatombes pareilles à celle de la garde prussienne à St-Privat.

3°) Enfin, nous avons suffisamment démontré, dans le chapître consacré à la tactique générale et à l'action du commandement, qu'en ne conservant à sa disposition aucun élément, aucune réserve ni d'infanterie, ni de cavalerie, le commandant de corps d'armée perd toute action sur la marche des opérations. Nous avons vu les divisions allemandes, une fois lancées, manœuvrer pour leur propre compte, sans liaison entr'elles et sans direction générale. Nous avons vu les intervalles exagérés qui se produisaient de l'une à l'autre et les fronts énormes qu'elles occupaient dans le combat ; nous croyons donc inutile d'insister davantage sur ce point.

4°) Mais une tendance contre laquelle il faut nous

mettre en garde, c'est de généraliser les conclusions qui précèdent et qui, somme toute, ne s'appliquent qu'au corps d'armée. Si les Allemands au lieu d'opposer dans leurs manœuvres de 1900, deux corps d'armée l'un à l'autre avaient fait manœuvrer deux armées, ou pour se rapprocher encore d'avantage de la réalité, deux groupes d'armées, il est probable qu'ils n'eurent point opéré ainsi et que chacun des deux partis eût conservé, dans le premier cas, au moins un corps d'armée, dans le deuxième cas, au moins une armée en réserve générale.

« Quels que soient les effectifs en présence, nous « dit M. le général Bonnal, la solution ne peut s'ob-« tenir que par l'intervention d'une unité réservée : « le dénouement définitif ne saurait se résumer « dans la somme algébrique des succès et des revers « résultant de la série de batailles parallèles et « simultanées que se livreront, sur un front immen-« se, les années opposées. C'est qu'en effet une « pareille conception, dérivée purement et simple-« ment de la tactique linéaire, serait la négation des « idées de manœuvre, d'échelonnement et de répar-« tition des efforts. On doit au contraire se per-« suader que les luttes partielles, soutenues de part « et d'autre avec des forces justement calculées ne « peuvent guère avoir d'autre but que la fixation de « l'adversaire et le maintien de l'inviolabilité du « front : que, même couronnées de succès, elles « seront impuissantes à provoquer une rupture d'é-« quilibre définitive tant que l'ennemi aura su se « ménager des réserves, et garder les moyens de « rétablir des affaires momentanément compromises. « Elles ne pourraient être décisives que contre un « ennemi assez ignorant des conditions normales de « la guerre pour se déployer prématurément et se

« priver ainsi de son plein gré de ses moyens d'ac-
« tivité. Or cet ennemi n'existe plus. Une expérien-
« ce dûrement acquise pour certains a montré à tous
« la profonde vérité de l'aphorisme si connu de
« Napoléon, que *la victoire appartient aux armées*
« *qui manœuvrent.*

« La manœuvre, dans le sens large du mot, n'est
« point le fait des troupes déployées qui combattent
« droit devant elles. Seule une masse compacte,
« amenée à pied d'œuvre, à l'abri des émotions du
« champ de bataille et des pertes prématurées,
« aura la faculté de frapper juste et de frapper fort.
« .... La victoire est aux mains du général *qui*
« *aura su le mieux économiser ses forces* pour les
« prodiguer ensuite au moment opportun, suivant
« le concept napoléonien, qui ici encore nous éclai-
« re et nous guide. »

Si cette citation est un peu longue, elle a l'avantage de nous faire connaître, en une page, quelques uns des principes fondamentaux qui doivent présider aux batailles futures. Ces principes sont ceux de Napoléon, ce sont ceux du maréchal de Moltke et il est impossible que les Allemands les aient oubliés.

Ne nous réjouissons donc pas trop vite des fautes que nous avons pu constater dans l'examen de leurs dernières manœuvres. Ces fautes, efforçons-nous de ne pas les commettre nous-mêmes ; méditons les principes que nous rappelions ci-dessus et tâchons de les graver dans notre mémoire et dans notre intelligence ; travaillons, en un mot, à nous perfectionner sans cesse et à perfectionner l'instruction des hommes dont nous avons la charge.

Chercher toujours à mieux faire, telle doit être notre devise, tel doit être le but constant de nos efforts.

A. DE SAINT-EDME.

IMPRESSIONS MARINES

I

O mer, j'ai beau sur toi faire vibrer ma lyre,
Je ne trouve plus rien : ton sein s'est épuisé.
Le flot redit toujours ce que j'ai composé,
Le vent la même plainte et le ciel même rire !

O mer, j'ai beau sur toi faire vibrer ma lyre,
L'abîme est toujours là, jamais partout creusé.
C'est avec mille chants que le flot s'est brisé :
Mes vers à tes accents ne pourraient pas suffire !

Ainsi mystère triste et suave à la fois,
A nos jeux l'océan semble muet parfois ;
La vague nous endort en sa monotonie :

Puis la mer se révèle en un accord charmant,
Comme on tire toujours quelque neuve harmonie
D'une gamme pareille et d'un même instrument !

II

J'aime à voir dans la nuit briller sur le vieux môle
Le phare qui dirige en pleine obscurité :
C'est comme un doigt d'argent sur l'océan jeté,
Moderne compagnon de l'antique boussole.

Etre un phare ici-bas pour les siens, quel beau rôle !
Par sa claire science ou par sa charité,
Dissiper l'ombre épaisse où l'ont s'est agité
Dans les siècles passés, établir un contrôle

Pour les traditions, les idées et les faits,
Briller par sa parole et surtout ses bienfaits,
Avertir doucement des périls la jeunesse,

Voilà de l'homme vrai le sublime devoir !
Heureux qui dans ce but se dépense sans cesse,
Et voit venir la mort comme un suprême soir !

André Jalaguier.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

De la condition sociale, civile et juridique des sourds-muets, discours prononcé à l'audience solennelle de la Cour de Nancy, par M. Ed. Falgairolle, Substitut du Procureur Général.

C'est une heureuse idée qu'a eue notre compatriote et bien cher collaborateur, de choisir pour thème de son discours ce sujet si peu connu et si intéressant, de la condition des sourd-muets dans notre société et dans notre droit. Le nombre de ces déshérites de la nature est considérable et si leur dissémination sur tout le territoire aussi bien que leurs habitudes de retraites nous empêche de nous en apercevoir, nous devons d'autant plus saluer les travaux de ceux qui ont le dévouement de s'en occuper. En quelques pages d'une forte sobriété commandée par la circonstance, M. Ed. F. résume les efforts des philanthropes consacrés à l'éducation des sourds-muets; il les montre considérés chez les peuples primitifs comme des monstres; il suit leur lente sécession à la dignité de membres de la société humaine, jusqu'au jour ou des éducateurs patients et généreux leur apprennent d'abord à parler par signes, et, enfin, retireront toutes les ressources des autres sens à lire sur les livres la parole de leurs interlocuteurs et à parler eux-mêmes de façon intelligible pour tous. Parmi ces éducateurs, M. Ed. F. rappelle avec émotion le souvenir d'un de nos compatriotes, M. de Goguillot, mort bien jeune, mais qui avait eu le temps de donner sa mesure et dont il cite quelques passages, il aborde ensuite le terrain juridique, et montre l'élargissement {progressif de droits du sourd-muet, en droit électoral et civil, en

même temps que de sa responsabilité pénale. Des espèces curieuses de jurisprudence « tels le cas du projet de mariage de cette sourde-muette de Castel-Sarrazin à qui le Tribunal de l'arrondissement refusa, peut être cruellement, le droit de consentir une union, animent cette étude un peu austère et la rendent singulièrement vivante. » L'orateur constate avec satisfaction qu'aujourd'hui de pareilles difficultés ne se reproduiraient pas, néanmoins pour prévenir tout soupçon de retour, il exprime le vœu que l'instruction des enfants sourds-muets soit rendue obligatoire. Un pareil discours n'est pas seulement une belle œuvre, c'est encore une bonne action.

*
* *

La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est, par M. Ernest Daudet. Paris, Plon et Nourry, éditeur.

Nous annonçons seulement aujourd'hui la publication de ce beau volume de notre éminent compatriote, nous réservant d'y revenir et de lui consacrer une étude particulière, mais disons tout de suite qu'il est du plus vif intérêt et par le judicieux emploi de documents originaux, jette un jour tout nouveau dans l'enchevêtrement de ces évènements si obscurs. Une fois de plus M. Ernest Daudet s'y affirme un de nos grands historiens actuels. Il faut une rare puissance de travail et de condensation pour démêler l'écheveau d'intrigues si embrouillées et en extraire un écrit clair, précis et d'une rare impartialité. G. M.

BIBLIOGRAPHIE

Pages d'Évangile. — II. *Récits et paraboles,* par **M.** l'abbé PLANUS, vicaire général d'Autun, chanoine honoraire de la Primatiale de Lyon. Un volume in-12, broché . . **3** fr.

C'est une étude sur la Foi que M. l'abbé Planus offre aujourd'hui à nos lecteurs, mais une étude dans laquelle au lieu d'exposer d'une manière abstraite les raisons de croire ou les prétextes de ne pas croire, il cherche comment se sont emportés à l'origine ceux qui ont eu contact avec Jésus-Christ, esquissant leurs attitudes et leurs gestes ; une étude par conséquent appuyée à des réalités prises sur le vif, une sorte de leçon de choses plutôt qu'une discussion de principes.

Ces portraits dessinés d'après les récits évangéliques, sont divisés en quatre groupes : — Les privilégiés de la Foi. — Ceux qui cherchent la Foi. — Ceux qui hésitent devant les conséquences pratiques de la Foi. — Ceux qui de parti pris repoussent la Foi.

Cette évocation des temps évangéliques, d'un relief si puissant sous la plume du délicat écrivain que nos lecteurs connaissent, suggérera aux chrétiens une méthode de lire les Évangiles, qui les intéressera et leur profitera par les rapprochements qu'elle éveille et qu'elle impose.

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE GÉNÉRALE ET LOCALE

	Pages
Les anciens Palais de Justice de Nimes, *Michel Jouve*..	5
Trois Générations, *Louis-Numa Baragnon*............	20
L'Amphitre de Nimes de Nimes, *Théodore Picard*.....	36
Lettre ouverte, *Henri Mazel*......................	61
Naissance du roi de Rome (Fêtes organisées dans l'arrondissement du Vigan, à l'occasion de la 1811, *François Rouvière*..........................	111-163
Les anciens Chirurgiens et Barbiens de Marseille, *Fortuné Mazel*...............................	127
Curiosités de l'Histoire : Une éducation libérale au XVIIe siècle (fin), *J. Ballivet*......................	147
Une statue à Fléchier, *Adolphe Pieyre*.............	175
Les coutumes de Candiac, *Prosper Falgairolle*........	181
Histoire de la ville d'Uzès, *L. d'Albiousse*...........	185
Une pensionnaire de la Comédie Française à Nimes : Madame Périé-Candeille, *Adolphe Pieyre*..........	285
Documents inédits sur Quissac : Un inventaire de gentils-hommes ruraux au XVIIe siècle, *O. Pannet*......	292
L'Armée Catholique au siège de Montpellier (1577) *Saint-Quirin*.................................	311
Deux enquêtes sur les Juifs du Gard, *F. Rouvière*....	361

POÉSIES

Pages

Les Rytmes, *C. B* 50
Lou Lebraut et la Tartuga, *Jules Gal* 58
I. Aux Champs — II. Un Vœu, *André Jalaguier*...... 95
Delecta ! *A. Chanroux* 162
Tahiti, *Raymond Février*............................ 348
Impressions marines, *André Jalaguier*................ 421

SCIENCES NATURELLES, PHILOSOPHIE, SOCIOLOGIE

Un Précurseur, *Elie Mazel*......................... 97
La Camargue : I. Géologie. — II. Stratigraphie. — III. Géogénie (avec deux cartes), *Théodore Picard*. 227
Une prophétie, *M. Couder*........e................. 267
Le Littoral Méditerranéen, *Théodore Picard*......... 298
Les Manœuvres Impériales Allemandes en 1900, *A. de Saint-Edme* 325-400
A propos d'une enquête sur l'éducation morale au Lycée, *Jacques Rocafort*........................ 373

LITTÉRATURE

L'Enchantement, *L. Enjalbert*........................ 52
Le Cousin Valmajou, *René des Pomeys*.............. 65
Lettres et Mathématiques, *Jacques Rocafort*.......... 137
Le résultat d'une Mission, *Isabelle d'Adriem*......... 213
La Barbe de Saint-Antoine, *J. Rédier*............... 276
La Bombe, *Jean Rouvray*.......................... 339
L'Etoile de Noël (Conte), *René des Pomeys*.......... 361
Chronique littéraire, *G. Maurin*.................... 423

BIBLIOGRAPHIE

Nimes, Autrefois, Aujourd'hui, *Th. Picard*.......... 283

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

Pages

ADRIEM (Isabelle d')
— Le résultat d'une Mission........................ 213

ALBIOUSSE (L. d')
— Histoire de la ville d'Uzès....................... 185

BALLIVET (J.)
— Curiosités de l'Histoire : Une éducation libérale au xvii° siècle (fin).......................... 147

BARAGNON (Louis-Numa)
— Trois Générations.......................... 20

C. B.
— Les Rytmes.............................. 50

CHANSROUX (A.)
— Delecta!................................. 162

COUDER
— Une Prophétie............................ 267

ENJALBERT (L)
— L'Enchantement........................... 52

FALGAIROLLE (Prosper)
— Les coutumes de Candiac.................. 181

FÉVRIER (Raymond)
— Tahiti................................... 348

GAL (Jules)
— Lou Lebraut et la Tartugo................ 58

JALAGUIER (André)
— I. Aux Champs — II. Un vœu............... 95
— Impressions marines...................... 421

JOUVE (Michel)
— Les anciens Palais de Justice de Nimes....... 5

MAURIN (Georges)
— Chronique littéraire..................... 123

MAZEL (Elie)
— Un Precurseur............................ 97

Pages

MAZEL (Fortuné)
— Les anciens Chirurgiens et Barbiers de Marseille. 127

MAZEL (Henri)
— Lettre ouverte.............................. 61

PANNET (O.)
— Documents inédits sur Quissac : Un inventaire de gentils hommes ruraux au XVIIe siècle..... 292

PICARD (Théodore).
— L'Amphithéâtre de Nimes.................... 36
— La Camargue : I. Géologie. — II. Stratigraphie. — III. Géogénie (avec deux cartes).......... 227
— Le Littoral Méditerranéen.................... 298
— Nimes, Autrefois, Aujourd'hui................ 283

PIEYRE (Adolphe).
— Une Statue à Fléchier......................... 175
— Une Pensionnaire de la Comédie Française, à Nimes : Madame Périé-Candeille............ 285

POMEYS (René des).
— Le Cousin Valmajou.......................... 65
— L'Etoile de Noël (Conte)...................... 361

QUIRIN (Saint).
— L'Armée Catholique au siège de Montpellier (1577). 311

RÉDIER (J.).
— La Barbe de Saint-Antoine.................... 276

ROUVIÈRE (François).
— Naissance du roi de Rome (Fêtes organisées dans l'arrondissement du Vigan à l'occasion de la) 1811.................................... 111-163
— Deux enquêtes sur les juifs du Gard........... 361

ROCAFORT (Jacques)
— A propos d'une enquête sur l'éducation morale au Lycée 373
— Lettres et Mathématiques..................... 137

ROUVRAY (Jean).
— La Bombe.................................. 339

SAINT-EDME (A. de).
— Les Manœuvres Impériales Allemandes en 1900. 325-400

L'Administrateur-Gérant : Gervais-Bedot.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07368 3362

